

TOME III

DES INFLUENCES FRANÇAISES

AU

CANADA

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

Déjà parus :

- LES BLESSURES (1912) Chez A. Lemerre, à
Paris (Poèmes) 1 vol.
DES INFLUENCES FRANÇAISES AU CA-
NADA (1917) Tome I
DES INFLUENCES FRANÇAISES AU CA-
NADA (1918) Tome II
DES INFLUENCES FRANÇAISES AU CA-
NADA (1920) Tome III

*Pour paraître bientôt et alternativement chez
Alphonse Lemerre, à Paris :*

- L'AGE DE SANG (Poèmes) 1 vol.
LES PREDESTINES (Poèmes) 1 vol.

En préparation :

- LA FONTAINE de JOUVENCE (Poèmes) 1 vol.

JEAN CHARBONNEAU

Des Influences françaises au Canada

TOME TROISIÈME

**Réflexions sur l'Histoire Constitu-
tionnelle du Canada**

La Volonté de Domination et la Volonté de Conservation



MONTREAL
Librairie Beauchemin Limitée
79, rue Saint-Jacques, 79

FC 132

C 43

1916

V. 3

242

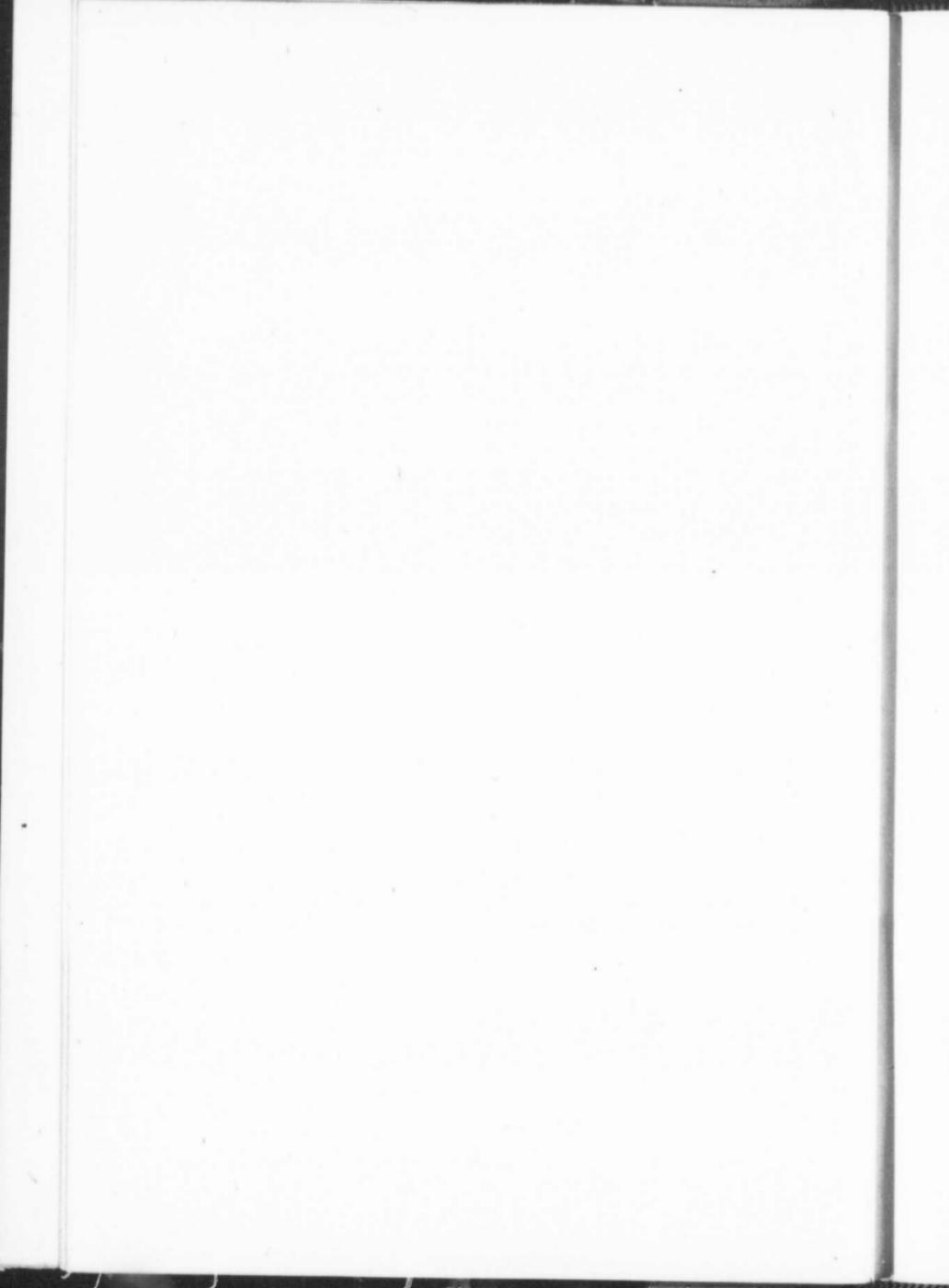
AVERTISSEMENT

Au troisième chapitre de ce livre, j'ai dit, en parlant de l'insurrection de 1837-38, que je tiens à m'éloigner de tout esprit de parti, que mes réflexions sur notre histoire constitutionnelle sont exprimées librement. Cette déclaration doit s'appliquer à l'ensemble de ce travail: il est écrit sans esprit de parti. Je répète ici que souvent nos réflexions donnent pour d'autres l'occasion de faire naître de nouvelles pensées. Les livres sont écrits, non dans le but d'épuiser un sujet, mais de provoquer, selon son importance, les discussions qu'il comporte sous toutes ses faces, selon la place qu'il tient dans l'histoire et en raison des salutaires leçons qu'on en peut tirer.

Ici, la leçon s'impose d'elle-même. Elle nous est un fécond enseignement dont nous devons nous imprégner plus que jamais, après la grande guerre, si l'on se rend compte du rôle que nous sommes appelés à jouer dans le domaine politique comme dans les autres, alors qu'il nous revient la tâche enviable de conserver indéfiniment, et dans tout leur éclat, les traditions françaises dans l'Amérique Septentrionale.

L'AUTEUR.

PREMIÈRE PARTIE



Des Influences françaises au Canada

PREMIÈRE PARTIE

Quelques Réflexions sur l'Histoire.

I

Les grands faits de l'histoire universelle se produisent par soubresauts, par revirements subits. Ils deviennent le miroir mobile où se reflètent les pensées changeantes des hommes, leurs passions, leurs rêves.

La politique elle-même est en perpétuel mouvement, accomplit sa destinée à des époques différentes et dans des milieux divers. Elle interprète l'humanité à tous ses âges, et représente sans cesse d'innombrables tableaux que nous avons observés dans les siècles précédents, où sont peints les mêmes prototypes, les mêmes comparaisons, et dont la seule transformation, dans le présent, dépend du milieu qui évolue, mais dont les haines, les ressentiments et les désintéressements restent les mêmes.

Néanmoins, elle est féconde en surprises de toutes sortes. De même qu'un volcan, longtemps silencieux, entre en éruption et cause autour de lui d'irréparables désastres, l'histoire politique des peuples a de ces réveils brusques dont les perturbations changent quelquefois la carte du monde.

Ne nous en étonnons pas. Spectateur attentif des grandes tragédies humaines, l'homme en est en même temps l'acteur le plus intéressé ; et comme nous connaissons d'avance sa mobilité et sa variabilité, il n'est pas étonnant qu'il nous cause les surprises les plus inattendues comme les plus contradictoires.

Certes, les hommes, disons-nous, dirigent souvent leur destinée, mais ils sont aussi les victimes de leurs passions. Ils deviennent quelquefois le jouet des circonstances et de la fatalité. Souvent aussi, la chance les poursuit jusque dans leurs entreprises les plus audacieuses.

Certains peuples nous apparaissent comme les maîtres du moment pour avoir cru au hasard ; d'autres sont tombés pour s'être arrogé des privilèges passagers qu'on ne leur avait octroyés que pour servir de prétextes à l'existence de races plus fortes et plus favorisées par la fortune.

L'histoire politique est donc formée de ces circonstances diverses où nous voyons se dérouler tour à tour les péripéties qui ont fait les hommes dignes de la liberté à laquelle ils aspirent, ou esclaves de leurs propres turpitudes, s'ils n'ont pas compris le sens des responsabilités assumées dans le présent par l'exemple du passé.

Toute liberté, convenons - en, est relative, comme toute fortune est aléatoire. De fait, les hommes ne jouissent de la liberté qu'autant qu'ils n'entravent pas celle des autres. Dans toutes les circonstances de la vie, ils sont liés par une série de devoirs et d'obligations à l'égard de leurs semblables, et en deviennent quelquefois les esclaves à perpétuité. Leur rôle est de savoir se plier à ces circonstances et de trouver la vraie liberté dans l'accomplissement de leurs devoirs envers eux-mêmes, et par suite, envers l'humanité. De là la mobilité des actes journaliers qui font que l'être se déplace comme malgré lui, balloté comme la mer changeante par des causes soudaines, par des mouvements réfléchis ou irréfléchis, par les désirs qui lui indiquent une direction, un mode de régler sa conduite aux heures ordinaires de l'existence, ce par quoi il acquiert du caractère, accomplit certaines actions par intermittence, changeantes, par conséquent, et qui, à une heure donnée, font de lui, comme dit Albert Sorel, "un organisme vivant qui évolue et subit sans cesse des variations."

Ce profond mouvement constitue la dissemblance des événements de la vie, la mobilité de nos pensées, l'incertitude des lendemains. Nous vivons des instants compliqués qui nous font passer du présent à l'avenir, mais qui cependant dépendent souvent de notre volonté, puisque nous préparons, par la réalisation lente ou précipitée de nos projets, nos bonheurs ou nos malheurs présents et futurs.

C'est là le travail intime qui, par la direction imprimée, tisse les trames de l'histoire intérieure

d'abord et celle de l'histoire extérieure ensuite. C'est la marche de l'humanité qui s'élève au plus haut degré de civilisation par étapes successives.

Alors, il faut savoir comprendre le sens de la destinée humaine et chercher à deviner l'énigme de l'avenir; car, selon l'orientation donnée à nos actes et à nos pensées, nous pouvons déterminer l'objet et le but de notre existence.

Tel est le sens de la liberté par laquelle l'homme se meut dans un certain milieu, en dehors duquel il ne saurait vivre et qui devient par suite indispensable à son développement et à sa force.

Il a besoin de vivre par la pensée, comme il a besoin de respirer. Il en est ainsi de l'humanité, il en est ainsi des sociétés tout entières. Elles jouissent de la liberté autant qu'elles savent vivre dans le milieu que les circonstances leur ont assigné. En dehors de ces limites, elles s'étioilent et meurent. Elles doivent donc comprendre la liberté dans le sens des obligations à remplir à l'égard des autres, envers elles-mêmes et envers toute l'humanité. Elles doivent connaître les conditions du milieu où se développent leurs facultés et en arriver à respecter toutes les libertés, ce par quoi elles se créent une place enviable sur la terre.

Mais si nous ouvrons les pages de l'histoire politique universelle, ces théories pleines de sens et de mansuétude ont-elles toujours été suivies ?

Au cours des siècles, tous les peuples qui acquièrent pour un temps l'hégémonie militaire ou commerciale, ont-ils compris que la tyrannie est en raison inverse de la puissance acquise ?

Regorgeant de prospérité, gâté par la fortune, jouissant de l'abondance de ses richesses et n'ayant jamais été hanté par le désir des conquêtes, un peuple vit tranquillement chez lui, sans envie et sans haine. Mais il en est autrement du jour où il est tourmenté du démon de la gloire, comme les Romains, par exemple, qui, "se destinant à la guerre, la regardent comme le seul art." Ceux-ci mettent tout leur "esprit à la perfectionner",⁽¹⁾ apportant une obstination sans exemple à vaincre l'ennemi et à le réduire en esclavage. C'est qu'ils sont aussi pris du désir d'agrandir leurs domaines et de devenir le premier peuple de la terre.

Or, pour devenir le maître du monde, il faut supprimer l'obstacle: c'est une des conditions de la guerre. Ici entre en action la force qui joue le premier rôle. Les Romains le comprenaient.

Selon eux, il fallait "donner au soldat de la légion des armes offensives et défensives plus fortes et plus pesantes que celles de quelque autre peuple que ce fut,"⁽²⁾ afin de les mieux écraser et plus rapidement. En outre, le soldat était astreint à un travail continu et surhumain; par là, il se conservait et augmentait sa force.

L'art de s'entraîner fit aussi des Romains les premiers guerriers du monde, et nul peuple ne pouvait leur résister. Ce fut le secret de la grandeur de leur empire. Rome devint la puissance la plus prospère du jour où elle mit la force au-

(1) Montesquieu.

(2) Montesquieu.

dessus du droit ; et dès lors, les petits comme les grands peuples furent assujettis à sa loi. Ils le furent si complètement que le Sénat, dès l'instant où les armées romaines consternaient tout autour d'elles, "tenait à terre les peuples qu'il trouvait abattus." (1)

Maîtres de l'univers, ajoute Montesquieu, les Romains s'attribuèrent tous les trésors. Ainsi, la force primait le droit. Les mécontents rendaient leur captivité plus dure et leur châtement plus cruel.

Donc, nonobstant l'opinion de certains philosophes, si les conquêtes se sont appuyées sur le principe de la force primant le droit, la politique, dans le domaine où elle se développe et évolue, a suivi à peu près les mêmes lois.

Montesquieu dit encore : "Moins nous pouvons satisfaire nos passions particulières, plus nous nous livrons aux générales." Cela est vrai pour tous les peuples, dont l'histoire nous donne de tristes exemples.

Si la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie, et si l'amour de la patrie conduit à la bonté des mœurs, l'histoire de la politique, sans aucun doute, nous présente peu d'exemples où le désintéressement est parvenu à borner l'ambition de tout citoyen animé par le seul désir de rendre à sa patrie ou à ses concitoyens les plus grands services possibles, travaillant par là à réaliser les mêmes espérances, à faire goûter les mêmes satisfactions et à dépenser son génie au bien-être commun.

(1) Montesquieu.

Nous le constatons, d'ailleurs, en étudiant le rôle de la politique universelle à travers l'histoire. Nous y découvrons le sens même de la destinée humaine, en essayant de définir les rapports entre les citoyens et les autres Etats qui dictent les règles imposées à tous les gouvernements de la terre. Nous y trouvons la définition de la politique à tous ses âges, devenue une force directrice dans ses attaches avec la science et dans l'art même de nous séduire.

La politique, comme force directrice, se rattache au destin des empires; elle s'incorpore à la science, prenant son origine dans le passé qu'elle fouille jusque dans ses plus secrètes traditions. Elle nous éblouit par l'art insidieux et subtil avec lequel elle sait pénétrer toutes les époques de l'histoire humaine; car elle en scrute toutes les péripéties avec aisance, et nous tient, par son autorité, sous le charme, souvent sous l'empire de la crainte. C'est pourquoi il faut toujours se tenir sur ses gardes.

Elle nous apparaît aussi comme un Hermès à deux faces dont l'une nous représenterait l'artifice, les intérêts et les ambitions sans borne des gouvernants, les besoins de ceux qui paraissent obéir tout en subjuguant; et dont l'autre nous étalerait le hideux mensonge des faux moyens, des astuces et des intrigues.

Et combien peu souvent la politique se montre à nous sous l'apparence d'une bonne foi à toute épreuve, s'appliquant uniquement à faire le bonheur des peuples, se confondant avec la véritable morale et recherchant sans arrière-pensée ni calcul le bien commun par amour de l'humanité.

Certes, le machiavélisme a souvent triomphé au cours des siècles derniers. Il prêche en somme une doctrine trop souple malheureusement ; mais la politique désintéressée que veulent imposer les théoriciens et les moralistes ne présente-t-elle pas de grands obstacles dans l'application ?

Presque toujours, dans l'ordre des choses, les beaux théoriciens de la morale, dans l'organisation et la conduite des gouvernements, flattent l'opinion populaire et dissimulent leurs véritables appétits avant d'arriver au pouvoir. Tant qu'ils restent de vrais théoriciens, dis-je, ils répudient le machiavélisme avec une ardeur digne d'exemple ; mais dès qu'ils rêvent de conduire le char de l'Etat, malgré toutes leurs belles et grandes promesses, devenant les maîtres de la situation, ils ambitionnent l'autorité en raison surtout des gains immenses qu'ils en peuvent tirer, ou dans l'espoir de succès calculés par avance.

Etrange contradiction ! Les hommes s'accommodent en pensée de la morale dont ils admettent les principes, mais dont l'application leur devient presque toujours un fardeau, alors qu'ils croient leurs intérêts immédiats en péril. Cependant, ils ont beau faire et beau dire, la morale reste à la base de toutes les institutions humaines ; elle est le cri de la conscience universelle. Elle ne fait exception pour personne et s'impose au gouvernant comme au gouverné, au maître comme au serviteur.

Il est inutile de répéter qu'elle est en parfaite contradiction avec le machiavélisme approuvant tous les moyens bons ou mauvais pourvu que le but soit atteint. Elle s'oppose ouverte-

ment aux théories célèbres de Machiavel qui prêche la prédominance de la force sur le droit.

La morale demeure la morale; et le mal moral devient une vaine excuse, même s'il a pour objectif le triomphe d'une cause apparemment juste.

Nous n'appuierons jamais par exemple ce raisonnement de l'Allemagne qui, sous le prétexte d'une mission divine et croyant porter le monde au paroxysme de la civilisation, après l'avoir dominé, massacre les enfants, violente les femmes, brûle les villes inoffensives et détruit les chefs-d'œuvre du passé.

Elle a assumé devant l'avenir la responsabilité du mal commis, parce qu'il était en son pouvoir d'empêcher qu'il fût accompli.

Il n'est donc pas permis d'empêcher ou de prévenir le mal en permettant un mal plus grand. Cela nous apparaît comme un écart de la conscience humaine, parce qu'il n'est pas deux chemins qu'elle doive suivre, le but du bien étant un dans son essence même.

Comme conséquence de tout ceci, la politique ne doit pas avoir deux poids et deux mesures dans le gouvernement des affaires publiques. Elle ne peut et doit avoir qu'un objectif, celui d'une morale qui l'astreint à travailler sans relâche à l'intérêt collectif plutôt qu'à satisfaire une ambition personnelle. Dans le premier cas, elle fera triompher ce principe, que la personnalité et la liberté humaines si précieuses à la sauvegarde des Etats, devront toujours être respectées.

En résumé, si l'Etat est limité dans son pou-

voir de quelquefois réprimer le mal, il n'est pas empêché de prescrire le bien à accomplir; et sous le prétexte qu'il n'est ni le maître des destinées de ses sujets, ni d'agir selon sa seule volonté, il ne saurait quand même oublier de mettre en pratique les principes de la vraie morale admis comme base de la société et de l'humanité.

Hélas! dans l'histoire politique comme dans celles des conquêtes, je le disais plus haut, la tyrannie doit être en raison inverse de la puissance acquise, mais les peuples l'ont rarement compris.

Or, s'ils s'appliquent à dédaigner les principes fondamentaux qui doivent les régir chez eux, qu'adviendra-t-il, alors que leurs armes victorieuses leur auront mis entre les mains le sort d'un pays conquis? Quel avenir sera alors réservé aux vaincus, si le vainqueur, imbu de sa force, impose sa volonté par un despotisme éhonté?

Il est un fait à noter. Tant que les habitants d'un pays composé d'une seule race sont soumis à un gouvernement sûrement élaboré au prix d'innombrables sacrifices, alors qu'ils acquièrent quelquefois leur force dans les révolutions et se développent au sein d'une civilisation progressive, ils vivent dans l'unité et la paix; ou, du moins, s'ils ne s'entendent pas toujours et se font les esclaves de divisions intestines, ils en viennent à entretenir un jour les mêmes aspirations nationales. Alors qu'il y avait une guerre cachée dans les murailles de Rome, nous dit Montesquieu, elle conquérait l'univers.

Mais si un Etat se compose de races hétérogènes qui nous apparaissent sous des aspects

divers, pour la raison, par exemple, que certaines d'entre elles sont soumises par des conquêtes antérieures, il arrive alors que, par la dissemblance de leurs idiomes, par leurs traditions opposées, par le froissement de leurs idées politiques toujours en conflit, se réveillent bientôt chez elles des rivalités, une hostilité née de leurs instincts, des jalousies profondes et durables, en raison des droits acquis par chacune d'elles dans le passé.

L'histoire nous présente une grande variété de ces cas. Dans l'enceinte d'un Etat, soit par des conditions géographiques, par des circonstances exceptionnelles, soit par un excès de civilisation, les divers sujets sont soumis à des obligations, à des nécessités, si l'on peut dire, qui restent indépendantes de leur volonté. Ainsi, le cosmopolitisme s'introduit chez tous les peuples, mais sous des aspects différents. Il est dû, néanmoins, au débordement de certains pays incapables de nourrir leurs enfants. Mais il opère toujours la confusion parmi les races. L'émigration fournit des sujets facilement assimilables qui mêlent très vite leur sang au sang de la race à laquelle ils viennent demander asile.

Cependant, ce phénomène ne se produit pas aussi facilement chez le peuple vaincu et soumis qui, lui, conserve obstinément ses traditions, malgré les tentatives faites par le vainqueur pour le réduire et l'annihiler. Nous sommes un de ces exemples, nous, Canadiens-français, dans l'enceinte géographique qui porte le nom de Canada.

On y rencontre, en effet, deux langues dis-

tinctes en antagonisme depuis deux siècles et demi, deux langues souveraines dont dépend presque entièrement l'histoire politique du pays, et restées fidèles au passé en raison d'un attachement indéracinable à de vieilles institutions qui ont fait la gloire de deux races auxquelles ces deux langues appartiennent et qui en sont devenues la force et la grandeur.

De cette vérité primordiale, il nous importe de tirer des considérations philosophiques et des conclusions dans les faits mêmes qui composent l'histoire politique de deux peuples aux aspirations distinctes et imprégnés d'une puissante originalité. Y manquer, ce serait fausser volontairement les raisons où nous retrouvons les causes de survivance de tout un passé fait de sacrifices et de désintéressement.

La grande partie de ceux qui ont peuplé l'Amérique septentrionale est venue, à diverses époques, s'emparer de terres fécondes et sans limites, où pouvaient évoluer librement des populations sans nombre.

Les premiers arrivés, devant le danger sans cesse accru de l'envahissement de leurs territoires, ne se sont pas bornés aux seuls obstacles d'une longue résistance ; mais, bientôt dominés et sous l'égide de l'étranger, ils ont voulu subsister, comme disait Thierry, par une profonde concentration de leurs forces et de leur vitalité.

Alors que les envahisseurs voulaient réduire et annihiler ces vaincus ; alors qu'une trame émouvante allait se dérouler ; alors que des invasions successives allaient menacer leur plus cher trésor national, ces races primordiales, réduites à

un certain nombre de familles, vont se grouper autour du foyer ancestral, vont augmenter leur progéniture dans une proportion miraculeuse, en raison de leur persistance à ne pas s'éteindre, et vont conserver dans l'adversité cette foi sereine dont sont faites les grandes destinées.

Exemple à peu près unique dans l'histoire politique du monde entier. La conquête du Canada par l'Angleterre, en 1759, fixe en effet une date mémorable que ni le temps ni les changements brusques ou lents ne pourront effacer. Elle synthétise pour nous et pour les penseurs de l'Europe même, une époque digne des plus hauts faits de l'antiquité. Elle nous met en regard les péripéties de la destinée d'un peuple désigné d'avance à la conservation en Amérique de la vieille culture française dans ce qu'elle a de plus précieux et de plus indestructible.

Exemple sublime. Car c'est au milieu de malheurs toujours renouvelés, au milieu de souffrances patiemment endurées, que ce peuple vaincu parvint péniblement, après bien des tâtonnements, à jouir d'une liberté relative et à sauvegarder ses institutions, tout en restant l'esclave volontaire d'un idéal, quoique courbé sous le joug étranger.

Lorsque nous jetons un regard en arrière, il nous est donné, en raison du rapprochement des faits, de les contrôler et d'en dégager de salutaires conclusions. Ils sont toujours présents à notre mémoire : ils nous rappellent les causes de la conquête du Canada par l'Angleterre, comment elle s'exécuta et se maintint, à quelles spoliations et à quelles haines elle assujettit les vaincus, par quels moyens remplis d'embûches

et d'astuces les vainqueurs purent affermir leur domination.

Ces faits nous remémorent encore, avec Albert Sorel, "que rien ne se fonde dans les empires, les royaumes, les républiques, les familles, que par la libre donation que les hommes font d'eux-mêmes;" c'est-à-dire, que la société ne saurait se maintenir que par l'intention de tout individu qui la compose de manifester sa libre volonté de vivre en commun.

La conquête ouvre une ère historique d'un intérêt puissant au point de vue de la conservation de la langue française en Amérique, des traditions ancestrales, puisque la longue suite des événements politiques, depuis 1763, s'imprègne d'une pensée de prédominance largement accusée, de l'idée de conservation d'une part et de l'intention de dominer de l'autre, de l'antagonisme de deux races voulant affirmer des droits acquis.

Et toutes deux, dès la première heure de la conquête, commencent à tracer les pages de leur histoire politique, de leur constitution; en un mot, de leur destinée étrange et complexe.

Si l'Anglo-Saxon se convainc que ce doit être le dessein très patriotique d'un créateur d'empire d'imposer le prestige de sa langue et d'assurer en même temps la puissance du pays conquis, on peut se rendre compte aussi que ce problème hanta les esprits agités de cette époque où les Canadiens-français s'imprégnèrent de l'idée que "la langue d'un peuple est la clef qui le délivrera de ses chaînes."⁽¹⁾

(1) Mistral.

Par la conquête, dis-je, le Canada subit une transformation visible, à partir de 1763. On prévoit déjà nettement le rôle que les deux races en présence seront appelées à jouer devant les nécessités d'une vie en commun, dans un pays déconvert par l'une et conquis par l'autre.

Il va sans dire que le premier geste de l'envahisseur est de s'attribuer tous les privilèges et de manifester ouvertement un esprit de favoritisme en faveur des siens. Rien n'est plus naturel et cela est dans les attributs du vainqueur.

Comme aux jours de la conquête de l'Angleterre par les Normands, les conquérants du Canada devaient s'imposer par leurs lois et leurs institutions. Ils avaient tiré cette méthode du fait que, toujours, la Grande-Bretagne a travaillé dans le sens de ses intérêts avec une opiniâtreté jamais démentie. C'est par ce moyen que, dans le XVIII^e siècle, après avoir acquis un prestige mondial, elle marchera à la tête des libertés du monde.

Pour s'assurer de la possession du territoire, elle commence par imposer un régime militaire dont les chefs sont malheureusement recrutés parmi les premiers venus, gens d'extraction souvent douteuse, ou créatures animées de sentiments hostiles, ignorantes et remplies de préjugés odieux. Nouveaux colons dans un pays riche et plein de promesses matérielles, l'ambition, le lucre et la lésine ne mettent guère de temps à s'emparer de leur esprit plus âpre au gain que disposé à servir les intérêts de la patrie. La convoitise les aveugle. Remplis de prétentions, de l'arrogance du vainqueur, ils ne tardent pas à se

rendre insupportables, injustes et grotesques. Ne réussissant pas par la ruse, ils trament un vaste complot dont le résultat sera de faire peser sur le vaincu une sorte d'oligarchie, reste d'une tradition venue de l'antique aristocratie anglaise peu disposée, au cours des siècles, à accepter les principes de la démocratie moderne.

Nous assistons au réveil de toutes les haines fomentées à des époques d'injustice et de fanatisme. Jalouse de la grandeur de ses origines, la race vaincue, en perdant la propriété d'un territoire qu'elle a découvert et arrosé de son sang, est grandement désillusionnée; car elle ne saurait jouir maintenant que d'une liberté relative, gagnée étape par étape et après bien des tâtonnements et des tergiversations.

Mais tout de même, les Canadiens-français n'en continuent pas moins à vivre de leur travail, formant un groupe distinct, attachés à des idées puisées dans leur passé même, dans leurs lois, dans leurs institutions qu'ils ne veulent sacrifier à aucun prix.

Et parce qu'ils ont conservé un reste de vieille civilisation française, parce qu'ils en ont gardé le caractère, ils entreprendront de haute lutte une œuvre difficile et ininterrompue pour la conservation d'un prestige qu'ils tiennent de leur race, jusqu'à consentir les plus durs sacrifices, le désintéressement le plus sublime au service d'une cause qu'ils ont souvent crue perdue irrémédiablement, mais que leur force de résistance a fini par faire triompher au milieu des embûches, des querelles longuement entretenues et des trahisons savamment mises en œuvre.

Mais quelle méthode devrions-nous suivre dans le récit de cette histoire merveilleuse ?

Devrions-nous, comme le fait remarquer Thierry, procéder comme des historiens des peuples modernes, — je veux dire une certaine école moderne, — qui, en racontant “ les événements, ont transporté les idées, les mœurs et l'état politique de leur temps dans les temps passés ? ”

Mais cela est-il suffisant ? Qu'est l'historien, sinon un chercheur de faits lointains qu'il habille, si l'on peut dire, de la couleur locale s'adaptant le mieux aux époques où il remonte, — celles qu'il doit comparer, — aux actes qu'il doit classer. Prétendre calquer les événements du passé sur les types présents, dans l'intention de leur donner plus de vraisemblance et de leur supposer une physionomie qu'ils n'avaient pas, c'est tout simplement vouloir peindre l'homme tel que nous le comprenons, lui faisant subir l'influence de notre milieu, sans se rendre compte qu'il doit subir avant tout l'influence du milieu où il vivait au temps où nous en voulons rendre le caractère.

Des historiens ont pu exposer des vues et des notions disparates en parlant de la société romaine, par exemple, mais la société romaine n'en demeure pas moins l'expression d'un état particulier de civilisation à l'époque où on en veut donner la peinture véritable. Il n'y a donc qu'une méthode, quoique les conceptions des historiens varient : celle d'exprimer la réalité du passé. Tout est là.

Mais on ne l'a pas toujours entendu ainsi. Les historiens de la féodalité, par exemple, — et ils sont légion, — les témoins des époques monar-

chique en France, ont modelé la royauté germanique, les premiers conquérants de l'empire romain et la royauté féodale du XVI^e siècle, sur les vastes et puissantes royautés du XVII^e. (1)

Ce fut le fait des Mézeray, des Anquetil et des Velly d'ignorer les monuments primitifs et de fausser souvent la vérité sur les siècles écoulés, mettant en regard des préférences personnelles et dénaturant le sens de la vie.

Au XVIII^e siècle, bien que l'esprit philosophique et positif domine, les historiens ne "décrivent pas avec exactitude les temps anciens où les classes jouissaient à peine de l'existence civile. On y traitait les faits avec le dédain du droit et de la raison." (2) Il faut pourtant en excepter Voltaire qui, dans l'histoire de Charles XII, nous donne, le premier, l'illusion de la vérité historique sans laquelle l'humanité ne se présente plus à nous que sous l'apparence de la fiction.

Cependant, nous dit Thierry, "il n'est pas permis de faire l'histoire au profit d'une seule idée, aux époques qui nous préoccupent. Notre siècle demande qu'on lui apprenne tout, qu'on lui retrace et qu'on lui indique l'existence des nations aux diverses époques, et qu'on donne à chaque siècle passé sa véritable place, sa couleur et sa signification."

L'historien ne s'arrête pas à la fiction : il contrôle les faits, il recherche leurs relations. Pour cela, il les choisit et les classe. Il ne s'attache

(1) A. Thierry.

(2) A. Thierry.

pas à ceux-là qui, obscurs et enchevêtrés, ne laissent qu'une empreinte fragile et douteuse. Il en arrive par un long travail à les comparer et à en découvrir la parenté, à y trouver leurs connexités, les fils invisibles qui les relie indissolublement. Pour ceux à qui la vieille école refusait de discerner ou de découvrir ces mêmes faits, il secoue la poussière du temps afin d'établir leur affinité, leur corrélation secrète.

Telle est aussi la tâche de l'historien qui veut remonter dans le passé de nos annales politiques.

Représenter la lutte nationale des Canadiens-français après la conquête du Canada par l'Angleterre; faire voir les relations tendues des deux races réunies par le hasard de la guerre sur un même territoire; les analyser jusque dans leurs plus secrets efforts pour la conservation de leur indépendance; pénétrer les circonstances profondes par lesquelles, du contact même de ces deux races, malgré la dissemblance de leurs idées, malgré la disparité de leurs traditions, de leur langue, de leur langue surtout, une longue série de faits particulièrement intéressants est née; rechercher les causes par lesquelles se forment deux races soumises un jour à une législation identique, quoique conservant toutes deux leur caractère, l'amour d'un passé glorieux, le souci de persistance, la volonté de domination chacune dans leur sphère d'action, voilà bien l'histoire dont les pages n'ont pas été complètement écrites depuis la cession du pays, au point de vue philosophique, si l'on considère que notre histoire constitutionnelle abonde de faits pleins de profondeur, de grandeur tragique et de farouche majesté.

Le Canada, et particulièrement la province de Québec, furent le théâtre d'un drame unique dans l'histoire universelle. Drame empoignant, quand on sait qu'il s'agissait, de la part d'une caste, de réduire complètement une race au détriment d'une autre, de la dénationaliser et de lui faire perdre l'antique prestige acquis par des siècles de luttes sans cesse renouvelées.

Dans cette entreprise, néanmoins, les anciens colons français ont conservé une originalité de caractère sans exemple dans le passé, parce qu'ils n'ont jamais désespéré d'eux-mêmes, entretenant la volonté de se toujours distinguer du vainqueur et de ne pas se mêler à lui. C'est dire qu'ils ont déployé, à toutes les phases de leur existence, une activité, une énergie sans défaillance; et que, comme pour symboliser, dans leurs infortunes, l'attache qui liait leurs âmes de Français, ils ont su pratiquer et illustrer davantage une des plus rares vertus transmise par les ancêtres et qui tira sa noblesse dans le fond même de la conscience: la fidélité.

A cette vertu donc, vont s'opposer les événements les plus tragiques sans qu'il intervienne aucune cause accidentelle, mais que les circonstances ont logiquement préparés.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, — et ceci est universellement admis, — si l'on consulte l'histoire des peuples, on constate que l'établissement des Etats fut toujours l'œuvre de la force. Nous sommes obligés de revenir à ce problème, alors qu'il s'agit de l'histoire politique des pays. Généralement, et nous en trouvons des exemples illustres, les sociétés nouvelles se for-

ment des débris des sociétés tombées en désuétude ou soumises au caprice du vainqueur, après qu'elles ont été privées de leur liberté. C'est ainsi que Rome procédait. Après une conquête, nous dit Montesquieu, " le Sénat s'érigait en tribunal qui jugeait tous les peuples: il attachait à Rome des rois dont elle avait peu à craindre et beaucoup à espérer; et il en affaiblissait d'autres dont elle n'avait rien à espérer et tout à craindre."

Dans l'histoire constitutionnelle du Canada, depuis 1763, il arrive ceci surtout, qu'au début, le vainqueur tente de faire disparaître les vestiges de l'ancienne civilisation. Il cherche aussi à l'affaiblir d'abord, parce qu'il désespère de n'en rien attendre, ayant toutes les raisons de la craindre. En ceci, il suit bien la politique des Romains.

Thierry a pu dire: " Quelque violents et illégitimes que puissent paraître ces mouvements de destruction des anciennes sociétés par les nouvelles, ils ont pour résultat présent la civilisation européenne." Oui, nous l'admettons; mais il n'en est pas de même chez nous en ce qui regarde la marche de la civilisation dans la colonie depuis la conquête, puisque tout en apportant de nouvelles réformes, dans le but de créer un mouvement destructeur de la société ancienne par la nouvelle, les conquérants n'ont pu détruire le passé dont ils ont, au contraire, profité en toutes circonstances.

Animées de l'intention préméditée de renverser les vieilles institutions et d'en saper les derniers vestiges, ils ont fini par en subir volontai-

rement l'ascendant et par en adopter souvent les principes dont l'application est devenue, à diverses périodes, une raison du rapprochement des deux races destinées ensuite à se combattre sans répit.

D'ailleurs, disait encore Thierry, "un grand peuple vaincu ne se subjugué pas aussi promptement que sembleraient le faire croire les actes officiels de ceux qui le gouvernement par le droit de la force. Le regret patriotique est encore au fond des cœurs longtemps après qu'il n'y a plus d'espérance de relever l'ancienne patrie." (1)

Ne croirait-on pas que ces pensées furent écrites pour nous ? En tout cas, elles ont une signification dont l'écho se répercute dans l'âme de l'ancienne colonie. Elle nous rappelle que le souvenir ne suffit pas toujours aux hommes restés attachés au sol trempé d'un sang généreux : car il leur revient sans cesse, à ceux-là, la souffrance tenace d'une ancienne blessure dont la cicatrice ne s'est jamais complètement refermée et dont la vue leur fait sentir chaque jour une douleur dont la durée semble éternelle.

S'ils ont perdu l'espoir de défendre leur ancienne patrie par les armes; s'ils se voient forcés à céder au plus fort le pays des aïeux, ils ne cessent néanmoins d'entretenir dans l'ombre ou ouvertement la douce pensée des libertés à reconquérir; ils ont leurs martyrs restés les plus purs héros de leur histoire et le plus divin exemple à la postérité.

(1) Thierry. — Préface à l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands.

Tous les peuples se ressemblent en cela.

L'esprit national revêt un caractère particulier au milieu des vicissitudes et des oppressions, malgré la haine du vainqueur devenu le maître; l'idée du véritable patriotisme est toujours forte de la volonté de triompher parce qu'elle se pare des vertus nécessaires et inhérentes à toutes nobles causes.

Ah! combien notre mémoire toujours vivace nous ouvre largement toutes les phases de ces instants imprégnés de beauté et de vie! Nous les revoyons sans cesse dans un rayonnement. Elles nous parlent, et le sens profond qui s'en dégage nous apprend à nous élever au-dessus de nous-mêmes, nous porte vers des sphères lointaines et détachées des prosaïques instants vécus ici-bas; elles nous rappellent ce que furent nos aïeux et nous enseignent, par une vision céleste, ce que nous devrions être devant l'exemple illustre de ce passé fait d'extase et d'une sorte de mysticisme dont s'imprégneront toutes les pages de notre histoire.

II

Deux volontés se sont trouvées en présence après la conquête du Canada par l'Angleterre: *la volonté de conservation* des Canadiens-français et *la volonté de domination* des Anglo-Saxons. L'une voulant survivre en raison de droits antérieurs, l'autre s'appliquant à combattre de toutes ses forces la première, parce que, vainqueur, l'Anglais aspire à la prédominance, bien décidé

à faire comprendre au vaincu que l'égalité n'est plus possible entre deux races orgueilleuses de leur puissance et maîtresses d'un continent qu'elles ont pourtant acquis, l'une, par la conquête, l'autre, par la force des armes.

Prétention légitime, si l'on considère que la conquête par la force n'a jamais su dicter d'autre code de droit international, à savoir, que le conquérant est garanti dans ses nouvelles possessions par des traités solennels qu'aucune nation ne saurait mépriser et transgresser.

Le problème de la volonté de survivance est né de l'idée de conservation de la race française en Amérique; la volonté de domination est issue de l'aristocratie anglaise dont on connaît l'ascendant en Angleterre depuis la conquête de ce pays par les Normands.

Celle-ci a combattu celle-là. Mais la seconde s'affirme à une époque exceptionnelle où l'Angleterre sortait victorieuse d'une lutte ruineuse, lui ayant néanmoins apporté un prestige sans précédent depuis la Grande Charte de Jean sans Terre.

Toutes les choses tendant d'ailleurs à une fin, nous pouvons dire que l'Angleterre, dans toutes les péripéties de la guerre de Sept ans, s'arrogea une mission divine. Imbue de cette croyance — jamais démentie par les faits — qu'elle devait y jouer un rôle providentiel, elle crut, en ce XVIII^e siècle, que, par une nécessité surnaturelle et pour le progrès futur de l'humanité, elle deviendrait l'arbitre des libertés humaines.

Or, dans cette lutte que nous devons soutenir avec la première nation du monde, lutte ininter-

rompue dont nous allions être les acteurs forcés et les victimes involontaires, nous retrouvons toute l'histoire politique de notre pays depuis la cession à l'Angleterre. N'en cherchons pas les causes ailleurs.

Voilà pourquoi; depuis deux cent cinquante ans, ces problèmes complexes, agités, ballotés dans tous les sens, sont demeurés dans un perpétuel conflit. Ils n'ont cessé de diriger le passé, et ils renferment en même temps le secret de l'avenir qui nous attend sur la libre terre d'Amérique. Problèmes angoissants, problèmes émuovants!

Ils nous démontrent bien que, dans leur coopération à l'ordre des fins, les nations, conductrices d'hommes et, par conséquent, de volontés, ne les poussent pas toujours, selon qu'elles en ont décidé, par la force ou par la douceur. Indépendamment de cette ruée humaine vers un but indéterminé, il existe un courant plus fort que la vie, entraînant l'humanité vers une destinée qu'une main invisible a peut-être tracée d'avance.

Il est donc utile de répéter ici qu'un des phénomènes les plus extraordinaires, depuis la cession du pays, a été le prestige de la volonté de conservation chez les Canadiens-français, et la ténacité ininterrompue de la volonté de domination chez les Anglo-Saxons.

D'ailleurs, cette ténacité de la volonté de domination et de prédominance est d'abord due au résultat de l'immense accroissement de la puissance anglaise par le monde, au XVIII^e siècle et après, de sa conquête de l'empire des mers, des circons-

tances favorables à son expansion coloniale, de la faiblesse momentanée de races rivales, ce qui, à cette époque particulièrement, avait rendu ses conquêtes plus faciles, ce qui lui permettait de réduire plus promptement et plus sûrement les vaincus, ce qui augmentait son prestige et faisait naître une crainte légendaire chez des voisins capables pourtant de lui résister.

Si l'Angleterre s'attaque aux peuples, ses rivaux, c'est qu'elle leur croit trop d'ambition. Elle veut les dominer, afin d'asseoir sa puissance d'une manière définitive et sûre.

Et, à l'époque de notre défaite, nous voyant décidés à ne subir aucune contrainte par la violence, elle crut pourtant devoir employer des moyens arbitraires, concluant que, puisqu'elle avait ainsi dompté les autres peuples, elle parviendrait à nous réduire et à nous annihiler.

Mais elle s'aperçut bientôt que, pour une fois au moins, elle faisait fausse route et compromettait grandement ses chances de succès dans l'Amérique septentrionale. D'ailleurs, l'Angleterre avait assez chèrement acheté ses libertés constitutionnelles. Si elle avait encore conservé, au XVIII^e siècle, un reste de despotisme, alors qu'il s'agissait de réduire tout ennemi, despotisme issu des révolutions sanglantes de l'époque de Charles I^{er} et de quelques autres, elle s'aperçut, après de cruelles expériences, que la modération vaut mieux que l'intolérance, même si l'on ambitionne la conquête du monde.

Nous en avons fait l'expérience chez nous, depuis ces époques agitées où nous avons bénéficié, lorsque cela a dépendu du gouvernement impé-

rial, de la plupart des libertés constitutionnelles anglaises.

Mais ici une digression s'impose.

Là où l'Angleterre se montre incontestablement supérieure à nous, c'est lorsqu'elle met en action son merveilleux génie d'entreprise.

Elle aura beau jeu contre l'esprit latin des Canadiens-français qui, à l'exemple de leurs aînés d'Europe, ont conservé un idéal assez visiblement indépendant de ce qu'on est convenu d'appeler les jouissances matérielles; celui de survivre dans le passé, comme de travailler au triomphe de ses idées dans l'avenir.

Certes, si nous avons consenti à nous amalgamer, et cela, sans un mot de récrimination, nous nous serions vite habitués à partager l'idéal anglo-saxon.

Mais il n'en fut pas ainsi.

Nous n'avions pas, nous, Canadiens-français, la mentalité de l'Anglo-Saxon. Détachés par des siècles de luttes de la moindre affinité de pensées, de croyances et de mœurs, ennemis acharnés et irréconciliables apparemment, les anciens colons restaient rivés à de vieilles disciplines, à d'antiques traditions, à une sorte de tranquillité morale acquise par l'expérience des siècles, et ils s'effrayaient devant l'esprit d'activité de leurs conquérants toujours à l'assaut de gains matériels, de succès économiques sans cesse croissants, et possédés par ces instincts profonds qui font de l'homme un être de rapacité et de désirs inapaisés.

Les Anglais sont devenus négociants par la force des circonstances; mais, nous dit Voltaire,

“ c'est uniquement parce que les Anglais sont devenus négociants que Londres l'emporte sur Paris par l'étendue de la ville et le nombre des citoyens ; qu'ils peuvent mettre en mer deux cents vaisseaux de guerre et sondoyer des rois alliés.”

Et ceci était écrit au XVIII^e siècle, au moment où l'Angleterre, par ses hautes qualités financières, réduisait le monde à sa domination.

D'un autre côté, M. Guglielmo Ferrero, nous apprend, dans son livre “ Le Génie latin et le Monde moderne,” que, “ au point de vue de l'histoire des peuples latins, l'idée de progrès est une sorte de force révolutionnaire. Jusqu'à la Révolution française, dit-il, les générations avaient vécu en Europe contentes de peu, fidèles aux traditions, regardant toute nouveauté comme un péril, toute hardiesse comme une rébellion contre Dieu et contre la mémoire des ancêtres. Et la richesse augmentait dans le monde avec lenteur et des arrêts déplorable. Dans chaque nation, les augmentations de la richesse et de la population ne se voyaient qu'à distance de plusieurs siècles ; le changement apporté par chaque génération était si peu de chose que c'est à peine si chacune d'elles pouvait s'en rendre compte.”

En ceci nous appartenions aux races latines.

Or, quel fut l'idéal des peuples latins depuis le moyen âge ?

Il nous est facile de répondre à cette question.

S'ils ont été, dans presque toutes les branches de l'activité humaine, les principaux auteurs des grandes découvertes que des races plus positives ont exploitées, ils ont incontestablement

imposé à l'Europe les arts et la littérature, s'élevant par là à la satisfaction des conquêtes de l'intelligence pure.

Fils de la pensée, privilégiés d'une destinée sublime, les peuples latins ont préparé la civilisation moderne à la conquête des spéculations intellectuelles.

Et pendant que d'autres, leurs voisins, plus attachés aux spéculations matérielles, refaisaient la carte du monde et reculaient leurs frontières naturelles, sous le prétexte d'une surabondance de population et de progrès économique inférieur, les races latines groupaient les idées, élargissaient le domaine des doctrines philosophiques et collaboraient, par la magie de la Beauté, à entretenir les espérances ultra-terrestres et l'idéal commun de l'humanité.

Et pendant qu'elles offraient au monde ébloui le fruit de leurs conquêtes intellectuelles, l'Angleterre, l'Allemagne, et l'Amérique même à peine née, accroissaient leur puissance par l'accumulation des richesses; et, plus tard, dans l'espace de quelques siècles à peine, ces divers pays, mettant la production quantitative au-dessus de la production qualitative, développaient leurs industries par des méthodes nouvelles en révolution constante avec les systèmes en désuétude, s'élevaient graduellement vers les progrès scientifiques, poussaient l'expansion de leurs colonies jusqu'aux confins du monde, augmentaient, conséquemment, leurs populations d'une manière ordonnée, autant de transformations successives en opposition avec celles des races latines indissolublement attachées à des

formules antiques, et qui, toujours à l'affût des spéculations intellectuelles, restaient fidèles au passé qu'elles donnaient comme exemple à l'avenir et qu'elles proclamaient comme la première cause de la civilisation à travers les temps.

Si nous sommes les fils de ce mouvement dont les races latines ont fait leur évangile, nous avons été victimes d'un autre mouvement irrésistible et qui faillit nous être fatal. Notre idéal qui comportait un esprit de sacrifice et de désintéressement qu'on retrouve chez les illuminés, puisqu'il se rattachait à une idée purement spéculative, nous tenait dans une sorte de suspicion aux yeux de nos voisins les Anglo-Saxons qui interprétaient notre ténacité à rester attachés à des principes désuètes, comme une sorte de démence, comme une folie mystique dont nous serions les premiers à souffrir, ce qui nous coûterait sans doute la liberté à laquelle nous aspirions en vain, puisque le sort des armes avait fait de nous, non des créatures libres, mais des instruments maniables selon la volonté d'un peuple habitué à commander plutôt qu'à obéir.

Nous allions subir l'empire d'une race qui, du plus loin qu'elle nous apparaît dans le passé, a conservé, comme nous, d'ailleurs, son caractère national. Race orgueilleuse par instinct, nous déclare Chateaubriand, et dont l'orgueil modifié par ce qu'il a reçu du caractère français, se transforme en amour propre.

Ce qui nous met en parfaite opposition avec elle, comme je le disais, c'est qu'elle surpasse déjà, au XVIII^e siècle, ses voisins dans l'art du commerce et dans l'habileté à accumuler les ri-

chesses. "Elle veut tout écraser de force en un instant." (1) Nous en pouvons donner comme exemple le premier mouvement irréfléchi de l'Angleterre à notre égard, lors de la conquête, alors qu'elle travaille à nous annihiler sans merci, en nous courbant sous un régime de fer.

Disons aussi que si elle tient la vivacité de son esprit de ses origines françaises, elle la corrige bientôt par la réflexion et le calme, qualités qui lui viendraient du caractère allemand.

Et pour appuyer ce que je disais plus haut, en parlant des races latines, rappelons-nous avec Chateaubriand que "l'Anglais met dans le travail des mains la délicatesse que le Français met dans celui de l'esprit."

A l'époque de la conquête, comme aux époques ultérieures, comment notre race pouvait-elle lutter contre l'Anglo-Saxon dans le domaine purement économique, alors qu'aux causes psychologiques de notre incapacité à devenir des rivaux sérieux, nous ajoutions une certaine mollesse de tempérament, une sorte d'inaptitude aux spéculations pratiques de la vie, une visible indifférence à l'idée d'accumulation quantitative des choses matérielles et une sorte de ténacité de sentiments qui remontait aux époques de civilisation qualitative, selon l'expression de M. Guglielmo Ferrero; alors que nous avions conservé, par hérédité, "la répugnance à l'agitation continue, à l'innovation incessante, à l'esprit de renouveau, à la manie de la vitesse." (2)

(1) Chateaubriand.

(2) G. Ferrero. — "Le Génie latin et le Monde moderne."

Nous étions affiliés — défaut que les écoles modernes ont discuté indéfiniment — de la manière de conservation ; nous étions traditionalistes foncièrement, par atavisme.

Le défaut psychologique le plus grave chez un peuple, et le plus en contradiction avec les principes de son avancement, est certainement la routine. Elle nous vient d'une lenteur sans cesse accentuée de la réflexion et de la volonté, et, selon M. Gustave Lebon, elle rend "l'esprit hostile aux idées nouvelles, aux innovations, et conduit à faire toujours les choses de la même façon."

Il existe néanmoins une profonde différence entre la routine et l'idéal de persistance, ou de survivance, si vous voulez, puisque l'une est due à une sorte de dégoût pour l'effort, ne parvenant à réaliser un projet que par une dépense de la totalité de survivance, au contraire, exige un effort considérable et suivi de la volonté *de tout*, de la ténacité à rester attaché à certains principes, à certaines idées préconçues.

Les premiers colons, recrutés en partie parmi les classes ignares et pauvres de la société française du XVI^e siècle, sont routiniers par hérédité, acceptant tout sans discussion, parce que jamais ils n'ont joui de leur libre arbitre. Ils sont routiniers, non parce qu'ils ont une connaissance quelconque des choses, mais parce que les idées admises autour d'eux les subjuguent et les contraignent. Ils ne s'en plaignent pas, d'ailleurs. Et quand ils le voudraient, ils seraient impuissants à enlever des influences bonnes ou mauvaises qu'ils doivent subir sans

murmure. Ils acceptent donc tout sans récrimination: cette passivité les rend indécis sur les responsabilités à prendre. Ils manquent d'initiative par une cause héréditaire.

Comme la routine dont ils sont les esclaves vient de très loin, ils la regardent comme une sorte de puissance issue du droit divin et qu'ils ne sauraient ni discuter ni renier. Ils restent donc l'écho des idées des autres, ballotés toute leur vie dans l'indécision, pris de terreur devant les entreprises qui demandent un effort personnel.

Ils voudront bien cultiver leurs terres, rester maîtres chez eux, agrandir leur domaine; mais dès que les circonstances exigeront qu'ils s'extériorisent et qu'ils prennent des risques, ils deviendront hésitants et même hostiles aux idées nouvelles.

Si, par cela même, ils impriment un caractère particulier à leur progéniture, ils demeurent dans une condition d'infériorité, alors qu'il s'agit de l'avancement du pays au point de vue matériel.

Ainsi, devant toutes ces raisons, ils se sentent peu armés dans cette lutte formidable contre des hommes qui, à l'exemple des Carthaginois, voient la puissance d'une nation dans l'accroissement de leur prestige financier dans le monde.

Un fait très grave s'est aussi produit en ce qui regarde du moins la volonté de domination des Anglais. En faisant pénétrer dans ce pays des éléments nouveaux, avides de s'accaparer, par la force, des premières places, en raison d'abord du droit de conquête, et ensuite, incités par l'appétit des gains à venir, de l'enrichissement rapide et

des succès économiques sûrs, les Anglais, dis-je, apportaient avec eux leurs moyens d'entreprises, leurs qualités natives qui consistent dans l'audace, dans le maniement des affaires, dans l'esprit de cohésion, dans l'habitude d'une discipline rigoureuse en tout, dans l'ordre, par conséquent, dans la confiance inaltérable en soi que le vainqueur ne manque jamais d'exagérer outre mesure au détriment du vaincu.

Cependant, malgré cette constatation d'un état de choses très apparent, le progrès accompli par les vainqueurs s'accroissant chaque jour, les vaincus n'en persistent pas moins à entretenir leur volonté de conservation avec une énergie indomptable, en même temps qu'ils manifestent une timidité déplorable dans le domaine économique, augmentée en raison de leur situation toujours plus tendue, d'une profonde méfiance envers des adversaires rusés, malveillants et sans cesse en éveil, avec au cœur une rancune soigneusement entretenue en haut lieu. Telle était la situation.

Nous voilà donc en présence de ces deux volontés de conservation et de domination.

La première question que nous nous posons, le jour où le vainqueur prend possession du Canada, c'est de nous demander par quelles lois il gouvernera le pays conquis.

Sans aucun doute le droit du vainqueur est d'imposer les lois qui l'ont régi dans son pays : il n'a pas en cela à consulter le vaincu. Le conquérant dispose à son gré, non seulement du territoire acquis par les armes, mais aussi et très souvent, de la liberté de ses habitants. Ce fut, à un degré supérieur, la loi des barbares de la

plus lointaine antiquité, c'est aussi celle des civilisations modernes. Mais comme les civilisations modernes ont pour but principal, ou, du moins, devraient avoir pour but d'adoucir les mœurs, elles inclinent à la mansuétude à l'égard du vaincu et se bornent à régler le gouvernement politique et civil du pays conquis selon des lois justes et humaines. Seulement, à l'époque de la conquête, les Canadiens-français avaient leurs lois, leurs coutumes, leurs mœurs, leur langue, leur langue surtout.

Nous ne pourrions mieux faire ici que de commenter les paroles de lord Mansfield, un juriste de cette époque, sur la manière de savoir si les peuples conquis deviennent des sujets considérés comme ennemis, comme étrangers, ou comme des citoyens jouissant des privilèges accordés aux sujets anglais. Mansfield est de cette dernière opinion.

Les traités sont inviolables, dit-il, de même que les articles d'une capitulation par laquelle s'est opérée la reddition d'un pays. Et il ajoute: "La loi et la législation de toute possession concernent au même degré la personne et la propriété renfermées dans les limites de celle-ci et constituent la vraie règle sur laquelle doivent être basées toutes les décisions à l'égard des questions à résoudre dans cet endroit." Puis, il invoque encore une maxime ancienne comme le monde, universelle, celle qui veut que "les lois d'un pays conquis restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par le vainqueur."

Mais le roi, néanmoins, ayant le pouvoir de modifier les vieilles lois du pays conquis et d'en

faire de nouvelles, " ne peut ni promulguer des lois contraires aux principes fondamentaux ni soustraire un habitant aux lois du commerce ou à l'autorité du parlement ni conférer des privilèges en excluant ses autres sujets d'y participer." Cependant, le gouvernement impérial, modifiant les lois du pays conquis, tout en conférant des privilèges et sans exclure le vaincu d'y participer, saura-t-il éviter les conflits qui naissent en pareille occurrence entre les privilèges ou les lois imposées au pays conquis et les traditions auxquelles celui-ci était attaché avant la conquête par ses origines et depuis la plus lointaine antiquité ?

Cela paraît bien difficile.

A l'époque de la conquête, par une maladresse incompréhensible de sa part, l'Angleterre crut voir un danger immédiat dans la concession de certains privilèges. Elle pensait fermement que, pour le maintien d'une colonie lointaine, impossible à contrôler de près, le vaincu devait immédiatement épouser les aspirations du vainqueur, se mêler à lui, parler la même langue, accepter les mêmes mœurs, épouser les mêmes sentiments nationaux.

Et sans prendre l'avis des habitants du pays conquis, elle les mettait en demeure de se soumettre sans protestation, comme si, par le Traité de Paris, ils n'étaient pas devenus des citoyens jouissant des mêmes libertés que tout sujet anglais. L'Angleterre commettait une grave erreur, elle qui, dès le XIII^e siècle, par la voix de l'archevêque de Cantorbéry, déclarait au pape que " dans toutes les affaires relatives à l'état d'un

royaume, il est de coutume qu'on prenne l'avis de tous ceux qui y sont intéressés." (1)

Elle sut bien le reconnaître plus tard; mais, en attendant, en mettant en conflit la volonté de conservation des Canadiens-français avec la volonté de domination des nouveaux colons anglais, elle jetait, sans s'en douter, les bases d'une histoire constitutionnelle faite d'époques tourmentées où nos ancêtres ont lutté pour le triomphe de principes immortels qui devaient rester comme une garantie de durée pour la colonie future, à savoir, la liberté de croyance, de penser et de s'exprimer dans une langue que ni les conquêtes ni les perturbations politiques ne pouvaient supprimer de cette terre d'Amérique.

III

Si ce problème de la volonté de conservation et de la volonté de domination fait l'unique sujet de ce troisième livre, n'en soyons pas surpris. Il ne s'applique pas, d'ailleurs, à un seul peuple, à une seule époque, il est universel, puisqu'il embrasse l'histoire de l'humanité.

Qu'est-ce que la volonté de conservation ?

On a dit: Les royaumes comme les peuples ont leurs périodes successives et en arrivent peu à peu à périliter quand les principes et les pouvoirs qui, au commencement les formèrent, viennent à manquer d'équilibre ou arrêtent leur mouvement d'évolution.

(1) Cité par Taine. — Questions d'histoire et de critique.

De même que, par une loi universelle de la vie régissant les peuples et les hommes en particulier, ils arrivent à atteindre le plus haut degré de leur développement, de même aussi, pour avoir trop vécu, par une sorte d'abus qu'ils ont fait de leur civilisation, ils faiblissent un jour, s'étiolent et finissent par perdre tout contrôle sur leur volonté : c'est alors qu'impuissants, ils tombent graduellement dans un état d'infériorité et de décadence.

Mais si, par un instinct de conservation, — et ils l'ont à différents degrés, — s'apercevant, à un moment donné, qu'ils n'ont pas encore été tout à fait absorbés par des éléments étrangers, qu'ils n'ont pas été, par conséquent, réduits à l'état d'impuissance par une volonté supérieure à laquelle ils paraissaient ne devoir résister longtemps, ils reprennent subitement conscience de leur force et de leur situation, ils sont de nouveau secoués par cet instinct de liberté qui les a toujours hantés et reprennent confiance en la vie.

Ainsi, les êtres qui cessent de se développer, obéissant à une loi fatale de décadence, ne participent plus au mouvement universel.

Cette loi impérieuse, réglée par un principe d'évolution ou de dépression, suivant le cas, veut que, par instinct, l'homme travaille sans cesse à sa conservation physique et morale, qu'il soit dirigé par une volonté libre. C'est, d'un côté, l'accomplissement du progrès intérieur qui est la santé du corps, et de l'autre, le progrès extérieur qui a pour théâtre la société dans laquelle l'homme se développe et grandit. A moins que, par contrainte ou par affaiblissement, il devienne

incapable de tout effort vers le progrès, alors, c'est la chute inévitable et la mort à courte échéance. Mais ces cas sont des exceptions, et nous n'avons pas à nous en préoccuper ici.

C'est donc par une loi inhérente et impérative qu'il nous est donné d'assister aux grands drames de l'histoire, aux événements fortuits, spontanés ou prévus qui créent des énergies héroïques, qui président au réveil de créations merveilleuses et inattendues, qui font que, dans ce mouvement où se produisent tant de phénomènes, nous entrevoions la marche hésitante des destinées humaines.

C'est aussi par cette loi que nous retrouvons, dans la profonde évolution du travail humain, l'acharnement des êtres à ne pas succomber, à ne pas voir s'éteindre dans l'impuissance leur volonté de progresser; et, depuis le pygmée jusqu'au grand du monde, la persistance à se développer comme individu et comme peuple, de façon à ce qu'aucune force latente ou visible ne puisse détruire chez eux l'énergie et la puissance de vivre: c'est là la volonté de conservation. Cette loi inhérente, impérative et continue est donc, disais-je, particulière à tous les individus comme à tous les peuples. Elle se manifeste même jusqu'aux degrés les plus infimes de la vie animale.

Il est évident, néanmoins, que les moyens dont tous les individus disposent pour arriver à la conservation de leur espèce varient à l'infini, selon les milieux où le sort les a placés, selon les circonstances et les événements.

Cependant, par un avertissement de leur raison, les êtres humains se tiennent en constant

éveil devant les dangers invisibles qui les entourent, parce qu'ils savent que, dans l'évolution des sociétés et des politiques, l'humanité est en lutte constante avec des éléments opposés qui ne lui laissent aucun repos. L'homme marche donc sur un volcan dont les larves paraissent être endormies, mais qui peuvent surgir brusquement et semer la mort. C'est pourquoi, son instinct de conservation l'avertit que, chaque soir, il doit se tenir sur ses gardes dans la crainte de cataclysmes prochains. Cet instinct de conservation le met en garde contre un autre danger : la volonté de domination.

Et quel est le rôle de la volonté de domination ?

Dans le domaine scientifique, comme dans le champ si vaste de l'histoire des politiques, la volonté de domination est en perpétuel conflit avec la volonté de conservation.

Lorsqu'on étudie les phases successives de transformation et d'évolution de toutes les sociétés à travers les âges, nous sommes portés à croire, en vérité, que nous n'avons souvent aucune influence personnelle sur la détermination de nos actes. Ils nous semblent obéir, comme poussés malgré eux, à la force de motifs suscités par une volonté extérieure et impérieuse : la volonté de domination.

Apparemment donc, la volonté ne semble pas toujours libre d'agir par elle-même : les causes qui déterminent ses mouvements lui restent ignorées.

Non qu'il faille nier la liberté de la volonté, ce qui nous conduirait au fatalisme ; mais il surgit, à des époques indéterminées, des perturbations

politiques, entraînant avec elles les forces les plus puissantes, changeant d'un coup l'histoire d'un peuple, bouleversant quelquefois le monde ou le dirigeant vers une destinée insoupçonnée hier. Et ces perturbations viennent encore d'une volonté de domination que les hommes savent rarement contrôler.

Comme chaque phase de l'existence d'un être est un instant de son évolution et s'accomplit par soubresauts, disais-je, par le caprice du hasard souvent et, la plupart du temps, en dehors de sa volonté, ne pourrions-nous pas assimiler les peuples à l'individu, alors que, dans leur développement journalier, ils paraissent soumis à cette loi de domination qui les fait évoluer contre leur volonté et s'orienter vers un but qu'ils n'avaient pas prévu ?

Selon Leibnitz, les êtres seraient composés de forces bien distinctes les unes des autres, indépendantes, s'ignorant, se fuyant, et ne pouvant agir l'une sur l'autre. Mais si cela était vrai, il n'existerait alors entre elles aucun lien, car elles se manifesteraient indépendamment les unes des autres, dirigées par leur seule puissance. Or, nous savons qu'elles demeurent forcées " de correspondre entre elles en vertu de leur développement même, réglées et fixées de toute éternité par cet accord."

Il nous paraît évident que l'être humain jouit d'une liberté relative, c'est-à-dire, d'une liberté devenant, à un moment donné, le jouet des changements, des transformations des politiques des pays et des individus même. D'où nous concluons que cette liberté relative est soumise à la force

de domination dont je parlais plus haut, nous apparaissant encore comme une loi logique et fatale à laquelle obéissent les faibles et les vaincus, quoique jouissant d'une volonté apparemment libre.

Cette force irrésistible ou apparente s'impose donc inévitablement. L'histoire nous en donne d'illustres exemples : nous en fûmes un lors de la conquête du Canada par l'Angleterre.

Mais poursuivons encore plus loin.

Il est un fait admis : l'homme recherche sans cesse le bonheur. Or, pour y arriver, il croit devoir s'imposer l'obligation d'accomplir ou non certains actes qui lui sont ou non un obstacle pour l'atteindre, ou qui le lui font découvrir plus rapidement. Mais le trouve-t-il quand même, alors qu'il emploie ces moyens à y parvenir ? Non, parce que la loi de domination à laquelle nous sommes soumis, nous a placés dans des conditions inférieures qui nous empêchent de le réaliser.

Il faut bien admettre aussi que les hommes ne cherchent pas le bonheur tant attendu par les mêmes moyens, car il ne dicte pas de formules particulières ou de lois précises.

Si l'on vous dit, par exemple : Pour être heureux, vous devez aimer vos semblables et ne pas faire aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes, on exprime ici une formule divine qui, certes, remplit à peu près les conditions du bonheur parmi les hommes, mais qui paraît être un rêve d'utopiste, puisque, même s'il vous est donné de vouloir faire de cette formule un devoir sacré, la loi de domination vous arrête

le plus souvent dans cet élan de véritable amour humain, en vous empêchant de l'accomplir en entier et d'en faire la règle de votre vie.

De même, si l'on vous dit : La justice est la seule condition de rendre un peuple heureux, vous admettez bien que cette formule est relative ; car elle nous propose de rêver un projet que les peuples savent rarement réaliser, toujours en raison de cette loi de domination qui interdit l'existence d'une justice immanente.

Ne le nions pas. Cette force invisible ou apparente s'impose inévitablement, je le répète. Nous ne pouvons rien contre elle, car elle reste la directrice impérieuse des actions humaines. Que vous l'appeliez volonté de domination ou nécessité, elle donne raison à ces profondes paroles de Lamennais : " Il est dans l'existence des gouvernements un instant fatal, où la nécessité les saisit et les entraîne palpitants où ils doivent aller."

Et bien qu'on ait proclamé que la seule loi obligatoire est celle que la volonté trouve en elle-même, celle qui prescrit de respecter en tout et partout la liberté et les justes manifestations de la liberté, nous inclinons à croire, avec le même Lamennais, que la nécessité, que la loi de domination nous saisissent quelquefois et nous entraînent comme malgré nous vers un but indéterminé, vers une destinée inconnue.

Conséquemment, en prenant pour principe que la volonté de domination doit presque toujours l'emporter sur la volonté de conservation, nous sommes portés à déduire que le droit de la force, dans la nature, est et doit rester le dominateur des empires comme des individus.

La liberté est donc une chimère. Toutes les actions humaines, dans leurs relations, sont subordonnées à cette loi d'une force extérieure qui les dirige et à laquelle elles obéissent.

L'esprit humain subit les lois de son existence et cherche à se développer selon des dispositions qui lui sont propres, s'il ne rencontre pas des obstacles extérieurs. Seulement, la nature obéit de même à des lois et se trouve en contact avec l'esprit humain qu'elle suggestionne et qu'elle domine.

Buckle exprime la même théorie dans son " Histoire de la civilisation en Angleterre." Il prétend que l'homme, avec son intelligence et ses passions, modifie la nature qui, à son tour, avec ses lois impérieuses, modifie l'homme. Ici, nous retrouvons le double principe qui détermine l'activité humaine.

Or, de ce contact de la nature et de l'homme, naît aussi pour l'esprit humain, le désir d'affirmer sa puissance et de dominer ses semblables. C'est la loi de la vie nous apparaissant dans toute son horreur et par laquelle le plus fort doit dompter le plus faible dans l'intérêt de la civilisation dont l'établissement durable est fondé sur le droit de la force: c'est aussi la loi de conquête.

Parmi les matériaux qui peuvent asseoir sûrement les empires et les rendre durables, sont ceux apportés par la conquête.

Toute l'histoire de l'évolution des politiques est contenue dans ces vérités.

Les peuples dont les noms sont restés gravés au frontispice des temples de la gloire, sont ceux-là qui, par la conquête, et, par conséquent, au

mépris de la justice absolue, ayant réduit et annihilé les races faibles, se sont emparés de la plus grande partie de la terre et y ont imposé une domination qu'ils voulaient éternelle.

C'est dans le mépris de la liberté des autres et dans l'application du droit de la force que les conquérants puisent les principes de leur grandeur et du maintien des empires qu'ils fondent.

La seule excuse qu'on leur trouve, si l'on admet avec Machiavel que tous les moyens sont bons pourvu que le résultat soit excellent, c'est que, par un retour des choses, les conquêtes, depuis toujours, nous ont apporté la civilisation. Nous avons beau repousser cette théorie du triomphe de la force sur le droit, nous en sommes réduits à courber la tête devant l'évidence de cette triste nécessité de notre nature, que la violence eut toujours raison des difficultés et que nous en sommes, sur toutes les parties de la terre, les victimes résignées ou involontaires.

Tous les grands empires se sont fondés par la force des armes, de même qu'un empire fondé par les armes a toujours eu besoin de se soutenir par les armes. (1)

Au début, Athènes avait choisi Dracon pour donner des lois au genre humain. Elle commença son règne de puissance dans le sang de ses victimes. Et cette puissance nous apparaît dans tout son rayonnement le jour où, pour devenir la maîtresse des mers, elle soumet les peuples qui lui résistent. Et dès lors, non contente d'avoir grandi ou délivré son peuple, Athènes se

(1) Montesquieu.

laisse tromper par les promesses de conquêtes. Elle parcourt les îles de la mer Egée, se précipite en Egypte, en Asie, et veut réduire sous son joug le reste du monde, afin de s'enrichir des dépouilles d'autrui.

Ce qui fait la grandeur du peuple romain, ce n'est pas seulement son amour de la liberté, du travail et de la patrie, mais c'est surtout la force de ses institutions militaires et de la discipline. "C'est surtout de ne jamais faire la paix que vainqueur." (1) "Rome fut toujours en guerre avec ses voisins, nous dit Montesquieu, pour avoir des citoyens, des femmes et des terres : les soldats reviennent dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus ; c'est des gerbes de blé et des troupeaux. Voilà l'origine des triomphes qui furent dans la suite la principale des grandeurs où cette ville parvint." (2) Par la prise des dépouilles des vaincus, elle accumule des richesses sans nombre et elle peut continuer ses guerres éternelles.

Si nous remontons ainsi jusqu'aux époques modernes, l'établissement des révolutions y suscite des guerres intestines rarement surpassées et par lesquelles la conquête des libertés civiles se scelle dans le sang des nations qui les préparent. Il en est ainsi pour l'établissement des petits pays, des colonies naissantes ; de même que l'occupation par une grande puissance d'un territoire libre où, cependant, règnent d'antiques croyances et des lois héréditaires, s'accomplit toujours par la terreur et par la violence.

(1) G. Lanson.

(2) Montesquieu.

Quand nous regarderons autour de nous, sur le seuil de ce XX^e siècle, embelli par les promesses d'avenir et arrivé à un degré de civilisation intense, nous aurons vu s'envoler bien des illusions devant nos rêves de paix universelle. En un jour, un vent grandiose de discorde et de haine vint renverser tous les beaux projets et nous fûmes, une fois de plus, le jouet des conquérants.

Il faut en prendre son parti. Les nations, toujours en éveil, sont fécondes en prétextes, sans cesse hantées par leur ambition d'hégémonie et de gloire insatiable, prises d'un impérieux besoin de reculer indéfiniment leurs frontières. C'est que, renfermées dans leurs domaines naturels, elles en arrivent à se mouvoir dans un champ d'action trop restreint, et que, prolifiques par calcul souvent, elles veulent élargir les barrières limitrophes qui les arrêtent dans leur ambition de dominer le monde. En outre, étant entourées de petits états chancelants et faibles dont la sécurité n'est garantie que par des traités de neutralité violés à la moindre occasion, elles se les annexent, nonobstant des droits sacrés qu'ils ont acquis depuis des siècles, malgré la liberté dont ils jouissent avec le consentement unanime des grandes puissances.

Il ne faut donc plus ajouter foi aux promesses d'un désarmement des nations, lorsque dix d'entre elles ambitionnent et préparent, à toutes les époques de l'histoire, la domination du monde.

En outre des grandes périodes où la force brutale est mise en action, nous avons assisté aux luttes religieuses qui ont ensanglanté le moyen

âge, à celles du maintien de chaque nation dans ce qu'on appelle l'équilibre, à celles des nationalités enfin. Toutes ces raisons, prétextes à des systèmes philosophiques obscurs, n'ont abouti, en somme, qu'à faire naître des événements pleins de terreur et à rendre les armes dont se sont servis les modernes conquérants plus meurtrières à mesure que la science pénétrait les secrets de la nature.

Les causes qui ont poussé la Grèce à porter les armes — comme nous le voyions plus haut — vers la mer Egée, vers l'Égypte et vers l'Asie, sont les mêmes que celles qui ont poussé Rome à s'emparer de tous les trésors de la terre.

Il existe de même peu de différence, en somme, entre l'Angleterre du XVIII^e siècle, voulant conquérir la domination des mers et étendre ses possessions coloniales, à un moment où la France se mourait d'inanition, et l'Allemagne de 1870 et de 1914, qui, falsifiant la dépêche d'Ems ou prenant pour prétexte l'assassinat d'un prince obscur, déclenchait des conflits qui l'ont rendue, dans un cas, la maîtresse de l'Alsace et de la Lorraine, et qui, dans l'autre, l'aurait faite la maîtresse du monde si le génie latin n'avait pas triomphé. De même que l'incident de Serajevo fut l'occasion d'une guerre la plus effroyable de tous les temps, de même pourrions-nous voir encore dans l'avenir, l'Allemagne des Kant et des Nietzsche, — si les peuples coalisés ne la mettent pas dans l'impossibilité de nuire, — reprendre, avec plus d'insistance, le prétexte d'une guerre offensive ou défensive, pour reconquérir la domination qui lui échappe au XX^e siècle. N'en soyons pas surpris :

tous les empires se ressemblent quelles que soient leurs bonnes intentions apparentes. Nous les voyons, à chaque siècle, marchant vers les faîtes, ou précipités vers leur chute irrémédiable.

Seule la nation qui n'aurait pas de voisins à jalouser et à réduire, resterait peut-être sans ambition de conquêtes. Mais la situation des races, leur position ethnographique et géographique ne leur permet pas d'aspirer à une paix perpétuelle. C'est dire que la guerre est vieille comme le monde et qu'elle ne finira qu'avec lui.

La volonté de domination a toujours hanté le cerveau malade des ambitieux qui, sans être satisfaits du coin de terre qu'ils tiennent par hérédité, le plus souvent par conquête, veulent encore, pour satisfaire un rêve caché et longtemps entretenu, porter leur orgueil plus haut et leur cupidité plus loin.

L'espace les attire, comme l'aigle a besoin de monter vers le soleil. Sous prétexte de rendre service à l'humanité, ils sèment le malheur et la désolation parmi les hommes.

Sans scrupules sur les moyens atroces à employer pour parvenir à la gloire, ils deviennent plus soucieux des résultats à obtenir que du bien à répandre: c'est là leur pensée.

Et voyez encore l'inconséquence des hommes. Après qu'un conquérant est parvenu à faire d'un peuple l'esclave dont il dispose à volonté de la vie et des biens; après qu'il l'a soumis sous un joug honteux et enchaîné par des lois despotiques; après avoir blasphémé toutes les croyances et attenté aux plus chères libertés; après même que la mort l'a terrassé, mettant ainsi un frein

à ses rapines et à ses atrocités, il arrive, à un moment donné, qu'on proclame ce même potentat un surhomme à qui on élève des statues et des temples.

Il serait à croire que l'humanité s'est toujours contentée de vivre dans le perpétuel besoin d'abdiquer ses libertés et ses droits. Et c'est à se demander où elle en arrivera, malgré les perfectionnements de la science, et si elle se verra ballotée éternellement entre ces deux puissances : l'amour et la haine.

Sera-t-elle sans cesse la proie de ces deux passions ? Les progrès lentement et patiemment attendus ne devraient-ils pas plutôt améliorer la destinée humaine dans le sens d'une fraternité mieux comprise et mieux appliquée ? Verra-t-on encore, à des époques peut-être prochaines, surgir brusquement des hordes barbares au sein même des civilisations en paix et dont la hideuse ambition sera de saper les empires par leurs bases, et qui bientôt détruites à leur tour par des forces sans cesse renouvelées, seront emportées dans le vent des tempêtes ?

Spectateurs attentifs et navrés devant cette force persistante qui détermine les lois de la vie, que devons-nous penser, alors que nous assistons à cette désagrégation, à cette décomposition lente ou brusque des empires, à cette mort lamentable des êtres et des choses, alors que l'histoire, dans son perpétuel recommencement, ne peut s'écrire sans la participation constante et impérieuse du conquérant ?

Devons-nous croire que, fatalement, l'histoire devient de plus en plus comme la négation même

de l'équilibre et que, au contraire de ce qu'on nous avait promis, l'univers marchera sans interruption du progrès à la déchéance, et de la désagrégation à la ruine ? Les sociétés seront-elles vouées à s'éteindre misérablement les unes après les autres sans avoir dit le dernier mot de mansuétude et sans avoir atteint le terme de leur évolution vers le bien pour lequel elles semblaient avoir été créées ? Devront-elles subir un jour l'empire d'une force assez puissante pour les précipiter dans l'infini ? Serait-ce que nous verrons toujours autour de nous, sans espoir d'une paix attendue depuis la profondeur des temps, des malheurs irréparables ? Penchés sur l'abîme ténébreux, allons-nous nous croire condamnés à l'impuissance finale ?

Il vaut mieux ne pas arrêter notre raison à ces problèmes trop abstraits, dont l'énigme ne cache que des découragements capables de nous jeter dans la négation absolue de tout idéal.

Combien n'est-il pas plus consolant d'exalter le rôle divin, quoique fait de mystère, de l'histoire universelle et de lui prêter plutôt un sens plein de promesses pour l'avenir de l'humanité.

Hélas ! la pensée ne s'astreint pas aux seules investigations de l'inconnu. Dans son orgueil, elle donne une interprétation rigoureuse aux phénomènes de la vie et de la nature, sous le prétexte de les asservir à sa volonté pour les mieux comprendre.

Et trop souvent, elle en arrive à les plier à des systèmes trop positifs qui répondent à des calculs basés sur l'incertitude et le désenchantement.

Or, malgré que nous assistions, dans le temps

et dans l'espace, à de tragiques instants, il ne s'en suit pas que nous en arrivions jusqu'à nier les bienfaits de la vie et du progrès.

Une réflexion attentive nous fait découvrir que l'univers n'est pas étranger aux lois de l'harmonie fortement reliées aux mystères de l'existence. Se condamner d'avance et irrémédiablement à la négation du progrès continu et illimité, — système boîteux qui a égaré tant d'intelligences dans le passé, — se serait douter de cette force par laquelle les hommes ont dépensé leur génie et lutté sans repos; ce serait nier cette puissance qu'on appelle la fraternité humaine.

Oui, nous devons admettre, après les expériences du passé, que les êtres humains réunis en sociétés devront en arriver à une époque où ils affirmeront des qualités encore plus fortes, des tendances plus efficaces vers le progrès.

Au cours de l'histoire, la science, qui nous permet de voir clair dans le recul des âges, nous a prouvé que l'intelligence, attentive et perfectible, n'a pas eu que des moments de décadence.

Nous sommes loin de l'empirisme des premières époques de la civilisation: il a fait place à des méthodes plus sûres, à un esprit d'invention basé sur des recherches vraiment prodigieuses et qui nous ont conduits à des résultats stupéfiants, fruits de l'activité inlassable du génie humain.

Si les politiques se sont efforcés à rendre les moyens de destruction plus efficaces et plus meurtriers, ils n'en ont pas moins amélioré les conditions de la vie dans le sens le plus concluant.

Une pensée s'impose immédiatement pour terminer.

Les êtres humains sans exception doivent acquiescer la volonté de vivre et la force de résister. Il nous faut s'appliquer à considérer avec plus d'importance la vie des infiniments petits comme une des raisons du progrès. Et dans la variabilité même de leurs actions, il faut se pénétrer de l'idée que, par leur ardent désir de vivre et de survivre, les cirons, à l'exemple des intelligences les mieux organisées, doivent contribuer au mouvement de la vie universelle.

En conclusion, il reste indubitable que, sans la volonté de conservation qui domine l'être faible ainsi que le puissant du monde et les maintient dans un perpétuel mouvement, les conquêtes demeureraient stériles et vaines. Car par le mouvement qu'ils impriment à la force universelle, et bien que voués à la loi de domination, les infiniment petits restent encore la raison de la puissance des empires et participent à un instant de la vie ininterrompue de ce grand tout qu'on appelle l'univers visible.

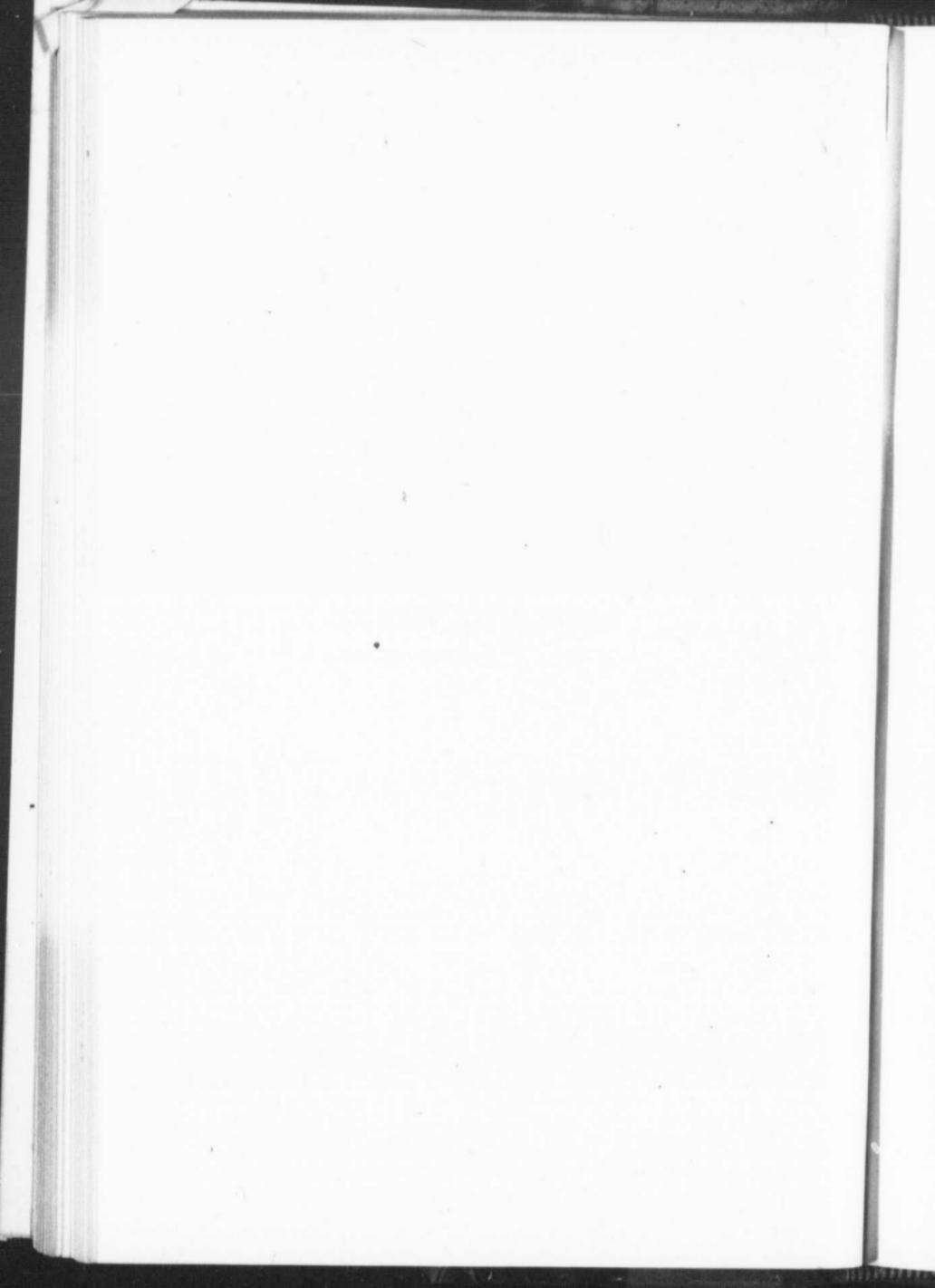
Tel doit nous apparaître ce petit peuple de colons français, si infime dans la balance des nations civilisées, mais voué, dans ce XVIII^e siècle de raison et de progrès intense, à jouer un rôle exceptionnel dans l'Amérique septentrionale.

Ne nous étonnons pas s'il a subi comme tous les faibles de l'existence, artisan anonyme de sa propre vie, l'empire d'une conquête fatale à ses libertés, s'il fut la victime innocente d'une guerre continentale la plus formidable qui soit apparue depuis longtemps, s'il dut se courber sous cette loi de domination que nous avons démontrée comme indispensable au progrès humain.

Nous verrons, d'ailleurs, dans la suite des temps, comment, à chaque page de notre histoire, s'est accompli, par étapes lentes et tourmentées, le triomphe de la volonté de conservation, vibrante dans l'âme d'un petit peuple, sur la volonté de domination d'un des maîtres du monde.

Nous verrons comment, par la mise en action de toutes nos forces individuelles et collectives, nous sommes parvenus, par notre énergie sans cesse renouvelée et augmentée, à créer une race originale et forte, composée d'éléments voués à une lutte héroïque pour sa survivance, ayant gardé le fond moral et intellectuel des aïeux, et qui, loin de se battre pour des formules vides de sens, s'est fortifiée dans un idéal dont tous les peuples dignes de vivre ont su tirer leur orgueil et leur véritable grandeur.

DEUXIÈME PARTIE



DEUXIEME PARTIE

I

“ Le guerrier et la politique, disait La Bruyère, non plus que le joueur habile, ne font pas le hasard, mais ils le préparent, ils l'attirent et semblent presque le déterminer. . . ”

En citant ces paroles du célèbre moraliste, Albert Sorel nous rappelle en même temps une pensée du grand Frédéric à propos de l'Etat prussien. “ Ne nous trompons point, dit-il, la fortune, le hasard, sont des mots qui ne signifient rien de réel. Saisir l'occasion et entreprendre lorsqu'elle est favorable. . . le chef-d'œuvre d'un homme habile est de faire chaque chose en son temps. ”

En entendant ces paroles, à une époque où Frédéric, philosophe et grand monarque, force l'admiration de l'Europe, on serait porté à croire qu'elles furent prononcées à l'intention de la Pompadour.

En effet, si le guerrier ou la politique préparent le hasard, on peut dire du roi de Prusse que le hasard certainement le fit entrer dans la guerre de Sept ans, lorsqu'on songe que de simples épi-grammes sorties de sa bouche à l'adresse de la courtisane, maîtresse alors de Louis XV, allaient mettre le feu aux poudres et provoquer des événements qui devaient transformer une partie du monde.

La guerre continentale, entreprise en plein XVIII^e siècle, à l'instigation de la Pompadour et de Marie-Thérèse d'Autriche, et provoquée dans un but de vengeance contre Frédéric, allait compromettre irrémédiablement la brillante entrée en campagne qui garantissait déjà à la France un succès presque certain, à cette époque.

O fragilité des choses ! O visible instabilité des empires ! Par désœuvrement, par rancune, par cupidité, par amour des triomphes faciles, des potentats jettent dans la mêlée et sans leur consentement, des peuples sans nombres, races moutonnières dont le sang arrose le sol, victimes d'une pensée et d'un caprice, souvent passagers, de domination universelle.

Nous connaissons les antécédents nombreux de cette guerre interminable. Comme toutes celles du passé : les entreprises de Xerxès en Grèce, les expéditions de Cambyse en Egypte, les invasions d'Attila, de Gengis-Khan, les expéditions de Louis XIV, de Charles Quint, de Charles XII, les tentatives gigantesques de Napoléon, faites dans un but de triomphes éphémères, la guerre de Sept ans a d'abord pour cause l'éternel antagonisme entre la Prusse et l'Autriche aiguisée par la Pompadour, pour les raisons que je disais plus haut ; et l'ambition de l'Angleterre d'en arriver un jour à réduire à son bénéfice et avantage l'empire colonial devenu une menace constante entre les mains de la France.

Et comme les circonstances la servent admirablement, à une heure d'énervement et d'indécision néfaste où la Pompadour a plongé la France, l'Angleterre médite un projet plus colossal en-

core, parce qu'elle a hérité de la Carthage antique de ses qualités supérieures de négociante, qui lui feront dominer les mers dont la conquête la rendra la maîtresse des marchés du monde et lui en assurera la prédominance financière.

Elle y avait même songé, alors que les événements de la guerre déjà engagée, d'ailleurs, favorisaient les armes françaises victorieuses dans la Méditerranée et sur le point d'établir une domination durable en Amérique. Car, à cette époque même, la Grande-Bretagne convoitait le Canada qu'elle se proposait d'attaquer par le lac du Saint-Sacrement et par le fort Duquesne.

C'est le commencement d'une longue série de luttes où chaque armée déploie une forte dose de courage et d'abnégation. Tour à tour, les Français accomplissent de nombreuses expéditions, s'emparent d'un fort situé près de New-York, et les Anglais, non moins valeureux, interceptent des secours destinés à Louisbourg. Montcalm fait des prodiges de valeur. Ce soldat avisé et toujours en éveil, sait que, par la célérité et l'adresse, on arrive à atteindre le but rêvé. Il se précipite à son tour, afin d'intercepter des renforts expédiés d'Europe et que les Anglais attendent avec une impatience fébrile, on le comprend. Il franchit le lac Ontario, descend jusqu'au poste d'Oswego, et, avec un brio digne d'un héros de Fontenoy, il déjoue le plan de l'ennemi et le force à se replier, allégé de ses canons, de ses bricks et de ses riches approvisionnements.

Plus d'attention apportée à ces heures tragiques de la part du gouvernement français aurait

dû assurer à la France la conquête définitive de l'Amérique toute entière.

Hélas ! nous arrivons à l'époque la plus angoissante où la guerre continentale, entreprise à une heure funeste et la moins propice au triomphe des armées françaises, va nous jeter bientôt hale-tants à la merci de l'ennemi vainqueur.

Louis XV énervé, corrompu, ne rêvant plus que croisades contre l'Allemagne protestante, perdu dans ses projets de conquêtes chimériques, ballotté entre l'indécision et l'incertitude, courbé sous l'impudique domination d'une femme ne recherchant plus son salut que dans le pouvoir dont elle s'empare par de scandaleuses intrigues et de basses promiscuités, Louis XV, dis-je, n'avait pas prévu, ne pouvait prévoir à temps qu'un traité d'alliance définitif, signé à cette heure décisive, entre Frédéric de Prusse et George d'Angleterre, allait le précipiter rapidement au plus noir désastre.

Et à l'heure où ce monarque, pantin ridicule, s'attarde à des futilités d'oratoire, à des bigoteries puériles, il en est réduit malgré lui à conclure un autre traité désastreux avec Marie-Thérèse, en 1756, tout à l'avantage de l'Autriche, à un moment où, plus que jamais, la Pompadour dirige sans entraves les destinées de la France vers une ruine certaine et prépare les générations futures à regarder ce règne comme le plus " funeste de l'histoire de France." (1)

Epoque monstrueuse où l'hypocrisie prend la forme d'un système, où les parlements sont exilés

(1) Chateaubriand.

et abaissés aux volontés des boudoirs et des antichambres, où la noblesse étale ses impudiques dentelles et où, pendant qu'on "peint des bergères en panier et que les colonels de l'armée française brodent dans les salons," (1) pendant que l'intrigue fait ramper les avides du pouvoir et change à chaque instant le cours des événements, la société perd toute dignité, se corrompt sans vergogne. Et le peuple, pendant ce temps, en bas, ignorant l'immense écroulement d'une royauté, qui s'annonce rapide et foudroyante, rampe sous la férule des fermiers généraux, monstres à faces humaines qui dressent dans l'ombre, et sans s'en douter, leur propre gibet. Evidemment, si le désordre et la corruption règnent au dedans du royaume, il n'est pas étonnant qu'un cataclysme se prépare au dehors.

Alors qu'on n'est même pas informé des succès du roi de Prusse, le nouvel allié de l'Angleterre, Pitt, pour donner plus de lustre à sa nouvelle ascension au pouvoir, et pour venger les premiers insuccès de l'armée d'outre-mer, va tenter un nouveau coup de main au Canada. Il sait que, de Versailles dont les prodiges sans nom n'iront pas jusqu'à aller répandre en l'Amérique l'or si nécessaire sur le continent, aucun geste secourable ne maintiendra les colonies françaises, hésitantes et réduites aux dernières extrémités.

A un moment, ai-je dit, où la France pouvait sauver le Canada, à une heure où, par une tactique calculée, les Français poussaient vers New-York, et prenaient d'assaut le fort William-

(1) Chateaubriand.

Henry, ce qui leur sauvait pour un temps les embouchures du Saint-Laurent, les Anglais perdaient Louisbourg dont ils méditaient depuis longtemps la prise définitive. Ceci se passait en 1757.

Mais Pitt, sans se décourager, sait choisir ses moments.

Un pareil échec ne le rebute pas.

Sentant que, cette fois, la guerre continentale, déclanchée par la Pompadour, va épuiser les trésors de la France et que le Canada ne doit plus rien espérer de la métropole, le grand ministre, toujours à l'affût, va entreprendre la campagne de 1758 en Amérique septentrionale. Il a bien préparé ses moyens d'action. Il sait, en outre, combien les Français tiennent à Louisbourg qu'ils viennent de prendre. Il y expédie quinze mille hommes et quarante vaisseaux. Ecrasée par le nombre, la ville capitule. La même année, alors qu'à Carillon Montcalm déploie toute sa science de tacticien pour sauver la situation, Changapour, aux Indes, tombe aux mains des Anglais. De ce seul coup, l'influence commerciale de la France est réduite à néant.

C'est l'heure où apparaît Choiseul, le fameux Strainville que madame de Pompadour daigne élever jusqu'à elle, après avoir apaisé Bernis en le revêtant de la pourpre cardinalice.

Choiseul arrive à une heure où l'on désespère des finances de la France. Très au courant de cet état de choses, il est, en outre, informé que la guerre continentale tourne à un désastre certain et qu'elle menace d'une ruine imminente le glorieux prestige de la Gaule antique. Il pres-

sent même que, dès son avènement au pouvoir, il serait opportun de traiter à tout prix avec l'Angleterre et la Prusse. Mais la Pompadour ne l'a pas fait duc et pair de France pour qu'il manifeste par un acte de faiblesse la confiance qu'elle a bien voulu mettre en lui. Choiseul, d'ailleurs, imbu d'une autorité sans exemple, courtisan, hautain, insinuant, prétentieux et superficiel a garde d'insister davantage devant la nécessité d'une reculade, si l'on peut dire, qui lui ferait perdre d'un coup un prestige dont il entrevoit tous les bénéfices. Peu lui importe les conséquences d'une décision quelconque, pourvu qu'il conserve les bonnes grâces de la courtisane toute-puissante. Il sacrifie les intérêts du pays à ses propres ambitions; et, dans un geste que l'histoire a jugé, il se décide à attaquer de front l'Angleterre déjà prévenue de son intention et en état de se parer contre cette brusque algarade.

Coup sur coup, elle surprend le Havre et Toulon, l'escadre française est coulée en partie dans le détroit de Gibraltar et définitivement détruite sur la côte des Algarves, en vue du Portugal. Coup sur coup, la France perd ses possessions aux Antilles, Pondichery aux Indes, le Canada, en Amérique où l'illustre Montcalm, en un geste héroïque, inscrit sur les plaines d'Abraham, à Québec, les dernières pages de l'histoire de l'ancienne colonie française, réalisant le rêve sublime d'un Cyrano de Bergerac d'être tombé la pointe au cœur, frappé par un héros, et d'être entré vivant dans l'immortalité devant la victoire qui lui échappait.

Ce fut par ce geste sublime qu'allait commen-

cer notre histoire constitutionnelle d'où j'ai tiré quelques réflexions, sans autre but que d'exalter la haute destinée d'une race que le malheur avait marquée de son sceau, dans un jour néfaste où la France malheureuse venait d'être la victime d'une trahison, ou plutôt d'un coupable abandon, asservi par un régime corrompu qu'on traînera bientôt dans la boue de l'infamie.

En résumé, la politique désastreuse, imbécile et sans équilibre qui, chaque jour, avait su renverser les ministres et les créatures vénales livrées à l'absolutisme à son déclin, donnait le coup de grâce aux entreprises continentales de la France, comme elle lui ravissait définitivement l'empire des mers.

Dans toute cette guerre de Sept ans, l'Allemagne s'était battue, comme on dit, pour le roi de Prusse, la France s'était ruinée financièrement sur terre, perdant ses possessions du Canada, plusieurs des petites Antilles et son prestige commercial dans le monde.

Seule l'Angleterre, quoique affaiblie, avait agrandi son territoire dans une proportion inconnue à aucune nation civilisée depuis longtemps, ce qui, par un concours de circonstances, lui apportait un prestige sans exemple, en même temps qu'une prédominance indiscutable sur le continent européen et même dans les deux Amériques.

Tels sont en quelques traits les causes et les effets de la guerre de Sept ans. La paix fut conclue par le "Traité de Paris" du 10 février 1763, et regardé par le monde entier comme un traité honteux, signé par un roi pantin qui fut la cause

immédiate des événements grandioses dont la répercussion, grondant comme une mer agitée, provoqua la Révolution prochaine.

II

Le Canada, irrémédiablement perdu pour la France, dès la capitulation de Québec et de Montréal, l'Angleterre doit résoudre un problème : celui de prendre possession d'une colonie encore sous le coup d'une surprise dont elle ne se raisonne pas bien les causes, moins encore les conséquences. Et comme nous serons bientôt en présence de ces deux volontés de conservation et de domination, dont je parlais plus haut, ce dont l'Angleterre ne semble pas se douter, elle se demande immédiatement, dès la signature du Traité de Paris, de quelle manière les vaincus pourront jouir des libertés qu'elle vient de leur accorder solennellement.

Car l'Angleterre prise pour elle-même la liberté au-dessus de tous les privilèges humains. C'est qu'elle n'en a pas toujours compris le sens, y étant arrivée par des siècles de luttes sanglantes. Elle eut ses querelles religieuses, ses guerres civiles ; et si, selon Voltaire, les membres du Parlement anglais aiment volontiers à se comparer aux Romains, on se demande pourquoi il existe une si grande différence entre Rome et l'Angleterre. " C'est que le fruit des guerres civiles à Rome a été l'esclavage, et celui des troubles

d'Angleterre, la liberté." (1) En outre, depuis qu'elle a conquis une si grande place dans le concert des nations, "elle n'est pas seulement jalouse de sa liberté, elle l'est de celle des autres." (2)

Partant de ce principe que nous voulons bien admettre, et en supposant que ses victoires sur la France ne l'aient pas aveuglée, sous le prétexte qu'elle possède maintenant l'empire des mers et prend la première place en raison de ses conquêtes coloniales, l'Angleterre ne doit pas pourtant avoir abandonné l'idée que le respect de la liberté des autres doit exclure tout égard au vaincu, non plus qu'elle peut admettre que le pays conquis tombe fatalement dans un honteux esclavage, ce qui serait une contradiction inadmissible de sa part.

Seulement, malgré ses réformes imposées au prix de tant de sang versé, l'Angleterre nous apparaît, même encore au XVIII^e siècle, rivée à certaines traditions dont apparemment elle ne s'est pas encore débarrassée, à l'époque de la conquête du Canada. Quoique libre par sa constitution, elle est quelquefois et malheureusement, comme tous les peuples de cette époque, d'ailleurs, et des autres, menée et gouvernée par certains ambitieux imbus de l'idée que, par un despotisme à outrance, on en arrive à toutes les conquêtes, même aux conquêtes morales.

N'est-ce pas là un attentat à la liberté individuelle et collective dont l'Angleterre a fait pourtant la base de ses plus illustres institutions?

(1) Voltaire.

(2) Voltaire.

Et mal informée, le plus souvent trompée avec une intention coupable, elle ne veut "voir dans les Canadiens-français que des colons turbulents, des étrangers mal affectionnés, et feint de prendre pour des symptômes de rébellion leur inquiétude, leur attachement à leurs institutions et à leurs usages menacés." (1)

C'est pourquoi ses créatures intitulées ses fondés de pouvoir et chargées de gouverner le Canada, au début, sont encore trop dominées par le fait qu'elle vient de faire la conquête d'une partie du monde et qu'elle doit maintenir son prestige à tout prix.

Si les premiers gouverneurs font sentir à leur entourage leur dure volonté, certains pieds-plats, valets à la solde de leurs maîtres, — comme Haldimand, par exemple, — s'imprègnent trop de l'idée qu'ils appartiennent à une race prédestinée et que, là où s'implante la domination anglaise, rien ne doit résister, ou plutôt, rien ne saurait survivre sans la volonté du vainqueur.

Ils sont atteints d'une sorte de mégalomanie inhérente à leur race, de l'orgueil qui veut tout écraser sous ses pas. La confiance en soi leur vient encore de ce fait que l'Angleterre du XVIII^e siècle a soumis le monde à ses volontés, la guerre de Sept ans lui ayant apporté une autorité qu'elle n'avait pas connue dans le passé et qui semble lui assurer un avenir rempli de hautes promesses, largement réalisées, d'ailleurs.

Mais d'un autre côté, le Traité de Paris con-

(1) Préface de Garneau, à son Histoire du Canada, XLVIII. Ed. Alcan.

tient une clause célèbre qui va mettre immédiatement en présence deux forces contraires dans notre pays. En effet, l'article 1 déclare tout particulièrement que sa "Majesté Britannique donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs, pour que ses nouveaux sujets Catholiques Romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'Eglise romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne;" mais, chose extraordinaire, il n'y est nullement fait mention qu'ils auront la liberté de parler la langue française.

Ce fait dont l'histoire s'est emparée, et qui restera toujours l'objet de nombreuses polémiques, est de nature, dans les circonstances exceptionnelles où les Canadiens-français sont placés, à réveiller les soupçons et les antagonismes de deux races animées des mêmes préjugés et excitées par des gouverneurs s'efforçant, par leurs écrits et par leurs actes, d'inspirer davantage aux anciens colons l'amour d'une cause sacrée, héritage inviolable des ancêtres.

Si la liberté de leur langue est enfreinte, comment les vaincus pourront-ils défendre des droits garantis par les traités dans un langage qu'ils n'entendent pas et que la plupart se refusent à apprendre? C'est, du coup, leur interdire toute participation à la conduite de la chose publique, et partant, de partager les responsabilités gouvernementales que convoitent des despotes et des ambitieux sans vergogne. C'est le triomphe d'une autorité arbitraire et sans contrôle entre les mains d'un gouverneur le plus souvent ignorant et se croyant imbu d'un pouvoir toujours exagéré.

Déjà aussi, dans un article séparé du Traité de Paris, que je cite textuellement, " il a été convenu et arrêté que la langue française, employée dans tous les exemplaires du Traité, ne formera pas un exemple qui puisse être allégué, ni tiré à conséquence, ni porter préjudice à aucune des Puissances contractantes; et que l'on ne se conformera, à l'avenir, à ce qui a été observé et doit être observé à l'égard, et de la part des Puissances, à l'usage de donner et de recevoir des exemplaires de semblables Traités, en une autre langue que la française. Le présent Traité ne laissant pas d'avoir la même force et vertu que si le dit usage y avait été observé." (1)

Après 1763, forts de l'article 4 du Traité de Paris et de l'appendice qui je viens de citer, les premiers gouverneurs sont libres de respecter ou non le principe que " les articles de capitulation en vertu desquels un pays s'est rendu et les traités de paix par lesquels un pays s'est rendu et les traités de paix par lesquels il est cédé, sont sacrés et inviolables, d'après leur esprit et leur vraie signification." (2)

Ils ne se soucient guère non plus, par ignorance ou par entêtement, d'affirmer que " la langue fait partie de la personnalité humaine, qu'elle est une part de l'âme, inexpugnable dans le fort intérieur, à l'abri, dans le sens de la famille, des atteintes du pouvoir."

Et s'ils admettent à tout sujet anglais le droit naturel à la conservation de sa langue mater-

(1) Archives Canadiennes, p. 68, 1 volume.

(2) Ibid. — Campbell & Hall, 1774.

nelle, "qui n'est autre que le droit d'exister en société," ils nient volontiers la maxime suivante de Grotius, applicable aux Canadiens-français : "Lorsqu'un peuple a obtenu par traité le droit d'exister, il a obtenu, en même temps, les corollaires et les accidents nécessaires à cette existence, entre autres le droit de parler sa langue."

Combien étaient-ils loin d'admettre aussi avec Mistral que "la langue est la clef qui délivre un peuple de ses chaînes."

L'avenir s'est pourtant chargé de leur prouver que la destruction d'une langue, de même que la suppression d'un peuple sont, la plupart du temps, des tentatives restées dans le domaine des chimères.

Cependant, dès la capitulation de Québec et de Montréal, il se trouva un gouverneur, Murray, qui parût disposé à mettre en pratique les instructions reçues de lord Grey, alors ministre des colonies, à l'égard des Canadiens-français. Dans un premier rapport adressé à Downing Street, Murray ne semble guère épouser les haines et les intrigues de son entourage. Il regrette amèrement la propagande honteuse par laquelle on a répandu des faussetés révoltantes, de grossiers mensonges parmi les Canadiens-français, tendant à leur faire croire que "les Anglais sont pires que des brutes, que s'ils ont le dessus, ils gouverneront avec une verge de fer et leur feront subir tous les outrages."

Il déplore d'autant cet état de choses que les Canadiens-français, dit-il, quoique ayant opposé une résistance opiniâtre devant tant d'injustices, "ont vécu cependant en constante harmonie avec

les troupes anglaises." Et il daigne ajouter alors que, par suite d'une mauvaise récolte, — nous sommes au début de 1764, — les paysans s'étant vu menacés de famine, ils ont été noblement secourus par les officiers anglais de toutes les classes." Traités avec compassion et justice, eu égard à leur situation passée, les colons deviennent peu à peu mieux disposés envers les Anglais et ne songent nullement à s'expatrier et à abandonner leurs terres dont ils savent qu'ils retireront de grands bénéfices dans un avenir prochain.

Et ce qu'il ajoute dans la suite est de nature à nous faire comprendre combien Murray tient à la bonne harmonie entre les Canadiens-français et les Anglais et combien la sécurité du pays serait menacée "si l'on entravait de quelque manière que ce soit le libre exercice de la religion catholique et l'usage de la langue française."

Déjà Murray, avec une prévoyance digne d'éloges, pressent le danger devant l'ambiguïté de certaines dispositions du Traité de Paris à l'égard des Canadiens-français. Et son esprit modéré le tient en suspicion auprès de ceux-là même à qui il avait fait sentir que l'Angleterre saurait bien soustraire les anciens colons "à l'oppression dont certains intrigants voulaient les menacer."

Or donc, malgré les efforts du gouverneur, bientôt victime d'un complot ourdi en sous-main, — ce qui n'est pas de nature à calmer les esprits sans cesse en ébullition, dans toute cette période qui a précédé "l'Acte de Québec de 1774," — trois raisons principales ont mis en présence cette vo-

lonté de conservation et de domination dont nous faisons la thèse primordiale de ce livre: 1°, l'établissement provisoire du régime militaire; 2°, l'intention systématiquement entretenue de proscrire la langue française dans toutes les circonstances et, par conséquent, d'annihiler tout l'élément français; 3°, l'obligation arbitrairement imposée de prêter le serment du *test* à tout sujet britannique aspirant à une fonction publique. Toute la politique de cette période est contenue dans ces trois points essentiels qui servent d'introduction à notre histoire constitutionnelle.

Une grave erreur commise par le gouvernement impérial, ce fut d'ordonner le maintien d'une force militaire au début de la colonie, parce qu'en prescrivant une pareille mesure, il inspirait aux anciens colons une sorte de crainte voisine de la terreur.

Or, la crainte est l'attribut d'un gouvernement despotique. Comme le dit Montesquieu, "s'il faut de la vertu dans une république et de l'honneur dans une monarchie, il faut de la crainte dans un gouvernement despotique." C'est-à-dire que le gouvernement despotique ne sait se maintenir que par la crainte qu'il inspire.

Or, qu'est-ce qui ressemble le plus à un gouvernement despotique, si ce n'est celui qui a pour but d'abattre tous les courages en cherchant à éteindre en même temps jusqu'au moindre sentiment d'ambition chez le vaincu? Le jour où, en effet, le colon sent sur sa tête cette épée de Damoclès sous la forme d'un despotisme à outrance, il se sent isolé et ne semble plus espérer aucune protection de la part du nouveau maître dont la

crainte de voir le vaincu entretenir l'idée d'une liberté future, le fait ressembler à ce sophi de Perse, dont parle Montesquieu, et qui, détrôné par un certain Miriveis, vit le gouvernement périr avant la conquête, parce qu'il n'avait pas assez versé de sang." (1)

Ce n'est pourtant pas par la terreur ou l'asservissement qu'on en arrive à réveiller l'esprit de soumission d'un peuple vaincu. Les Romains nous donnent un bel exemple de désintéressement, — apparent du moins, — quand ils s'abstiennent d'imposer au vaincu leurs lois et leurs coutumes; car, dit encore Montesquieu: "dans toutes sortes de gouvernements, on est capable d'obéir." C'est pourquoi les Romains ne prescrivent aucunes lois générales, et savent fondre peu à peu les vaincus dans la république, après quoi ils les accoutument au respect et à l'obéissance du nouveau maître.

L'Angleterre, pays des libertés, comprit longtemps après la conquête du Canada, que ces principes pouvaient nous être appliqués et donner des résultats favorables; mais, dès les premiers jours de 1763, elle ne sembla pas s'en pénétrer suffisamment.

La race française pourtant — et son passé l'a assez prouvé — est peu facilement assimilable par la crainte; car toujours, dans ses plus durs revers, elle retrouve une grande force de résistance. Je n'ai pas besoin de revenir sur ce sujet. L'histoire nous la montre aux prises avec les plus cruelles vicissitudes, en proie aux plus sanglan-

(1) Esprit des Lois.

tes révolutions, prête à disparaître, mais, par un miracle inexplicable, retrouvant tout à coup conscience de son indomptable énergie qu'elle tire de son être, de son caractère même. Sensible et facile à la persuasion, quand une forte logique la captive, elle se soumet par la force des arguments plutôt que par celle des armes. Elle est en même temps portée à une sorte de défiance pour tout ce qui n'est pas le fruit de ses propres réflexions. Il faut savoir courber sa volonté par la conquête de son intelligence, et son amour-propre par celle de son cœur dont les tendresses sont infinies.

Or, jamais elle n'est plus disposée à la défiance que lorsqu'on s'attaque à un des principes de son organisme, de son moi intérieur, à cette essence de vie qui reste pour elle sa raison d'être et qui est sa langue.

L'Angleterre du XVIII^e siècle devait pourtant comprendre que si, en vertu du *jus gentium*, la conservation de la propriété est un droit acquis au vaincu après la conquête de son pays, il doit en même temps jouir de sa liberté personnelle. Or, si la jouissance de la propriété emporte celle de ses accessoires, ce qui est vieux comme le monde, la liberté personnelle comporte nécessairement pour lui les moyens de contrôler ses pensées librement, de diriger ses actes et ses mouvements. Le mouvement des pensées, l'expression des opinions ne sauraient se faire librement que par la langue que vous parlez et que vous ont transmise vos pères. Si la conquête entend que tout vaincu deviendra sujet libre, elle ne doit pas le priver des moyens qui le rendent ca-

pable de le rester. L'animal en laisse est libre d'agir dans un certain rayon, mais la main du maître le dirige quand même. Il ne jouit que d'une liberté restreinte à la volonté d'un autre : ce n'est plus alors disposer de ses moyens.

Tous les juristes anglais appelés à exprimer leur opinion sur les privilèges accordés au vaincu, s'expriment clairement sur ce sujet.

Lord Mansfield, dans un jugement célèbre, déclare "qu'un pays conquis par les armes britanniques devient une possession du roi, et que ses habitants deviennent des sujets qui, à ce titre, doivent être considérés ni comme des ennemis ni comme des étrangers."

Le solliciteur-général Wedderburn prétend que si le conquérant pouvait disposer librement du vaincu dans l'antiquité, ayant sur lui un droit de vie et de mort, la civilisation moderne veut que "la conquête ne signifie d'autre droit que celui de réglementer le gouvernement politique et civil du pays conquis en abandonnant aux habitants la jouissance de leurs propriétés et tous les privilèges qui ne sont pas incompatibles avec la sécurité de la conquête."

Or, qu'y a-t-il de moins incompatible avec la sécurité d'une conquête que de laisser au vaincu la liberté de parler sa langue aussi inviolable que sa pensée et que sa libre conscience ?

Qu'y a-t-il de plus nuisible à l'existence d'un gouvernement qui nomme des juges n'entendant pas la langue du vaincu, alors qu'il s'agit d'imposer une juridiction dans un pays soumis par les armes ? Murray avait exprimé cette crainte : "Notre juge en chef, écrivait-il, et notre procu-

reur-général ignorent complètement la langue des natifs, ont des ressources médiocres, et bien qu'ils soient des avocats capables et des hommes intègres, leur ignorance au sujet de cette contrée les rend plutôt propres à causer des embarras et des difficultés qu'à les faire disparaître."

Qu'y a-t-il de plus préjudiciable à un gouvernement qui, lié par l'inviolabilité des traités, par fanatisme ou par chauvinisme, paraît ignorer que l'amour de sa propre patrie ne réside pas dans un exclusivisme coupable consistant à diminuer le vaincu quel qu'il soit, ni dans son passé ni dans ses traditions ni dans sa pensée intime, et qu'il faut, à tous égards, se l'attacher et le considérer comme son semblable ? C'est par là qu'on en obtient un inaltérable dévouement et que tout vainqueur sert véritablement les intérêts de son pays.

D'un autre côté, "si la première vertu d'un citoyen est l'amour de la patrie, l'amour de la patrie est aussi l'amour de l'égalité," (1) sans laquelle il n'y a pas de gouvernement solide et durable.

Or, par l'amour de l'égalité, on reconnaît forcément chez autrui les mêmes vertus que l'on cultive en soi-même et non les vices que l'on s'efforce à écarter de son chemin, tout en les méprisant chez les autres. Car si l'amour de la patrie conduit à la bonté des mœurs, l'amour de l'égalité nous porte à l'amour fraternel, base de toute institution vraiment humaine.

Mais la fraternité n'a pas seulement pour ob-

(1) Montesquieu.

jectif l'amour de la patrie: elle prêche d'abord le respect de la personnalité, de l'individualité qui est une parcelle de la grande association qu'on appelle la race.

Or, le respect accordé à son semblable, c'est encore de lui reconnaître des droits qu'en exerce soi-même et qu'il faut attribuer en même proportion aux autres, si l'on veut qu'on nous les reconnaisse à nous-mêmes.

Et dans un pays conquis où des lois existent déjà, où des coutumes sont en vigueur, du moment qu'elles ne sont pas incompatibles avec celles du vainqueur, elles doivent être respectées et admises.

Mais je passe maintenant au dernier point.

Tous les jurisconsultes appelés à se prononcer sur la nécessité et l'obligation pour les anciens colons catholiques de prêter le serment du *test*, en font une question de *jus gentium*.

Or, comme le Traité de Paris, à l'article 4, n'accorde aux nouveaux sujets de Sa Majesté que le libre exercice de la religion catholique romaine, le roi exigera-t-il le serment du *test* des personnes occupant ou voulant occuper des fonctions dans le gouvernement du pays, ou en exclura-t-il ceux-là qui refuseront de le prêter? Un pareil acte arbitraire entrerait en contradiction avec les principes d'égalité et de liberté si chers aux institutions britanniques et à ceux de la fraternité que je viens d'énoncer.

L'intention du gouvernement anglais était certes de tolérer dans sa pratique la religion des anciens colons; nous n'en pouvons douter, lorsque nous lisons les instructions du comte d'Egre-

mont, secrétaire d'Etat, au gouverneur Murray. " Vous aurez soin, écrit-il, d'apporter la précaution et la prudence nécessaires, lorsqu'il s'agira de régler cette question toujours délicate de religion, et vous éviterez, en tant que le comportent vos devoirs à l'égard de l'exécution des lois et de la sécurité de la colonie, tout froissement qui pourrait faire naître sans raison, la moindre crainte ou la moindre aversion dans le cœur des nouveaux sujets de Sa Majesté."

Quoique secrètes, Murray sait mettre en pratique ces salutaires instructions, jusqu'au jour où de basses intrigues nécessitent son rappel en Angleterre; car, avant même qu'il quitte le sol d'Amérique, le despotisme et l'intolérance ont fait leur œuvre de destruction et de mort et retardent l'avancement du pays en entretenant des haines jamais éteintes, précisément parce qu'elles sont nées de sentiments dont le choc formidable semera toujours les plus grands désastres au cours des siècles.

Il est un fait à retenir. Même avant le départ de Murray, la proclamation du mois d'octobre 1763 manque de clarté, et, selon le procureur-général Thurlow, dans un rapport élaboré, elle prête à équivoque.

N'y relève-t-on pas, en effet, l'intention de Sa Majesté de supprimer les intrigues et les émeutes par tous les moyens employés en pareilles circonstances et même avec toute la rigueur répressive dont seront capables les juges et les officiers récemment nommés ?

N'y lit-on pas entre les lignes qu'il ne sera accordé aux nouveaux sujets aucun des avantages

et rien de la protection des lois anglaises en vue de protéger leurs vies, leur liberté et leurs propriétés, à moins que ces mêmes lois ne soient appliquées avec toute la rigueur nécessaire au moyen de mesures nouvelles et arbitraires ?

Et ce qui rend cette proclamation plus obscure et plus ambiguë encore pour les colons qui n'entendent pas la langue dans laquelle elle est écrite, c'est que, strictement appliquée en théorie, en certaines de ses parties, elle pourrait donner des résultats assez satisfaisants ; mais que, pratiquement, et comme on en a dénaturé le sens avec intention dans toutes ses parties, l'application qu'on en fait ne peut que produire des conséquences néfastes.

Lord Grey, secrétaire des colonies, en cherchant les causes des désordres survenus au Canada, à cette époque, remarque que, malgré les instructions formelles reçues du parlement anglais en diverses circonstances, l'administration de la justice en ce pays exclut les anciens colons, par conséquent, ceux parlant la langue française, et que les juges, n'entendant pas cette langue dans l'interprétation des lois à appliquer et des jugements à rendre, ne peuvent que "faire naître de véritables maux, conséquence de l'ignorance, de l'oppression et de la corruption ou, ce qui en matière de gouvernement produit à peu près le même résultat que les maux eux-mêmes, le soupçon et l'accusation de leur existence."

Lord Grey, comme Thurlow, ne manque pas d'attirer l'attention du roi sur l'alarme causée dans le pays par la fausse interprétation donnée à la proclamation de 1763, et conseille fortement

que, lors de la nomination d'un nouveau gouverneur, il soit ordonné la publication d'une proclamation plus explicative, " afin de calmer le peuple au sujet de la véritable signification des intentions royales à l'égard des coutumes et des usages du pays."

Le baron Masères, procureur-général en 1766, déplore hautement cet état de choses, déclarant qu'à la ferme attitude des Français " fanatique-ment attachés " à leur religion et regardant les Anglais avec un " œil de haine," s'oppose la ténacité indomptable des protestants dont le but visible est d'exclure de toutes les charges de l'administration les catholiques, et, par conséquent, tous les sujets français sans exception.

La religion catholique ne devrait pas être tolérée, en vertu des lois de la Grande-Bretagne, prétend le procureur-général; mais dans les circonstances, il serait très raisonnable d'en permettre l'exercice " dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la liberté de conscience, principes qui *découlent de la Constitution anglaise même.*"

Bien qu'un grand nombre de sujets britanniques aient quitté leur pays pour s'établir au Canada, convaincus de n'être jamais assujettis aux lois du peuple vaincu dont ils ignorent les coutumes et contre lesquelles ils entretiennent une sourde haine; bien que les anciens colons soient tenus en suspicion parce qu'ils restent obstinément attachés à la France et que, probablement, prétend-on, ils machinent quelques complots secrets dans le but de soulever une insurrection; bien que les préjugés des uns excitent les soupçons des autres; bien que réciproque-

ment les sujets anglais et les Canadiens-français soient peu disposés, d'après les opinions que je viens d'exprimer, à se faire des concessions sous aucun prétexte; malgré toutes ces circonstances, dis-je, si une ferme volonté de rétablir l'ordre ne vient pas mettre fin à ces discordes que le fanatisme et les préjugés menacent d'éterniser, le pays tombera dans une sorte d'anarchisme que les répressions les plus sévères ne parviendront pas à enrayer.

Il faudra se rappeler, en outre, avec James Marriott, avocat général avant 1774, " que les besoins enfantent les coutumes, que les coutumes font les lois et que celles-ci sont contrôlées par celles-là dans tous les temps et sous toutes les formes de gouvernement."

Donc, pour ramener l'ordre depuis trop longtemps violé, il faudrait se souvenir d'abord que le droit coutumier régit l'Angleterre. Et comme elle sut toujours mettre en principe qu'une loi chez elle *n'y est jamais abolie*, ce précepte célèbre devrait s'appliquer aussi bien aux colonies conquises qu'à la Grande-Bretagne; et il faudrait que nos gouverneurs le comprissent à l'avenir.

Au XVIII^e siècle, les statuts de Rollon régissent Jersey et Guernesey; les Hindous et les Mogols décident de leurs différends d'après les articles du Puranas et de l'Alcoran; dans l'Île de France, le code Napoléon fleurit, et au Cap de Bonne-Espérance, c'est la loi hollandaise qui domine.

Pourquoi les ordonnances des Rois de France ne prévaudraient-elles pas, au Canada, alors qu'en Angleterre, selon Chateaubriand, l'histoire du passé demeure présente au milieu des événe-

ments nouveaux, comme une aïeule immortelle au milieu de ses innombrables enfants et petits enfants ?

Ainsi, d'après Marriott, si l'expérience des siècles et la connaissance du genre humain nous apprennent que les lois peuvent, jusqu'à un certain degré, changer les coutumes, il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque qui nous occupe, la confusion, née de la conquête, met les juriconsultes dans un grand embarras quant aux remèdes à apporter au gouvernement du Canada ; car, on le sait, tout changement de politique dans un pays conquis produit souvent plus d'inquiétudes que de résultats dans l'application des nouvelles lois.

Deux hypothèses se présentent donc à l'esprit de Marriott : " Ou continuer la tâche entreprise sur des bases conformes aux habitudes et au gouvernement du Canada, ou démolir ce qui a été fait et restituer dans leur intégrité les anciennes lois et les anciens usages."

N'approuvant guère la politique dont naîtra " l'Acte de Québec," il prévoit encore des difficultés sans nombre dans la mise en force des vieilles lois françaises. Et comme il trouve cette idée incompatible avec " le développement des affaires et le gouvernement civil du pays," il se demande si " la sanction du parlement n'est pas nécessaire pour un code de lois que Sa Majesté peut de droit accorder à notre colonie d'une autre manière ; ou si, par suite de la proclamation telle qu'imposée, des lois introduites de cette façon peuvent être abrogées par l'autorité seule du roi sans le concours du parlement, en vertu de cette

maxime de droit civil "*cujus est condere ejus est abrogere.*"

Et comme conséquence, il prévoit "que le fait de démolir ce qui a été accompli, après la proclamation du roi et de plusieurs ordonnances auxquelles elle a donné lieu, diminuerait, non seulement dans l'esprit des Canadiens, mais aux yeux de toute l'Europe, l'opinion acceptée à l'égard de la dignité, de la sagesse et de l'autorité de Sa Majesté."

Malgré cette opinion et bien d'autres dans le même sens, il faudra en revenir aux suggestions de Carleton qui nous démontre que, pas à pas, nous en arrivons à une nouvelle période de notre histoire constitutionnelle dont "l'Acte de Québec" sera la première étape importante.

Son meilleur argument repose sur le fait que les Canadiens ne sont pas des Bretons transplantés ayant apporté les lois d'Angleterre avec eux, mais qu'ils sont possesseurs d'un pays habité depuis un siècle passé, soumis par la conquête, mais auquel quand même la Grande-Bretagne a, par un traité solennel, accordé des privilèges et des droits.

Leurs lois et leurs coutumes qui diffèrent entièrement des lois d'Angleterre, n'en sont pas moins basées sur l'équité et sur le droit naturel. Néanmoins, l'ordonnance de 1764 les a incontestablement rayées, et, dit Carleton, "des lois inconnues, non publiées et contraires au tempérament des anciens colons, à la situation de la colonie et aux intérêts de la Grande-Bretagne furent introduites à leur place. Aucun conquérant n'a eu recours dans le passé à des procédés aussi

sévères, même lorsque des populations se sont rendues à discrétion et soumises à la volonté du vainqueur sous les garanties d'une capitulation."

Toute l'histoire de la conquête à ses débuts est contenue dans ces paroles. Et toutes les luttes entre la volonté de conservation des Canadiens et de la volonté de domination des Anglais tirent leur origine de cette situation très grave, dont, probablement, le gouvernement impérial ne fut qu'imparfaitement informé par les gouverneurs du pays avant Carleton.

Contradiction et arbitraire; attentatoire aux clauses du Traité de Paris, à la liberté individuelle, à la vie même des nouveaux sujets, au droit naturel, parce qu'elle découle de lois tenues dans l'ombre et avec une intention criminelle d'atteindre le cœur même d'une race, l'ordonnance de 1764 porte en elle des germes de destruction, de révolte et de confusion.

Si des aventuriers en exploitent le sens ambigu avec l'intention bien arrêtée de servir leurs intérêts au détriment de l'expansion coloniale de l'Angleterre, il faudra que, dans le plus bref délai, le parlement impérial abroge cette ordonnance et maintienne les lois françaises dans leur intégrité; sinon, la conquête de l'Amérique septentrionale deviendra une entreprise manquée et sans résultats pratiques pour la Grande-Bretagne toujours soucieuse du maintien de son indiscutable prédominance dans le monde.

III

La volonté de conservation des Canadiens-français va s'affirmer par un triomphe en 1774 : ils obtiennent leur première constitution.

D'ailleurs, le fait de la leur donner n'apparaît pas comme une grande difficulté pour l'Angleterre, si l'on considère que sa propre constitution, composée de très anciennes ou de nouvelles lois, mais jamais abrogées, est, à l'infini, flexible, mobile et susceptible de se perfectionner selon les besoins du moment.

Indépendante de toutes les formes de gouvernement acceptées en Europe depuis des siècles, mixte parce qu'elle délègue le pouvoir suprême à deux corps séparés et libres, et que tout acte législatif a besoin du consentement de ces deux corps pour prendre force, la constitution anglaise s'est formée de ce principe qu'elle doit être le reflet de la vie, qu'elle suit les ondulations, les mouvements, les fluctuations, le développement graduel du peuple qui l'inspire dans le passé comme dans le présent.

Il arrive qu'une fois passée, une loi ne peut être abrogée : la constitution même pouvant admettre, par amour du progrès, de nouvelles réformes, des usages nouveaux en contradiction avec les formes vieilles ; mais toujours, elle ne cesse de faire respecter les principes fondamentaux qui font sa force : le droit à tout homme libre du royaume de jouir de toute liberté et de toute justice devant ses pairs.

Si elle mérite d'être regardée comme une des meilleures formes de gouvernement capable, dans son identité, de satisfaire une grande société, c'est que cette constitution assure à tout sujet britannique sans distinction trois des libertés qui ont cependant mis l'histoire du passé à feu et à sang : le droit d'être jugé par ses pairs et la liberté d'exprimer librement son opinion en public ou par la presse.

Admirables libertés qui ont fait de la constitution anglaise un modèle de gouvernement si ses principes sont mis en pratique par des esprits supérieurs capables de résoudre les hauts problèmes de la politique, mais qui deviennent des instruments dangereux, nuisibles même, entre les mains de créatures passives et peu habituées aux spéculations philosophiques.

Ainsi, si la colonie est placée sous l'autorité exclusive de son gouverneur, après 1763, elle n'est investie d'aucun pouvoir administratif après 1774, parce que l'autorité chargée d'interpréter et d'appliquer la nouvelle constitution, par ignorance ou par parti pris, en fausse le véritable sens au détriment des vaincus.

Mais alors qu'on atténue, pour les anciens colons, la privation de certains droits dont un régime féodal leur avait enlevé l'usage pendant si longtemps, il n'est pas étonnant qu'ils éprouvent quelque satisfaction en présence d'un nouveau régime leur offrant momentanément des garanties qu'ils n'avaient jamais complètement connues dans le passé.

Nous avons vu, en effet, comment, victimes du traditionalisme de l'ancien régime, les colons en

étaient arrivés à une passivité voisine de l'asservissement.

Ainsi, ils ne se tiennent pas de joie, quand ils apprennent que, par "l'Acte de Québec," il est décrété l'égalité des droits, la liberté des serments et des croyances.

Malgré ces privilèges cependant, il s'y cache une intention dissimulée d'écarter le peuple du gouvernement du pays, ce qui nous reporte aux sombres jours de 1764.

Le rétablissement des anciennes lois françaises tient certes du prodige, à une époque de tourmentes où les Canadiens-français sont loin d'espérer de pareils privilèges; mais leur étonnement ne tarde pas à se changer en une sorte de stupeur devant les déceptions nombreuses qui les attendent, devant la gravité de problèmes angouissants dont ils voient déjà la solution comme un obstacle à leurs prétentions politiques.

Considéré d'après les notes de lord Dartmouth, "l'Acte de Québec" promet des réformes politiques et sociales qui, si elles sont strictement appliquées, auront une profonde répercussion sur l'avenir du pays. Ainsi, par le fait de révoquer la proclamation de 1763, les commissions et les ordonnances auxquelles elle donne lieu; par le fait de remettre en vigueur les anciennes lois françaises et les vieilles coutumes, le gouvernement impérial semble reconnaître l'imperfection de l'administration antérieure et en déplorer visiblement les effets néfastes.

Apparemment, il veut faire naître un esprit de conciliation en accordant des privilèges plus étendus aux anciens colons. François Masères

en exprime sa satisfaction au lord chancelier, lui déclarant que les Canadiens considèrent le projet nouveau de constitution comme une mesure raisonnable, praticable et avantageuse pour la province, "en ce surtout qu'ils seront satisfaits de la proportion des lois françaises qui devront être mises en vigueur pour le plus grand bien de tout le pays." Ces changements sont en effet des plus importants dans les circonstances et sauront apporter une ère d'apaisement. Mais le jour où l'on introduit un mode de prélever des droits exorbitants et les impôts en usage au temps de la conquête "sous le prétexte de répondre aux besoins du changement de domination," les Canadiens en éprouvent une crainte justifiée en même temps qu'ils expriment de sérieuses objections. Ces objections viennent du fait qu'ils redoutent l'établissement d'une assemblée et ses conséquences pour l'avenir, précisément, parce qu'il arrivera, à courte échéance, l'instant où l'influence des protestants, non seulement contre-balancera le prestige des catholiques, mais le surpassera sans nul doute, ce qui sera de nature à diminuer considérablement les avantages octroyés par la Constitution de 1774.

Et, d'un autre côté, n'ont-ils pas raison de craindre qu'il soit prélevé sur leurs biens des impôts tirés maintenant du commerce, impôts payés, il est vrai, indirectement par l'habitant du pays, mais seulement en proportion de ce qu'il consomme à l'heure présente? N'ont-ils pas raison de redouter que du sein même de l'Assemblée des représentants poussent des "germes de dissensions alimentés par les haines entretenues

et que les intérêts religieux et politiques des anciens et des nouveaux sujets feront naître?" (1)

D'ailleurs, disons-le en passant, toutes les raisons nées des conflits de croyances, se répètent à chaque époque dans les luttes pour la prédominance politique des races.

Elles réapparaissent sous toutes les formes de gouvernement qui nous ont régis. Leurs défenseurs emploient les mêmes arguments, agitent les mêmes passions, abusent des mêmes pouvoirs. Que ce soit sous le régime militaire, sous les gouvernements Craïg, Haldimand, Sydenham et les autres, toujours les mêmes sentiments conduisent les volontés et dominent les époques où s'opèrent les changements de constitution.

Ici, notre histoire constitutionnelle, on s'en rend compte, s'apparente à l'histoire universelle dont on sait que les groupes d'événements et de faits se font et se refont, se disposent, se désagrègent naturellement et ressuscitent, après certaines périodes, avec les mêmes passions, les mêmes désintéressements, les mêmes douleurs, si l'on se rend compte que ces groupes ont cependant suivi les progrès de l'humanité créatrice d'instruments nouveaux devenus très souvent des moyens de destruction et de mort.

En outre des luttes religieuses et politiques, le plus grand danger prévu par les Canadiens de 1774, c'est celui que nous combattons plus tard avec ardeur: l'envahissement du pays par un cosmopolitisme intense, par une émigration sans cesse débordante; car le cosmopolitisme, en

(1) Cité par A.-D. De Celles dans son livre "Papineau."

outre qu'il apporte des perturbations religieuses et politiques, est une menace constante pour la stabilité du pays où il s'introduit.

L'envahissement étranger fut une des causes qui incita plus tard l'Angleterre à nous accorder la Constitution de 1791.

Déjà, en 1778, les Canadiens-français, devant l'émigration américaine, avaient éprouvé cette crainte justifiée qui, sous le gouvernement de l'Union et avant 1867, suscita les polémiques les plus acerbes, mais les plus concluantes de la part d'esprits animés d'un véritable patriotisme.

Doués d'un sens d'intuition remarquable, les Canadiens ont toujours vu ce danger du cosmopolitisme comme une des causes d'affaiblissement des nationalités. Et n'avaient-ils pas raison ? Le sort ne les avait-il pas placés dans une situation exceptionnelle et dont on retrouve peu d'exemples dans le monde ? Il faut bien affirmer ici que l'émigration, à un certain point de vue et dans tous les temps, présente pour les peuples des avantages considérables au sens économique et d'agrandissement territorial. Dans la Grèce antique, par exemple, l'Aéropage décida à porter au dehors le trop plein de la population toujours grandissante. Mais la Grèce en tira alors des avantages inappréciables en raison de l'extension de sa puissance commerciale, en même temps que l'ascendant de son influence intellectuelle l'avait mise à la tête de la civilisation. Ainsi, sa nationalité n'en eut rien à souffrir, bien au contraire, puisqu'elle étendit sa gloire dans le monde entier.

A Rome même, on pratique l'émigration, quelquefois avec une énergie intense, afin d'éloigner

des centres et de la ville même les éléments dangereux, les parasites, ou pour indemniser les citoyens romains que les lois agraires ont lésés en mettant la propriété entre les mains du petit nombre. Mais encore, ces éléments hostiles, ces parasites peuplent-ils les terres lointaines et emportent-ils avec eux l'influence du génie latin. Ils sont susceptibles de se réformer et de devenir des éléments précieux pour l'expansion latine au loin, et la grandeur de Rome n'a pas à souffrir d'un abaissement de prestige.

Dans les temps modernes, l'Angleterre, dont on connaît la supériorité en matière commerciale, tira un excellent parti de l'émigration qui apportait d'abord un remède efficace au paupérisme meurtrier sur l'île; et ensuite, parce qu'elle devenait un moyen infailible du peuplement des colonies naissantes situées aux quatre coins de la terre.

L'émigration apparaissait encore comme une plus sûre raison d'acquérir un prestige unique dans l'histoire économique des peuples. Déjà, un souffle d'impérialisme fortifiait l'Angleterre, alors qu'elle voyait s'étendre sa domination financière au loin. Aussi, ne manquait-elle jamais l'occasion de persévérer dans cette idée que l'expansion coloniale demeurerait comme une garantie de sa toute-puissance dans le monde.

Donc, à toutes les époques de son histoire, l'émigrant anglais, fort d'une autorité acquise par sa naissance et sa situation, sait qu'il trouvera par delà les océans les mêmes institutions politiques, les mêmes privilèges qu'en la mère patrie. En 1774, comme dans les temps modernes,

alors qu'il émigre, il ne se considère pas comme un exilé : il trouve un pays identique à celui de ses aïeux par les mœurs, par les lois, par les coutumes. Il continue à y entretenir le sentiment national et n'y saurait faire aucun sacrifice de ses croyances et de ses idées. Il arrive en maître sur une terre privilégiée qu'il considère immédiatement comme son bien et dont on ne saurait lui discuter la possession.

Toutes ces raisons n'auraient soulevé aucune discussion à toutes les phases de notre histoire constitutionnelle, si le Canada n'eut été habité que par une race, la race anglaise, par exemple, et alors qu'elle y eût implanté sa propre civilisation. Mais en 1774, comme en 1840, comme en 1867, comme au XX^e siècle, l'Anglo-Saxon émigrant devait susciter et suscitera toujours des conflits de race, de langage, de religion et d'idées, dès qu'il aura mis le pied sur le sol canadien.

Et comme de tout temps, il s'est considéré le maître au Canada, il est devenu en antagonisme ouvert avec un élément qui s'attribue les mêmes droits de possession, et par conséquent, il constitue un danger, à mesure qu'il augmente en nombre, en énergie et en insolence.

A toutes les époques de notre histoire constitutionnelle, les Canadiens-français l'ont compris ainsi. Ils savent par intuition que le cosmopolitisme, chez nous plus qu'ailleurs, sous toutes les formes qu'il se présente, détruira peu à peu la nationalité et finira pas l'annihiler complètement, parce qu'il apporte avec lui des armes déjà meurtrières entre les mains d'individus de toutes castes décidés à s'emparer de toutes les

forces matérielles et intellectuelles du pays où il s'implante.

Et pour ces raisons, les Canadiens-français, vers 1774 et après, comprirent que les conflits de races, sous tous les régimes, présenteraient le plus grave danger, en dépit des bonnes intentions du gouvernement impérial.

La Constitution de 1774 les met dans une situation périlleuse. Nonobstant les privilèges accordés libéralement, ils ont à lutter sans répit contre l'intolérance religieuse, contre les fanatiques d'une politique exclusivement anglaise, c'est-à-dire contre le chauvinisme intransigeant des nouveaux émigrés.

Et en outre de cette situation tendue, ils deviennent le jouet de la volonté arbitraire de la plupart des gouverneurs dont le bon plaisir est de s'entourer de viles créatures animées d'un faux patriotisme, alors qu'elles s'accaparent des emplois lucratifs et, qu'en minorité, elles s'arrogent des pouvoirs fantastiques sous prétexte de loyauté.

Si les Canadiens ajoutent foi, au début, à tous les régimes établis depuis la cession du pays, c'est qu'ils entrevoient pour le Canada des privilèges qui ont fait la force de la Constitution d'Angleterre dans le passé, et dont ils espèrent pour leurs descendants des résultats inattendus.

Mais sans cesse ils sont déçus dans ces espérances, soumis chaque jour aux abus du pouvoir personnel d'un gouverneur et d'une bureaucratie cupide et vorace.

Sans cesse, ils ont devant les yeux l'hydre de

l'oligarchie dont ils sentent les morsures, alors que des complots sourdement organisés soufflent en vent de tempête.

“L'Acte de Québec” de 1774, est loin de rencontrer l'adhésion des jurisconsultes de l'époque. Si les Canadiens-français doutent que les clauses de la constitution seront intégralement appliquées, par suite de la mauvaise foi apparente de nos gouverneurs, déjà, vers 1770, Carleton lui-même voit, dans le fait de faire revivre l'ensemble des lois françaises, une situation désavantageuse pour les deux races et dont il ne résultera que des embarras. Il prétend que la tâche d'administrer la justice dans la province de Québec “deviendra difficile à tout sujet anglais, parce qu'elle exigera beaucoup de travail et d'étude et une connaissance plus qu'ordinaire de la langue française pour la compréhension pleine et entière de ces lois.”

Il exprime immédiatement le crainte — et cela était à prévoir — que l'adoption du système français “alimentera dans l'esprit des Canadiens la pensée de leur gouvernement d'autrefois avec le désir de revivre sous sa tutelle,” et que, peu à peu, une intention de révolte fomentera dans la masse et produira le plus grand cataclysme.

Enfin, ajoute Carleton, “ce système empêchera les sujets anglais de venir s'établir dans un pays régi par des lois qui leur sont entièrement étrangères et contre lesquelles ils nourrissent, bien injustement peut-être, de forts préjugés.” Carleton parle ici en prophète. Il entrevoit les conséquences futures d'un pacte compromettant

pour le prestige du gouvernement impérial dans ce pays.

Les craintes exprimées en 1770 sont les mêmes qui troubleront les esprits aux différentes époques de notre histoire, à partir de 1774. Le vainqueur n'a aucune raison d'apprendre la langue du vaincu, d'en subir l'ascendant et d'en devenir peut-être l'esclave.

S'étant d'avance tracé une ligne de conduite, il n'est pas prêt de risquer un compromis qui le diminuerait à ses propres yeux. Il a d'ailleurs une confiance inaltérable dans la grandeur des institutions anglaises, leur passé étant une garantie pour l'avenir.

L'introduction des lois françaises en ce pays le met dans une condition d'infériorité qui sied mal à l'orgueil du conquérant. Et même si elle le placè sur un pied d'égalité avec un ennemi séculaire, il voit dans ce fait un danger dont il refuse de partager les conséquences.

Et comme il a bien l'intention d'administrer la justice sans le concours de l'élément opposé à ses aspirations, le fait d'adopter les lois françaises l'empêcherait de mettre ses projets à exécution qui sont la domination définitive du vainqueur au détriment du vaincu.

Par cet esprit de domination, d'ailleurs, il compte semer la crainte et imposer l'obéissance passive aux anciens colons. Si, ayant conservé le souvenir de la mère patrie, les Canadiens-français restent sous la tutelle de leurs propres lois, ils continueront à subir l'influence française dont on connaît le magnétisme incomparable. Ils deviendront alors des éternels insoumis, gardant,

en outre de leurs rancunes au cœur, l'intention de reconquérir le pays perdu. Il faut donc leur inspirer la terreur : il faut les réduire afin de les mieux soumettre à la domination anglo-saxonne.

Sous l'empire d'une inflexible volonté, toute insurrection serait impitoyablement réprimée et les Canadiens se verraient dans une situation tellement inférieure qu'ils ne songeraient plus à reconquérir des libertés illusoires.

Si l'émigration apparaît comme le moyen le plus sûr de noyer la race française, comment tout de même pourrait-on persuader le sujet anglais de s'établir dans un pays où les lois françaises prédominent, et où alors il ne saurait faire triompher ses idées pour le plus grand bien de l'expansion anglaise?

Il ne faut donc pas s'étonner si les gouvernants, à cette époque, nourrissent ces "forts préjugés" dont parle Carleton.

D'un autre côté, tel que rédigé, "l'Acte de Québec" présente des avantages; dans l'application, il fait naître de tels embarras que, si quelques-uns s'y résignent, le plus grand nombre lui manifeste une défiance qu'aucun événement ne peut éteindre. Malgré le loyalisme des Canadiens-français devant l'invasion américaine, malgré des tentatives de rapprochement entre les deux races, la vieille blessure saigne toujours.

Si, devant l'insuffisance des arguments et des raisonnements, l'Angleterre consent à l'adoption des vieilles coutumes, nos gouverneurs cherchent par tous les moyens efficaces à faire naître de nouvelles rivalités, à exciter les antagonismes,

les haines de races, de croyances et de langues. Ces moyens sont généralement infaillibles et savent réveiller les plus violentes passions capables de renverser les plus grands empires.

Or donc, la constitution de 1774 n'ayant pas apporté pour les uns et pour les autres des deux peuples les résultats attendus, il fallait donner le coup de grâce à ce régime et inspirer à l'Angleterre l'idée d'en changer la forme. Ainsi, on pourrait peut-être refaire le passé et, plus que jamais, travailler efficacement à l'exclusion des Canadiens-français de la "représentation."

Cependant, toujours conciliante dans l'interprétation des principes de sa constitution, la Grande-Bretagne comprend que dans une société comme la nôtre, la justice doit exercer surtout une "fonction positive de bienveillance et de fraternité, grâce à laquelle elle s'efforce de réparer le mal par le bien." (1) Elle admet aussi que, dans les relations des nouveaux et des anciens sujets, la justice doit encore et avant tout servir de base à toutes nos institutions.

Mais la plupart de nos gouverneurs n'ont que faire de la philosophie de ces principes sociaux qui appellent l'amour de la justice, ou la justice dans l'amour fraternel.

Les législateurs se perdront longtemps dans les méandres des lois s'ils veulent trouver une formule conciliatrice dans le but de rallier des éléments aussi opposés. Ils pourront légiférer, discuter des opinions sans pouvoir cependant pénétrer les sentiments cachés d'hommes dont la

(1) A. Fouillé.

haine a voilé la raison et qui, aveuglés par une sorte de fanatisme mystique, se refusent à reconnaître l'importance de la dignité humaine.

Les régimes imposés depuis 1763 chez nous, nous font voir parfaitement que, jamais dans l'avenir, aucune organisation politique ne saurait se maintenir ni résister, sans le triomphe de ces deux principes: la liberté et la solidarité; car ils demeurent comme le fondement de la sociologie et sont admis, depuis la plus lointaine antiquité, par les penseurs qualifiés d'abord d'utopistes, mais que l'on a fini par approuver sans réserve. Depuis toujours, ces principes furent prêchés par les écoles philosophiques et resteront la base des politiques sous toute leurs formes. L'humanité a sans cesse combattu pour leur triomphe, si elle n'est pourtant jamais arrivée à une solution définitive.

Ils ont aussi pour fondement un libéralisme universel appuyé sur la libre conscience, parce qu'une société organisée appelle le concours de toutes les volontés libres, demande la participation d'un même esprit intérieur, d'une même pensée de cohésion qui devient comme l'idéal d'une société forte et appelée à vivre sans courir le risque d'une désagrégation prochaine.

Pour en arriver à ce résultat, il faut donner à toute constitution une orientation sinon définitive, du moins basée sur autre chose que sur des probabilités ou des sophismes. Les hommes d'une même société doivent être animés d'un même principe de mouvement et de vie, s'ils s'appliquent à éviter les conflits d'intérêts, à tuer

les ambitions malsaines, afin que toutes les âmes communient dans un même rêve de fraternité.

Toutes nos institutions, depuis 1763, furent des entreprises manquées, parce qu'elles nous apparaissent victimes des luttes vaines et perfides de deux volontés, ayant toutes deux une notion différente de l'individualité et de la collectivité.

Dans ces conditions, il doit arriver un jour où, fatalement, l'édifice ainsi construit doit craquer et s'écrouler sur le sol, sorte de Babel antique élevée dans la confusion des langages, n'ayant pour base que le sable mobile des déserts où s'effrite pierre à pierre la fragilité des œuvres auxquelles seul l'orgueil humain ne saurait garantir une existence durable.

IV

La volonté qui veut conquérir des droits politiques, c'est-à-dire, qui tente d'établir des principes de liberté et de solidarité chez une race, est une volonté constante et qui ne doit jamais s'éteindre dans l'impuissance.

On en trouve la raison dans l'idée de savoir résister à toutes les tourmentes. Or, l'idée de résister doit nous obséder sans répit, à tous les instants de la vie, jusqu'à l'heure où nous sommes sûrs d'avoir pleinement atteint le but rêvé. Selon Taine, "on ne veut que ce qu'on désire, et une résolution durable n'est qu'une passion fixée."

Cette volonté d'agir s'accompagne d'un grand pouvoir de réflexion et d'un ferme esprit de suite;

car, pour vaincre par l'idée, il faut s'en pénétrer au point d'en déterminer d'avance la fin.

Elle s'accompagne d'une profonde ténacité en ce sens que la persuasion ne vient qu'après une lutte soutenue avec soi-même dans le but de se bien convaincre de la raison qui nous pousse à agir. A travers notre histoire constitutionnelle, nous retrouvons cette volonté d'agir, cette réflexion, cet esprit de suite, et cette détermination.

Vous découvrez cette volonté d'agir dans l'histoire même de la France, dans l'intention qu'elle manifeste de se créer une unité nationale depuis Richelieu travaillant à la centralisation qui est la forme de la société française dans les temps modernes, jusqu'aux jours de la "déclaration des Droits de l'Homme" où la liberté du monde apparaît déjà dans une apothéose; dans la littérature, dans la langue s'assimilant les idiomes étrangers sans en subir l'ascendant; dans la philosophie créant, avec un Descartes, un système qui sera la base des méthodes rationnelles.

Vous découvrez cet esprit de suite dans l'unité qui, depuis plusieurs siècles, fut la force de la nation; dans le roman intérieur de l'être; dans l'habitude de se replier sur soi-même, afin de mettre de l'avant les qualités qui grandissent davantage une race et lui assurent une existence durable; dans son lyrisme qui, comme un vent irrésistible, emporte aux quatre aires du monde l'enthousiasme, le délire sacré, une sorte de fanatisme au seul nom de la patrie en danger, de l'existence nationale menacée; dans la mobilité du génie français à embrasser toutes les spé-

culations, mais à ne pas s'écarter de l'idée dominante.

Vous découvrez cette réflexion intense dans l'habitude de ne pas s'arrêter seulement aux problèmes passionnés du présent, mais de se porter aussi aux abstractions de l'avenir, aux mystères de l'inconnu, aux probabilités de l'histoire devant les conflits du moment, aux résultats improbables des événements et des perturbations futures qui agiteront l'humanité.

Vous découvrez cette détermination dans la puissance de la France, acquise à la suite de revirements innombrables, de révolutions sanglantes, de chutes inconnues dans l'histoire des autres races, de relèvements subits de la nation, aux heures où, précisément, le monde entier la croyait perdue à jamais et destinée à disparaître.

Toutes ces qualités donc faisaient la force du colon français, après la conquête, le rendaient capable de s'imposer une grande tâche et de la mener à bonne fin.

Un revirement de l'histoire le plaçait dans des circonstances exceptionnelles: il allait persévérer, comme par le passé, dans le but de survivre.

Les clauses d'un traité lui indiquent des droits à faire valoir: il les fera valoir malgré les obstacles. Les événements qu'il a vu naître ont justifié son effort, la grandeur de la lutte a centuplé ses forces, et sa volonté d'agir l'imprègne d'une inflexible détermination. Sous l'empire de l'idée d'un but à atteindre et d'un triomphe à préparer, son caractère s'est davantage retrempé. Opiniâtre, énergique, fort devant la tempête, il se pénétre de l'importance de son rôle.

S'il n'est pas doué à un même degré que son vainqueur du sens pratique dans le commerce et l'industrie, il entretient en lui un idéal de perfection. Sa volonté de conservation, il la puise dans l'habitude ancestrale de dégager des choses toute idée de spéculation matérielle et de s'en faire une vision détachée des contingences humaines.

Il s'inspire des principes qui ont fait la Renaissance artistique de l'Europe, qui ont créé les arts et les sciences, qui ont ressuscité l'antiquité grecque et latine et qui s'en sont imprégnés au point d'en faire une genèse. Il a le culte de ses lois, de ses institutions, du passé, de cet amour de la liberté qu'on lui a toujours refusée, mais qu'il a appris à apprécier davantage, l'ayant si longtemps méconnue. C'est pourquoi, plus tard, il entre en lutte contre la contrainte, contre les violations des privilèges accordés. Cet orgueil qu'il tient du passé, lui fait entretenir en lui-même un profond mépris envers toute autorité oppressive, envers toute volonté extérieure en opposition avec la sienne, envers tout empiètement de ses libertés violées. C'est aussi pourquoi, en raison de sa ténacité, il se tient sans cesse en éveil et poursuit une idée fixe. Nul ne saurait détruire son grand rêve qui prend sa source dans les forêts druidiques de l'ancienne Gaule.

Il faut bien admettre pourtant, qu'au XVIII^e siècle, le colon français n'a pas encore pleinement conscience de la vraie liberté et de l'usage qu'on en peut faire.

En réalité, il n'agit encore que par intuition. Mais la Révolution française approche qui lui

fera prendre conscience de sa personnalité et mettra en action les qualités dont je parlais plus haut. Les circonstances donc le serviront admirablement. Et voici comment.

A la veille de la Révolution française, le peuple est encore sous l'empire d'une crainte facile à expliquer à cause de la situation d'infériorité où il fut systématiquement tenu depuis des siècles. Il ne lui est pas encore donné d'exploiter complètement la nature qui doit lui apporter la domination du pouvoir et les richesses. Il n'a pas encore conquis les terres des privilégiés, l'industrie et la science ne lui ont pas apporté l'indépendance. Mais déjà, un avertissement instinctif lui a dessillé les yeux. Il pressent sa destinée et, par réflexion, il entrevoit le rôle qu'il devra jouer dans le monde moderne.

Si longtemps on lui avait refusé le droit de penser, qu'il se rend compte maintenant de ce que la pensée humaine sous toutes ses formes peut et doit produire. Et comme résident en lui la volonté, l'esprit de suite et la réflexion, il va se sentir envahi par une force morale profonde.

Il a souhaité la liberté avec tant de passion que son cerveau s'exalte. Il recouvre l'antique énergie intérieure capable de donner les plus sublimes résultats.

La science va redonner un lustre nouveau aux siècles qui se lèvent. La philosophie va reprendre sa course à travers les hautes abstractions, et la littérature affadie des vieux ponsifs va se jeter, pleine de confiance, à la conquête d'un nouvel idéal. L'histoire enfin, délivrée de l'absolutisme, va s'arracher à une contrainte séculaire

pour se plonger dans l'étude des textes poussieux du passé, faisant revivre la vérité en lui donnant un éclat qu'elle n'avait jamais connu auparavant.

Enfin, ce sera l'aurore de la démocratie dans le sens le plus lumineux, et, partant, le triomphe certain de l'égalité dans l'ordre social dont les principes atteindront les rangs obscurs des masses, franchiront les distances et parviendront jusqu'à nos peuples d'Amérique avides d'espace, de rêves nouveaux, de progrès et de fécondité.

Telles sont les aspirations qui déjà fermentent dans le cerveau du Canadien-français.

Déjà, il a conscience de ses droits, parce qu'il possède toutes les vertus dont je parlais plus haut. Et, précisément, cette force morale qui alimente son énergie, lui fera mettre en action la fierté qui le caractérise et que des siècles d'oppression avaient amoindrie dans son âme.

Il se rend compte bientôt qu'il doit devenir son propre maître, qu'il doit participer au gouvernement de la chose publique, que l'autorité populaire est la voix qui consent ou qui refuse, qui absout ou qui condamne, que l'appui de toutes les forces sociales est nécessaire dans la conduite de la destinée d'un pays, parce qu'il ne s'agit plus maintenant de sauvegarder l'intérêt d'un seul au détriment de la masse, mais parce qu'il a appris par expérience que le bien-être d'une nation dépend de la nation elle-même, parce qu'il faudra, dans l'avenir, que sa volonté soit exécutée et ses droits respectés.

Ces principes ont renouvelé l'histoire moderne. L'opinion publique ne sera plus l'instrument.

mais la maîtresse absolue du grand mécanisme des politiques.

Par un reste de vieilles traditions, ceux-là que l'Angleterre regardait comme ses représentants ou plutôt comme ses instruments dans la conduite du pays, immédiatement après la Conquête, avaient hérité de cet esprit de puissance et de domination, augmenté par une sorte de despotisme antique qui travaille à mettre entre les mains du vainqueur le droit absolu de disposer du vaincu. Mais les temps sont changés et le mécanisme du pouvoir va être ébranlé dans ses secrets ressorts: l'équilibre devra être rétabli. Les vaincus, forts de ces principes, allaient, en outre, pour faire valoir leurs droits, appuyer leurs prétentions sur le Parlement même de l'Angleterre qui, depuis Edouard I^{er}, et par la voix des barons, "unit ces derniers au peuple, obtient des chartes, arrache des garanties, conquiert pour lui et pour la nation des institutions libérales et une part dans l'autorité et le gouvernement représentatif." (1)

"Mais ce n'est pas assez, dit encore Taine, pour une aristocratie qui veut durer, d'être unie et d'être utile; il faut encore qu'elle se mêle au peuple pour éviter l'appauvrissement."

"En même temps, écrit Macaulay, que les deux pouvoirs aristocratiques et démocratiques s'allient l'un à l'autre, il faut que les deux classes se fondent l'une dans l'autre."

Ainsi, nécessairement, s'édifient les principes de l'aristocratie démocratique qui a fait de l'Angleterre une nation libre. Les deux races nou-

(1) Taine.

velles, chez nous, le vainqueur et le vaincu, fortes de ces antécédents, devront se joindre pour le maintien des institutions par lesquelles triomphent encore la liberté.

Mais il faudra que, dans cette union même, les deux races conservent leur caractère propre, parce que toutes deux se rattachent à un passé qui les met en opposition de pensées, et qu'elles prennent leur principe de vie à deux sources différentes dont on ne saurait mêler les eaux, car il existe des corps qui, séparément, sont inoffensifs, mais dont l'amalgame produit le désastre et la mort.

Il faudra donc comprendre que, par la réunion de ces deux races, qui ne sauraient se mêler cependant, elles apporteront, pour l'équilibre politique du pays, les qualités distinctives qui furent leur force dans le passé.

Mais pour arriver à ce résultat, elles devront passer par une série de faits et d'événements provoqués par les systèmes établis, par les différentes constitutions élaborées et appliquées non toujours avec succès, en pratique, du moins.

“ L'Acte de Québec ”, octroyé dans un but de conciliation et d'apaisement, eut pu donner d'heureux résultats et opérer en partie ce miracle d'un rapprochement durable et fructueux entre les deux races; car les premiers jours de 1774 promettaient une paix bienfaisante, d'autant que, dès l'aurore de l'invasion américaine, les Canadiens-français manifestèrent ouvertement leurs sympathies à l'Angleterre qui, dans un geste heureux, venait de leur faire des concessions pleines de promesses pour l'avenir. Pour la première

fois, dans les annales historiques de la France et de l'Angleterre, des soldats français et anglais, désunis par une longue suite de guerres sanglantes et interminables, combattaient côte à côte pour le triomphe d'une même cause.

Mais en rattachant les Canadiens plus étroitement à l'empire, des rivalités sans nombre allaient se réveiller, des haines inapaisées allaient sourdre dans l'âme mercenaire des nouveaux venus.

L'émigration intense y devient, pour une grande part, la raison des malentendus. Le cosmopolitisme effréné qui menace le Haut-Canada, je l'ai dit, charrie avec lui les tares des populations corrompues. Un fanatisme dégradant s'installe, élément de discorde, parce que, ne connaissant ni la situation politique ni l'état des esprits toujours inflammables au moindre souffle, les sujets étrangers s'efforcent, par loyalisme exagéré ou par chauvinisme, de revenir aux jours malheureux de 1764, s'investissant de pouvoirs arbitraires; et, inexpérimentés, ennemis de toute influence française, ignorants, remplis d'odieux préjugés, aidés par des despotes du calibre de Haldimand, par exemple, ils en arrivent à fomenter la révolte et préparent des événements qui n'ont jamais tant mis en danger la nationalité française en Amérique.

Ici, nous assistons à un moment presque décisif de la lutte entre la volonté de conservation et la volonté de domination.

Ces époques tourmentées ne sont pas le fruit du hasard. Elles nous font assister aux premiers efforts d'un grand travail d'élaboration où les

deux races nous apparaissent se mouvant dans des conditions particulières, mais conservant chacune leur tempérament et leur caractère. Elles sont le jouet de situations opposées, paraissent se mêler un instant, pour se désagréger ensuite, pour devenir une fois de plus indépendantes l'une de l'autre, précisément aussi, parce que ces deux forces, ces deux volontés semblent avoir été mises en présence dans le but de provoquer des perpétuels conflits, mais qui, sans pouvoir se détruire, sont en lutttes constantes, et font voir le développement graduel, souvent dans un sens contraire, de deux groupes hétérogènes, contribuant tous deux à perpétuer leur nationalité respective.

Et plus ils demeurent en opposition, plus ils se tiennent en éveil, plus ils se pénètrent de leur rôle futur et des responsabilités toujours grandissantes.

Lorsqu'on jette un coup d'œil à travers les pages de l'histoire, nous sommes pris d'admiration devant ces puissances latentes, réglées par une main invisible qui, tout en établissant des proportions entre les êtres et les races, tout en leur imposant des conditions différentes et quelquefois disproportionnées, préparent les révolutions, poussent les destinées, établissent les empires ou les républiques, renversent les pouvoirs, créent des renommées soudaines et déterminent la part que les nations doivent supporter des responsabilités dans leur marche vers le progrès.

Grandiose destinée des unes à qui tout sourit, devant qui tout ploie irrésistiblement. Spectacle plein de profondeur qui nous fait assister aux

malheurs des autres condamnées éternellement à lutter, à ne connaître que les dangers de l'anéantissement, mais que des puissances latentes retiennent au moment où elles vont s'abîmer dans l'oubli.

C'est le panorama de la vie que nous voyons se dérouler indéfiniment à travers l'espace et le temps et dont le mouvement nous démontre l'instabilité des choses pourtant emportées vers un but qu'on croirait déterminé d'avance, mais que tout homme ignore et dont la conquête reste toujours l'attrait de sa courte existence.

Comme le fleuve puissant, incapable de remonter vers sa source, mais cherchant sans cesse à élargir ses rivages, plus impétueux à mesure qu'il lutte contre la grande nature, l'homme manifeste, dans la diversité de ses mouvements et de ses actes, cette volonté de conservation qui est sa force et qu'aucune entrave ne peut retenir, parce qu'elle reste comme une preuve tangible de l'éternité des lois qui la régissent et la font comme indispensable aux progrès de l'humanité.



TROISIÈME PARTIE



TROISIÈME PARTIE

I

Faire le bien, a-t-on dit souvent, ajoute à la gloire de l'homme, mais supporter le malheur avec fermeté le grandit davantage. En cela, il se montre véritablement digne d'admiration. S'il sait se dresser devant l'adversité sans décrocher, il persévéra dans le bien, car celui qui ne lutte pas, incline à une déchéance prochaine. L'oisiveté ne réveille aucune ambition ; l'activité, au contraire, mène à tous les succès, lorsqu'elle a pour base la noblesse du but à atteindre.

Nos ancêtres furent souvent aux prises avec l'adversité, mais ce fut un spectacle consolant de les voir défendre sans fléchir une cause sacrée dont le triomphe leur assura une gloire immortelle. Combien noble nous apparaît cette volonté de survivance et de conservation que les anciens Français ont opposée à la volonté de domination. Par ce miracle de résistance, nous avons conquis nos libertés ; par les vertus dont nous nous sommes parés, nous avons pu survivre et garder une confiance inaltérable dans l'avenir.

La résistance, sans aucun doute, accompagne la volonté de conservation ; or, celle-ci ne devait triompher chez nous que par une insurrection

très vite réprimée, mais dont les répercussions firent naître de profondes idées que ni le temps ni l'effort n'ont pu détruire et qui ont fini par avoir raison des obstacles.

Oh! nous savons que l'Angleterre jeta à pleines mains la semence féconde de ses libertés dans les deux Amériques. L'histoire lui en sait gré; mais, comme je le disais plus haut, les belles théories, répandues pour sa plus grande gloire, ne rencontrèrent pas toujours des interprètes fidèles et vertueux.

Nous connaissons les péripéties qui ont accompagné les premiers jours de la république américaine : c'est par une insurrection qu'elle conquit ses libertés. Si l'Amérique n'est pas arrivée d'un seul coup à la jouissance de tous les droits accordés par des chartes et des franchises, il n'en faut pas attribuer toute la responsabilité à l'Angleterre. La faute en est plutôt dans le fait d'une mauvaise application des privilèges accordés. A tous les colons, sans distinction de races, de langues et de croyances, incombait la nécessité de se partager également les libertés octroyées.

Toutes les perturbations survenues après la conquête, dans le développement laborieux des colonies, tiennent à des circonstances souvent étrangères aux intentions de l'Angleterre.

Elles tiennent même à des revirements de la pensée humaine à qui le XVIII^e siècle impose une orientation nouvelle dans tous les domaines, y compris le champ si vaste des sciences politiques et sociales. Et comme ce siècle subit l'empire de la pensée philosophique aux prises avec

les anciens régimes, le progrès matériel des populations doit se ressentir de l'influence d'une aussi formidable poussée. Rien d'étonnant à cela, quand l'Europe vient d'être secouée par le grand mouvement révolutionnaire emportant tout avec lui dans un tourbillon irrésistible.

La jeune Amérique en doit tirer profit, ou, du moins, l'expérience aidant, elle s'en imprégnera jusque dans les temps modernes.

Elle jette les premiers germes de sa civilisation, guidée par une raison saine, imbue de doctrines éprouvées. Dans l'Amérique anglaise, nous dit Guizot, " et dès l'origine, trois pouvoirs sont juxtaposés : la couronne, les propriétaires fondateurs et la mère patrie. La couronne, c'est le principe monarchique, principe issu des idées ecclésiastiques et des idées césariennes. Les propriétaires, c'est le droit féodal qui attache la souveraineté politique à la possession de la terre. La mère patrie, c'est la domination historique du pays dont les colonies étaient issues."

Pour nos ancêtres qui, les premiers, avaient foulé les solitudes vierges des Amériques, il existait, certes, une attache surnaturelle et inaltérable à ces principes qu'ils tenaient, eux aussi, de l'ancien régime, mais qui, dans l'espèce, s'apparentaient par une même inspiration. Ils tenaient à des idées religieuses chères à la monarchie absolue qui les avaient régis au XVII^e siècle et avant; ils se rattachaient encore à la féodalité quant au droit de jouissance des terres; ils étaient enfin hantés par ce culte du passé qui est bien une domination sacrée issue de l'impérissable culte de la mère patrie.

Même idéal, mêmes aspirations. Ils sont imbus, disais-je, de l'idée de la domination historique du pays dont ils sont les enfants. Et qu'y-a-t-il d'étonnant à cela?

La nationalité est une de ces forces étranges faites de mysticisme, dont on doit discuter les principes avec discernement, qui, cependant, ne sauraient tenir dans de brefs axiomes. Comme l'électricité, sa force latente, ses manifestations variées doivent être approfondies, ses sources retracées; et si nous essayons d'en fixer les traits par une seule définition, nous risquons de faire fausse route.

Et encore, une claire perception de ce sujet plein de mystère, doit-il se retrouver dans le lointain d'une histoire, parce que les forces de la nationalité ont eu la part la plus considérable et la plus importante dans l'origine du genre humain, dans les raisons même par lesquelles les peuples préparent les guerres dans le but de se donner un véritable caractère.

Mais parce que sa définition rencontre des contradictions, la nationalité ne nous dévoile-t-elle pas aussi le secret de ses origines dans les faits nombreux qui la constituent et qui nous apparaissent dans l'histoire d'une race, dans les traditions de son passé? Quelle est la race qui, dans les conditions où furent placés les Canadiens-français, resta plus attachée à son pays d'origine et aux traditions ancestrales? Quel peuple, dans toute l'histoire du monde, a gardé avec un soin plus jaloux le culte de sa langue, et qui, à travers les péripéties les plus étranges, s'est révélé plus colonisateur? Quel peuple a plus dépensé de ses forces pour le maintien de

ses coutumes et de ses lois? Où pourrions-nous trouver une meilleure définition de la race canadienne-française, si ce n'est, même vaincue, dans sa ténacité à ne rien perdre de son originalité native?

Aussi, et en raison de cette ténacité même, les vainqueurs devaient-ils user de la plus grande prudence en introduisant chez ces véritables conquérants du Nouveau-Monde des lois dont on tentait d'imposer la domination avant que d'en appliquer les principes avec parcimonie.

On ne transforme pas aussi facilement un peuple, on ne change pas ainsi une mentalité par la violence, en ignorant ou en paraissant ignorer qu'on s'attaque à tout un passé de gloire et de fierté nationale.

La constitution de 1791, en théorie, se calque sur la constitution d'Angleterre, quoique incomplètement. En pratique, elle ne donne que de mauvais résultats, parce que ceux-là même qui furent chargés de l'appliquer, comme aux époques antérieures, s'écartèrent nettement de l'intention d'en faire admettre les principes à la lettre.

Fausser une théorie par une pratique erronée et imposée selon le caprice d'ambitieux sans mesure, la faisant servir aux fins qu'ils se proposent, constitue un acte arbitraire qui s'accompagne de despotisme. Or, le despotisme engendre la confusion et le désordre.

Comme presque toutes les révolutions naissent du despotisme, il n'est pas étonnant que les Canadiens-français aient été secoués à cette époque par une sorte d'avertissement d'un prochain ca-

taclysme, et que les événements, depuis 1763, en aient lentement mais sûrement justifié l'écllosion et les graves conséquences.

Tels sont les prolégomènes de toute révolution qu'une suite de circonstances prépare, et qui nous fait comprendre la raison de son développement et de ses effets désastreux ou régénérateurs.

Si l'Angleterre décida d'accorder un régime constitutionnel au Canada, ce fut surtout dans le but de faire cesser les rivalités sans cesse accrues devant un despotisme préjudiciable aux deux races.

En divisant la colonie en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, on croyait peut-être en arriver à un apaisement que l'on avait vainement espéré sous le régime précédent.

Mais nous allons voir que si l'intention était louable, les résultats n'apportèrent que des déceptions.

On serait sans doute parvenu à faire naître cette accalmie des esprits, si la province, à cette époque, avait été exclusivement habitée par des Canadiens-français. Malheureusement, l'élément anglais, cependant en minorité, n'a guère changé, depuis 1774. Il se compose de créatures menées en sous-main, animées des pires préjugés et d'une méfiance systématique à l'égard des anciens colons regardés comme des ennemis héréditaires et absolument réfractaires à toute conciliation.

Imbue d'intentions pacifiques, la Charte de 1791, dont Pitt se montre le plus ardent défenseur, réveille cependant un désir effréné de domination de la part d'une minorité; et bien que le Haut et le Bas-Canada soient séparés en vertu

de la nouvelle constitution, l'abus du pouvoir et l'intolérance n'en continuent pas moins leur œuvre néfaste et destructive.

Et, comme par le passé, le Canada est soumis à des considérations, à des difficultés politiques que sans cesse les Anglais aperçoivent habillées d'intrigues, alimentées par l'esprit de domination du Français, ce qui d'après eux, prive de tout pouvoir efficace le gouvernement exécutif du pays. De là les malentendus perpétuels entre l'autorité et le peuple, les méfiances sourdes, les jalousies haineuses, les inimitiés malsaines, et, partant, l'impossibilité de mettre fin à ces ressentiments pleins de violence souvent et dont les effets nécessiteront sans doute l'intervention d'une volonté supérieure. Toute répression est à ce prix. C'est, en somme, une répétition des événements survenus avant 1774 et avant 1764.

Déjà l'on admet que les causes de divergence entre le gouvernement et le peuple prennent leur origine de la religion, des conflits des langues, de l'application des lois. Si un pays conquis parle une même langue, professe une même religion et se soumet aux mêmes lois, l'ordre se rétablit, par la volonté du vainqueur, d'une façon normale. Mais dès que les croyances, les langues et les coutumes sont en lutte, le désaccord se dresse immédiatement entre le vainqueur et le vaincu.

C'est entre eux une guerre éternelle d'où surgissent des désastres; alors, le but du vainqueur n'est pas atteint.

Toute soumission du vaincu n'est que factice et momentanée: elle inspire et ne saurait inspi-

rer que de la crainte au gouvernement chargé de faire respecter l'ordre. Le vaincu se considère sous l'égide d'un pouvoir étranger avec lequel il ne se reconnaît aucune affinité, auquel il ne peut et ne veut manifester ni affection ni obéissance. Il admet qu'on ne lui peut accorder que des faveurs qu'il n'apprécie que comme une marque de respect qu'on lui doit. Il attend surtout qu'on lui reconnaisse des droits.

Aussi tient-il le vainqueur en perpétuelle suspicion.

Les Anglais admettent eux-mêmes, avec une exagération facile à comprendre, que les Canadiens entretiennent une haine mortelle contre tout pouvoir étranger; mais ils ne cachent pas eux-mêmes leur antipathie contre toute influence française, déclarant hautement qu'ils ne seront jamais tenus, parce qu'Anglais et protestants, de manifester aucune sympathie pour un peuple considéré comme un ennemi séculaire.

Cependant, comme la langue et les lois françaises furent tolérées depuis la Cession du pays à l'Angleterre; comme la constitution de 1774 a imposé les anciennes coutumes, il s'en suit qu'elles prédominent dans les cours de justice et dans le parlement. Le conquête n'a donc rien changé quant à la mentalité canadienne-française depuis 1763.

Les Canadiens furent et restent Français, malgré leurs relations avec les nouveaux colons anglais. Dans cet état d'antagonisme, les ressentiments ne font que grandir chaque jour. " L'Acte de Québec " de 1774 et le régime constitutionnel de 1791 n'ont apporté aucun remède efficace et

la fusion de ces éléments juxtaposés ne pourra jamais s'accomplir dans une pareille atmosphère.

Il faudra donc que la majorité des habitants de la nouvelle colonie soit anglaise. Tant que cette transformation nécessaire ne sera pas opérée, la situation présentera les plus graves dangers, et l'on doit conclure que le Bas-Canada n'appartiendra seulement à l'Angleterre que par droit de conquête, son âme étant restée française.

Le remède apparaît visiblement dans le fait qu'il faudra annihiler toute influence française en ce pays, afin qu'on ne dise plus que la colonie est française et que l'ancien régime y subsiste encore par ses lois et par ses sentiments.

Est-il possible à l'Angleterre de fournir une émigration suffisante et en peu de temps, de manière à provoquer ce changement? Peut-être pas. Néanmoins, elle favorise l'émigration américaine par tous les moyens. Il faut de toute nécessité encourager l'introduction en ce pays des colons de la république voisine, afin de donner le temps à la Grande-Bretagne de les remplacer par de véritables sujets britanniques. D'ailleurs, parlant la même langue, professant la même religion, les Américains seront d'un commerce facile, rapide, et naturellement portés à s'adapter à une race dont ils sont en partie issus.

Il faut bien remarquer en passant que la plupart des membres de la législature sont des Canadiens-français de toutes castes. Ils sont catholiques romains et soumis sans restriction à un clergé toujours hostile aux lois anglaises, étant lui-même indissolublement attaché au système

féodal qui inspire aux Anglais une aversion facile à comprendre.

En ce cas, l'Angleterre ne saurait exercer aucune influence sur des esprits qui ne lui veulent reconnaître en aucune occasion sa souveraineté quant aux droits de propriété. Le gouvernement manquant de représentants anglais, subit donc la domination du caractère français.

Pour cette raison, l'émigration intense s'impose plus que jamais. La fusion même du Haut et du Bas-Canada sous l'autorité d'un seul gouverneur-général, devra s'opérer rapidement, vu la nécessité de l'influence anglaise dans la Chambre, et qui apportera une force prépondérante dans l'avenir.

Le prestige d'un gouverneur-général, avec des attributions des plus étendues, facilitera les desseins du gouvernement impérial; et, du coup, la colonie redeviendra ce qu'elle n'a jamais été complètement: un pays anglais délivré de toute influence française et exclusivement dominé par l'élément anglais.

Voilà les sentiments exprimés par l'opinion anglaise vers 1791, et telle est la situation politique, dès les premiers jours du nouveau régime.

Allons encore plus loin.

Non seulement on avive les ressentiments en ce pays, mais on essaie de les faire partager par le gouvernement impérial, espérant par ce moyen obtenir des changements radicaux dans la constitution que les plus grands jurisconsultes de cette époque considèrent comme un danger pour la sécurité des deux races.

Cependant, — et c'est l'opinion courante chez

les Anglais, — après les premiers jours de 1791, la Grande-Bretagne ne saurait maintenir son prestige en Amérique septentrionale, à moins que l'élément anglais ne parvienne à y dominer définitivement toute influence française.

C'est là l'expression de la pensée des gouvernants de la colonie sur les relations politiques à l'intérieur du pays. Ces relations sont surtout compromises par l'attitude d'un gouverneur de cette époque, sir James Craig dont le despotisme à outrance nous rappelle la sombre figure de Haldimand.

On sait comment Craig contribue à convaincre l'Angleterre d'accorder un gouvernement constitutionnel à la colonie. L'esprit d'une domination anglaise le hanta jusque dans ses moindres actes : c'est le cauchemar de sa vie. Il voit dans la population française un constant obstacle au développement et à la prospérité du Canada. Elle lui apparaît comme la pierre d'achoppement pour toute entreprise future. Il s'ingénie à ne découvrir chez les Canadiens-français que des sentiments de jalousie, de basse envie, de haines sourdement entretenues dans la populace.

Mais il s'en réjouit en même temps, car au lieu de chercher les moyens d'une réconciliation possible, d'un apaisement durable et de faire naître la confiance entre les deux races, il ne cesse de créer des situations difficiles à mesure qu'il invente des raisons propres à les rendre plus suspectes encore.

Il ne perd pas d'occasions de se mettre en relation directe avec le gouvernement impérial quant à la situation du pays, exprimant ses opi-

nions personnelles sur la mentalité des Canadiens-français et cherchant à diminuer leurs sentiments de soumission, sans tenir compte que si on leur rendait justice, ils ne songeraient pas un instant à s'épuiser en protestations justifiées d'ailleurs par la fausse situation qu'on leur crée.

Il voit en eux et cherche à démontrer qu'ils sont des ennemis irréconciliables, inaccessibles aux amitiés durables, rebelles à tout sentiment de fidélité, dont ils savent pourtant se rendre dignes, alors qu'on sait capter leur confiance.

Poussant son investigation plus loin, Craig découvre le profond attachement du colon français à la cause de Bonaparte qui, déclare-t-il, "depuis le Concordat, est considéré par toute la France comme le restaurateur de la religion catholique romaine."

En cette occurrence, il dénonce hautement l'insoumission flagrante du clergé canadien qui a toujours, et à l'encontre de la Constitution anglaise, exercé une juridiction indépendante et s'est arrogé des pouvoirs que seule possède la Couronne.

Il montre le peu d'attention apportée en toute occasion par la Législature à l'égard du Conseil législatif. Il prête aux membres de la Chambre basse une crédulité puérile, les déclare incapables de comprendre le rouage parlementaire, parce qu'ignorants des lois anglaises. Il refuse aux Canadiens toute aptitude à l'administration de la chose publique.

Leur conduite est telle, ajoute-t-il, que le gouvernement ne saurait exercer aucune influence

extérieure, parce que sans cesse sous le coup de sujétions, ils restent les instruments serviables entre les mains d'un parti qui, dirigeant le pays, manifeste un esprit d'indépendance avec une si libre allure et une si grande insolence, que la confusion la plus funeste pour l'avenir de la colonie est à craindre.

En Europe où Bonaparte ambitionne l'hégémonie du monde, les événements prennent une telle orientation qu'ils sont de nature à raffermir le courage des anciens colons, à entretenir leurs ridicules ambitions et à les inciter à un prompt retour à l'ancien régime.

Tel est le danger imminent qui menace la sécurité de la colonie si souvent ébranlée par les dissensions intestines.

Mais ce qui est pire, ajoute encore Craig, c'est qu'on les pousse chaque jour à entretenir des sentiments hostiles envers le gouvernement de Sa Majesté. Pour arriver à leur but, s'écrie-t-il, nos ennemis ne craignent pas d'exprimer leurs opinions et leurs ressentiments par la voie d'un journal "le Canadien", répandu dans le pays, feuille tendentieuse, propre à soulever les préjugés les plus nuisibles, à exciter le peuple à la sédition, à exagérer en toutes circonstances les mérites des Canadiens et à les pousser à l'insubordination.

Il ne faut donc pas croire en haut lieu à leur attachement comme sujets britanniques. Ils sont fidèles à leur langue, à leur religion, à leurs coutumes; ils restent ce qu'ils étaient avant la Conquête: une nation séparée ostensiblement, ayant entretenu constamment des relations avec l'an-

cienne mère patrie. Plusieurs d'entre eux, ayant même servi dans l'armée française, à différentes époques, sont revenus au pays animés de sentiments anglophobes plus violents que jamais.

Un vent de jacobinisme souffle en tempête : l'insoumission prend une allure mystérieuse, et du train que vont les choses, ne devrait-on pas redouter à courte échéance la plus sanglante révolution ?

A n'en pas douter, la situation de la Province devient intolérable. Sa population d'un demi-million est entièrement hostile, animée d'une haine non dissimulée contre l'Angleterre. Elle est française, rivée aux traditions françaises et ennemie irréconciliable de tout ce qui touche de près ou de loin aux coutumes anglaises. Une dangereuse sujétion pèse sur elle, l'intrigue la conduit, des factieux la briguent. Tous les moyens sont bons pour la détacher de son devoir et pour la rapprocher de la France. Le clergé, esclave des préjugés et d'un fanatisme reconnu, est pénétré d'idées surannées. Le parti au pouvoir se trouve dans des circonstances plus que favorables à l'exécution de ses projets. Rien ne peut empêcher la désorganisation, rien ne peut endiguer le flot toujours grossissant de la révolte, et tout concourt à préparer la ruine de la colonie. En résumé, le pays reste entre les mains d'étrangers qui le mènent à sa perte et cherchent à anéantir toute influence anglaise.

Tels étaient les nombreux griefs formulés par sir James Craig, après 1791.

Mais quel remède apporter à la situation déplorable de la Province ?

D'abord, lui enlever une constitution accordée prématurément, les Canadiens-français étant imparfaitement préparés à en comprendre la portée et le sens. Ne pouvant jamais s'imprégner de ses véritables intentions, ils ne sauraient admettre la domination de la Grande-Bretagne tant qu'un gouvernement de fer ne les aura pas courbés sous le joug.

Avant que la Chambre d'assemblée fut créée, avant l'abus de ce pouvoir qui s'organisait par des moyens électifs dangereux, l'insubordination n'existait pas. L'esprit de liberté d'action vient de l'introduction d'un système déplorable en ce pays et qu'on considère comme une force dont on espère les plus grands résultats.

En second lieu, ne serait-il pas urgent de réunir les deux provinces dans le but de contre-balancer l'influence du parti canadien dans la Chambre ?

Craig n'est cependant pas de ce dernier avis. Il considère que le Haut-Canada doit rester libre de ses mouvements, afin de participer plus sûrement aux répressions possibles, si une révolution éclatait dans le pays. Il approuverait plutôt la formation de nouveaux comtés, ce qui augmenterait le nombre des représentants et, par conséquent, contre-balancerait l'influence française.

Il est un fait à constater, dit-il, c'est que la Chambre s'est permis de rendre inéligible par un vote une certaine classe des sujets de Sa Majesté, sous le prétexte, par exemple, que ces mêmes sujets exerçant la fonction de juges de la Cour du Banc du Roi, ils ne sauraient ni voter ni siéger dans la Chambre. Ce procédé contraire à "l'Acte

du parlement britannique, "s'il est toléré davantage, entraînera d'autres abus plus vexatoires, et, s'arrogeant une telle autorité, la Chambre continuera par son vote à rendre inéligibles toutes les classes des serviteurs de Sa Majesté."

Le parlement impérial devrait donc adopter une mesure considérée comme un acte répressif, afin que, dans l'avenir, de pareils moyens anti-constitutionnels ne soient plus tolérés, puisque entre les mains de l'élément français, ils tendent à réduire à néant tout élément anglais.

Craig s'écrie emphatiquement: "Je pourrais proroger la Chambre, je pourrais destituer des officiers de la milice provinciale, mais je pense que le faisant de ma propre autorité, il soit à craindre de la résistance et de la confusion."

Malgré toutes ces protestations de part et d'autre, le gouvernement impérial n'entre pas facilement dans les vues de sir James Craig. Tout en regrettant que la Constitution de 1791 paraisse tromper l'attente de ses inspirateurs, tout en étant incompatible avec la mentalité de l'élément français et avec les intérêts des nouveaux sujets anglais, même si elle pèche par sa base et demeure un danger quelconque pour la Grande-Bretagne, — ce qui est inadmissible, néanmoins, — comment, lui, le parlement impérial, pourrait-il, dans les circonstances, imposer son autorité, "abolir ou même changer cette constitution?" D'après son opinion, celle-ci n'est ni temporaire ni fondée sur l'expérience, et il n'a aucun droit constitutionnel d'en changer ou d'en modifier les clauses.

Le parlement du Royaume-Uni est bien nanti d'un pouvoir de législation générale pour tout l'empire, en certains cas, lorsqu'il s'agit particulièrement de sa sécurité, mais il ne peut modifier la constitution de ses colonies qu'autant que naissent des conflits exceptionnels et d'une gravité telle que son intervention devient indispensable. Dans le cas actuel, et d'après les informations qu'on lui met sous les yeux, peut-il vraiment, quand la Constitution de 1791 est à peine établie, demander, qu'en vertu de son autorité, elle soit subitement modifiée ou abolie? Un pareil procédé anticonstitutionnel a-t-il jamais franchi le parlement britannique depuis l'institution des libertés anglaises? Ce geste malheureux ferait naître un précédent injustifiable. Seule une implacable nécessité inciterait le Parlement à recourir à ces extrêmes moyens; autrement, une intervention de sa part susciterait les conséquences les plus fatales pour le prestige de la domination britannique dans la nouvelle colonie.

La fin de tout malentendu dépend donc de l'esprit de conciliation qu'apporteront dans ces heures tragiques les gouverneurs dans leurs rapports avec les Canadiens-français modérés.

Ramené à la conscience de ses véritables intérêts et de ses devoirs de citoyen, le peuple finira par se rendre à l'évidence. Multiplier les rigueurs et les menaces en l'occurrence, ce serait soulever davantage les factieux et les mécontents. Les représentants de la Grande-Bretagne doivent se souvenir avant tout que les mesures utiles et populaires sont plus susceptibles d'enrayer les agi-

tations continuelles que l'application de moyens rigoureux dont les résultats retarderont inévitablement la colonie dans sa marche vers le progrès.

Aussi, "tout en admettant l'importance des renseignements de sir James Craig sur les différentes questions très habilement discutées." le gouvernement impérial ne semble pas tout de même convaincu de la si grande déloyauté des Canadiens-français. Il veut bien reconnaître, en effet, certains empiètements et, peut-être, certaines usurpations commises par l'Assemblée législative, — si on les peut appeler ainsi, — mais par sa ferme attitude de maintenir la Constitution de 1791, il fait preuve, dans les circonstances, d'une grande modération, parce qu'il veut avant tout tenir compte "des opinions diverses parmi les personnes les mieux renseignées au Canada," et que, par conséquent, il ne daigne pas accepter pleinement les accusations de sir James Craig.

Ce dernier, d'ailleurs, s'en rend bien compte à l'heure même où les Canadiens-français viennent de remporter une victoire significative.

Aussi, ne sait-il dissimuler ni sa rage ni son dépit.

Donc, de sa propre autorité, s'investissant d'un pouvoir coercitif sans précédent, il dénature les intentions du gouvernement impérial et feint d'ignorer jusqu'aux termes les plus formels de la constitution.

Contrairement aussi aux instructions reçues de Downing Street relativement au fonctionnement de l'Assemblée législative, il proroge brutalement la Chambre, destitue les officiers de la milice, provoque des enquêtes injustifiables abou-

tissant à l'emprisonnement des plus vaillants députés canadiens, s'arroge des pouvoirs arbitraires quant aux droits du clergé, voulant en arriver malgré tout à prouver au gouvernement que ses accusations sont bien fondées, mais dans l'intention surtout de soulever par tous les moyens les préjugés de race.

Déjà nous apparaît le prodrome d'une insurrection qui sourdement se développe et pénètre dans l'âme du peuple comme indispensable à la volonté de conservation soigneusement entretenue depuis les sombres jours de la cession du pays à l'Angleterre.

Si cette insurrection tire son origine des raisons que j'ai démontrées plus haut, nous en retrouvons aussi la cause dans le seul fait de l'absence d'un gouvernement responsable. La responsabilité ministérielle eut rencontré l'approbation générale, eut apporté l'apaisement, à une époque où l'on avait intérêt à donner une juste application de l'Acte constitutionnel de 1791.

Mais précisément à l'heure où Papineau dictait ses 92 Résolutions avec une fougue toute romantique et digne des hommes de la Révolution française, la tension des esprits avait maintenant pris une tournure ouvertement hostile. L'irréparable avait fait son œuvre.

Trop longtemps tenus sous l'empire de la crainte, et souvent plongés dans un état de passivité voisin d'une servitude systématiquement entretenue, les hommes de cette époque subissent une détente qu'aucun effort ne sait plus contenir. Les concessions politiques promises ne paraissent plus maintenant acceptables, parce qu'on en ar-

rive toujours à découvrir qu'elles dissimulent de nouvelles embûches.

L'Acte de 1774 était devenu en peu de temps un prétexte à des abus de pouvoir; la Constitution de 1791 avait, elle aussi, donné occasion à des gouverneurs sans vergogne d'assouvir des ambitions personnelles et de fouler aux pieds les principes même de cette constitution.

Un nouveau compromis, sous quelque forme qu'il apparaisse, serait sans doute une déplorable faiblesse de la part des Canadiens-français et ne ferait que préparer une chute irrémédiable.

A tout prendre, il faut blâmer les esprits excessifs de tous les partis, qui, au lieu d'user d'une juste modération, augmentent alors le malaise et activent les haines. Mais nous en sommes à une heure d'indécision que des événements antérieurs ont longtemps préparée.

Quand nous tournons les yeux vers ces jours tourmentés, nous nous trouvons en face de cette cruelle vérité: l'impossibilité d'une réconciliation entre deux races en état d'antagonisme depuis la cession du pays. Plus l'intention d'unifier le Canada hante l'imagination des vainqueurs, plus le vaincu entretient en lui cette volonté de conservation dont nous retrouvons les traces jusqu'aux heures les plus difficiles de la colonie subjuguée. Plus les Canadiens-français sentent le besoin de se rattacher davantage aux strictes principes de la Constitution, plus l'instinct reprend le dessus, plus l'Anglo-Saxon revient lui-même à des penchants de chauvinisme héréditaire, à un fanatisme mystique qui le pousse plus

que jamais à souhaiter la suppression du vaincu et à atteindre son rêve de domination.

A cette phase d'énervement, l'abstention voulue du gouvernement impérial de répondre aux 92 Résolutions dont le but est de rétablir l'équilibre entre les deux races, achève de mettre le feu aux poudres.

De part et d'autres, jusqu'à l'insurrection de 1837, on agit plutôt par calcul que par désintéressement. On ignore la magnanimité et les coteries de clocher font perdre un temps précieux. Quelques-uns croient faire acte de haute politique en fomentant de funestes désordres, en répandant la terreur, mais ne parviennent pas à étouffer l'idée dominante dont les esprits sont hantés.

Les gouverneurs, a-t-on prétendu, connaissent mal les hommes; mais il n'en faut rien croire. La rigueur avec laquelle sont traités les insurgés nous prouve le contraire. On connaît assez les hommes de cette époque pour comprendre combien les mesures répressives doivent produire des effets immédiats; mais on sait aussi qu'on ne pourra plus enrayer les sentiments de conservation restés plus vivaces après 1837 et devenus même comme le prétexte à un culte soigneusement gardé aux souvenirs du passé. On sait aussi que la terreur peut assujettir, pour un temps, certains hommes timorés, mais qu'elle ne réduit pas à l'impuissance les forts et les convaincus. La pusillanimité n'atteint le peuple qu'à de certains moments bientôt écoulés.

L'exécution de certains patriotes dont les noms restent inscrits en lettres d'or sur les portes du

Temps, ne produisit pas les résultats attendus; car nous verrons que l'insurrection de 1837 eut pour effet l'idée d'un régime nouveau qui, s'il n'apporta pas immédiatement les réformes voulues, fit se lever plus sûrement l'aube de nos libertés constitutionnelles.

Quoiqu'on ait blâmé en certains milieux les Canadiens-français d'avoir été les instigateurs de l'insurrection, ils avaient quand même prouvé qu'ils savaient au besoin donner leur vie comme enjeu. Leur sacrifice laissa une profonde empreinte sur les esprits. La race s'exaspéra silencieusement dans la suite, lorsqu'elle comprit toute l'horreur du châtement que la haine avait exagéré outre mesure, afin de servir d'exemple. Elle se créa comme une sorte de religion patriotique. Si elle avait eu ses martyrs dans le passé, il fallait que leur nom survécût dans le souvenir.

L'insurrection que les événements précipitèrent et qui fit naître tant d'abus, dessillèrent les yeux du peuple. La tourmente apaisée, après quelques instants de réflexion, il comprit qu'on avait voulu sacrifier notre passé aux rancunes d'ennemis irréconciliables. Cette vérité fortifia son courage. Un nouveau souffle de vie passa sur la patrie et fit renaître l'enthousiasme.

L'Angleterre s'en émut et déplora les actes de répression commis à une heure de surexcitation impossible à réprimer. Nous ne discuterons pas ici les paroles de réprobation qu'ils suscitérent; contentons-nous d'en tirer quelques leçons. Vénérons surtout la légende consacrée par le temps et imprégnons-nous des vérités qu'elle nous inspire.

Dans la grandeur épique de ces époques toujours présentes à nos esprits, songeons à nos libertés en danger; car, à aucun moment de notre existence nationale, nous ne fûmes plus sur le point de nous éteindre et de voir notre passé s'engloutir dans l'abîme.

C'est dans le récit plein d'un mysticisme ardent de ces heures tragiques que nous retrouverons combien notre volonté de conservation tient d'importance dans le passé, alors que nous la voyons triompher sous le souffle d'une indignation dont on ne retrace l'exemple que dans l'histoire des races supérieures. •

II

Je n'ai pas à faire ici fonction d'historien : d'autres ont raconté les péripéties de l'insurrection de 1837-38.

Si elles nous suggèrent des réflexions éloignées de tout esprit de parti, il nous est loisible de les exprimer librement. Elles nous donneront l'occasion de faire naître de nouvelles pensées. Les livres sont écrits, non dans l'intention d'épuiser un sujet, mais de provoquer, selon son importance, les discussions qu'il comporte sous toutes ses faces, selon la place qu'il tient dans l'histoire et en raison des salutaires leçons qu'on en peut tirer.

L'insurrection de 1837-38 doit-elle nous apparaître comme l'accomplissement d'un devoir, ou doit-elle être condamnée par la postérité?

Il va sans dire que ceux-là mêmes qui jouissaient de l'autorité à l'époque où elle apparut, l'ont blâmée comme un crime de haute trahison et l'ont réprimée avec toute la violence dont ils étaient capables.

Seulement, ceux-là mêmes qui, dans un gouvernement odieux, avaient usurpé le pouvoir, par ambition ou pour satisfaire un besoin de loyalisme exagéré, ne devaient-ils pas aussi rencontrer la réprobation générale, alors que, s'étant placés au-dessus de toute justice et de toute équité, ils profitaient dans l'impunité d'une victoire imméritée, après avoir abusé de tous les privilèges dont ils s'étaient investis au mépris du droit des gens, sans vouloir admettre un instant que le peuple opprimé peut se soulever quelquefois afin de reconquérir par la force une liberté injustement ravie?

L'histoire nous offre trop d'illustres exemples pour que nous refusions d'admettre cette vérité.

Evidemment, les traités ne garantissent pas de l'oppression du vainqueur, et ils ne sauraient prévoir le jour où le vaincu, secouant le joug, voudra reprendre son bien ravi. Jurer fidélité n'emporte pas l'obligation de renoncer à des droits acquis, ni celle de ne pas se protéger par tous les moyens, s'il arrive que l'ordre établi est injustement rompu, si l'État, un instant stable, incline au déséquilibre, si, dans le gouvernement imposé, on ne rencontre plus ni protection ni sécurité.

Cette heure inattendue se cache dans la nuit des improbabilités et de l'incertitude; il n'appartient à aucun homme d'en déterminer la venue.

Comme je le disais au début de ce livre, les faits de l'histoire politique, comme les révolutions, d'ailleurs, se produisent par soubresauts, par revirements imprévus et restent le miroir mobile où se reflètent les pensées changeantes des hommes, leurs passions et leurs rêves.

On n'en peut donc régler d'avance ni le mouvement ni les conséquences. Car, dans le cas contraire, s'il arrivait que le despote les pût prévoir, les diriger ou les empêcher selon ses volontés, si la justice immanente ne se dressait pas, comme un avertissement aux prévaricateurs du pouvoir qui en abusent, le genre humain risquerait de tomber dans une inertie voisine de la mort et il devrait se résigner à une honteuse servitude pour laquelle il ne fut jamais créé.

Ceci justifie immédiatement la légitimité de l'insurrection, lorsque son but se rattache intimement aux sentiments de la dignité et de l'honneur, lorsqu'elle prépare la revendication de droits acquis non seulement parce qu'il a plu au vainqueur de les octroyer, mais parce que tout un passé place le vaincu dans une situation particulière au sein d'un Etat, quel qu'il soit.

La légitimité de l'insurrection de 1837 ne naît donc pas d'un moment d'irréflexion : elle s'appuie sur la raison et tire son origine des faits mêmes de notre histoire.

Nous devons reconnaître avec Guizot, qu'à un moment donné, si un peuple risque de perdre son droit à la liberté, parce qu'on l'a usurpé, il lui incombe l'obligation de devenir alors un redresseur d'abus et d'en réprimer les conséquences par une juste insurrection.

Car s'il est de toute justice que la paix règne dans la conscience des peuples, il est aussi d'intérêt primordial que l'Etat jouisse d'indépendance et de liberté.

Or, la sécurité d'un pays réside dans l'ordre établi. Dans toutes les constitutions libres du monde, depuis la plus lointaine antiquité jusqu'aux républiques grecque et romaine, l'ordre n'existe qu'autant que toute la nation, d'un commun accord, en surveille le maintien par une attention de tous les jours.

L'insurrection peut donc avoir sa raison d'être, si nous admettons encore avec Chateaubriand qu'elle "ne se fonde jamais sur l'impiété, l'immoralité et l'iniquité et que, partant, si elle a voulu et appelé le règne de la justice, elle ne peut que maintenir les principes qui l'ont fait naître."

Mais, comme dans un Etat les opinions sont partagées et que l'autorité ne songe guère à donner raison à ceux qui la veulent renverser, il peut naître une équivoque dans l'interprétation du droit de l'une et du devoir des autres.

L'autorité représente à elle seule tous les pouvoirs, tous les droits, et, pour elle, l'insubordination à ses volontés devient un crime dont elle ne discute pas généralement la raison. Si tout le monde est avec l'autorité, il n'y a pas cause de se plaindre; au contraire, si tout le monde s'insurge contre elle, il n'y a plus d'insurrection possible, puisqu'il n'existe pas d'état d'antagonisme entre les idées.

Ainsi, un gouvernement pourrait être entaché d'injustice et de despotisme et être approuvé par

tous ses membres: cela ne l'empêcherait pas d'être quand même en contradiction avec les lois immuables de la morale et de la justice. Il faut donc de toute nécessité, que l'insurrection, née dans la pensée d'un seul, prenne corps, se crée des adeptes et devienne en opposition avec le pouvoir établi, si nous voulons en arriver à déterminer qui, de l'autorité ou des insurgés, avait raison.

Mais il peut bien arriver que le tyran parvienne à maîtriser une insurrection; que, par une organisation boiteuse, cette dernière soit forcée de faire volte-face devant les oppresseurs mêmes de la liberté et qu'elle en soit réduite à payer chèrement, par l'expiation et la mort, l'idée d'avoir voulu rendre service à la patrie. Cela rendra-t-il l'insurrection moins légitime ?

Cela ne justifierait pas l'insurrection, nous dit l'autorité établie; car, en soulevant les masses, en répandant la terreur et le sang, en commettant un crime de haute trahison contre votre pays, vous avez semé les désastres, la ruine, et vous avez encouru, pour vous et pour vos concitoyens, des châtimens plus exemplaires et la création de lois plus répressives pour l'avenir.

Haïssable paradoxe que celui-là. Il est en contradiction avec les vrais principes de la justice et du droit. Nous en avons eu des exemples chez nous. Si l'insurrection de 1837-38 a été vite réprimée, si elle a entassé des ruines, si elle a atteint des innocents et justifié des lois plus répressives, l'idée qui l'avait fait naître ne s'est pas éteinte avec elle: elle a même rencontré l'approbation d'hommes avertis qui la regardaient

comme juste, et elle a survécu dans l'esprit des générations suivantes qui l'ont reprise sous une autre forme pour la faire triompher.

Et quoi qu'on en dise, la vérité finit toujours par s'imposer. Si quelques membres d'une société ont eu le courage de s'insurger contre les violations tyranniques et contre des lois établies injustement; si l'insurrection, avortée souvent, parce qu'un destin contraire a contrecarré ses projets; si l'échafaud s'est dressé pour punir les prétendus coupables d'avoir fomenté des séditions, il restera toujours quand même une pensée de remords dans l'âme de ceux qui avaient combattu pour la répression d'idées justes répandues dans le but de sauver la patrie. Et quant à ceux que le châtement n'a pas atteints, les survivants d'une juste insurrection, ils resteront dans l'ombre, brandissant une épée de Damoclès, suspendue sur la tête des oppresseurs que la justice saura atteindre un jour dans leur victoire passagère et entachée de tyrannie.

Si on a pu dire que la liberté naît du droit de nature, l'homme étant né libre, et qu'il apporte dans la société son droit imprescriptible à la liberté, l'autorité, quelle qu'elle soit, n'a, par conséquent, aucun pouvoir de l'entraver et d'en priver celui qui en jouit selon les lois et la justice.

Cependant l'autorité et la liberté ont toujours été en opposition constante; car, quoi que nous fassions, l'harmonie entre les hommes est un leurre et la perfection dans les sociétés est un mythe. Or, comme un peuple ne peut exister sans gouvernement, l'homme qui se dit libre, voulant conquérir des droits possibles, et le tyran, vou-

lant restreindre toute liberté, dans la crainte de perdre son prestige, ont toujours provoqué dans l'histoire des bouleversements qui empêchent l'un et l'autre d'atteindre leur but, l'intérêt et l'égoïsme étant les maîtres du monde.

Mais les idées de liberté et d'autorité, si elles sont en perpétuel conflit, ne se détruiront jamais.

Autrement, ce serait le déséquilibre dans la société humaine qui ne peut fonctionner sans l'existence de l'une et de l'autre. Sans liberté, la société n'a aucun fondement; sans une juste autorité, seules les vilaines passions conduiraient les hommes, et nous assisterions alors au spectacle le plus odieux d'une profonde déchéance dans l'organisation sociale.

Cependant, dans cette lutte perpétuelle entre ces deux antagonistes, il faut reconnaître que la liberté est bien mal partagée quant à l'exercice de ses droits, puisque sans cesse elle subit la contrainte de l'autorité maîtresse du pouvoir souverain. La liberté n'existe donc que relativement ou pas du tout. Elle reste un rêve d'utopistes que les politiques modernes ont comblé de sollicitude, et dans l'application, elle soutient plutôt l'ambition des hommes d'Etat, rarement soucieux du bien-être des sociétés.

Hélas! alors qu'elle nous apparaît dénonçant les vices et voulant sauvegarder la vertu, elle devient, la plupart du temps, un obstacle aux intrigues que l'autorité met entre les mains de créatures dont le premier soin est de briser toute entrave à leurs projets de domination.

Car pour elles, il est toujours facile de ne reconnaître que certains droits distribués à volonté

sous l'apparence de réels bienfaits, mais qui, en réalité, ne servent qu'à affirmer la gloire du plus puissant au détriment des faibles. C'est que le despotisme n'admet aucun pouvoir qu'on lui puisse opposer. Or, la liberté étant une puissance redoutable pour lui, il ne saurait manquer l'occasion de la combattre sans merci.

Il s'en suit que l'autorité et la liberté sont en lutte constante, disais-je, car les hommes, "sitôt en société, perdent le sentiment de leur faiblesse, parce que l'égalité qui était entre eux cesse, et ils se font la guerre." (1) Ainsi, l'autorité et la liberté, dès qu'elles sont mises en présence, cherchent à se détruire mutuellement, parce que la première n'a jamais su reconnaître à la seconde aucun principe d'égalité.

Il est bien évident que nous ne parlons ici que de l'autorité arbitraire, non de la juste autorité, de celle-là que tout citoyen doit défendre contre l'anarchie; car, sans la juste autorité, je le répète, il n'y a plus de nation, plus de respect du droit des gens ni des droits politiques. Ce qu'il faut donc redouter, ce n'est pas l'autorité, mais les gouvernements dont l'incapacité ou la faiblesse les portent, ou à abuser du pouvoir, ou à en mal user, ce qui revient au même.

D'ailleurs, il ne nous vient pas à l'idée qu'un gouvernement vertueux ne sache pas respecter les droits populaires. Et rien n'assure plus la sécurité d'un Etat que lorsqu'il sait concilier l'obligation de faire respecter les lois avec celle de protéger les intérêts du peuple. L'autorité n'est

(1) Montesquieu. — *Esprit des lois*.

jamais en danger du jour où elle sait appliquer sa puissance avec sagesse et modération.

Au cas contraire, elle brise l'harmonie entre la société et les attributions de l'Etat. En sauvegardant les droits des citoyens, on augmente leur puissance matérielle, intellectuelle et morale. Car le but de toute autorité doit encore être la conservation des membres de la société pour le plus grand bien de sa marche vers le progrès.

C'est, d'ailleurs, la philosophie prêchée depuis Kant jusqu'à Fichte, jusqu'à Humboldt. Pour être respecté, nous déclare Fichte, il faut d'abord que la société assure ses droits à tout citoyen; autrement, nous inclinons à l'égoïsme qui veut que l'autorité songe à se sauvegarder elle-même avant que de pourvoir aux intérêts des autres.

En ceci, l'autorité doit avoir en vue la sécurité de la vie sociale, sinon, elle penche à l'anarchie et à la révolution. La liberté de même exclut l'égoïsme. Il n'entre pas dans ses vues de favoriser quelques citoyens au détriment des autres. Quant à l'autorité, elle fait avec les membres d'un Etat une sorte de contrat social par lequel elle s'engage formellement à se mettre au service de la société.

Mais dans la distribution de sa sagesse, l'autorité ne doit pas pourvoir au seul fonctionnement économique de cette société. Un de ses devoirs est encore d'en assurer la marche intellectuelle et morale. Si elle travaille à la conservation matérielle des citoyens, elle leur assurera aussi le droit au progrès de l'esprit, condition essentielle à leur existence.

Or, l'abus du pouvoir engendre non seulement le déséquilibre social, il empêche que le progrès intellectuel ne soit ni maintenu ni développé. Il conclut à l'obscurantisme et nuit à la marche du génie vers la lumière de la science et des arts.

Prenez ces époques qui précèdent celles de notre développement économique et intellectuel : elles restent entourées d'une grossière ignorance. Elles manquent d'idéal véritable et nous ne pouvons qu'en déplorer les funestes péripéties.

Certes, les sociétés sont appelées à la défense de leurs territoires et à combattre toute violation étrangère de leurs droits, mais elles ne doivent pas oublier non plus qu'elles font partie de la grande société humaine dont le but est de travailler au progrès intérieur.

Et lorsque par des transformations successives, par des revirements politiques, deux peuples sont destinés à vivre en commun, comme chez nous, ils doivent s'appliquer à respecter leurs idées quoique en opposition, à développer leurs aptitudes qu'ils sauvegarderont, d'un commun accord, pour le bien de leur avancement futur.

Il ne faut jamais oublier qu'ils conservent chacun leurs traditions historiques, leurs responsabilités envers le passé, leur esprit de survivance dans l'avenir. Les conflits de toutes ces idées, et qu'une autorité despotique entretient criminellement, est plus nuisible à la marche d'une nation que le choc des intérêts économiques.

En politique, il arrive qu'un gouvernement vertueux parvienne à maintenir la société dans le droit chemin. Mais les guerres entre l'autorité

arbitraire et les défenseurs du droit à la liberté sont tellement fatales dans les États composés d'une ou de plusieurs races, qu'elles finissent toujours par en annihiler l'existence, parce qu'aveuglé par un fanatisme à outrance, un gouvernement despotique, ne travaillant qu'au triomphe d'ambitions personnelles au détriment de la liberté individuelle, en arrive à oublier de participer, dans la mesure de ses forces, au développement du grand tout qui est la société tout entière. Par ce fait, il devient nuisible à la civilisation et à l'avancement de sa race dans le domaine intellectuel et moral.

III

La liberté est inhérente à l'homme: tous les changements brusques ou lents que subirent les gouvernements, toutes les révolutions, tentées avec succès ou terminées dans les désastres, ont consisté dans l'idée longtemps mûrie par les peuples de reconquérir les droits politiques ou civiles qu'une autorité arbitraire avait voulu leur donner incomplètement ou leur enlever par intrigue et par violence.

L'esprit de liberté préside donc à la formation même des peuples, parce qu'ils se sont appliqués à comprendre que le respect de la personnalité découle d'une loi qui tire ses origines de la dignité et de l'essence même de l'homme.

Mais ne nous illusionnons pas. Si on la représente généralement comme faisant naître les plus grandes discordes ; si elle nous apparaît baignée de sang et ivre de carnage, parce qu'elle emploie des moyens violents pour arriver au but, la révolution se met en opposition directe — et rarement sous un autre prétexte — avec tout gouvernement qui dispose de sa force dans le but de se maintenir à tout prix, quelle que soit la fin qu'il se propose et contre laquelle on ne pourrait rien sans une réaction presque toujours sanglante.

La répression a donc sa raison d'être. Si l'esprit révolutionnaire s'imprègne de violence, c'est qu'il doit lutter contre la violence et que rarement les révolutions se préparent en douceur, même si elles ont pour seul objectif le droit à la liberté.

Comme l'abus ne se peut réprimer que par la force, la révolution emploie les plus sûrs moyens à sa disposition qui sont le redressement par la force.

Jamais, dans des sociétés policées où règnent le bon accord et la justice, les révolutions ne sont apparues, parce qu'alors, elles n'avaient aucun rôle à y jouer, parce qu'alors, tout citoyen jouissait d'une paix basée sur la juste distribution des pouvoirs, sur la bonne administration des affaires publiques et sur une autorité raisonnablement partagée entre les membres de ces mêmes sociétés.

Mais elles sont apparues alors que les gouvernements, abusant de leur autorité, peu soucieux de leur devoir, et faisant de la faiblesse humaine

le motif de leurs ambitions, rendaient intolérable le sort des impuissants et travaillaient par là au désarroi des institutions les plus sacrées et les plus inviolables.

Les révolutions ont leur raison d'être, dis-je, parce que, depuis les gouvernements les plus lointains dans l'histoire, l'injustice sait toujours s'attaquer aux faibles, aux impuissants de ce monde, pour le triomphe de l'autorité établie.

Aussi, l'oppression du faible a toujours attiré la commisération, parce que le faible fait partie de la grande masse dont se compose toute société. C'est à lui que devrait aller la meilleure part des compensations ici-bas, parce qu'il est la raison d'être de tout mouvement social.

Quand de justes rétributions sont refusées au peuple, l'abus de l'autorité devient intolérable; l'équilibre alors est rompu entre le gouvernement et la masse. De ce moment, une réaction devient nécessaire et la révolution doit opérer de manière à répandre une crainte que les gouvernants deviennent impuissants à contrôler. Mais si la révolution ne s'impose pas sûrement par des moyens fermes, elle risque de ne pas atteindre le but rêvé. Si elle laisse dans l'âme du peuple une crainte ou un sentiment d'hésitation qui le paralyse et l'empêche d'agir, c'en est fait du succès, et la réaction en sens contraire est alors néfaste et propre à semer les plus grands désastres. Il n'y a donc pas de milieu: couronnée de succès, la révolution amène presque toujours d'heureux changements; manquée, elle pro-

duit des cataclysmes souvent irréparables, des crises sanglantes.

Tout dépend de l'homme qui prépare la révolution.

Le peuple est quelquefois difficile à convaincre et à soulever. Souvent, malgré ses malheurs, il aime mieux supporter l'oppression que de prendre des responsabilités trop lourdes. S'il manque d'enthousiasme, c'est qu'il entrevoit de plus grands malheurs encore.

Car, s'il triomphe, on exhaltera son génie; s'il faillit à la tâche, il sera traîné au piolet et voué à la honte d'une plus grande servitude. C'est ce qui est arrivé chez nous, après 1837.

Et, en outre, bien des inactions, bien des abus lui sont souvent cachés. Il ne se rend compte que du mal qu'on lui fait directement. Il ne sait pas bien voir dans l'avenir par lui-même, alors que son ignorance lui en voile les incertitudes. Il est naïf d'instinct et ne se décide que si on le convainc d'une façon péremptoire que, sans sa participation immédiate, le pays sera perdu.

En 1837, au Canada, on se rendait bien compte des abus journellement commis; on savait que l'oppression était devenue un moyen de maintenir des despotes au pouvoir dont ils disposaient d'une façon honteuse; mais alors, le peuple, s'il se sentait pris de dégoût, manquait de tous les moyens efficaces pour faire triompher une juste cause.

Bien dirigé et bien conseillé, en peu de temps, il eût pu changer, surtout à cette époque, la face des choses et reconquérir les libertés perdues. S'il a le cœur bien trempé, il manque de tête et

de direction. Il lui faut, disais-je, un chef qui, à lui seul, devienne l'âme du mouvement, qui en calcule la portée, qui le contrôle absolument et qui possède ce magnétisme irrésistible que répandent les semeurs d'idées, qui sache profiter des circonstances, qui puisse briguer les volontés, et surtout, qui soit convaincu d'avance qu'il saura triompher d'un destin contraire. Par cela même, le peuple sera sauvé d'une ruine certaine.

Dans un autre ordre d'idées, si l'abus du pouvoir enfanta les révolutions, il serait injuste de croire qu'elles fussent encore à blâmer et à réprimer parce que, selon Chateaubriand, les révolutions les plus sanglantes sont encore préférables à tout gouvernement entaché de despotisme.

D'autre part, la révolution ne naît pas, la plupart du temps, d'un instant d'irréflexion : elle est le fruit de la méditation, de l'expérience des siècles souvent, à mesure que les événements lui donnent occasion de se développer et de prendre corps. Elle ne s'improvise donc pas : elle mûrit dans l'âme populaire, alors qu'elle entend gronder autour d'elle des tempêtes nées du déséquilibre des droits qui ne sauraient se rétablir que par de violentes réactions.

La marche de l'histoire ne doit pas être abandonnée entièrement au hasard toujours dangereux, si toutefois les hommes obéissent à certaines lois impérieuses qui les dirigent souvent malgré eux.

Si rien n'est plus instable que les sociétés humaines, la liberté et le progrès ne sauraient être livrés au hasard.

Ils sont nés tard dans le monde ; mais bien que

rudimentaires à leur origine et soumis à des évolutions constantes, pour en arriver à un état de civilisation dont nous avons appris à connaître les conséquences, en ce commencement du XX^e siècle, ils n'en sont arrivés, hélas! à conquérir leurs droits que par une lutte qui n'a pas toujours été à leur honneur, puisque cette conquête est due souvent à la ruse, aux intrigues et à la force brutale.

De quoi est issue la civilisation, si ce n'est de l'empiètement sacrilège du droit des autres? Devrais-je revenir sur ce sujet?

Quelques peuples modernes sont arrivés à secouer le joug des tyrans séculaires et sont parvenus à la réalisation incomplète de leurs rêves de liberté, encore qu'ils aient été entravés dans leur marche vers le progrès par les plus sanglants cataclysmes enregistrés dans l'histoire.

Combien a-t-il fallu de temps à l'Angleterre, secouée par le vent des révolutions, pour imposer au peuple la grandeur de ses institutions? Combien la France n'a-t-elle pas accepté de sacrifices sans nombre avant d'inscrire en tête de ses lois ces mots de fraternité, d'égalité et de liberté? Combien plus gigantesque encore demeure ce rêve d'une société des nations par laquelle serait rétabli l'équilibre du monde, et cela, alors que la liberté humaine retrouverait son sens véritable, et à un moment surtout où les races travaillent à la saper par sa base, plutôt qu'à l'asseoir sur un piédestal d'airain?

Mais tout de même, ce sera peut-être par les révolutions que nous en arriverons à ce résultat

qui aura, cette fois, agrandi le patrimoine si compromis déjà de l'humanité chancelante.

Car s'il est vrai que, de siècle en siècle, "le travail obstiné de l'esprit humain s'évertue à réparer les ruines qu'il a faites et à relever sur les débris de l'ancien un ordre nouveau,"⁽¹⁾ nous pouvons ajouter que les races devenues stériles, le resteront, parce que d'autres plus fortes auront pris leur place, non seulement par un travail de recommencement, mais parce qu'elles auront provoqué des événements par la force sans laquelle elles ne sauraient rêver d'atteindre le plus haut degré de leur développement et de leur puissance.

Certes, il serait imprudent pour un peuple qui, sans connaître d'avance le but qu'il se propose d'atteindre, — et il ne le connaît jamais, — voudrait précipiter au hasard les événements qui préparent son histoire; car, sans cesse ballotté par les tempêtes humaines, il apparaîtrait alors comme ce navire sans gouvernail qu'une mer agitée désempare et finit par engloutir.

Malheur donc au peuple qui ne sait pas prévoir les embûches dressées sans cesse sous ses pas; celui-là n'est pas loin de subir le joug de l'esclavage et de sentir l'étreinte du despotisme, cause de tous ses maux présents et futurs.

Si, "par une induction naturelle, les anciens étendaient à chaque phase de l'humanité et à l'humanité elle-même tout entière la même loi, la même nécessité de naître, de croître pour mou-

(1) Caro.

rir, de s'élever pour tomber," (1) il nous faut, dans nos siècles, se débarrasser de cette sorte de fatalisme propre à décourager les plus forts.

Il serait encore mieux de croire avec Pascal penché sur le gouffre de l'inconnu, qu'en effet, les hommes ne pouvant faire " que ce qui est juste fût fort, ont fait que ce qui est fort fût juste." De cette façon, du moins, le faible verrait dans l'organisation des sociétés tyranniques un mal contre lequel il devra sans cesse se mettre en garde et dont, au besoin, il se débarrassera par la force afin d'éviter une honteuse servitude.

De ce fait, par la révolution, il deviendrait le vengeur du droit et de la justice, et son but serait considéré comme légitime.

Certaine philosophie qui, par ses théories tendentiennes, essaie de mettre le droit sous la domination d'une autorité despotique, fait de la force une arme dangereuse contre celui-là même qui l'emploie: elle causera sa chute et sa ruine.

L'Allemagne vient d'en donner le plus grand exemple, et nous n'en pouvons citer de plus concluant depuis les temps reculés où les hommes ont voulu créer des sociétés et élever des empires.

C'est peut-être une des plus nobles pensées de l'Angleterre d'avoir compris que, dans son respect du droit de la liberté, elle devait un jour accorder à ses colonies une justice réparative, parce qu'ici-bas, " il est un droit né de la viola-

(1) Caro.

tion même du droit, c'est celui de la réparation." (1)

S'il est vrai que l'injustice ne peut être réparée qu'en partie, parce que tout le bien qu'on fait ne peut empêcher l'injustice d'avoir été commise, on doit sans doute tenir compte de l'effort apporté pour éviter un plus grand mal.

Il faut aussi remarquer que les sociétés n'étant pas parfaites, certaines injustices peuvent être accomplies qui ne sont pas toujours imputables à tous les membres d'un Etat, mais à certains d'entre eux qu'on avait investis d'une autorité dont ils abusent au détriment de leur patrie.

Ce fait est arrivé en ce pays, aux époques de formation, alors que le pouvoir était laissé entre les mains d'irresponsables qui souvent agissaient de leur plein gré et à l'insu du gouvernement impérial. C'est pourquoi, tant d'abus sont venus mettre un obstacle à l'équilibre. Car on avait oublié alors que la vraie société, dans quelque milieu qu'elle se développe, doit s'appuyer sur le fait qu'elle se compose avant tout d'une association d'êtres libres et égaux.

Esprits de routine, imbus de préjugés, forts de leur seule ignorance, les despotes d'alors voulurent ramener les conditions de l'existence à une nécessité basée sur des faits accomplis. On astraignait l'avenir à une sorte de fatalité. On se disait qu'il fallait agir selon des coutumes, mais qu'il était imprudent d'en créer de nouvelles ou d'admettre des lois qu'on ne pourrait appliquer selon la volonté du plus fort. On se pliait

(1) Alfred Fouillée.

aux traditions d'une seule des deux races, sans chercher à établir les conditions rationnelles d'une nouvelle existence dont toutes deux se seraient accommodées selon les nécessités du moment. Mais ce qu'on semblait oublier particulièrement, c'est qu'aucune société ne saurait exister, à moins qu'elle ne soit l'expression d'une fraternité complète qui reste et restera toujours le plus divin apanage de la dignité humaine.

Hélas! si on semblait ignorer les premiers éléments de ces devoirs sociaux, sans lesquels on ne saurait vivre, c'est que pour les connaître, les pratiquer et les respecter, on était, à ces époques, insuffisamment préparés à en comprendre la grandeur et la beauté. L'obscurantisme était la pierre d'achoppement pour toutes les entreprises spéculatives. Or, l'ignorance entrave la liberté et empoisonne les âmes.

Devant ces lois immortelles de l'histoire, que ne pouvons-nous nous écrier avec le sublime Goëthe mourant: "De la lumière, plus de lumière!"

Cri de suprême angoisse du génie avide de pénétrer la vérité, mais qui se perd dans les ténèbres de l'inconnu! Cri de compassion devant l'obscurantisme, père de l'ignorance plus contagieuse que tous les maux, parce qu'elle les engendre tous; et parce que, depuis toujours, semant la mort lente, mais sûre parmi les races en formation, elle jette l'universelle confusion, retarde fatalement la course de l'esprit vers la lumière et empêche l'ascension des âmes vers la justice immanente et vers l'amour infini!

IV

Les révolutions sont des accidents qui apparaissent par intervalles sur la terre; car il nous faut toujours revenir à cette vérité que les peuples sont destinés à vivre en bonne intelligence. Or, l'individu ne saurait trouver en lui-même la force suffisante à son perfectionnement. Asservis aux lois de la nature, destinés à la grandeur ou à la décadence, les hommes se groupent en associations, créent autour d'eux une atmosphère favorable à leur développement et aspirent à la conquête de l'unité nationale sans laquelle ils manquent d'âme.

Rien n'est plus funeste que l'isolement. Il faut se soutenir afin de se parer contre les tempêtes possibles. Formés en groupes homogènes, les individus constituent la grande patrie; ils respirent le même air et la même vie. Ils en arrivent à entrevoir des aspirations communes, il gravissent les grands sommets où brille la lumière de la civilisation.

Vivre pour soi, c'est exclure la solidarité. Or seule la solidarité lie entre elles les parties de l'organisme d'une société et en arrive à lui donner une conscience qui est la conscience sociale.

Reconnaître qu'on existe n'est pas suffisant: il faut se bien rendre compte que notre existence est subordonnée à celle des autres membres de la société, ce qui est déjà admettre la nécessité d'une association commune d'idées et d'aspirations.

Et comme toutes les volontés ne sauraient se manifester utilement sans l'intention de travailler au bien de tous comme au bien individuel, elles doivent se réunir en une force centrale et devenir la conscience de la société. "Un peuple est une conscience vivante ou un organisme d'idées." (1) La société est destinée à devenir une association qui doit entretenir un même idéal, un même désir de conservation.

Ce que la solidarité redoute entre tous les maux, c'est la désagrégation des parties du tout. Car elle n'existe qu'autant que toutes les causes de destruction nées autour d'elle disparaissent. Cette volonté de cohésion qui se forme dans l'esprit des peuples, veut qu'ils se soutiennent, qu'ils participent aux mêmes sentiments, qu'ils collaborent à la même œuvre qui est l'unité de la conscience sociale.

Dans un même ordre d'idées, la solidarité voudrait que, dans un cas identique au nôtre, elle eut ses effets jusque dans la fusion des races appelées à vivre sous une même dénomination, jusque dans le mélange des sangs, des traditions, souvent des idées, établissant entre les hommes une sorte de communion et faisant tendre les activités jusqu'à former un foyer commun qui est la commune patrie. Et tout en conservant une identité propre à chacune de ces races, la solidarité voudrait encore que, réunies par la nécessité de vivre ensemble, elles fussent un organisme composé d'éléments capables d'acquiescer une conscience sociale.

(1) A. Fouillée.

Néanmoins, il faut faire ici une distinction dans la définition de la solidarité.

La solidarité telle qu'on pourrait l'entendre dans notre cas, par exemple, vise à des conséquences pratiques en même temps que morales. Elle ne doit conseiller, dans une société comme la nôtre, composée d'individualités diverses, ni leur absorption dans le but de former un seul groupe ayant une mentalité unique, ni leur unité absolue, ni leur fusion complète.

Mais son but réside dans une sorte de conciliation entre chaque membre de la société pour le bien d'un seul et de tous. C'est par ce moyen que la solidarité engendre la conscience sociale par laquelle les hommes resserrent les liens qui les unissent, qu'ils se complètent et qu'ils en arrivent à marcher ensemble vers le progrès.

Dans les sociétés mixtes, formant un tout, il doit exister de la variété, mais il y faut aussi de l'unité, autrement, aucune évolution ne devient possible. C'est là le secret de leur développement progressif; car, dans l'union des consciences, des pensées, des désirs et des sentiments qui les composent, se retrouvent toutes les conditions d'une vie en commun.

Nous y devons trouver aussi l'harmonie créée par une sorte de cohésion établie entre les êtres. Leibnitz, fait remarquer Alfred Fouillée, nous démontre que "des balanciers suspendus au même support et dont les battements sont d'abord inégaux finissent par se mettre d'accord, grâce aux vibrations sympathiques du support commun." Telle aussi la société humaine, tels

aussi les membres de chaque société qu'elle soit composée d'éléments semblables ou complexes.

Les consciences doivent battre à l'union quoique manifestant des tendances disparates, si elles se rencontrent dans une société d'hommes vivant en commun et sous un même gouvernement.

La vérité est une : la science nous l'a prouvé par ses investigations. Il n'y a pas deux manières d'interpréter la morale, il n'y a pas deux moyens d'expliquer le vrai. La définition du bien et du beau ne prête pas à ambiguïté : elle s'anime de clarté et de simplicité.

Il en est de même des législations. Elles s'affirment par leur simplicité, si elles ont pour base la morale. Autrement, elles restent obscures et enchevêtrées. Ainsi en est-il dans la recherche des droits dans la société. Ils sont égaux pour tous, parce que l'égalité caractérise la dignité humaine, parce qu'il est dans la condition de l'homme de travailler avec son semblable, et dans la même mesure, au relèvement de sa race. Ce qui le rend digne de lui-même, c'est qu'il doit se croire l'égal des autres hommes et participer aux mêmes privilèges. Par l'idéal aussi qu'il se crée, il concourt à l'idéal de la société à laquelle il appartient.

Il lui faut travailler à l'unité de la société, surtout si elle est composée d'éléments divers troublés par une dissemblance d'idées qui se heurtent les unes les autres.

Nos ancêtres furent loin d'approfondir ces vérités. Ils ne comprirent pas que l'accord des consciences individuelles apporté au maintien de

l'organisme collectif, pousse les intelligences à s'unir dans une solidarité éprouvée.

Par ce lien qui rassemble les hommes composant la société où ils se développent, il s'opère un réveil de la conscience sociale.

Respecter les autres, c'est se respecter soi-même, et c'est avoir une notion claire de la valeur humaine. Le respect du moi, c'est comprendre l'importance de sa personnalité et c'est prouver qu'on a une conscience. C'est encore affirmer l'existence d'une volonté qui ne doit pas subir l'empire d'une force qui l'annihile au lieu de la grandir.

Or, la volonté détermine l'action sans laquelle la pensée est gênée dans sa marche et entravée dans sa liberté.

D'un autre côté, si la solidarité emporte l'idée de la réunion de toutes les pensées, des sentiments et des actes, elle n'entrave nullement le prestige de l'individualité qui donne à chaque être la force de concourir à l'union de tous les autres êtres pour atteindre une fin commune.

Devenir une individualité puissante parmi celles qui nous entourent, ne constitue pas le droit de les dominer ou de les détruire, mais de contribuer à donner plus de force à l'ensemble des organes qui composent la société. C'est un signe de progrès. Plus les individualités s'affirment, plus leur unité se manifeste, plus l'unité de l'ensemble apporte d'énergie dans les décisions à prendre.

Nier ces vérités, c'est vouloir détruire les raisons qui accompagnent l'existence de toute société bien constituée.

Dans notre siècle, l'Allemagne nous a prouvé que l'individu s'était trop absorbé dans l'Etat : c'est là une dangereuse théorie. L'Allemand ne s'est pas assez attaché à l'importance de l'individualité, c'est-à-dire, à la valeur, pour l'individu, d'être par soi-même, d'aspirer à la liberté pour soi-même et en soi-même.

C'est ce qui l'a incliné à une sorte d'absolutisme politique qui confond les parties avec le tout. De là l'erreur, de là la déchéance.

Aussi, le militarisme prussien a voulu se placer au-dessus de la race et de la personnalité; il a voulu absorber l'humanité tout entière, après avoir absorbé l'individu.

On a donc sacrifié à une fausse théorie la conscience sociale. On a voulu adapter l'idée de la solidarité à une spéculation philosophique qui a abouti au renversement des vérités établies et qui a mené le peuple allemand à une chute fatale. Ayant voulu briser le système prouvé par la théorie métaphysique qui s'appuie sur les sciences naturelles, on n'en est arrivé qu'à la confusion et au déséquilibre.

L'Allemagne absorbait donc la conscience individuelle dans la grande conscience, celle de l'Etat. Elle faisait de ce dernier une sorte de divinité. La valeur scientifique de son raisonnement s'entourait de mysticisme: rêve d'utopiste qui s'affublait d'une puissance surnaturelle et se comparait à Dieu.

Comme certains penseurs ont voulu conclure au panthéisme de l'art, l'Allemand en arrivait au panthéisme de la politique, des politiques,

leur refusant, comme à l'individu, l'indépendance dont elles ne sauraient être privées.

Mais pour en revenir à notre sujet, que la société soit une fin, qu'elle soit un moyen, qu'elle incline à ce communisme voulant que "le bien de la communauté ne doit pas être recherché en dehors du bien des individus," nous en arrivons toujours à croire que les hommes doivent et devront sans cesse travailler "chacun pour le bien de tous et pour le bien de chacun." (1)

On a généralement admis que la société entretient entre ses membres une haine vigoureuse contre tout ce qui ne se rattache pas à la patrie commune.

On a appelé ce sentiment le patriotisme, parce que l'étranger est considéré comme dangereux et antipathique aux lois quelquefois opposées à celles qui l'ont toujours régi chez lui.

Mais les théories que je viens d'exposer nous ramènent aujourd'hui à des tendances plus humaines et la haine à l'égard des autres peuples devrait disparaître de la surface de la terre.

Cependant, cette pensée longtemps entretenue existait à l'époque où, sur nos continents, des races diverses venaient s'emparer des solitudes sauvages.

Elles avaient alors un autre but que de chercher l'amour de l'humanité, parce qu'alors l'esprit national excluait en quelque sorte la véritable définition de ce qu'on appelle la conscience humaine. Pour assurer la prédominance d'un peuple sur un autre peuple, l'antagonisme était

(1) Alfred Fouillée.

indispensable à toute expansion des idées et des politiques.

On croyait encore que la solidarité ne devait exister que chez le peuple vainqueur : il fallait imposer la loi d'opposition, même entre les races appelées à vivre en commun.

On a dit qu'en Angleterre, "l'esprit de famille et l'esprit national se sont développés avec une intensité parallèle." (1)

C'est ce qui fait qu'au XVIII^e siècle, et au XIX^e même, elle tenait en suspicion toute théorie sociale ayant pour but l'amour de l'entière humanité, ce qui pour elle semblait diminuer le sentiment de la patrie, ce qui lui apparaissait comme une sorte d'attentat à la conscience nationale et à la solidarité de la grande nation britannique.

Sa philosophie ressemblait assez à celle de l'Allemagne en ce sens qu'elle ne plaçait rien au-dessus de sa race et qu'en elle elle faisait refléter la conscience de l'humanité.

Cet égoïsme, c'est-à-dire, cet amour du "moi", avait entretenu chez elle une sorte de mépris pour tout ce qui n'était pas de son sang.

Or, c'est une sorte d'égoïsme que de se croire toujours supérieur aux autres ; car il arrive un moment où nous avons besoin d'emprunter ailleurs ce que nous ne pouvons pas tout à fait trouver chez nous.

On peut dire en passant que le patriotisme de clocher a son bon côté, mais il n'est pas complet. La raison moderne nous a appris à le mieux distribuer et à lui donner un sens plus large.

(1) Alfred Fouillée.

Au milieu du XIX^e siècle, chez nous, on invoquait encore ces arguments d'une politique rétrograde de "l'égoïsme patriotique." On croyait encore que l'accord qui doit exister entre les peuples, c'est-à-dire, entre toutes les races de la terre, était un moyen de briser l'autonomie de chacune d'elles, que l'harmonie des consciences était une vaine expression et en contradiction avec ce qu'on comprenait alors de la liberté individuelle.

La théorie de la force prenait une valeur exceptionnelle, parce qu'elle se croyait seule capable d'apporter un véritable prestige national. La solidarité entre les races était un vain mot qui avait peu de portée dans leur marche et dans leur développement.

C'est aussi qu'on avait encore une vague notion de la liberté, c'est que la conscience individuelle n'avait pas de force chez nous et qu'on faussait le sens de l'idée directrice de l'évolution des peuples.

L'idée de fraternité qui devait unir les races appelées à vivre en commun prenait l'apparence d'une sorte d'utopie, parce qu'on ajoutait peu de foi à cette raison psychologique que la solidarité parmi les hommes est une force de centralisation qui doit concourir aussi au bien-être universel.

Voilà encore une des causes qui ont amené l'insurrection de 1837-38.

Un système de politique erroné, travaillant contre le progrès des deux races; une fausse compréhension d'une solidarité visant à entraver l'expansion de chacune d'elles; voilà les raisons qui

paraissaient devoir rendre impossible à jamais l'harmonie des pensées, des sentiments et des actes.

Le gouvernement ne travaillait qu'à un but : étouffer toute idée de conciliation.

Il semblait ignorer les lois élémentaires de l'organisme social et devenait l'instrument d'individus qui, pourtant, auraient dû savoir, par l'exemple de leur passé, que la solidarité avait fait la force des institutions dont ils se réclamaient.

Il paraissait nier que la nature, prodigue de ses dons, doit aussi répandre librement son énergie latente dans chaque individualité et que l'union seule de toutes les volontés, quelles qu'elles soient, crée la conscience sociale, et, par suite, la grande famille humaine.

Ne blâmons pas les révolutions qui ont voulu sanctifier l'homme encore plongé dans l'ignorance et tenu dans un état voisin de la servitude pour laquelle il ne fut jamais créé.

Les grandes perturbations sociales ont quelquefois pour but de rétablir l'équilibre un instant troublé : c'est une loi à laquelle nous ne devons pas échapper, si elle a surtout pour but le progrès de l'évolution intellectuelle et morale de tout un peuple.

QUATRIÈME PARTIE



CHAPITRE IV

I

Nous avons vu comment, par une série de faits sans précédents, depuis 1763, la volonté de conservation manifestée par les Canadiens-français avait eu à lutter contre la volonté de domination des Anglo-Saxons; et comment, exaspérés de subir sans interruption le joug de l'oligarchie anglaise manifestement opposée à leurs justes revendications, ils avaient, par les "92 Résolutions", soumis à l'Angleterre des griefs qui, d'ailleurs, ne furent pas écoutés, ce qui provoqua l'insurrection de 1837-38.

Il nous faut maintenant étudier l'Acte d'Union; mais comme nous en connaissons les causes, en tirer surtout des conclusions à l'appui des principes qui font la base de ce livre tout entier.

L'Acte d'Union de 1840 est ce que l'on peut appeler, disons-le immédiatement, un acte attentatoire aux droits d'une minorité déjà ébranlée par l'oligarchie anglaise, et créé dans le but d'écraser définitivement la race canadienne-française. Nous trouvons la justification de cette opinion dans les résultats mêmes que se proposèrent ses inspirateurs.

La suppression de l'Acte de 1791 ayant été décrétée, Lord Durham, envoyé au Canada afin d'y

“ *enquêter* ” sur l'état général du pays, a reçu de la métropole des instructions formulées d'avance, et nourrit l'intention d'exécuter des ordres que nul ne devra contrecarrer ni entraver. Ceci est bien entendu. Il s'agit d'un arrêt de mort à exécuter, et lord Durham sera l'exécuteur des hautes œuvres dans les circonstances. Il sera l'âme du projet d'Union. Il n'est pas seulement muni d'une autorité découlant du gouvernement impérial : il s'entraîne à aiguïser sa haine à d'autres sources et il la saura mettre en action quand l'heure sera venue.

Car sa première intention apparaît sans ambiguïté : il tentera de faire disparaître toute influence française au Canada et travaillera à la fusion des races française et anglaise, afin que — c'est là le point important — le pays soit anglais et la province de Québec devienne une province exclusivement anglaise et qu'on en arrive, à courte échéance, à la dénationaliser.

De ce moment naît l'idée de l'union des deux Canadas sous un seul gouvernement avec, pour chacun d'eux, un nombre égal de représentants, ce qui est une iniquité, et ce qui démontre l'intention des partisans du nouveau régime de restreindre les droits politiques de l'élément français du pays.

Ceci est du domaine de l'histoire. Toute la période de 1840 à 1867 reposera sur ces données

Elles donnent, en tout cas, raison à notre théorie sur les luttes de la volonté de survivance avec la volonté de domination. Tous les incidents de ces époques tourmentées ne sont que des accessoires au principal.

Donc, nous le disions plus haut, l'Acte d'Union est un acte de perfidie.

Il a été obtenu par le mensonge et l'intrigue.

Dans son application, il foule aux pieds le respect dû aux droits des gens; il va à l'encontre des lois dictées par l'Angleterre, depuis la grande Charte, sur la représentation populaire; il s'imprègne d'un favoritisme éhonté, et, par conséquent, incline à l'injustice, ce qui est toujours à prévoir en pareille occurrence.

Et dans l'application de ces trois principes, apparaît clairement l'intention de la part de ses inspirateurs de dénationaliser la race vaincue, et de détruire, je le répète, toute influence française au Canada.

Pour en arriver à ce résultat, on s'appuie sur trois moyens: *le mépris du droit des gens* dont on fait une théorie, *le mépris du droit de représentation populaire* et *le favoritisme toujours pénétré d'injustice et d'égoïsme.*

Étudions ces trois points.

On foule aux pieds le droit des gens en ce qu'on tient visiblement compte de la différence d'origine entre les Canadiens-français et les Anglo-Saxons, de la disparité de leur religion et de leur naissance que l'on ne cesse d'invoquer dans un esprit de prédominance; en ce qu'on sacrifie la capacité de représentation des Canadiens-français à un favoritisme visiblement étalé; à ce que toute liberté disparaît devant un fanatisme éhonté; à ce que toute égalité est niée au vaincu, malgré la Constitution anglaise, malgré l'esprit de la capitulation, du Traité de Paris et de l'Acte de 1774 dont on oublie les premiers princi-

pes; en ce que le nouveau régime est une négation de tout privilège accordé au vaincu, ce qui est encore un attentat à la liberté de tout sujet britannique dans quelque partie de l'empire.

Or, le droit à la liberté, je l'ai dit, confirme la dignité de l'homme. Privé de ce droit, il ne saurait prétendre à aucun privilège; car la liberté seule peut faire naître tout rapport utile entre les hommes. Elle porte en elle tout sentiment de solidarité par laquelle on en arrive à une conciliation des pensées et des actes. Elle assigne à chacun sa véritable place dans l'organisation d'une société. Elle est la négation de toute tentative odieuse de la part du despote; elle proclame la vérité de la loi applicable à tous. Elle reste l'instigatrice de tout progrès et préside à l'acheminement de la société vers sa perfection.

Depuis quelques siècles, les droits de l'homme ont repris le dessus; mais, reconnaissons-le, dans l'application, pourtant, les conquêtes par la force ont plus souvent compromis le triomphe des idées, tandis que la modération, dans ses manifestations mêmes, n'a jamais manqué, dans le passé, de couronner de succès les entreprises les plus hardies et souvent les plus en contradiction. L'époque de 1840, au Canada, en est un exemple des plus concluants. Mais je poursuis.

L'Acte d'Union foule aux pieds le droit des gens, en ce sens, qu'il ne met pas fin aux systèmes vicieux du gouvernement antérieur parvenu à provoquer les plus coupables abus et à susciter les plus déplorables dissensions; en ce sens qu'il dissipe à peine l'ignorance de la métropole quant aux intérêts vitaux et puissants de

la colonie et que son adoption par une forte majorité du Parlement anglais est le résultat d'une entreprise plutôt que le fruit d'une longue méditation. (1)

Il foule aux pieds le droit des gens, en ce sens que, dans son projet même, il représente l'élément canadien-français comme hostile à toute domination étrangère, — thème souvent épuisé dans les époques précédentes, — et en révolution ouverte contre toutes les institutions d'origine britannique. Il représente comme un crime de haute trahison le fait de proclamer " que le gouvernement exécutif doit être en harmonie avec le corps représentatif," (2) principe qui découle pourtant des luttes mêmes de l'Angleterre pour le triomphe définitif de ses institutions. Il foule aux pieds le droit des gens, en ce sens que, subjuguées par un gouverneur souvent irresponsable, les mesures adoptées par l'Assemblée législative tombent dans le néant, en ce sens que, les moyens constitutionnels manquant, l'équilibre entre les pouvoirs rivaux ne peut être rétabli, (3) et que, fatalement, cet état de choses incline les esprits à l'anarchie, à une fâcheuse dislocation des pouvoirs, conséquence d'abus antérieurs.

Il foule aux pieds le droit des gens, en ce sens que, malgré les claires paroles de lord Russell, lorsqu'il s'écrie " qu'on ne saurait blâmer les chefs du parti français de l'usage qu'ils ont fait de leurs pouvoirs, leur conduite étant dictée par l'Acte de 1791, (4) " lord Durham, dans son cé-

(1) Gérin-Lajoie.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Gérin-Lajoie. — Dix ans au Canada.

lèbre rapport au gouvernement anglais, ouvertement hostile aux Canadiens-français, prend la responsabilité devant l'histoire de dénaturer les faits, de fausser la vérité, et que, malheureusement, ses opinions largement et substantiellement élaborées, serviront de base au projet de constitution devenu plus tard "l'Acte d'Union."

Il foule aux pieds le droit des gens, en ce sens que, nonobstant l'Acte de Québec de 1774, lord Durham conseille que le Canada soit gouverné exclusivement par l'élément anglais, seule condition au rétablissement de l'ordre, selon ses prétentions. Il ne voit même pas que le seul fait de mettre le pouvoir entre les mains d'une minorité anglaise constitue un acte arbitraire; mais il prétend que, dans le voisinage des Etats-Unis, ce projet ne saurait être qu'avantageux en raison des relations avec nos voisins. Or, comme conséquence, l'union législative des provinces anglaises de l'Amérique septentrionale aura pour effet immédiat de dénationaliser la race canadienne-française en la mêlant à l'élément anglais. L'Acte d'Union devra hâter l'accomplissement de ce forfait.

Il foule aux pieds le droit des gens, en ce sens que Poulett Thompson devant par ordre du ministère des colonies, obtenir la coopération des deux provinces dans le but d'effectuer leur union, mais sachant que l'élément français du Bas-Canada se montrera hostile au projet, passera outre et ne consultera que des créatures choisies à son gré auxquelles le projet est soumis, sans égard aux droits de ceux-là mêmes qui devraient être consultés.

Il foule aux pieds le droit des gens, en ce sens que, plus tard, — Thompson lui-même le déclare, — sachant que la majorité de la population, pressurée “ par une misérable petite oligarchie, ” est soulevée par quelques “ démagogues factieux, ”⁽¹⁾ on hâte l'adoption du projet de l'union des deux Canada, on se refuse délibérément à mettre devant la Chambre la fameuse dépêche de lord Russell qui recommande presque ouvertement un gouvernement responsable pour le Canada, et l'on fait croire au ministre des colonies que le clergé canadien, malgré ses protestations, n'exprime pas ses véritables sentiments sur l'Acte d'Union, les Canadiens-français eux-mêmes ayant manifesté depuis quelque temps des sympathies ouvertes à l'égard de l'Union, ce qui est faux.

Il foule aux pieds le droit des gens, en ce sens que, depuis 1791, tout gouverneur recherche les avis des hommes influents et populaires; mais comme il n'est pas obligé de suivre ces conseils, et que, le plus souvent, pour ne pas dire toujours, il incline du côté des factions qu'il favorise délibérément, alors les opinions s'entrechoquent, l'anarchie grandit chaque jour, et, par ses actes arbitraires, le gouverneur, mû par un ressort caché, finit par aigrir les sentiments populaires et suscite l'insurrection.

L'Acte d'Union est un défi au respect du droit des gens.

Les sociétés, ne l'oublions pas, “ n'existant que par les individus, elles doivent leur garantir à tous leurs droits. ”⁽²⁾

(1) Gérin-Lajoie.

(2) A. Sorel.

Or, le droit de représentation, dans le Parlement anglais, appartient à tout citoyen. Ce droit implique donc l'obligation de la part des gouvernements de respecter la liberté de tout individu, puisque, depuis la Grande Charte, tout citoyen doit jouir des prérogatives et des privilèges qu'elle lui confère d'une façon presque illimitée.

Le penchant le plus pervers chez l'homme, c'est l'égoïsme. Il faut bien l'admettre: les individus sont généralement portés à usurper le domaine de leurs voisins; et s'il ne se trouve pas une autorité capable de refréner les passions violentes, un défenseur des droits légitimes, du puissant comme du faible, nous assistons alors au règne du despotisme au détriment de la liberté respective de chacun.

A cette phase, l'anarchie apparaît, parce qu'alors, les droits de la société étant bannis, tout idéal social disparaît. Or, l'idéal social consiste dans la distribution sage de la justice, dans la sauvegarde des intérêts de tout citoyen; sans cela, l'Etat devient une fiction, et il ne saurait administrer la justice et brider les passions.

Le but d'une société, c'est, en outre, la cohésion des forces individuelles, le perfectionnement des citoyens sans exception de castes, c'est le bien-être général enfin. Or, pour en arriver à ce résultat, les rênes de l'Etat doivent être mises entre les mains d'hommes désintéressés qui travaillent aux intérêts communs.

Passons au second point.

La représentation, ou si vous le voulez, le suffrage universel doit être accordé à ceux qui ont

à cœur la chose publique dans l'intérêt de la société toute entière : c'est là la reconnaissance de l'individualité dans ses droits à la liberté.

L'Acte d'Union, disons-nous, va à l'encontre du droit de représentation que les libres institutions de l'Angleterre accordent à tout sujet britannique.

Hélas ! il arrive trop souvent — et ce fut le cas vers 1810 chez nous — que, le fanatisme et le favoritisme dominant, on voulut diviser le pouvoir de telle sorte que l'élément anglais dominât. Le gouvernement exclusivement entre les mains de dictateurs et d'ambitieux, c'était afficher ouvertement la négation d'un droit accordé aux Canadiens-français d'être représentés également dans le gouvernement nouveau. C'était lui faire la plus criante des injustices, lui ravir sa liberté et créer un règne de despotisme et d'anarchie.

Car enfin, puisque par l'Union des deux Canadas, on imposait à la province de Québec l'obligation de contribuer au paiement d'une dette qu'elle n'avait nullement contractée, elle devait avoir le droit de participer à une représentation égale à celle des Anglo-Saxons. Elle devait savoir au moins quel usage on ferait de ses deniers et, en cela, exprimer librement son opinion : c'est ce qu'on lui refusa.

En principe, tout citoyen a le devoir de participer au gouvernement de la chose publique, depuis le triomphe du suffrage universel dans le monde.

Vainqueur ou vaincu, si la constitution le protège, comme c'était le cas pour les Canadiens-français, tout citoyen, dans l'occurrence, n'exerce

pas seulement un droit, mais prend la responsabilité d'un mandat : il remplit une fonction publique et obligatoire et il doit l'exercer avec conscience, librement, dès qu'il ne l'accomplit pas à l'encontre des intérêts généraux.

Sherer a dit : " Le suffrage universel a sa racine dans le principe de l'égalité." Cette pensée devait s'appliquer aux époques qui nous occupent. Si les auteurs de l'Acte d'Union prétendaient que nous n'avions acquis aucun droit au gouvernement de la chose publique, parce que vaincus et soumis, leur premier acte devait être de nous négliger complètement, — ce qui eut rencontré certes la désapprobation du gouvernement impérial. Ou, s'ils admettaient notre droit à la participation du gouvernement canadien, — et ils ne pouvaient faire autrement, — ils devaient nous tenir sur le même pied d'égalité que leurs concitoyens et oublier les querelles passées, volontairement et intentionnellement provoquées, d'ailleurs. Là était la condition d'une paix durable.

Mais il était dit que notre histoire constitutionnelle devait s'alimenter de luttes perpétuelles entre la volonté de survivance et la volonté de domination.

L'intention du Parlement anglais était bien de nous donner pourtant un gouvernement durable ; malheureusement, cette époque de 1840, telle que préparée d'après un plan tracé d'avance, ne devait être semée que de discordes, d'intrigues et de haines jamais assouvies.

Loin du parlement anglais, le favoritisme et l'injustice avaient beau jeu : nous en fûmes les

malheureuses victimes. Devions-nous pourtant nous y soumettre à perpétuité?

Afin de mieux proscrire la race française, lord Durham s'enquit de la population du Haut et du Bas-Canada. Comme l'élément français accusait une majorité fort importante, la représentation devait être basée sur la population, parce que, disait-il " l'émigration se portant principalement vers la province supérieure, le Haut Canada deviendrait nécessairement, au bout de quelques années, plus peuplé que la province de Québec " (1) dont l'influence réduite à néant ne serait plus un obstacle aux réformes à venir et, en particulier, à la création d'un gouvernement responsable depuis si longtemps attendu. L'obstacle principal devait donc disparaître. Mais ce qui rend le projet de la nouvelle réforme plus exécrationnable encore, c'est la juste indignation qu'elle soulève dans la Chambre des Lords en Angleterre.

Lord Bougham prétend avec raison que l'Acte d'Union va à l'encontre de la volonté populaire des deux provinces.

Lord Ellenborough s'insurge contre l'établissement d'un " système permanent de gouvernement sur une base que le monde s'accorderait à qualifier de fraude électorale." (2)

" Si l'on veut priver les Canadiens-français d'un gouvernement représentatif, ajoutait-il, qu'on le fasse franchement et ouvertement."

Le duc de Wellington, s'oppose à la passation de l'Acte d'Union parce qu'il attache trop d'im-

(1) Cité par G. Lajoie. — Dix ans au Canada.

(2) Gérin-Lajoie.

portance au consentement unanime des deux provinces, les Canadiens-français s'étant ouvertement déclarés contre l'union des deux Canadas. O'Connell déclare qu'il tend ouvertement à la proscription de la race française.

Mais l'opinion la plus sensationnelle est hardiment formulée par lord Gosford, un ancien gouverneur-général des deux Canadas.

Il prétend que les Canadiens ne sont pas encore prêts à être unis législativement, parce que "les conditions de l'union proposée ne conviennent pas à deux pays dont la richesse, l'étendue, la population et les circonstances sont si disparates; parce que le projet est fondé sur une représentation tout à fait injuste à l'égard des habitants français du Bas-Canada, et apparaît, dans ses dispositions, comme inadmissible et impraticable."

Et voilà comment, par un enchaînement de faits sans précédents dans l'histoire de la constitution anglaise, par une sorte de réaction contre le bon sens et la raison, l'époque qui nous occupé est parvenue à opposer aux droits sacrés des gens ceux des nouveaux maîtres au détriment de toute une race ayant acquis des privilèges plus sacrés encore, mal compris par des politiques ivres du pouvoir, faisant de l'abus un principe sous le dangereux prétexte d'une légitime usurpation tirée d'un autre principe très ancien, à savoir, que la force est et restera toujours la dominatrice du monde.

Ces assoiffés de pouvoir répandent à profusion l'injustice pour en tirer un régime odieux et ar-

bitraire dont les conséquences sont encore un défi à la liberté individuelle et collective.

Visiblement, les auteurs du projet feignent d'ignorer que, par l'étude du passé, les nations se sont appliquées à discerner les moyens de pourvoir au bien-être des peuples. Ils feignent d'ignorer que c'est dans la Constitution anglaise même, assujettie à tant de transformations successives, depuis la Grande Charte, qu'ils devraient puiser les véritables réformes à apporter à l'état social tel qu'il existe vers 1840 au Canada.

Le passé est un exemple : il nous offre des expériences de laboratoire où s'est lentement préparé le travail des événements qui serviront de modèle au présent et à l'avenir d'un peuple.

L'histoire donc, telle qu'elle nous apparaît, ne s'offre comme exemple dans son passé, qu'autant qu'elle nous édifie par le spectacle grandiose de faits demeurés immortels. Le panorama des vices et des turpitudes dont l'histoire même reste l'écran mobile, doit se dérouler devant nos yeux de telle manière que, par l'horreur du mal accompli dans le passé, nous puissions mieux comprendre la grandeur du beau moral, par comparaison, et apprendre à le mieux appliquer au cours de notre vie sociale comme citoyens ou comme gouvernants, si la patrie nous réclame aux rênes de l'Etat.

Selon Henry Michel, l'histoire s'est toujours composée de deux idées : " celle du droit de l'individu et celle des droits de l'Etat, qui consistent toutes deux dans la notion supérieure des devoirs de l'individu envers la société et des devoirs de

la société envers l'individu." (1) Or, pour en arriver à ce résultat, ni l'individu ni l'Etat ne doivent s'arroger des droits illusoires : rien n'est plus logique.

L'autorité, non plus, ne doit se créer des devoirs imaginaires ou exagérés à l'égard de l'individu et de l'Etat. Faire son devoir envers l'Etat ne consiste pas à usurper les droits de l'individu, sous le prétexte que l'Etat en sera grandi et qu'il en augmentera son prestige aux yeux des autres nations. Nous tomberions alors dans une sorte de machiavelisme, dans l'indifférence morale.

Nous en arriverions à croire, comme les fermentateurs des désordres, vers 1840 et aux époques suivantes, qu'un gouvernement, pour être fort, doit savoir employer tous les moyens, pourvu qu'il atteigne le but convoité. Or, l'idée des inspirateurs de l'Acte d'Union se rapprochait en tous points de la philosophie à laquelle Machiavel employa son génie, en ce sens qu'ils ne voyaient que la prospérité toujours grandissante de l'Angleterre où apparaissait déjà, à cette époque, un germe d'impérialisme, la destruction systématique de toute entrave aux entreprises britanniques.

Ce système, plein d'une grandeur farouche, fait horreur dans son application, étant entaché d'égoïsme et de tyrannie, défauts que la raison réproouve comme contraire à la conscience humaine.

L'Acte d'Union est contraire à la raison, parce

(1) L'idée de l'Etat. — Henry Michel.

qu'il s'inspire, en outre d'un fanatisme à outrance, de favoritisme et, par conséquent, d'injustice. Le fanatisme, à cette époque, poussé jusqu'à une sorte de frénésie aveugle, est dirigé en sous-main, instrument préparé d'avance avec soin et sûr de trouver la plaie. Il n'a pas seulement pour but le triomphe d'une politique utile à la bonne administration d'un gouvernement: il s'attaque à une idée qu'il veut annihiler, et finit par devenir un fauteur de dissensions.

On a dit que la raison bien dirigée tempère les passions plutôt qu'elle ne les excite: cela est vrai; mais ici, les passions règlent la raison. Or, rien ne saurait résulter de bon d'une passion excessive. Nous en avons eu des exemples illustres dans l'antiquité.

Sparte fut un foyer de fanatisme par ses férociétés sans nom, parce qu'on y était parvenu à étouffer la voix de la raison. Rome n'en fut pas exempte, non plus que les périodes révolutionnaires en Europe, entraînées souvent par un patriotisme exagéré et ombrageux. Tel est le cas pour ce régime qui, vers 1840, veut faire peser sur nous une oligarchie honteuse dont les résultats devront amener l'anéantissement de tout un passé, parce qu'on se propose d'en effacer jusqu'au dernier souvenir.

Le temps, chargé de remettre les choses à leurs justes proportions, a dirigé les événements vers des heures propices: le génie de conservation d'un peuple vaincu, mais non dominé, a fait le reste et l'avenir a parlé pour lui.

Mais je poursuis. Du fanatisme au favoritisme,

il n'y a qu'un pas. Le fanatisme pervertit la raison et porte à exagérer en toutes circonstances les principes et les opinions. Aussi dangereux que le fanatisme religieux, le fanatisme politique s'attache à une passion, à une idée, celle, par exemple, de croire qu'en dehors de ses propres conceptions, il n'existe aucun moyen d'action. N'admettant que son propre mérite, le fanatique se refuse à en accorder aux autres. S'attachant à des principes exagérés, il méprise toute suggestion contraire à sa manière de voir, se dit inspiré et chargé d'une mission divine, capable, en outre, de tout oser pour le triomphe de sa cause. Il pousse l'amour de ce qu'il préfère jusqu'à l'injustice envers ce qui lui déplaît. Dans ses rapports journaliers avec les hommes, il manifeste un égoïsme odieux. Insatiable, il ne rêve que destruction.

Relisez les époques sanglantes et néfastes de l'Inquisition au moyen âge pour vous en convaincre. " Cette époque, dit Rousseau, concentre toutes les passions dans les bassesses de l'intérêt particulier, et sape aussi à petit bruit les vrais fondements de toute société."

En outre, le fanatisme engendre le favoritisme opposé aux principes de l'équité. Nous en avons eu un exemple frappant, alors que Durham, en 1839, attribuait sans restriction la mauvaise administration de la colonie aux seules dissensions qui la troublaient; alors que le gouvernement anglais, par une mesure de prudence irréfléchie ou préméditée, ne voyait dans l'état déplorable du pays que séditions et sourdes menées de la part des Canadiens-français; alors qu'il refusait

de croire que la mauvaise entente entre le gouvernement exécutif et le corps représentatif était née du fait que la reconnaissance de l'union de ces deux corps devait être regardée "comme démocratique, révolutionnaire, et presque l'équivalent au crime de haute trahison au Canada." (1)

Toujours par favoritisme aussi, le gouvernement impérial ferma les yeux alors qu'on l'avait mis en garde contre l'irresponsabilité des gouverneurs envers l'assemblée populaire, fait des plus graves qui leur donnait le pouvoir de frapper de leur veto toutes mesures votées par l'Assemblée législative ou par le Conseil, parce qu'il leur plaisait de flatter les passions de l'une ou de l'autre. Il y avait conflit perpétuel entre le parti populaire et l'Assemblée dont les dissolutions répétées faisait perdre la confiance à tout le monde.

De lutte en lutte, on en arrivait plus sûrement à la confusion. Et malgré tout cela, le favoritisme semait la défiance, l'insoumission et provoquait l'anarchie. Au favoritisme aussi on doit attribuer l'humiliation, les menaces dirigées contre la race canadienne-française qui ose protester hautement.

Et lord Durham lui-même, convaincu d'abord que les désordres de cette époque sont entièrement dus aux haines des deux races, finit par prétendre qu'elles sont nées principalement des défauts de la constitution coloniale, des usurpations, des malversations dans la pratique administrative et du favoritisme infestant les couloirs de l'Assemblée.

(1) Gérin-Lajoie.

Lord Glenelg va plus loin. Il déclare en toute franchise que la Constitution de 1791 "n'a jamais été mise en pratique et que le gouvernement prit parti pour une race contre l'autre, se déclarant pour la race anglaise au détriment des intérêts des anciens colons, au lieu de rester dans son rôle naturel de médiateur et d'arbitre."

Il eut pu en dire autant de l'Acte d'Union qui s'imprègne d'injustice, en ce sens, qu'il est considéré plutôt par ses auteurs comme une nécessité politique, et qui, sous le prétexte de faire cesser l'esprit de révolte et d'insoumission de la part des Canadiens-français, accepte, sans la discuter, une mesure oppressive pour les uns et imbuë de favoritisme pour les autres.

Or, a dit De Toqueville, le favoritisme s'accompagne de despotisme, et toutes les circonstances, le présent, le passé, participent à le faire naître.

Si les êtres sont nés avec de bons instincts, ce qui est discutable; s'ils se pervertissent dans le milieu social où ils vivent, on en déduirait que les sociétés sont façonnées de telle façon qu'elles nuisent plutôt au bonheur des hommes, surtout s'ils y recherchent, par tous les moyens, des bénéfices appréciables et si, constamment en éveil, pour ne pas dire perpétuellement armés, ils préparent leur ruine.

Hobbes va plus loin encore. D'après lui, il n'y aurait ici-bas d'autres règles que l'utilité, principe qu'on applique par le droit acquis de faire valoir des moyens de toute nature. Mais le principe, dans notre cas, serait le droit qu'a tout homme d'empiéter chaque jour sur la propriété du voisin plus favorisé par le hasard ou par la

fortune. Ce qui indiquerait que, dans notre société en formation, nous sommes la proie des luttes perpétuelles qui apparaissent comme la cause d'anéantissement du droit du plus faible au bénéfice du plus fort. Ceci nous incline à la banqueroute systématique de toutes les facultés inhérentes à une race en minorité, c'est la négation d'une paix possible entre les membres de notre corps social.

Mais, d'un autre côté, le despotisme ne se fait pas seulement le maître des actes humains, il s'insinue souvent dans le domaine supérieur de la pensée et cherche à l'anéantir. Il s'imprègne d'un traditionalisme à rebours, tâchant par tous les moyens de contrecarrer les idées novatrices et de les emprisonner dans une servitude honteuse. Sans cesse en éveil, il craint les innovations parce qu'elles peuvent nuire à ses tendances contradictoires, et surtout, parce qu'elles travaillent à le corriger.

Par ces théories, il est en opposition avec la justice, se plaçant au-dessus de toute contrainte logique, allant où le poussent ses mauvais instincts et ses penchants pervers.

Il se pare de tyrannie, ignorant la mensuétude et la modération, toujours excessif en tout et ne pouvant jamais se convaincre que la liberté préche l'égalité quant aux droits des individus.

Tel donc nous apparaît l'Acte d'Union, méprisant le droit des gens, foulant aux pieds le droit de représentation et tendant à courber tout un peuple sous un despotisme honteux. A n'en pas douter, il veut l'anéantissement de la race fran-

çaise dont il a vu avec terreur la prédominance s'affirmer de jour en jour au nord des Amériques.

Cette constitution qui nous a gouvernés pendant vingt-sept ans, sous l'autorité de gouverneurs doués de mentalités diverses, ne ressemble guère à ce que nous sommes convenus d'appeler un régime vraiment appuyé sur des principes politiques. Il en a les apparences sous une enveloppe de fausseté. Il s'appuie d'abord sur une idée de favoritisme, en ce sens que lord Durham, tout en flattant le parti anglais du Bas-Canada dans ses préjugés, en tire l'objet principal de la constitution future. Enfin, parce que, plus tard, ce projet, sans même avoir été logiquement discuté par des gens renseignés sur l'état de la colonie, sera appuyé par le gouvernement impérial trompé lui-même sur la véritable situation du pays; et parce que le nouveau régime prend corps, malgré les protestations restées légendaires de la part de ce même gouvernement anglais, je veux dire, d'un certain nombre de ses membres autorisés qui, dès les premières pages de notre histoire constitutionnelle, le dénoncent comme une flétrissure et une abomination.

En insistant si fortement sur une union du Haut et du Bas-Canada, lord Durham ne prépare pas seulement la proscription de la race française, mais il veut encore, nous l'avons vu, lui imposer une lourde obligation comportant, dans son exécution même, une arrière-pensée: celle de noyer les intérêts des anciens colons. Il fait mentir par conséquent un traité solennel que l'Angleterre vient de signer à la face du monde.

Parti d'un faux principe, lord Durham veut

réprimer les prétendus abus dont il exagère et fausse les origines, en faisant accepter un régime d'oppression à outrance, sans songer à ses conséquences pour l'avenir. Réprimer à tout prix, telle est sa politique. Pour y arriver, il ne reculera devant aucun subterfuge et cherchera avant tout à faire triompher ce paradoxe réprouvé par tous les peuples civilisés : la force doit primer le droit.

II

Donc, pour atteindre son but, Durham proposera l'union disproportionnée du Haut et du Bas-Canada déjà séparés par la Constitution de 1791.

La représentation sera également partagée entre deux éléments, l'un en minorité, l'autre en majorité. Le pouvoir exécutif apparemment exercé par un ministère responsable, accordera à un gouverneur le droit de soumettre à la sanction de Sa Majesté le Roi les lois adoptées par le peuple, de sorte que cette prérogative sera laissée au bon ou au mauvais vouloir du représentant de Londres.

Visiblement, cette faculté ainsi accordée est anticonstitutionnelle, parce qu'on n'en trouve aucun exemple dans la Constitution anglaise, modèle de toutes les constitutions antérieures des autres colonies. L'intention du gouvernement impérial se trahit donc dans le préambule même du projet de l'Acte d'Union, en ce que, par le caprice d'un gouverneur mal informé des besoins du pays, créature d'un pouvoir inattaquable, l'autorité sera laissée entre les mains de la population d'origine anglaise.

Apparemment préparé dans un but de conciliation, ce projet devient, au contraire, une raison de discordes. De même qu'intentionnellement, on introduira de préférence la langue anglaise dans le Parlement et que le gouverneur aura le droit de le dissoudre selon son bon plaisir. De plus, la nouvelle constitution, selon certains parlementaires anglais, sera adoptée en raison de l'influence personnelle de lord Sydenham et grâce à la corruption exercée au sein même de la représentation. Elle aura pour but principal d'annihiler l'élément français et toute influence future qu'il pourrait exercer dans le Parlement. Dans ces circonstances on peut s'imaginer combien la première élection qui fit triompher lord Sydenham, en 1841, fut une occasion de désordres sanglants, de corruption éhontée, de violence, de meurtre même, de fraude, événement que la presse anglaise flétrira dans des articles dont les échos eurent une longue et durable répercussion dans notre histoire constitutionnelle.

En cette occasion, La Fontaine déclara ouvertement ne pas ajouter foi aux fausses promesses de Poulett Thomson qui, voulant s'emparer du pouvoir, faisait briller aux yeux du peuple les bienfaits d'un gouvernement responsable.

D'ailleurs, ce rêve d'un gouvernement responsable, si cher aux aspirations des Canadiens-français, restait en secret, pour les inspirateurs du projet d'Union, une utopie que les circonstances ne justifiaient nullement de faire adopter.

Partisan du principe de l'égalité et de la liberté individuelle, La Fontaine n'entrevoyait la prospérité du pays que dans l'adoption d'un régime

sanctionné par la volonté populaire, de même que le peuple devait de droit voter l'impôt, participer à l'action du gouvernement, jouir enfin de tous les privilèges qui font la force de la Constitution anglaise. C'était là un appel aux principes du gouvernement responsable. Aussi, au début de l'Assemblée du premier parlement, La Fontaine et ses partisans restaient-ils indécis et se demandaient quel parti prendre devant l'attitude du nouveau gouverneur. Allaient-ils demander le rappel de la nouvelle constitution qu'on venait d'adopter par la violence? Allaient-ils s'abstenir de leur droit de vote aux élections prochaines? N'y aurait-il pas dans ce geste maladroït comme une abdication du passé?

La Fontaine dissuade ses partisans d'agir ainsi.

Jouissant d'une popularité conquise de haute main, énergique et en possession de solides facultés de raisonnement, il était devenu le porte-parole des Canadiens-français. Il voulait préparer les esprits à plus de modération, à plus de résignation, afin de raffermir les énergies ébranlées devant les problèmes de l'avenir. Il s'attacha à leur faire comprendre que la responsabilité populaire a servi de base à la constitution anglaise et que, par une résistance raisonnée et sans heurts, ils en arriveront plus sûrement à des résultats heureux.

La Fontaine temporisa, bien qu'il se fût aperçu des intentions de Sydenham insinuant et adroit, alors qu'il fait adopter le projet d'Union. Car il n'a pas pour seul but de faire cesser les agitations de plus en plus menaçantes et d'apporter une paix si longtemps attendue. Il reste et res-

tera un ennemi juré de tout gouvernement responsable, seul moyen de garantir les droits du peuple canadien dont il veut, avec toute l'énergie dont on le sait capable, annihiler à jamais l'influence au bénéfice d'une prépondérance anglo-saxonne. Mais La Fontaine temporise.

Il comprend avec un grand nombre d'autorités anglaises qui, en toute occasion, ont pris la défense des Canadiens, combien la nouvelle constitution est un acte arbitraire, en violation des dispositions de l'Acte de 1774 et de la Grande Charte même, qu'elle est imposée sans le consentement populaire, qu'elle prive les Canadiens de l'usage de la langue française dans les débats législatifs, qu'elle assume une responsabilité financière à laquelle on n'avait jamais donné d'adhésion et qu'elle dispose des revenus d'une province qui n'avait contracté aucune obligation envers le Haut-Canada, conséquemment, envers la race anglo-saxonne.

En outre, — et ce point est d'une importance plus que majeure, — elle est inspirée surtout, selon les propres paroles de Durham, "dans le but d'établir une bonne fois pour toute le caractère national de la province qui doit être celui de l'empire britannique, celui de la race anglaise destinée, dans un avenir prochain, à dominer le continent de l'Amérique septentrionale."

La Fontaine sait tout cela, mais il temporise.

Devons-nous l'en blâmer maintenant que l'histoire du passé nous apparaît dans toute sa clarté? Je ne le crois pas. Cependant, notre histoire constitutionnelle, à cette phase de sa transformation, et parce que façonnée selon un plan arrêté

d'avance, provoque à peu près la répétition des mêmes faits que sous les régimes précédents, des mêmes évolutions d'idées, des mêmes moyens insidieux qui avaient fait et défaits nos institutions politiques dans le "but d'établir dans le pays une population anglaise, avec les lois et la langue anglaise, et d'en confier le gouvernement à une législature décidément anglaise."

Nul n'ignore, d'ailleurs, — et je crois l'avoir dit déjà, — que l'histoire universelle est soumise à cette loi d'évolution par laquelle se répètent à des époques indéterminées, ces analogies de faits, de pensées, de systèmes, selon les besoins du siècle où ils apparaissent, plus parfaits selon le progrès accompli par chaque pays, mais qui présentent à peu près les mêmes caractères inhérents à la mentalité des diverses races apparues sur la terre.

Comme il est facile de le constater, — et j'insiste une fois de plus sur ce fait, — notre histoire constitutionnelle, en dehors de ces luttes pour la prédominance des races, ne présente aucune originalité bien caractéristique.

Sans les sept gouverneurs qui ont présidé à nos destinées, depuis lord Sydenham jusqu'à lord Monck, rien ne retient plus notre attention que ces luttes perpétuelles entre deux races jalouses de leur prestige et de leur origine. A part ces conflits survenus avec une régularité presque systématique, sous nos diverses constitutions, nous assistons à des débats demeurés la plupart célèbres, mais qui, dans leur monotonie même, captivent surtout les intéressés et les ambitieux qui n'entrevoient la prospérité d'une race que

dans son expansion financière à l'intérieur et à l'extérieur et, comme conséquence, à son prestige commercial dans le monde.

Ils paraissent ignorer que, de tout temps, les peuples civilisés ont aspiré à un idéal de grandeur morale et intellectuelle qui est devenu comme l'âme des nationalités puissantes dont s'honore l'humanité.

Or donc, sous lord Sydenham, que voyons-nous d'important, si ce n'est la mise en action d'un puissant mécanisme de destruction, mis en mouvement par une force latente? Formidable énergie par laquelle s'élabore une sorte d'anéantissement physique et moral, mais dont les ouvriers lentement outillés, jouent cependant le rôle de pantins mus à volonté par une puissance secrète.

Mais que de dépit, que de haines sourdes, que d'efforts gigantesques et de projets monstrueux ont avorté devant l'insuccès de cette volonté de domination entretenue par un despotisme à outrance!

Sous sir Charles Bagot, une ère de paix passagère rassure les esprits. Une sage administration rend ce gouverneur populaire parmi nous. Il paraît s'écarter des erreurs commises par son prédécesseur, préconise les principes du gouvernement responsable et manifeste l'intention de ne gouverner qu'avec l'appui de la majorité. Jusque là, le parti Sydenham avait triomphé. Le parlement hétérogène laissé à sa mort, en 1841, manquait de cohésion, cela va sans dire, d'uniformité d'opinions et de vues. La plus grande confusion y régnait. Il faut remédier à cet état déprimant de la situation, et Baldwin, dont la

figure légendaire nous apparaît comme une puissance à cette époque, ayant proposé un vote de non confiance dans les principaux conseillers du gouverneur, Draper, alors procureur général, en profite pour déclarer hautement que l'Union ne peut réellement résister aux difficultés du moment que si l'élément canadien-français participe, à l'avenir, au bon fonctionnement de l'État. La paix semble scellée par une alliance durable des deux races. A cet instant solennel, La Fontaine entre dans le ministère avec Morin et Etienne Parent.

Époque mémorable de notre histoire constitutionnelle, parce qu'elle suscite les plus grandes luttes entre la volonté de conservation et la volonté de domination.

Du coup, les torys du Bas-Canada reçoivent une commotion dont ils se ressentent longtemps. Le mécanisme de destruction craque dans son mouvement même et le travail d'anéantissement ralentit aux acclamations d'une race en délire. Bagot devient l'arbitre des libertés voulues par la Constitution anglaise. On lui prête volontiers le titre enviable de "père de notre gouvernement responsable."

Il est un fait certain : Si tous les successeurs de Bagot avaient entretenu les mêmes intentions de respecter les libertés populaires, le despotisme eut vu alors ses beaux jours. Mais si les gouvernements se font et se refont, les hommes changent et souvent se remplacent difficilement. Nous en avons eu des exemples nombreux au cours de notre histoire livrée aux caprices des tourments.

L'arrivée au Canada de sir Charles Metcalfe,

produit une confusion générale et facile à expliquer, lorsqu'on apprend qu'il a bien l'intention de reconnaître le principe du gouvernement responsable, mais qu'il n'accorde à aucune colonie le droit de dépouiller un gouverneur de toute initiative personnelle, n'étant redevable de ses agissements qu'à l'autorité impériale. C'est, nous le voyons, le réveil du vieux système oligarchique.

Ironie du sort! D'un seul geste de défiance coupable envers les hommes de deux partis où il ne veut voir qu'acrimonie et malentendus, Metcalfe ne tardera pas à ébranler peu à peu l'échafaudage trop fragile d'une politique naissante. Dans une dépêche confidentielle, — elles le sont presque toutes, à cette époque, — il ne cache pas ses sentiments d'antipathie à l'égard des Canadiens-français. Faisant l'historique des partis en présence qui dirigent l'opinion, il fait preuve apparemment de bonnes intentions, déclarant qu'il se croit " tenu de considérer les Français et les Anglais de la même manière, de ne reconnaître aucune différence entre eux, et de les traiter tous comme de fidèles sujets, ayant droit à la même protection et aux mêmes droits et privilèges." Il se montre, par conséquent, satisfait de l'ascension au pouvoir du parti français, événement qu'il regarde comme un signe d'une paix durable. Mais passant rapidement sur le parti réformiste dont il ne doute pas un instant de la parfaite loyauté, il entre plus avant dans le " cœur du sujet " en exprimant ses vues sur les idées conservatrices d'un parti qui s'est affublé, comme on le sait, du titre équivoque de " Family compact." Il remarque avec intention que ce

parti comprend " ceux qui ont le plus fait pour écraser la rébellion dans le Haut-Canada, et constate immédiatement que les partis français et réformistes coalisés dans le but d'obtenir une majorité dans l'Assemblée représentative et le Conseil exécutif, sont précisément ceux qui, antérieurement rebelles et séditeux, ont acquis le plus d'autorité à l'exclusion de ceux qui se sont montrés fidèles et attachés."

Devant un pareil état de choses, déclare Metcalfe, " et avec beaucoup plus de sympathie au fond du cœur pour ceux qui ont été loyaux que pour ceux qui ont voulu secouer le joug de la mère patrie, je me trouve condamné en quelque sorte à faire fonctionner le gouvernement sans la participation de ceux sur lesquels la mère patrie devrait se reposer avec le plus de confiance au cas de besoin."

Déjà Metcalfe appréhende qu'il devra jouer le rôle de médiateur; il tombe dans une profonde perplexité. Il redoute l'esprit de parti et l'animosité d'une opposition peu sympathique à ses vues. Ce fait complique grandement cette situation difficile: il hésite à subir l'influence du moment.

Un doute né dans son esprit déjà indécis ne laisse pas de nous surprendre et de nous avertir du danger prochain. Car dans une lettre au ministère des colonies, il s'ouvre complètement et expose ses projets, alors qu'il s'écrie: " Sir Charles Bagot, dans la mise en pratique du gouvernement responsable, n'eut jamais la moindre intention d'abandonner à certaines personnes appelées dans son Conseil son pouvoir et ses préro-

gatives. Il a laissé ce soin à son successeur." Et il ajoute: "Le gouverneur doit-il être simplement un instrument entre les mains du Conseil, ou doit-il exercer son jugement privé dans l'administration du gouvernement? Ce serait là l'occasion de déshonorer la commission de Sa Majesté en me soumettant à de pareilles prétentions."

Metcalf se penchera donc vers la politique de Sydenham. D'ailleurs, il ne saurait conserver son calme devant les exigences — qu'il qualifie d'extravagantes — des Canadiens-français, alors que, dans ces circonstances exceptionnelles, ils demandent des modifications à l'Acte d'Union, la réhabilitation de la langue française, des mesures éducationnelles extraordinaires, autant de questions propres à hâter l'introduction des principes de la responsabilité parlementaire auxquels Metcalf est manifestement opposé pour les raisons exposées plus haut.

Quand nous disons que Metcalf préconise les idées de Sydenham, quand nous constatons qu'il admet sous réserve le principe du gouvernement responsable, mais qu'il diffère d'opinion sur son fonctionnement pratique, nous nous rendons compte en même temps que ces querelles intestines, ignorées du peuple, sont plutôt des prétextes nés d'une crainte puéride devant le fait accompli que la race française domine depuis quelques années, ce qui entre en contradiction avec le but que se proposait d'attendre lord Durham dont la première pensée avait été de recommander la proscription rapide de toute influence étrangère comme indispensable au triom-

phe et à la prédominance anglo-saxonne en Amérique septentrionale.

Metcalf, comme presque tous ses prédécesseurs, n'échappe pas à cette politique néfaste à laquelle le ministère des colonies anglaises est loin d'être étranger et dont apparemment certains instigateurs, depuis Sydenham, ont fait le thème de leurs récriminations.

Des nominations arbitraires faites à l'instigation du ministère, la ferme résistance des ministres devant l'abus des prérogatives du gouverneur, leur démission devant la résolution de ce dernier de ne prendre aucun engagement contraire à sa dignité; toutes ces circonstances contribuent à réveiller les vieux ressentiments mal éteints et à nous reporter aux jours sombres qui ont failli, depuis 1763, nous faire perdre notre indépendance nationale tant de fois menacée par des ennemis séculaires.

Et pendant ce temps, la presse de tous les pays s'émeut devant la crise ministérielle du Canada dont l'écho se répercute aux quatre coins du monde. Cette question de responsabilité gouvernementale passionne au plus haut degré les politiciens de l'Europe.

Le Parlement anglais, par la voix de lord Stanley, prétend que s'il fallait donner toutes les latitudes aux Canadiens, nous en arriverions à conclure à "l'incompatibilité du Parlement avec l'existence d'institutions monarchiques et avec les rapports qui doivent exister entre une colonie et la mère patrie." Cette opinion est ambiguë et injuste. En tout cas, elle nous fait bien voir les craintes de l'Angleterre qui, mal renseignée

à notre égard, ne saurait nous accorder trop de liberté, devant le fait surtout qu'elle nous soupçonne d'être animés d'un esprit d'indépendance et de révolte, ce qui n'est pas la vérité.

Cette raison, vieille déjà de cent ans, met les hommes d'Etat anglais en flagrante contradiction avec eux-mêmes. Mais ils tiennent avant tout au respect des préjugés, et l'esprit national l'emporte alors sur ces fragiles querelles de leur colonie lointaine dont ils remettent la tâche d'apaisement à la seule autorité dictatoriale du gouverneur. Aussi, Metcalfe redouble-t-il de confiance devant ces opinions souvent exagérées; et le pays demeure toujours dans la plus profonde incertitude.

Mais poussons l'enquête plus loin.

Lord Cathcart, dont l'administration fut courte, ne possède guère les qualités du politique et du diplomate et n'apporte pas d'heureux changements. Ce militaire, qui fut à Waterloo, n'a guère de sens psychologique. Aussi, on le constate avant peu, sous son administration, les choses ne prennent pas une tournure plus rassurante. D'ailleurs, en considérant les événements antérieurs, nous sommes fixés sur le rôle des Canadiens-français dans la politique du pays. Car enfin, disait Domat, "connaître la fin d'une chose, c'est simplement savoir pourquoi elle est faite; et on connaît pourquoi une chose est faite si, voyant comment elle est faite, on découvre à quoi sa structure peut se rapporter."

Quelle pensée saurait mieux convenir à cette époque de tergiversation? L'expérience acquise des hommes, des choses et des événements, depuis

1840, nous révèle le but que poursuivaient les ennemis de la race française en Amérique.

Nous apprenons pourquoi ils s'acharnèrent à la réalisation d'une pensée tenace depuis la Conquête.

Or, si l'on connaît les raisons qui n'avaient cessé de les guider, on doit prévoir aussi les résultats néfastes que provoquera leur politique. Alors, l'immense complot lentement ourdi contre nous, nous apparaît dans son horreur et dans sa vérité: nous en découvrons la structure. Nous faisons une halte devant ce tableau émouvant de notre histoire.

Nous nous disons encore que certains monuments construits avec patience, défient les coups du temps, parce qu'ils sont l'expression d'un passé indestructible et qu'ils s'élèvent comme un exemple aux générations futures. Nous nous disons qu'ils demeurent pour attester que nous ne semons pas toujours sur des cendres stériles et que la fortune n'a pas toujours trahi les efforts de ceux-là qui refusent de s'éteindre dans l'impuissance. Mais poursuivons.

La nomination de lord Elgin comme gouverneur du Canada, nous remet un instant dans une position avantageuse.

Les hommes d'Etat anglais se sont alors ressaisis.

Le comte Grey, secrétaire colonial, en transmettant ses instructions à Elgin, s'exprime d'une façon catégorique. Il faudra à l'avenir que le gouverneur observe la neutralité du souverain d'Angleterre dans les affaires de la colonie. Il sera donc astreint à l'avis du Conseil exécutif

et à accepter comme membres futurs du parlement canadien tous les sujets qualifiés sans distinction, et sans, de sa part, manifester aucune préférence ou imposer de partisans de son choix.

Le comte Grey reconnaît publiquement que la constitution accordée aux colonies de l'Amérique du Nord exige qu'elles jouissent des mêmes privilèges qu'un gouvernement responsable. Par ces déclarations, il réproouve évidemment la politique des Sydenham et des Metcalfe.

Mais cette opinion ne saurait prévaloir. Il est difficile de faire accepter en pratique ces théories pleines de sens, surtout à une heure où un groupe puissant d'individus ne saurait abdiquer des traditions qui se perdent dans le plus lointain passé et qui demeurent comme la sauvegarde de leurs intérêts futurs en Amérique.

Sans tenir compte des avertissements du comte Grey, une minorité continuera de gouverner le pays au détriment de la majorité.

Et au milieu de ces conflits d'opinions, augmentés par une animosité constante, par des antipathies de races, par le choc des intérêts, le ministère s'étiole, le pays périclité.

D'une faiblesse désespérante, le Parlement en est réduit à passer des sessions entières avec l'appui de majorités insignifiantes.

Nous revenons bientôt aux vaines discussions des premiers jours de 1840. C'est l'éternel commencement des luttes pour la prédominance des langues, des races, luttes meurtrières, je ne saurais trop le répéter, entre l'esprit de domination et la volonté de conservation. Et de nouveau apparaît le règne du despotisme.

Des circonstances, — puisqu'il en naît sans cesse — contribuent à donner raison à ces paroles d'un écrivain que citait Gérin-Lajoie: "L'injustice n'est point naturelle à l'homme, et ce n'est qu'en lui faisant croire que sa liberté est en danger qu'on peut l'amener à attenter à la liberté d'autrui." Cela est vrai quant à l'attitude de l'élément anglais, après 1840.

En voulant convaincre les esprits surexcités qu'ils sont haïs et qu'on cherche à les détruire, le despote en arrive à leur faire croire que le persécuté devient le persécuteur. D'ailleurs, le despote n'est pas difficile sur le choix des moyens. Il les fait naître en toute occasion, sans se préoccuper des intérêts du moment et indifférent devant les conséquences qu'ils provoqueront dans un sens ou dans un autre.

Nous en avons eu un exemple lors de la discussion de la fameuse loi d'indemnité, en 1849. Elle fut un prétexte longtemps attendu, et surtout à l'heure où l'élément français triomphait et semblait s'être emparé du pouvoir d'une façon définitive. Habités à le regarder comme un ennemi séculaire des institutions britanniques, et imprégnés de cet esprit de domination dont ils avaient toujours fait leur arme coutumière, les Anglo-Saxons, sans dissimuler leur dépit, avaient vu leur influence fléchir et leurs prérogatives considérablement diminuées.

A la même époque, le Canada souffrait de ce que lord Grey appelait "le défaut de stabilité de notre situation commerciale," et cela en raison des changements dans la politique générale telle qu'imposée par le gouvernement impérial.

Le parti opposé au régime nouveau en profite pour provoquer une perturbation au désavantage des Canadiens-français.

Jamais dans notre histoire constitutionnelle, en effet, le parlement ne fut témoin de luttes oratoires plus acerbes, plus emportées, où les injures les plus grossières s'ajoutent aux blasphèmes à l'égard d'une race, à l'égard même des autorités les plus illustres du gouvernement britannique. Jamais la passion et la haine n'avaient déversé autant d'épithètes insultantes et contraires à la dignité parlementaire. Quand la colère mal réprimée a épuisé toutes les ressources de ses raisonnements boiteux et vides de sens, elle en arrive à se servir de l'argument frappant qui convint aux faibles d'esprit et aux ignorants incapables de penser et de combattre par la force de l'intelligence.

Proposée dans le but d'indemniser ceux que l'insurrection de 1837 avait affectés dans leurs biens, sans distinction de races, la loi dite " d'indemnité " offrait une occasion exceptionnelle de soulever les préjugés et les haines depuis quelque temps dissimulées, mais soigneusement entretenues.

Nonobstant l'esprit de tolérance dont firent preuve les libéraux du Haut-Canada, dans les circonstances; nonobstant l'incontestable prestige de Baldwin ouvertement sympathique aux Canadiens-français, une colère sans borne grondait dans le sein d'un groupe fanatique et ombrageux. Ce qu'il n'avait pu réussir dans l'enceinte du parlement, il allait le tenter à l'extérieur. Le Fontaine y risqua sa vie; lord Elgin

ne dut son salut qu'au calme imperturbable dont il était d'ailleurs coutumier et offrit en cette circonstance même sa démission au ministère des colonies qui, solennellement, l'assura de la confiance du Roi.

Cette directe approbation de la conduite du gouverneur devant l'acerbe opposition à la loi d'indemnité, avait mis le comble au débordement du fanatisme. On alla jusqu'à demander au gouvernement impérial le désaveu de cette même loi et la dissolution de la législature.

De nouveau, cependant, Downing Street manifesta d'une façon péremptoire sa confiance dans le gouverneur et dans le parlement canadien. Le parti au pouvoir exultait; les Canadiens-français triomphaient une fois de plus. Mais de nouveaux troubles surgirent de la part même des auteurs de l'Union des Canadas. Déçus dans leurs prétentions de domination à outrance, ils demandaient maintenant l'annexion du pays aux États-Unis. D'autres prêchaient l'indépendance. Déloyaux à la couronne britannique, ces insurgés — car ils en étaient — cherchaient par tous les moyens à se trouver une forme de gouvernement idéale qui leur fournirait l'occasion d'exercer toutes leurs illusoires prétentions. Ils se voyaient déjà les maîtres incontestés de l'Amérique septentrionale au détriment de ceux qui, maintenant fidèles aux principes du gouvernement responsable, avaient renversé les rôles et donné à la race canadienne-française tout le prestige qu'elle avait acquis par son attachement à des idées auxquelles l'Angleterre devait sa grandeur et sa prospérité.

Ayant à faire face à de nombreux ennemis, le parti de La Fontaine devait lutter, d'un côté, contre les partisans de l'indépendance intégrale, et d'un autre, contre les annexionnistes dont Papineau, l'ancien, se proclamait emphatiquement le défenseur.

On reprocha hautement, à cette époque, au chef du gouvernement responsable de n'avoir pas saisi l'occasion de secouer le joug qui le privait depuis si longtemps de sa liberté. Mais quel parti devait prendre La Fontaine devant l'attitude généreuse et pacifique de lord Elgin et du gouvernement anglais qui venait de confirmer, par une lutte ininterrompue, un droit à des libertés que le peuple français n'avait jamais connues depuis la Conquête ? Allait-il renier tout un passé fait de sacrifices ? Allait-il trahir ceux-là mêmes qui venaient de lui reconnaître des privilèges si précieux et qui, pour les lui maintenir définitivement, refrénaient les ambitions et dénonçaient avec fermeté la violence et le fanatisme ?

Qui pourrait admettre une pareille contradiction ?

Mais les adversaires acharnés du gouvernement ne l'entendaient pas de cette façon. Ils accusaient l'élément anglais de lâcheté et l'élément français d'hypocrisie.

Et de toutes ces discussions oiseuses, il ne sortit que de la confusion. Le projet annexionniste subit un échec fatal, celui de l'indépendance croula dans l'oubli.

Cependant l'indécision s'empare des esprits. Bien que tout rentre dans l'ordre, à ce moment,

les désabusés d'hier n'ont pas déposé les armes. Comme par le passé, ils attendent une occasion que bientôt, d'ailleurs, le projet d'une confédération canadienne fera naître.

Incidentement, nous en sommes arrivés à l'administration de sir Edmund Head. Nonobstant certaines réformes intérieures et utilitaires, les partis en présence sont perplexes, ballotés d'idées en idées. L'orage gronde. Des questions de clochers remuent les masses. Le favoritisme du nouveau gouverneur soulève de nombreuses protestations. On revient encore au régime néfaste des Sydenham et des Metcalfe: l'abus côtoie l'exagération. Des mouvements anti-français se dessinent et reprennent un nouvel essor.

C'est au milieu de ces événements que, sous l'apparence d'une fédération, l'idée d'une union législative semble prendre forme. Les ennemis de jadis vont retrouver de nouveaux arguments: la volonté de domination va reprendre ses luttes contre la volonté de conservation.

Une simple question de tenure seigneuriale, par exemple, va suffire à mettre le feu aux poudres. Le Haut-Canada se sépare avec violence du Bas-Canada: l'Union même est sur le point de recevoir son coup de grâce. L'éternel problème de la représentation revient sur le tapis, se base toujours sur les mêmes motifs et rencontre les mêmes objections.

A ce moment lord Monck succède au démissionnaire Edmund Head: la guerre civile éclate aux Etats-Unis.

Les Canadiens-français en cette occasion font preuve d'une loyauté à toute épreuve. Mais les

partis se désagrègent. Peu confiants dans la stabilité de ces derniers, les hommes influents acceptent des sinécures; d'autres, par leur défection, rendent la situation intenable. Les ministères succèdent aux ministères sans apporter plus de changements dans l'état déplorable du gouvernement. Le pays, proclame-t-on, ne verra des jours prospères que s'il met en œuvre un projet d'union fédérale aboutissant à provoquer une réforme constitutionnelle radicale pour le plus grand bien des provinces réunies.

Le Canada va entrer dans une nouvelle phase, la plus célèbre de son histoire constitutionnelle.

Voilà où nous en étions arrivés après plus de cent ans de luttes où tout avait été mis en œuvre pour mener à bonne fin l'anéantissement politique d'une race.

Mais il ressort de tout ce passé, que les Canadiens-français avaient soutenu une lutte d'intelligence, de volonté indomptable, contre laquelle ses dominateurs se sont brisés. Visiblement, ce passé était devenu le palladium de la valeur nationale des Canadiens-français, et produisait le miracle de leur survivance.

Après cela, pourrait-on prétendre qu'ils sont, à ces époques, comme on l'a dit des Polonais, "des romantiques de la politique," bien qu'on les aient accusés d'avoir opéré des soulèvements puériles, d'avoir suscité un mouvement insurrectionnel manqué, d'avoir soutenu une lutte épique ?

On a beau dire, malgré les tyrans et les bourreaux, malgré les répressions sanglantes et les déportations en nombre, on ne put empêcher que

ces jours meurtriers ne fussent remplis d'exaltation mystique qui diviniserent les découragements et soutinrent les faiblesses devant l'esprit d'anéantissement du vainqueur.

Et nul supplice ne fut poussé à un degré de raffinement capable de faire naître le renoncement à l'idéal de tout un peuple. Son affranchissement par l'effort de ses énergies, voilà le mot d'ordre poussé par des milliers de poitrines enthousiastes. La tendresse ardente qu'il manifeste au seul nom de la patrie en danger nous met en valeur la sublimité de son œuvre et la grandeur de son but.

Au cours de son histoire politique, nous l'avons vu, alors qu'un danger surgit, alors qu'un ennemi aiguise ses armes, renaître avec plus de vigueur et subir davantage l'ascendant de ses inclinations héréditaires.

Enchaîné, il brise ses chaînes; torturé, il offre de nouveaux martyrs, car toutes les situations n'atteignent en rien sa volonté de ressusciter dans ses morts.

Si, comme le dit Rousseau, " tout l'art humain ne saurait empêcher l'action brusque du fort contre le faible ", il faut croire aussi que " l'amour de la patrie et de la liberté est invincible, lorsqu'il est animé par les vertus qui en sont inséparables."

Qu'importe qu'à certaines périodes naisse l'indécision où les Canadiens-français tombèrent quelquefois, selon la force des circonstances, épaves livrées au caprice du vent, tantôt à la veille de toucher un rivage, tantôt entraînées vers la mer sans horizon: ils ont la foi.

Qu'importe qu'ils soient emportés par des idées toujours combattues; qu'ils soient harcelés par des ennemis irrécyclables; qu'ils soient le jouet des caprices du hasard, qu'ils demeurent sans boussole, qu'ils fléchissent devant l'ambition, devant l'individualisme absolu, devant les spéculations grossières; qu'importe qu'ils soient victimes des vaines contingences humaines!

Qu'importe les injures auxquelles ils sont chaque jour exposés, les compromis auxquels ils se prêtent, sans cependant ne rien risquer de leur honneur.

Qu'importe encore la direction souvent due au hasard que prennent les événements; qu'importe qu'ils subissent les coups portés par une caste réfractaire à toute soumission étrangère, à toute loi établie qu'elle viole à volonté, uniquement obéie par l'idée d'accaparement des privilèges politiques, possédée du démon du despotisme et du favoritisme. Qu'importe que le monde entier soit contre eux.

Dans ce sombre tableau des misères humaines et des variations de tant de systèmes entre les mains de politiciens manquant d'envergure, nos ancêtres nous apparaissent pleins de défi devant l'inflexibilité des faits, mais rayonnants par la grandeur des sacrifices consentis librement, par le pathétique qui se dégage de leur foi vive et ardente dans le triomphe de leurs descendance.

Devant la pensée de l'affranchissement toujours prochain dont ils caressent l'idée sublime, ils restent les prototypes de la force impérissable, capables, à tous les instants de leur vie, de briser les volontés contraires, de renverser les

obstacles, malgré les tyrans et les bourreaux de leur race.

III

Pouvons-nous en réalité découvrir dans la suite de ces événements emprunts de monotonie, et d'insignifiance souvent, l'indice de quelque système politique de réelle valeur, j'entends, d'une organisation politique basée sur des principes ayant quelques traits de nouveauté qui le rendent original? Pourrions-nous en dégager autre chose que des leçons, ou y entrevoir, comme dans l'histoire des politiques européennes, une nouvelle philosophie? Il est difficile de répondre dans l'affirmative.

Rien ne nous étonne dans la constitution de 1840, si ce n'est qu'elle s'appuie sur de faux raisonnements.

Nous sommes en présence d'une politique — puisqu'il faut l'appeler ainsi — chancelante, indécise, fluide, sans consistance, n'ayant rien de défini, parce que, dénaturée dès le principe, elle est incertaine d'atteindre le but qu'elle se propose, demeurant impuissante dès le début à mener à bonne fin le projet d'anéantissement qu'elle avait échafaudé sur des probabilités.

Car elle n'a pas réalisé son projet. On peut dire que, malgré des efforts avortés, les hommes de 1840, je veux dire, les inspirateurs du mouvement unioniste, furent impuissants à changer la face des choses, c'est-à-dire, la physionomie d'une race. Ils avaient vu se dresser devant eux un

obstacle infranchissable né d'une inflexible volonté.

Eurent-ils pu, par des moyens, peut-être possibles à inventer, par un concours de circonstances habilement provoquées, opérer la transformation espérée depuis si longtemps? Il est encore possible d'en douter.

D'abord, en voulant brusquer les événements dont ils entrevoyaient imprudemment la fin certaine, ils firent naître une confusion et une résistance tenace qui les exaspéra. Ils avaient entrepris un travail gigantesque contre lequel tout un passé faisait obstacle; ils avaient à rencontrer des difficultés sans exemple dans aucune histoire et que le présent avait rendues insurmontables.

Il arrive qu'une génération d'hommes hardis dans les entreprises aventureuses, peut accomplir d'étonnants prodiges; mais il est des phénomènes que nul génie, qu'aucune puissance humaine ne sauraient empêcher de s'accomplir.

Contre la marche du temps, contre l'évolution mystérieuse et le mouvement lent ou accéléré d'un peuple; contre cette puissance latente qu'on appelle la lutte pour la survivance, il n'y a guère d'empêchements possibles.

Dans l'imperceptible évolution des petits êtres comme des puissants de ce monde, il existe une loi de la nature que nous sommes incapables de contrôler.

Disons, si nous le voulons, que dans l'agglomération de toutes les volontés à ne pas disparaître comme animalcule, comme individu ou comme race, nous retrouvons les véritables lois, les rai-

sons qui ont fait et refait les péripéties de l'histoire. Notre histoire constitutionnelle en est un exemple remarquable.

Nul peuple ne saurait se dire entièrement maître de ses destinées, disions-nous. Mais il sait quand même, à un moment donné, — et cela est dû à une cause héréditaire, — conserver une fierté et une force qui, malgré toute la haine dont on l'accable, l'environnent d'une majesté digne du plus profond respect, et, en tout cas, le préservent d'une chute irrémédiable.

Malgré tant de vicissitudes sans cesse renouvelées, et ceci nous touche davantage lorsque nous étudions la mentalité particulière des Canadiens-français, à cette époque, nous sommes éblouis devant leur ferme attitude, nous sommes touchés de leur noble résignation devant le fait accompli.

Sans doute, ils avaient prévu les événements, ou, du moins, ils avaient senti gronder la tempête, depuis l'insurrection de 1837-38, puisqu'ils vivaient constamment et plus que jamais sous la main de fer de l'oligarchie anglaise. Mais devant l'adversité, devant la patrie ébranlée, malgré les commotions morales, malgré les souffrances physiques, ils avaient conservé la volonté de résistance.

Les complots ourdis, les violations des droits, les menaces, les agissements sourds et meurtriers dont ils prévoyaient les suites, tout cela leur fournissait l'occasion de tenir leur défiance en éveil et de raffermir leur activité. Ils étaient les sentinelles qui veillent : les injustices commises à leur égard leur dessillaient les yeux.

L'Acte d'Union, en leur portant un coup dont on espérait qu'ils ne se relèveraient pas, leur avait pourtant façonné des cœurs invulnérables. Les maux soufferts leur rendaient plus chers encore les principes de liberté dont ils avaient appris les bienfaits dans l'histoire des peuples parvenus au paroxysme de la civilisation.

Ils en appréciaient la valeur, parce que, comme toutes les races forcées à lutter, ils avaient trouvé leur grandeur dans leur propre volonté, c'est-à-dire, dans leur ténacité, alors qu'ils aspiraient à vaincre. La conclusion tirée du passé, c'était surtout l'amour de la cause nationale qui demeurerait comme leur raison d'être.

Devant le fanatisme de leurs nouveaux maîtres, étalé avec une âpreté farouche, ils savaient tirer des conclusions et prenaient l'attitude des voyants de l'avenir. Devant les faits accomplis du passé, l'histoire nous pose les conditions des actes à accomplir. C'est pourquoi, à toutes les phases de notre histoire constitutionnelle, nous les retrouvons, ces Canadiens-français, appliqués à remplir ces conditions indispensables et devant lesquelles ils trouvent toutes les responsabilités à prendre en raison des dangers sans cesse accrus.

Car, en effet, à mesure que nous avançons dans les enchevêtrements de notre histoire politique, les conflits entre les deux races — nous l'avons bien vu — apaisés pour un jour, réapparaissent avec plus d'acuité chaque fois que les vieux ressentiments trouvaient un nouvel écho dans le cœur de ceux-là mêmes dont les haines étaient mal éteintes et les vengeances inassouviées.

C'est qu'alors le débordement des passions et

l'aveuglement des despotes faisaient oublier que l'individu est la base de toute société bien organisée et que sans lui elle n'existe pas.

Or, l'individu n'est la base de la société qu'autant qu'il acquiert des droits qu'elle doit sauvegarder, sans quoi il ny a plus d'équilibre possible.

Et si l'individu acquiert des droits, il doit aussi remplir des devoirs envers ses semblables, et la société doit l'aider à accomplir ses devoirs comme elle doit respecter ses droits.

De quelque manière qu'elle soit constituée, qu'elle ait acquis son prestige par une longue suite de vertus ancestrales, qu'elle se soit formée d'éléments variés, qu'elle soit le fruit du hasard ou de la conquête, elle n'échappe pas à ces conditions indispensables à son existence présente et future.

En outre, dans toute société, le premier devoir de l'homme est l'amour du semblable, sans lequel encore, l'équilibre, l'ordre et la modération sont impossibles, sans lequel le sacrifice de soi et le désintéressement deviennent de vains mots et font naître l'égoïsme et la cupidité, défauts que toutes les races vertueuses se sont toujours appliquées à combattre.

Dans le cas où ces défauts sont tolérés, nous l'avons constaté chez nous pendant cent ans, les individus, usurpateurs, fourbes et arrogants, cherchent à prendre la plus grande part du bien et des droits d'autrui, par intrigue ou par force, et les résultats demeurent toujours les mêmes.

Une puissance supérieure, gardienne des droits de chacun, doit donc réfréner les passions dé-

chaînées, maîtriser les ambitions, protéger les faibles, saper le despotisme et proclamer les droits de tous.

Si cette autorité supérieure vient à faire défaut par suite d'une perturbation des parties essentielles de la société, elle n'en reste pas moins l'écho des principes mêmes du libre arbitre. Elle plane au-dessus des instabilités humaines, au-dessus de l'égoïsme et des misères, au-dessus des spéculations grossières et des ambitions : c'est la grande voix de l'humanité proclamant depuis toujours l'Idéal social, mais, hélas ! trop peu souvent entendue.

Comme le disait Henry Michel, (1) " la représentation sociale de tous les intérêts généraux et permanents d'un Etat, l'expression de son idéal, la distribution de sa justice, sont la raison d'être d'un Etat."

L'instabilité et la mort viennent du jour où ces conditions sont foulées aux pieds, car alors, il n'est plus possible de régler les passions et de modérer les appétits grossiers des hommes.

Evidemment, les sociétés croient quelquefois avoir trouvé le bonheur, ou du moins, aspirent à l'atteindre un jour. Mais elles savent rarement en apprécier les douceurs. Un échec subi les font plutôt se plaindre des circonstances ; elles ne parviennent pas à le posséder, parce qu'elles ne savent pas jouir raisonnablement des biens péniblement acquis.

D'un autre côté, l'homme souvent s'appuie trop sur le hasard ; il est fataliste. Il n'a pas l'air de s'apercevoir que, dans les actes journaliers, ac-

(1) L'Idée de l'Etat.

complicis sans réflexion, il agit sur sa destinée, en ce sens que les forces conductrices de ses mouvements — réfléchis ou non — ne sont pas toutes nées du hasard, mais qu'il les crée presque toujours et que les nécessités subies sont, pour la plupart, nous l'avons vu, le fait de sa volonté.

Les obstacles qu'il rencontre deviennent donc, non des accidents, mais des réalités qu'il a préparées et voulues délibérément.

Néanmoins, l'existence, nous ne saurions l'admettre, n'est pas entièrement astreinte à cette loi. Des circonstances indépendantes de la volonté humaine la mettent quelquefois en présence de nécessités ni voulues ni occasionnées par elle. Les circonstances nous apparaissent donc souvent comme des instruments qui dirigent les hommes. Elles les forcent à lutter pour conquérir le sol, pour les besoins de la vie, pour la suprématie commerciale et militaire, pour la supériorité intellectuelle, pour la liberté enfin, raison primordiale de tous les conflits humains.

L'histoire, admettons-le aussi, celle des grands et des petits peuples, s'est créée par étapes, selon le caprice d'une époque ou d'un conquérant ; mais au fond du cœur humain, on retrouve, je l'ai dit, les mêmes passions, les mêmes désirs, les mêmes haines, les mêmes sacrifices, les mêmes dévouements à une cause.

Ces grands défauts et ces profondes qualités ne sont ni voulues ni occasionnées la plupart du temps. Ils résident dans l'organisme humain. L'homme les porte en lui comme inhérents à sa nature.

Selon le développement de ses instincts, selon

le milieu de sa formation intellectuelle et morale, selon les événements et le temps où il naît, ces qualités et ces défauts se manifestent dans un sens ou dans un autre. Ils peuvent avoir un effet salutaire sur l'histoire d'un peuple; ils peuvent aussi amener les plus profonds cataclysmes et changer la face du monde.

C'est donc dans leur application raisonnable ou irréfléchie que l'homme agit sur ses destinées, et c'est de leur ensemble que se forment les sociétés.

Comme ils se retrouvent dans l'ensemble des individus, à toutes les époques, ces qualités ou ces défauts font le bonheur ou le malheur de l'homme, et contribuent à former peu à peu le caractère d'une race.

Et, dans leur ensemble encore, ils entretiennent entre les individus d'une même race d'abord, et entre les races diverses ensuite, un antagonisme perpétuel, une lutte ininterrompue, des conflits d'intérêts qui font que, pour en arriver à la domination des uns au détriment des autres, ils demeurent en constante opposition.

Ainsi, tour à tour, l'homme en possession de ses facultés, agit sur sa destinée, le plus souvent pour le malheur de ses semblables; ou, en présence des nécessités ni voulues ni occasionnées volontairement, il peut devenir un héros légendaire, un conquérant débonnaire, le martyr d'une noble cause pour laquelle il donne au monde ébloui l'exemple du sacrifice et du désintéressement.

Ceux-ci deviennent les arbitres de l'univers, parce qu'ils sont la volonté agissante dont l'irré-

sistible force transporte les montagnes et impose les idées nouvelles.

Ils ne suivent pas le mouvement des masses passives et entraînées malgré elles vers des destinées inconnues : ils sont le petit nombre de ces êtres privilégiés qui travaillent à réveiller en eux les véritables désirs de liberté par lesquels ils donnent d'abord une impulsion raisonnée aux infiniments petits pour la communiquer ensuite au plus grand nombre.

Ils méprisent cette loi fatale par laquelle les hommes sont enclins à répéter les mêmes faits de l'histoire du passé, à se laisser vivre sans protester contre les tendances identiques apparues à chaque époque et propres à n'engendrer que des mélancolies résignées, à ne provoquer que des actes sans résultats.

Ils deviennent la conscience libre d'un peuple et lui impriment à jamais un caractère indélébile ; ils relient le passé au présent par une série d'actions volontaires dictées comme des préceptes dont l'influence s'impose et demeure.

Et dans l'accomplissement même de ces actes, il y a encore plus qu'une impulsion intime, il y a comme un mouvement de foi ardente qui crée les véritables martyrs, de ceux-là qui, au cours des siècles, se sont dévoués jusqu'à la plus sublime abnégation pour le triomphe d'une idée.

Ainsi, ces arbitres de l'univers, demeurés le petit nombre et ayant brisé avec l'habitude de suivre la pente fatale qu'on a tracée aux autres hommes, ou vers laquelle le hasard seul les pousse, ces arbitres, dis-je, sont des créateurs de systèmes qu'ils imposent à leur génération, quelquefois aux générations dont ils ne sont pas issus.

Ils préparent la grande voie de l'avenir, à l'encontre des partisans de la passivité des masses assimilées le plus souvent à un mécanisme qu'une force impérieuse et latente retient à volonté.

Justiciers et contempteurs de l'ennemi séculaire, ils font triompher dans l'avenir le culte des ancêtres.

Ils exultent l'héroïsme des sacrifices, comme ils imposent la nécessité de certains faits qu'ils immortalisent.

L'homme de toutes les époques, ils ne l'ignorent pas, ne fut jamais condamné à subir une loi de passivité, et, par conséquent, d'esclavage. Ils ont conscience aussi de leur dignité, ils savent que rien n'est perdu des désintéressements successifs dont sont faites les nobles causes.

Tout milieu est propre au développement de toute liberté; et si les actions successives des hommes sont empreintes de persévérance et de ténacité, elles produiront d'heureux résultats.

Il nous fait admirer sans réserve ces surhommes de notre histoire qui dans le passé ont préparé les récoltes dont sont parsemées nos routes. Car ces récoltes portent avec elles des bienfaits dont nous nous ressentirons indéfiniment.

Qu'importe que le chemin soit semé de ronces, si le flambeau de l'extinguible vérité nous dirige vers la lumière!

On convient que ces arbitres des libertés humaines demeurent une force envers eux-mêmes et envers leur race, qu'ils sont un exemple dans le présent et les maîtres de l'avenir, puisqu'ils en avaient lentement tracé les lumineuses voies.

CINQUIÈME PARTIE



CINQUIÈME PARTIE

I

Lorsqu'on songe aux menaces d'une annexion aux Etats-Unis et dont on fit une hantise depuis la guerre de l'indépendance américaine, menaces qui, disait-on, mettaient notre existence nationale en danger, certains esprits approuvent sans réserve l'idée des auteurs de la Confédération canadienne, alors qu'ils proposent un projet fédératif longtemps discuté et commenté par la presse même du vieux continent.

Devant des raisons appuyées souvent sur des arguments boiteux, le Canada se sentait l'ambition de devenir une nation puissante, parce qu'en outre des dissensions intérieures multipliées sans répit depuis presque un siècle, on nous démontrait les dangers de l'invasion américaine dont nos frontières, prétendait-on, étaient menacées.

Au point de vue historique, d'ailleurs, l'entreprise n'avait rien de nouveau et rencontra bien des exemples dans le passé.

Elle prend origine dans la plus lointaine antiquité où les peuples les plus divers comprennent déjà le danger des guerres civiles dont le développement devient pour des ennemis entreprenants un prétexte d'invasion.

Le fédéralisme, devons-nous le comprendre, exprime autre chose qu'une idée de la réunion de

plusieurs parties d'un Etat ou de plusieurs provinces en une unité solide.

Il exprime, à un moment donné, une sorte de spontanéité d'action, ce qui signifie, en application, une sorte de résurrection d'un peuple que le désaccord et l'instabilité poussent à sa désagrégation. Ce n'était pas notre cas vers 1860.

Si le fédéralisme est conçu et préparé par des esprits pondérés et ordonnés, il peut donner des résultats qui consistent, par exemple, dans le rétablissement de l'ordre, dans la sécurité de l'Etat, dans la sauvegarde de ses frontières.

Il démontre encore, par les résultats mêmes obtenus, alors qu'il apporte une juste application de sa constitution, comment on en arrive à concourir au progrès d'un pays par la confiance qu'on inspire au peuple. Son but doit être alors de faire cesser toute hostilité entre les parties du tout, c'est-à-dire, entre les divers éléments intérieurs, de détruire les mesquines rivalités et de travailler à l'unité nationale, afin de lui procurer une existence durable.

Certes, il prépare le progrès de l'ensemble, mais il doit avoir en vue l'intérêt de chaque élément en particulier.

Par lui, un pays en arrive à faire reconnaître l'unité, la solidarité, la fraternité entre les membres d'une même société, encore qu'ils seraient d'une nationalité différente. Le projet élaboré à la conférence de Québec, en 1864, disons-le en passant, est loin de présenter ces garanties.

Or, ces trois principes d'unité, de solidarité et de fraternité, renferment les conditions de l'exis-

tence de toute nation. Ils contiennent la véritable charte de l'avenir, ouvrent des horizons nouveaux et de profondes promesses de grandeur morale.

Le but de toute fédération, dis-je, est d'unifier les membres d'une grande race dont l'ambition toujours est de devenir forte et bien équilibrée; elle se fait fort de prévenir les dangers de l'intérieur comme ceux de l'extérieur, je le répète, de l'intérieur surtout, puisque les conflits viennent généralement du manque d'unité entre les diverses parties d'un grand Etat, et que, par suite, ce dernier devient impuissant à se défendre contre toute invasion.

L'inégalité des privilèges, le manque d'espace accordé à chaque partie aux fins d'appliquer ses moyens d'action, les ambitions mal réfrénées, le manque de cohésion entre les citoyens d'un même Etat, soit pour des raisons de fortune ou d'intérêts généraux, telles sont les causes de dissensions intestines. Nous les avons combattues à toutes les époques de notre histoire constitutionnelle.

Manque de liberté pour certains groupes, disproportion dans la distribution des privilèges, inégalité des fortunes, telles sont généralement les causes qui font naître les conflits dans un pays comme le nôtre.

Les effets de la confédération en sont une preuve.

Les libertés accordées, en théorie, sont donc souvent impossibles à appliquer en pratique : nous l'avons constaté bien des fois depuis 1763.

Done, la fédération, si elle prévient les dissensions intérieures, prépare l'avenir des divers éléments qui composent une nation. Il fallait comprendre, à l'époque où le projet fédératif était discuté chez nous, qu'un danger profond devait naître de l'oubli de la souveraineté du peuple et de la liberté individuelle. En respectant la liberté du citoyen quel qu'il soit, l'autorité pourvoit en même temps aux intérêts généraux.

C'est ce qui arriva aux Etats-Unis avant la constitution de 1787 qui sauva l'Union.

Chez nous, dans l'adoption du principe fédératif, une difficulté apparaît, celle de donner une homogénéité, une autonomie à chaque province, en tenant compte des éléments constitutifs de ces provinces ayant le pouvoir de se gouverner, tout en admettant une puissance supérieure capable de maintenir l'ordre général, de respecter les privilèges de ces mêmes éléments distinctifs, d'éviter que la minorité reste à la merci d'une majorité qui la noierait, — ce qui est d'une importance primordiale, — de pourvoir enfin au maintien de l'équilibre dans tout le pays.

Ce qui devait malheureusement se manifester plus tard, — je rappelle ce fait en passant, — c'est que la faction la plus solide, l'élément anglais, voulait, dès le principe, — et comme par le passé, d'ailleurs, — annihiler l'élément français.

Les principes fondamentaux et l'esprit que comporte toute fédération, se trouvent par le fait même violés chez nous dès les premiers jours où l'on discute le projet, et le rendent suspect par le fait même. Car nous pouvons ajouter que, dès le début, on avait en vue une union législa-

tive complète dont les Canadiens-français devaient, à brève échéance, être les premières victimes involontaires, à un moment surtout où l'on extorquait le consentement populaire pour l'adoption de cette constitution, alors qu'on savait pourtant que la fédération américaine, imbuë des principes du respect des libertés individuelles, apparaissait comme un chef-d'œuvre de sagesse et de modération; à une heure où l'on savait qu'aux Etats-Unis, le privilège du citoyen est avant tout un droit sacré; qu'on regarda la petite patrie comme l'idée primordiale de toute organisation politique; car la petite patrie, c'est le foyer qu'on respecte avant l'Etat, parce qu'il implique immédiatement l'importance de la personnalité humaine, et, par conséquent, de tout citoyen d'un même Etat, le respect d'autrui étant la base de la fédération américaine.

Les auteurs de la confédération devaient savoir par l'expérience du passé que les formes de gouvernement n'ont rien de définitif et que les temps modernes ont vu naître bien des fédérations calquées, soit sur celles de l'antiquité, soit sur les données plus en conformité avec les exigences du temps où elles apparurent et que, par conséquent, dès le début, elles doivent être soumises à la volonté populaire.

Le système fédératif, ils devaient le savoir, présente des avantages nombreux comme il apporte d'inévitables inconvénients.

Seules les races civilisées, ayant conscience des libertés populaires, ont tenté avec succès, dans le passé, le pacte fédéral, car toute ligne amphictyonique exige le don particulier de solida-

rité qu'on ne rencontre guère chez les barbares que le manque d'organisation et de cohésion empêcha toujours de pouvoir résister aux révoltes intestines de toutes natures, comme aux attaques du dehors dont ils ne savaient pas prévoir les conséquences.

C'est par ce vice de conformation, ils devaient le savoir, que les fédérations ont toujours manqué leur but, si l'on prend pour exemple l'antiquité, au temps de la Rome décadente, alors que ses citoyens mal avisés et méfiants, ne savaient pas opposer une résistance solide et efficace devant l'invasion et les luttes intérieures.

Les auteurs de notre confédération savaient en outre que les monarchies, les monarchies absolues surtout, se prêtent mal à l'idée du fédéralisme, parce que tout monarque cherche à défendre des intérêts particuliers sans cesse en opposition avec ceux de ses sujets, et parce que ses ambitions, généralement, ne savent pas reconnaître de bornes, parce qu'il ne s'applique qu'à respecter les droits des grands au détriment du bien-être des humbles et des déshérités.

Ils devaient savoir pourquoi l'histoire de l'Allemagne, par exemple, dans le passé, par un défaut venant de l'organisation même de ses États confédérés, n'est arrivée définitivement qu'à la confusion la plus funeste à son progrès.

Depuis toujours, ils devaient le savoir, le fédéralisme, possible dans les démocraties seulement, y doit puiser les conditions essentielles et fondamentales qui sont, comme je le disais plus haut : l'unité, la fraternité, la liberté.

Ces principes du fédéralisme tirés de la cons-

titution anglaise, ils devaient le savoir, furent, dans leur application, le résultat d'une longue suite de révolutions et d'expériences qui apportèrent au monde la forme de gouvernement à peu près la plus complète et la plus en conformité avec les exigences des siècles modernes, et qu'elle reste l'expression même des libertés conquises par la nation anglaise.

Ayant sous les yeux la géniale organisation politique des Etats-Unis dont la constitution de 1787 ouvrait les portes à toutes les libertés et à toutes les prospérités, les auteurs de notre fédération devaient s'imprégner de cet exemple unique dans l'histoire des peuples et songer qu'elle peut faire naître de graves dangers dans un pays bilingue où l'on tente de faire disparaître le conflit des nationalités.

En même temps qu'ils avaient étudié le mécanisme de la constitution américaine pleine d'utiles enseignements, ils devaient se rendre compte que les défauts du fédéralisme rencontrés chez les nations européennes, depuis les époques les plus reculées, n'ont pu les faire aboutir qu'à une anarchie lentement organisée.

Le fait d'invoquer l'idée des frontières menacées du pays envahi par l'étranger, est un moyen sûr de faire accepter les principes du fédéralisme.

A un moment apparemment opportun, les auteurs de la confédération canadienne, s'en sont servi : en cela, ils se sont inspirés de l'histoire du passé.

Dans le recul du temps où germe le premier projet de fédération, le fédéralisme n'a d'autre but que de réunir en une masse compacte les

petits Etats d'un grand pays dans l'unique intention de repousser toute invasion possible. Tels aussi nous apparaissent dans les âges modernes le panslavisme et le pangermanisme qui sont des pactes fédératifs.

Mais chez nous, l'idée de fédération se revêtait d'un autre caractère.

En évoquant comme un épouvantail l'annexion du Canada aux Etats-Unis, les instigateurs de notre confédération future, entrevoyaient dans la fédération telle qu'ils la rêvaient, le projet longtemps entretenu et mûri depuis les premiers temps de la conquête : celui du triomphe de la volonté de domination par une union législative complète et définitive.

Si l'on a prétendu que les grands pactes fédératifs, tel que le pangermanisme, par exemple, présentaient un grave danger, en ce sens, qu'ils tendaient à préparer la servitude de l'Europe tout entière, et qu'ils trouvaient dans leur organisation intérieure même les causes de leur insuccès, il nous apparaît aussi que les petites fédérations peuvent devenir un danger pour la sécurité des peuples voisins, tout en préparant, et quelquefois au début de leur formation, les causes qui les feront incomplètes et dissolues.

L'idée de fédération se présente chez nous avec ce caractère d'imperfection et prend un sens analogue, si l'on veut bien convenir — en mettant de côté nos préférences politiques — qu'elle tend à la destruction, à l'absorption, si vous voulez, d'une des parties du grand tout. Sans aucun doute, elle entre en flagrante contradiction avec la défi.

niton admise et classique de l'idée de fédération, en niant aux parties intéressées et contractantes le droit de la discuter dans son ensemble avant son adoption, et, par conséquent, dans ses détails, en mettant en doute pour les unes des droits accordés aux autres, en restreignant la liberté individuelle et collective, en refusant le droit d'approbation à tous les corps des citoyens qui doivent la subir, en suscitant enfin des dissensions perpétuelles entre deux races déjà préparées à maintenir entre elles des luttes et des haines jamais complètement éteintes.

Qui pourrait nier que notre système fédératif n'a pas donné les résultats qu'une fausse interprétation de ses principes avait préparés d'avance ?

L'idée d'une fédération n'a certes rien de blâmable si elle est appuyée sur des faits qui la justifient, et si elle naît à la suite d'événements dont elle tire son principe fondamental et sa raison d'être. Mais là où elle nous paraît douteuse, c'est lorsque ses auteurs, se servant d'un prétexte, y dissimulent leur véritable intention qui reste, en somme, le but principal de leur projet : celui de soumettre la volonté de conservation à la volonté de domination.

Nous ne saurions trop le répéter pour le besoin de notre thèse.

A l'époque de la confédération canadienne, le drame qui se joue emprunte ses péripéties aux jours de 1840. Seul le décor a changé. Les personnages renouvelés restent à peu près les mêmes : les protagonistes se ressemblent par comparaison, les comparses n'ont pas varié d'un trait.

Les mêmes ambitions règnent aussi; les hommes se pénètrent des mêmes préjugés, les mêmes idées percent, malgré le déguisement dont on les affuble.

Nous avons beau faire, depuis le début des quatre régimes qu'on nous a imposés, nous voyons se renouveler, à des époques différentes, les mêmes faits d'une histoire étrange qui, par un retour sur eux-mêmes, nous rappellent des péripéties connues et dominent des pensées mues par deux volontés inflexibles de ne jamais dévier de la route tracée d'avance.

Tout l'intérêt de cette fédération imposée sans le consentement des contractants, et à une heure où l'on comprend qu'elle se présente comme une contradiction aux opinions exprimées par la plupart de ses auteurs mêmes, dans le passé, tout cet intérêt, dis-je, réside dans le "renversement de leurs doctrines sur la création et la conservation d'une nationalité distincte, sur la répudiation d'un siècle de combats pour échapper aux dangers de l'absorption." (1) Cet intérêt s'arrête aussi et doit s'arrêter particulièrement à ces jours d'angoisse où, dès la conférence de Québec, en 1864, nous assistons à ces luttes formidables soulevées dans le but de faire disparaître en ce pays "les distinctions nationales", dans l'intention apparente de créer, une fois pour toute, une nation anglaise, sous le seul contrôle d'un gouvernement à jamais le maître d'une situation indécise depuis la conquête dont se glo-
rifie l'Angleterre.

(1) L. O. David. — Union des deux Canadas, p. 218.

Donc, si nous prenons la définition du fédéralisme à la lettre et telle que je me suis appliqué à en chercher le sens, elle reste une flagrante contradiction avec celle qu'on s'en est toujours faite chez nous.

Mais allons plus loin. Ce qui fait le caractère et l'espèce du contrat fédératif, nous dit Proudhon, c'est que, "dans ce système, les contractants, chefs de famille, communes, cantons, provinces ou Etats, non seulement s'obligent synallagmatiquement et commutativement les uns envers les autres, ils se réservent individuellement, en formant le pacte, plus de droits, de liberté, d'autorité, de propriété qu'ils n'en abandonnent."

La théorie du principe fédératif est renfermée dans cet exposé. Elle résume les définitions passées et les contient toutes. En ouvrant les pages de l'histoire des fédérations, nous voyons que si, malgré l'intention de leurs inspirateurs, le but qu'ils se sont proposé d'atteindre est manqué, c'est qu'ils sont animés d'un esprit contraire à ces principes énoncés par Proudhon.

Ce fut le cas pour les auteurs de notre fédération canadienne qui voulurent faire adopter une constitution selon une intention arrêtée d'avance, et en contradiction avec les principes reconnus, soumise à la volonté d'un groupe ne s'appuyant sur aucune des conditions indispensables aux pactes fédératifs répandus par le monde depuis qu'on en avait fait une application définitive et demeurée classique.

Mais la constitution ainsi adoptée, qu'y pouvions-nous faire ?

Il fallait en attendre les conséquences.

Les événements, d'ailleurs, ont justifié les appréhensions d'esprits pondérés qui, avec une sagesse toute prophétique, prédisait déjà l'avenir du pays.

Ils avaient prévu, avec lord Durham, d'ailleurs, que le problème de l'absorption dominait tous les autres, parce que même à l'époque de la fédération, il présentait déjà un danger que nous étions impuissants à conjurer.

Ce problème constituait le plus grave danger, parce que la confédération, composée au début de cinq provinces, apportait déjà une majorité plus que suffisante pour annihiler toute influence française dans la Chambre des Communes; parce que, plus tard, l'immense territoire canadien, inexploré et vierge encore dans presque toutes ses parties, pouvait donner à la fédération de nouvelles provinces, impuissantes à offrir la garantie d'une majorité française.

L'émigration de nos concitoyens dans ces nouvelles provinces nous a prouvé, depuis cette époque, son impuissance à contrecarrer leur absorption par l'élément anglais, par l'envahissement américain et d'outremer, alors que la province de Québec conservait toujours la même représentation.

L'absorption nous apparaissait encore à cette époque, dans le fait, qu'au point de vue purement financier, nos revenus douaniers devaient tomber dans le trésor fédéral et que, par conséquent, nous allions contribuer directement au développement de nouvelles provinces habitées en grande partie par des anglais du Haut-Canada, ou par des immigrants européens qui ignoraient l'im-

portance de notre contribution à leur bien-être futur, qui méprisaient notre mentalité, et qui ne furent jamais au courant de ce que la race française fit dans le passé pour l'établissement et la prospérité naissante de la colonie.

Le problème de l'absorption! Mais il se présentait plus qu'hier comme le fantôme de l'avenir.

Nos ancêtres savaient comment, depuis un siècle, une puissante faction, aidée par le gouvernement impérial, travaillait à ce problème de l'absorption de toute influence française, et employait toutes ses forces à la soumission de la volonté de conservation des Canadiens-français.

Ils savaient comment, par le bon vouloir du gouvernement fédéral, les législations provinciales deviendraient des instruments maniables à discrétion.

Ils savaient combien était peu respecté le droit de représentation d'une province qui tenait pourtant, comme les autres, ses privilèges en vertu d'un traité inviolable et immortel.

Ils savaient comment la fédération nous menait irrévocablement à une union législative complète.

Ils savaient combien sont fragiles les promesses déguisées; comment la langue française, reléguée dans un coin du pays, devait peu à peu disparaître dans le flot toujours grossissant d'une majorité anglaise; comment deviendraient dangereux les problèmes si passionnants de races, de religion; — nous en avons eu tant d'exemples dans le passé; — comment, mise à contribution, comme au temps de l'Union, la province de Qué-

bec, devenue maintenant la grande isolée sur la terre d'Amérique, forte de son honneur et de son passé, restait rivée à une grande et noble tâche : celle de survivre quand même au milieu de tant de péripéties et de conserver, au sein de la tourmente, une responsabilité devant l'avenir : la survivance des traditions françaises dans toute leur pureté et leur intégrité.

Donc, si nous retournons vers le passé, ce problème de l'absorption, je le répète, doit et devra passionner les esprits, parce qu'il renferme les conditions de l'existence nationale des deux races française et anglaise en ce pays.

A part cette question de majeure importance et quelques autres que nous discuterons, la constitution du Canada, depuis 1867, ne présente aucune originalité spéciale, nous dit M. André Siegfried; et il a raison.

Nous en sommes arrivés, au milieu du XIX^e siècle, à une heure où les Canadiens-français, après vingt-sept années d'une lutte homérique, ont conquis ce qu'on est convenu d'appeler leur autonomie, la province de Québec étant restée à peu près une province française.

C'est un petit royaume, si l'on veut, où l'élément français domine. Cependant, depuis 1867, les luttes de races, de religion et de langue se sont affermies; mais elles ont pris une tournure particulière en raison de la position acquise par chaque province, en vertu de "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord," en raison surtout, — et il faut toujours insister sur ce point excessivement important, — des éléments hétérogènes qui en composent les populations augmentées

chaque jour par une immigration intense, par un cosmopolitisme envahisseur qui, s'il ne s'arrête pas, — et cela est peu probable, — restera et plus encore que par le passé, le danger le plus sérieux pour la race d'origine française.

Si, pour leur part, les Canadiens-français restaient chez eux avec l'intention bien arrêtée de ne pas émigrer, la question de race, de religion et de langue ne soulèverait peut-être jamais de conflits. Et cela se comprend dans une province où l'élément français domine d'une manière presque absolue.

Cependant, comme les Canadiens de la province française, pris de l'ambition d'arriver à la fortune, trouvent souvent plus d'avantages matériels dans les autres provinces, ils s'y établissent, mais y demeurent dans une infériorité telle que, lorsqu'il s'agit de faire valoir leurs droits, en vertu de la constitution, d'avoir, par exemple, des écoles et d'y parler leur langue, tout en y pratiquant leur religion, toujours, ces graves problèmes rencontrent une si solide opposition de la part des éléments anglais et cosmopolite, qu'ils se voient reportés aux sombres époques où le despotisme régnait et travaillait à la proscription de toute influence française.

D'un autre côté, l'affluence des éléments étrangers y présente une confusion bien explicable. L'immigré, qu'il soit anglais ou qu'il appartienne à toute autre nationalité du vieux continent, n'a aucun intérêt à sympathiser avec une race qu'il sait en minorité, et, conséquemment, dans une situation de visible infériorité. Il flatte le plus

puissant, puisqu'il croit en attendre des privilèges qu'il ne saurait obtenir du plus faible.

C'est ainsi que les élections s'enlèvent et s'enlèveront plus sûrement encore dans l'avenir par des électeurs ignorants des différences de partis, incapables d'en discuter les nuances, n'ayant collaboré, par eux-mêmes ou par leurs ancêtres, ni à la fondation de la colonie ni même au développement de sa politique dans le présent. Nous en avons eu un triste exemple lors des élections de 1917, emportées par une faction puissante où le cosmopolitisme a joué le rôle prépondérant.

Dans ces conditions, il faut l'admettre, nous sommes et nous serons, nous les fils des colonisateurs de ce pays, à la merci du cosmopolitisme.

Ces dangers, d'ailleurs, existaient au temps où était discuté le projet d'une fédération telle que l'ont voulue ses instigateurs, avant 1867, qui s'ingéniaient alors à n'en montrer que les bienfaits.

L'immigration, telle qu'organisée et encouragée par l'Angleterre, au XIX^e siècle et aux époques antérieures, avec une intensité que nous connaissons, présente un immense avantage à l'expansion de la puissance britannique dans les colonies. L'empire colonial anglais a été un des piliers du prestige impérial. Mais l'idée première qui accompagnait l'immigration intense chez nous se résume clairement dans l'intention exprimée par lord Durham, lorsqu'en 1839, il s'écrie: " Les colonies d'Amérique, depuis de longues années, ont servi de débouché à l'excès de la population anglaise; cette population a conservé des souvenirs de la vieille Angleterre, dont

le sentiment éclaterait à l'occasion; et en dépit des Canadiens-français, ces souvenirs la pousseraient, à l'heure où un danger menacerait la mère patrie, dont elle parle la langue et dont elle admire les institutions, à se rallier sous notre drapeau et à partager avec nous les embarras et les périls de la guerre."

Et dans son fameux rapport, vous savez la raison qu'il apporte en suggérant de baser la représentation sur la population. "C'est que l'immigration se portant principalement vers la province supérieure, — l'Ontario, — le Haut-Canada deviendra nécessairement, au bout de quelques années, plus peuplé que le Bas."

Ainsi, dans le but de protéger les intérêts de la Grande-Bretagne, lord Durham introduisait dans ce pays des éléments ouvertement contraires et qu'on allait opposer à l'expansion de la race française.

Dans ses effets, la confédération complète indubitablement cette pensée, en ce sens qu'elle veut noyer l'élément français sans cesse diminué, au moyen de l'immigration, dans la représentation populaire.

D'ailleurs, il serait inutile d'y insister, l'immigration apporte toujours avec elle, en outre des traditions auxquelles elle reste attachée avec un soin jaloux, des croyances, des habitudes, des mœurs qu'elle ne croit devoir jamais abandonner et qu'un fanatisme soigneusement entretenu doit raffermir davantage dans la suite.

L'influence française complètement annihilée dans les provinces anglaises, subissait en même temps une rude attaque dans la province de

Québec où une campagne sourde et perverse était menée par des forbans et des traîtres.

Mais un autre danger allait surgir dans l'organisation même des partis politiques et de leur fonctionnement.

Il arrive que la tolérance des deux langues française et anglaise dans le Parlement canadien n'apporte aucune primauté à la première. Depuis qu'elle y est parlée, elle n'ajoute rien de son lustre aux charabias parlementaires. D'ailleurs, ce milieu respire l'influence anglaise. Il s'en imprègne de telle façon que tout dans son fonctionnement journalier nous transporte dans les enceintes de Westminster.

Les Canadiens-français, sans doute, n'ont jamais eu au Parlement un vrai parti reconnu en opposition au parti au pouvoir, et pour cause. A part la glorieuse participation à l'établissement d'un gouvernement responsable, ils seront ballotés, depuis 1867, de gauche à droite, selon que les circonstances et que les événements les entraîneront vers l'un ou l'autre des deux partis reconnus en ce pays. Toute la politique est là.

Nous n'avons pas dans notre parlement comme en France, par exemple, les moyens d'exprimer des opinions ayant un prestige assez puissant pour imposer l'autorité d'un groupe homogène faisant école et qui saurait se maintenir efficacement.

C'est que le développement de principes et d'idées sous forme d'école, de groupe ou de parti, si vous voulez, nécessiterait, dans l'enceinte parlementaire, des discussions dangereuses pour l'é-

quilibre fédératif; car aucun programme, aucun parti n'y sauraient exister sans immédiatement soulever les préjugés de races, de langue et de religion.

Ces questions toujours brûlantes nous reporteraient, sans aucun doute, — comme cela est arrivé bien souvent depuis 1867, — aux jours de l'oligarchie; et c'est ce qu'on tente d'éviter par tous les moyens.

Il faut donc se mettre en garde contre ces désagréables surprises et prévenir ces conflits, ces rivalités pleines d'embûches et, par conséquent, n'admettre strictement que les discussions d'un ordre moins spéculatif, mais en retour plus pratique, plus positif, celui tendant particulièrement aux progrès matériels du pays, à l'expansion commerciale, aux préoccupations financières, autant de problèmes propres, par leur nature même, à passionner les partisans en majorité de cette politique restée le principal instrument, depuis la Confédération, entre les mains d'hommes qui se sont jalousement partagé le pouvoir.

De sorte que, la monotonie des délibérations parlementaires plane sans interruption pendant toute la durée des sessions. Rien de vraiment passionnant n'y émeut les esprits. Tous ces représentants du peuple, alors qu'on les voit défiler dans les couloirs encombrés du Parlement, nous semblent courir à l'accomplissement d'une besogne ennuyeuse qu'ils ont hâte de terminer, parce que l'ayant préparée d'avance, ils restent rarement désillusionnés sur les résultats qu'ils en attendent.

Quant aux problèmes qui sont du domaine des

lettres et des arts, on ne les discute pas non plus, le Parlement n'ayant jamais osé, d'ailleurs, créer un ministère de l'instruction publique.

Ils furent regardés comme des phénomènes les rêveurs qui ont osé proposer la création d'une pareille réforme, parce que, plus qu'en aucun autre pays du monde, les arts et les lettres sont, au Canada, un passe-temps agréable, mais ne sauraient troubler la puritaine gravité des enceintes parlementaires où le choix des délibérations est strictement restreint aux grandes questions utilitaires qu'on s'est habitué à considérer comme les seules indispensables à l'existence d'un peuple.

Le fonctionnement des partis en opposition est identique à presque toutes les époques des régimes antérieurs qui, depuis 1840, ont conduit les destinées du pays.

A part les questions d'intérêts matériels, les discussions aptes à passionner l'esprit public restent des diatribes de clan qui ont leur écho en dehors de l'enceinte parlementaire. On se fait des guerres mesquines. On travaille dans l'ombre à se détruire souvent les uns les autres, quand la presse ne s'empare pas de ces problèmes qu'elle ne mène jamais à bonne fin. De là naissent encore des rancunes que ni le temps ni l'esprit de modération n'ont pu éteindre. Il faut se convaincre alors que ces luttes clandestines cachent des intrigues nuisibles aux uns comme aux autres et que chaque groupe prépare les armes pour la défense de ses opinions, de ses doctrines, de sa langue. Au lieu de discuter ouvertement ses droits réciproques et d'en arriver à une conclusion avan-

tageuse pour tout le monde, on s'ingénie à chercher des moyens de nuire aux intérêts particuliers.

Il résulte de tout ce temps perdu en discussions oiseuses que les idées se développent lentement. Il faut constamment cacher ses opinions si l'on ne veut pas risquer de réveiller les vieilles rancunes.

Sans cesse donc, les intérêts sont en opposition avec les sentiments. On reste attaché à une politique boîteuse, de père en fils, par hérédité, on se range du côté d'un parti dont les défenseurs deviennent, sur certains principes, des ennemis irréconciliables, mais que des raisons souvent secrètes rapprochent ensuite pour un temps. L'éternel conflit de races met en présence deux éléments qui cependant se rencontrent sur le même terrain des intérêts matériels et qui, pour le maintien de leur parti, se font des concessions mutuelles et soutiennent ainsi une constitution unique dans l'histoire des politiques par son étrange rouage, par son fonctionnement, par les éléments qui la composent et qui font ce pays pourtant le maître de ses destinées.

Destinée étrange, en effet, que celle de deux peuples ayant à jouer, par la force des circonstances, un rôle qu'ils veulent prépondérant dans notre politique intérieure.

Mais combien providentielle nous apparaît cette destinée de deux races dans l'histoire de la civilisation de l'Amérique septentrionale et qui se présente à nous sous deux aspects dans la première moitié de ce XX^e siècle si fécond en surprises et en événements inénarrables, lorsque

nous savons que désormais deux responsabilités luttent pour la prééminence intellectuelle : celle qui assume la conservation des traditions anglo-saxonnes que l'Angleterre apporta au XVIII^e siècle dans ses colonies naissantes, et celle qui revendique le droit de défendre sans répit les idées latines proprement dites et qui veut leur assurer une survivance éternelle, parce que, les premières, elles enveloppèrent et imprégnèrent les vierges solitudes du continent, et parce qu'elles restent indispensables au développement futur de la pensée française en Amérique.

Si ces idées ont pénétré les pages de notre histoire constitutionnelle depuis la conquête du Canada, le grand revirement de ce commencement du XX^e siècle leur donne — et plus que jamais — le droit de se partager l'empire intellectuel du Nouveau-Monde.

Nous allons examiner ce problème.

Ici une digression s'impose. La guerre a transformé le monde. Certes, notre rôle, à nous, Canadiens-français, reste le même, et en raison des événements, il retrouve un caractère particulier. Mais si notre responsabilité fut considérable dans le passé, elle prend des proportions plus accentuées encore en raison de l'éveil que vient de manifester l'idée latine et, surtout, de la prépondérance de la pensée française encore raffermie dans le monde par suite de sa victoire sur le pangermanisme.

Par l'unité des petits peuples latins, une nouvelle orientation des intérêts intellectuels s'accuse manifestement. Ayant participé dans une large part au triomphe de la latinité dans le

monde, et devant se souvenir qu'elle devra resserrer davantage les liens qui l'unissent à l'Amérique française, la France comprend qu'il est de son devoir de renouer plus que jamais des relations intellectuelles avec les petits peuples d'origine latine, afin que la tâche qu'elle s'est imposée hier devienne plus facile et plus efficace dans l'avenir.

Cette tâche providentielle et pleine de responsabilité qui est la nôtre, la France nous l'avait confiée dans le passé; mais dans ce commencement du XX^e siècle, elle y ajoutait d'autres obligations auxquelles, d'ailleurs, nous nous étions solennellement engagés. Elle nous rappelait que, plus que tous les peuples latins en Amérique, nous avons combattu pour des idées plutôt que pour des intérêts matériels, que notre histoire avait été engendrée par des idées, que notre avenir reposait sur des idées.

Loin de nous les théories matérialistes voulant conduire les peuples par la nécessité, c'est-à-dire par les seuls besoins matériels.

S'il faut admettre que les idées de demain nous orienteront vers des systèmes plus en mesure d'empêcher les conflits du passé et d'éviter des cataclysmes monstrueux, nous devons comprendre que, dans le domaine de la pensée, certaines doctrines fondamentales, certaines institutions ne sauraient mourir, et qu'il nous faut plus que jamais les préserver des tourments et des destructions auxquelles toutes les choses mortelles sont ici-bas exposées.

Ce sera la révélation de la guerre de nous avoir dicté cet impérieux devoir. Si l'Europe

a subi des transformations gigantesques, ce qui apparaît comme d'une importance majeure pour l'avenir des races, si elle a corrigé certaines erreurs psychologiques qui ont fait se déchaîner contre elle la plus redoutable des tempêtes, elle s'attachera davantage à maintenir des principes qui furent sa force dans le passé, et qui la grandiront dans son évolution future.

La même obligation nous incombe, à nous, Français d'Amérique, parce que les mêmes idées nous lient indissolublement et nous dictent notre conduite de demain.

Ce passé de la France de qui nous avons tout reçu, nous impose cette même mission divine de maintenir les principes qui nous ont donné la vie. Notre survivance est à ce prix.

Quand la France, en 1914, dont la voix dominait les bruits de l'océan, et dans un long appel entremêlé de sanglots, nous tendait ses bras suppliants, en nous demandant le meilleur de nous-mêmes, elle nous communiquait l'inspiration des grands sacrifices devant l'avenir de la prééminence des idées françaises en Amérique.

L'idée de l'expansion française dans le Nouveau-Monde nous vient de trop loin pour que nous songions un instant à l'abandonner.

Malgré les transformations successives auxquelles nous avons assisté depuis deux siècles, son histoire, pourtant en opposition avec des éléments hostiles, et à des heures difficiles où les intérêts des peuples en formation découvraient un danger dans l'encombrante autorité d'autres groupes homogènes, cette histoire, dis-je, porte en elle les vrais raisons de son rayonnement.

Dès que l'idée de l'expansion française pénètre en Amérique, aux jours de sa découverte, elle laisse de son épanouissement complet une expression qui apparaît comme un signe certain de sa volonté de résistance.

Lumineuse et reflétant un principe de force, qui la rend inextinguible, elle semble faire partie de l'héritage commun des peuples où elle s'implante, et dans quelque pays du monde.

Parce que imprégnée de formules humanitaires, elle prend place dans la série des événements qui composent l'histoire même de la civilisation du Nouveau-Monde.

Elle s'y incorpore, à un point, qu'il n'est plus possible de l'en séparer. Elle pénètre l'âme d'un peuple issu de son sang qu'elle marque d'un destin privilégié. Elle lui crée un foyer d'enthousiasme, avec le souci de lui insuffler une grande passion, parce qu'il devient un illuminé, un inspiré, convaincu depuis toujours qu'il ne mourra pas.

Sûre de son prestige, elle produit des effets durables. Elle a le don de clarté comme elle va droit au but : c'est sa plus belle qualité.

L'idée de l'expansion française devient donc en Amérique comme un principe admis dont ses ennemis d'hier reconnaissent bientôt l'indiscutable influence.

Le peuple américain s'en rend compte, au point de s'en faire un moyen de développement et de prospérité intellectuels.

D'abord, elle fait naître chez lui comme un moment de surprise et de curiosité. Il n'en paraît pas saisir immédiatement la portée spéculative,

habitué à ramener au sens pratique toutes les choses de la vie.

Mais, peu à peu, il en pénètre les secrets, s'assimile ses doctrines, les fait admettre chez lui, au point qu'elles font bientôt partie intégrante de sa civilisation.

Depuis deux siècles donc, le génie latin s'était infiltré dans le domaine intellectuel américain.

Les événements qui ont transformé le monde, depuis 1914, nous prouvent qu'il y prend une place presque prépondérante, parce qu'il aura su faire la conquête des esprits et des cœurs.

Chez nous, l'idée française ne domine pas dans les mêmes conditions. Si l'Américain admet l'influence du génie latin, il n'a pas pour mission principale d'en entretenir la durée. Il veut bien en subir jusqu'à un certain point l'ascendant, mais il ne saurait lui sacrifier son prodigieux souci de développement matériel.

Cette prétention n'appartient et ne doit de fait appartenir qu'à ceux-là mêmes qui, comme peuple, ont gagné de haute lutte leur droit de survivance en Amérique, et qui, d'origine française, furent les premiers martyrs d'une histoire naissante et transplantèrent la civilisation latine dont les échos ont réveillé les solitudes du Nouveau-Monde avec des mots venus de la Gaule antique.

Si ce peuple connaît la grandeur du sacrifice lorsqu'il s'agit du triomphe d'une noble cause, il entrevoit aussi les responsabilités qui lui incombent en raison de circonstances créées par deux siècles de lutte et de désintéressement; il voit les difficultés sans cesse accumulées sous ses

pas; et les ayant vu se multiplier chaque jour, il a appris à les connaître et à les vaincre.

Les actions politiques, il le sait, n'ont de valeur réelle que si elles sont consacrées par un idéal, par celui de la conservation de l'instrument qui leur a donné tout leur éclat : la langue.

C'est par elle qu'il trouva les grandes formules de sa survivance; par elle, ce peuple a reçu mission de perpétuer le génie latin dans toute sa splendeur. Cette mission, parce qu'on lui niait le droit de la mener à bonne fin, il la tient, semble-t-il, d'une puissance ultra-terrestre.

Il avait commencé par s'enraciner dans le sol, mais il avait compris que le champ des aïeux garde une semence précieuse, si la main qui la prépare est saine et vigoureuse.

La terre qui voit mûrir ses fruits, ses sources couler, ses blés se multiplier à l'infini, ses fleuves se gonfler d'orgueil, voit aussi de ses entrailles regorger les bluets, voit trembler les marguerites, voit rayonner les coquelicots, emblèmes des trois couleurs qu'elle sentira reflleurir abondamment pour la gloire de chaque saison.

La terre canadienne en se remémorant le beau pays de France et en cultivant les fleurs, conservera le langage savoureux qui exprime à la fois toutes les nobles pensées susceptibles de naître dans un cerveau humain.

Si notre peuple a donné l'exemple d'un labeur sans précédent dans le passé, ses fils prouveront dans l'avenir que le prestige de son langage devra se retrouver encore dans le caractère même qu'il imprimera aux choses tant politiques qu'intellectuelles. Notre langue est un héritage reçu

des aïeux et que nulle volonté n'empêchera de se survivre sur le sol d'Amérique ; car il demeure et demeurera pour nous le plus beau joyau, chef-d'œuvre de grâce, de souplesse et de beauté.

II

La raison de notre ténacité se retrouve dans notre volonté de ne pas nous éteindre.

Qu'on me pardonne de revenir sur ce sujet, puisqu'il fait l'objet et le but de ce livre.

Dans la série des faits qui composent la représentation idéale de notre race, la volonté prend la première place. Elle réfléchit les principaux traits du passé, de nos actions qui s'enchaînent naturellement et nous transmettent une somme de forces grandissante à mesure que nous sentons le besoin de nous resserrer par une sorte d'avertissement intérieur devant le danger toujours menaçant.

La première raison de cette volonté, c'est le vertige éprouvé devant les forces du passé.

Tel est le cas des peuples artisans d'une grande histoire.

Donc, cette volonté produit, sous l'influence de nos originalités natives, des effets transmis par une volonté antérieure, et qui font que nos fils restent l'écho de l'âme ancestrale.

La volonté est donc ce qu'il y a de plus noble et de plus essentiel à la personnalité d'une race. Si ses pensées, ses sentiments, son intelligence,

sa sensibilité lui appartiennent en propre, sa volonté est l'expression de sa puissance, de sa raison d'être.

Mais sa raison d'être ne tient pas seulement dans les faits du présent. Elle s'apparente aux forces acquises dans le passé, parce qu'elle se ressent des influences secrètes émanant de chaque génération sur chaque génération.

Ces influences sont reliées mystérieusement; et en remontant vers leur source profonde, vers la cause de leur unité, on est étonné de découvrir combien puissantes sont leurs attaches.

Et ces attaches indissolubles viennent de la volonté de ne pas se désagréger comme peuple, de ne pas mourir, mais d'augmenter sans cesse le patrimoine légué par les grands ancêtres, artisans de la patrie, et qui ont contribué au mouvement ininterrompu de l'idéal de la race.

Par la volonté encore, l'idéal, les pensées s'agrègent visiblement. Les analogies d'idées, de systèmes politiques, de formules artistiques, les similitudes de procédés forment aussi une parenté entre les membres d'une même race composée des poètes, des orateurs, des politiciens, quoique nés à des époques différentes. Les habitudes contractées, l'expression même du génie de cette race, nous obligent à reconnaître ses aspirations toujours renforcées par une même intention, celle de survivre.

Par cette volonté, un peuple écrit les pages les plus sublimes de son histoire. En cela, d'ailleurs, nous tenons cette activité inlassable de la France dont nous avons tout reçu; car chez nous, l'activité prend un caractère surtout spéculatif.

Nous sommes composés d'intelligences éprises d'idéal. Nous l'avons prouvé à toutes les phases de notre vie nationale.

La volonté de survivance chez notre peuple tient donc du domaine de la pensée. Nous idéalisons la volonté de conservation comme d'autres exultent à l'idée de domination par la force brutale. On peut dire que nous nous sommes créés une sorte de philosophie spiritualiste de cette force de volonté.

Nous croyons que la volonté de survivance a le don d'irréductibilité et que, contre elle, nulle puissance humaine ne saurait triompher. C'est pourquoi, si nous subîmes des revers qui nous poussèrent au bord de l'abîme, par notre volonté de croire en une destinée providentielle, nous nous relevâmes toujours, à un moment donné, plus divinement sanctifiés.

Voilà l'idéal qui nous a soutenus dans le passé et qui nous sauvera dans l'avenir.

Au point de vue de notre existence nationale, il n'est pour nous qu'une loi, qu'une force qui en réglera les manifestations futures. Cette loi réside dans la volonté de notre conservation qui est et restera comme le secret de notre triomphe sur la volonté de domination qui n'a cessé de vouloir nous anéantir.

Cette loi fut d'ailleurs celle de tous les peuples dignes de vivre, depuis les temps les plus reculés.

Mais dans l'histoire, pouvons-nous dire que la volonté de domination l'a emporté sur la volonté de conservation ?

Oui, si nous admettons une liberté absolue de posséder, une liberté absolue de conquérir, une liberté absolue de réduire le vaincu.

La volonté de domination naquit alors que l'homme voulut exercer un droit de propriété sur le bien d'autrui: de ce jour les collisions surgirent et changèrent souvent la face du monde. Mais de ce jour aussi naquit une collision qui apparaît comme la principale cause de tous les conflits: la volonté de conservation. La première évidemment appartient à la force, l'autre incline à la justice.

Devons-nous conclure cependant que la force eut toujours raison de la justice à travers l'histoire des peuples ?

En pratique, l'histoire du passé nous démontre que la force primait le droit. Mais alors, nous nous trouvons en présence d'un fait: c'est que l'état de civilisation, à ces époques, ne permettait pas d'opposer des forces suffisantes aux théoriciens de la liberté absolue de dominer.

On naissait dans une servitude voisine de l'abrutissement complet. On ignorait le principe de conservation, ou, du moins, on ne possédait pas les moyens de le mettre en action.

Les peuples vivaient dans un état de passivité dégradante et n'entrevoyaient pas le jour où ils pourraient secouer leur joug et se mettre en opposition avec des forces infiniment supérieures.

L'injustice régnait alors et la volonté de domination s'imposait, jusqu'au moment où, par un revirement de l'histoire, assez forts maintenant pour provoquer une collision suffisante, les faibles acquièrent la puissance de soulever les conflits qui devaient faire de la volonté de conservation une force comparable à celle de la volonté de domination, et qui, dans l'avenir, devaient

imposer la justice de droits dont on avait refusé toute discussion aux déshérités de ce monde.

Pendant assez longtemps donc, on avait vécu dans cette passivité. On allait tenter de rétablir l'ordre et de préparer les âges nouveaux à reconnaître la prédominance de la pensée sur la force brutale. La volonté de conservation, si elle ne triomphait pas d'un seul coup, allait du moins préparer le sentier, briser les barrières de l'absolutisme intégral.

Trop longtemps, on avait imposé l'idée que seule la matière devait dicter ses lois: il faudra exalter maintenant le règne de l'esprit d'où l'on tirera le principe de la paix et de l'harmonie. Mais pour arriver à ce résultat, il devra naître une justice égale pour tout le monde, et le but ne sera atteint que le jour où l'on fera comprendre aux hommes que le droit prime la force.

Avec la Révolution française dictant la genèse des peuples modernes, l'absolutisme reçoit un coup formidable, bien que cette réaction n'abatte pas quand même complètement l'hydre aux mille dents.

Evidemment, le mal avait survécu, assez vigoureux encore pour répandre ses méfaits sur le monde.

Et pourtant, il devait arriver que le triomphe suprême n'appartiendrait pas à la force brutale. Un jour, elle devrait reconnaître que son passé reposa sur de fausses théories soigneusement entretenues dans le cœur des ambitieux et des potentats.

Le triomphe sans précédent du génie latin sur le germanisme nous porte à proclamer que la

volonté de conservation l'a peut-être définitivement emporté sur la volonté de domination, et, qu'à l'avenir, les petites nationalités, c'est-à-dire les humbles et les déshérités auront acquis assez de puissance et d'autorité pour faire admettre qu'on ne devra plus confondre ces deux antagonistes, la force et la liberté.

Ainsi, les conquérants inclinent à leur décadence pour n'avoir pas compris le sens de cette vérité.

Il ne faudra pas croire avec Rousseau qu'il convient d'attribuer la décadence du conquérant au fait que plus l'homme ennoblit son intelligence aux lumières du savoir plus il incline à sa perte. Cette thèse paradoxale nous mènerait à des conclusions peu rassurantes sur les conditions des races futures.

Il ne conviendrait pas d'admettre avec Bossuet certaines théories exclusives qui, si elles présentent un fond de vérité, pèchent dans leur ensemble ; ni d'approuver entièrement Montesquieu accordant volontiers aux institutions politiques un trop profond ascendant sur la marche des civilisations dont les destinées furent, à plus d'un point de vue, ballotées selon les régimes et les époques historiques ; ni d'appuyer l'école allemande qui, au point de vue ethnographique et des milieux, s'éloigne de la cause de la dégénérescence des peuples ; ni de considérer, selon le fataliste Vico, la chute des empires comme une loi imperturbable de la nature.

Non, il faut attribuer la décadence des potentats au fait que, voulant dominer le monde, ils

ont donné une fausse interprétation de la force et de la liberté. Ils ont feint d'ignorer que tout peuple porte en lui un principe de vie et de mort, qu'il se développe dans un sens ou dans un autre, selon qu'on lui aura fait comprendre la grandeur de ses destinées et que la main qui le guide le conduira dans les sentiers de la vertu et de la modération, si nous tenons compte toutefois des accidents et des circonstances inévitables qui travaillent contre la volonté humaine.

Le potentat qui veut dominer au détriment du plus faible, — et c'est presque toujours le cas, — sait rarement se plier aux exigences de la loi du progrès telle que comprise par le plus grand nombre. Il l'interprète dans le sens qui lui convient, le voulant soumettre sans cesse aux lois qu'il dicte selon ses instincts et ses ambitions; car ses instincts de domination l'aveuglent au point de dénaturer le sens même des principes les plus sacrés. Il en arrive donc à ne plus satisfaire aux aspirations de ceux qui le flattent et l'adulent et à mécontenter le plus grand nombre de ceux qui le haïssent et méditent sa perte. Dès qu'une société est empoisonnée par les révoltes intérieures, c'en est fini de sa sécurité: elle est destinée à crouler dans l'abîme, soit par la guerre civile, soit par l'envahissement étranger.

C'est que les potentats avaient, je le répète, confondu la force avec la liberté. Voyez-les les uns après les autres et demandez-vous les raisons qui ont poussé, par exemple, les Cambyse, les Xerxès, les hordes obscures d'Attila et des Huns. Demandez-vous pourquoi la France et

L'Angleterre se sont combattues pendant cent ans, retardant ainsi la marche de la civilisation ; pourquoi Napoléon, hanté par son rêve d'hégémonie, convoitait la puissance du monde ; pourquoi les représentants les plus illustres des autocraties faisaient participer des millions d'hommes à leur fantaisiste besoin de conquérir.

Toujours, vous en trouverez les raisons dans l'abus du pouvoir et de la force au détriment de la liberté individuelle et collective, cependant que les causes de leur décadence restent les mêmes. Toujours, les conquérants du monde s'appliquent à briser les liens de solidarité entre les hommes.

Qu'ils soient apparus sous le manteau des théocraties, du despotisme, de l'absolutisme, de l'autocratie, ils n'ont su que provoquer les inégalités sociales et, par conséquent, travailler à la chute des empires. Toutes ces formes odieuses de gouvernements synonymes de domination, ne purent se maintenir que pour un temps, et moins encore en ces derniers siècles où les infiniments petits sont devenus les artisans de la conservation des libertés individuelles.

Dans un autre ordre d'idée, on a souvent répété que le génie commercial, le goût des gigantesques entreprises faites d'aventure et d'héroïsme même, ne sont pas seulement un principe de conservation et de prospérité pour l'avenir, mais que l'existence d'un peuple dépend surtout du dévouement qu'il apporte à sa survivance intellectuelle.

Nous savons par l'histoire que Rome prépara sa décadence intellectuelle et morale alors que

n'ayant plus de conquêtes à offrir à ses légions, elle ne sut que donner des jouissances au peuple, l'entretenant dans une mollesse apte à provoquer la dissolution des mœurs.

Du jour où ses lois sont impuissantes à enrayer les dépravations qui la minent, les ambitions se réveillent, les aspirations grandissent, les passions se déchaînent, la liberté est mécon nue, la force brutale reprend le dessus.

Ses conquêtes militaires devenant inutiles, puisque maîtresse du monde, aucun pays ne lui résiste plus, elle perd peu à peu le sentiment du patriotisme. Envahie par des étrangers peu soucieux de fonder une patrie, elle ne trouve plus de vrais citoyens pour la défendre.

Avec cela, les conquêtes intellectuelles tendent à disparaître devant le débordement des idiomes étrangers que les beautés antiques laissent indifférents. De ce jour, Rome est perdue et le démembrement de l'empire s'opère lentement aux yeux des sociétés constituées maintenant à l'encontre des lois du progrès.

Mais chez nous, les conquêtes matérielles ne nous ayant ni corrompus ni rendus insatiables, comme dans l'antiquité; l'envahissement par des étrangers ne nous ayant pas atteints dans notre patriotisme; ayant trouvé en nous-mêmes la force de nous défendre, nous avons tourné nos énergies vers un autre idéal qui restait comme le principe de notre existence nationale. Loin de disparaître devant le débordement des idiomes étrangers, nous nous attachions à ne rien sacrifier de nos originalités natives.

De plus, nous savions que les conquêtes intel-

lectuelles n'ont pas de bornes, mais qu'elles acquièrent une valeur réelle en raison de la noblesse de leurs intentions et de leur but. Elles n'appartiennent pas seulement à un petit nombre de privilégiés, parce que la pensée fermente dans le cerveau du plus humble comme du plus puissant.

Il arrive un moment où, par son génie, une race privilégiée domine ses voisins; mais alors, les bienfaits qu'elle sème parmi ses concitoyens profitent souvent au monde entier. C'est que dans le domaine intellectuel, la pensée ne rêve ni les vulgaires ambitions ni les vaines conquêtes dont les hommes sont si avides. Ses spéculations sont au-dessus des contingences humaines et indépendantes de toutes contraintes matérielles.

Ses œuvres ont exercé une profonde influence dans le monde. Elles font partie du domaine de la volonté de conservation, parce qu'elles aspirent à une pérennité que le temps est impuissant à détruire.

Le sacrifice de soi-même à une noble cause, le pur patriotisme se parent aussi de cette volonté de rendre éternelle l'idée de patrie. C'est ce qui fait que la volonté de conservation l'emporte chez nous sur la volonté de domination. Par la ténacité qu'elle affirme, la volonté de conservation a sauvé d'une mort certaine les peuples latins dont le règne a repris une nouvelle vigueur devant l'avenir plein cependant d'incertitude.

Triomphe sublime! Une fois de plus, la Pensée régénératrice des races est restée et restera la conscience de l'humanité. Si elle nous a révélé

sa puissance indiscutable, elle saura nous faire comprendre nos responsabilités, parce que les ayant préparées dans le passé, elle nous les fera mieux supporter dans l'avenir.

Donc, cette volonté de conservation s'affirmera davantage demain.

Les changements provoqués par la grande guerre confirment la théorie que j'ai exposée et que je développerai encore au cours de ce travail.

Pour les petits peuples, l'esprit de conservation tend à se répandre plus que jamais, parce que les causes de leur décadence, et qui ont troublé les siècles, disparaissent peu à peu de la surface de la terre.

Toutes les révolutions furent sanglantes : elles ont semé des malheurs, mais elles ont apporté souvent de grands bienfaits.

Ce n'est pas sur les marches des trônes que s'est préparé le bonheur du monde. Les rois, pour la plupart, ne firent pas la guerre pour les libertés des peuples, mais pour satisfaire des rancunes ou des ambitions. Les hommes aveugles et esclaves obéissaient alors contre leur volonté, parce qu'ils n'étaient maîtres ni de leur pensée ni de leurs actions.

Mais la guerre nous a débarrassés en partie des gouvernements autocratiques.

Elle a sapé le despotisme dans ses bases. L'absolutisme a abdiqué malgré lui ; et si la Russie d'aujourd'hui est affligée par l'apparition du bolchevisme, cette perturbation ne sera que passagère, parce que ses adeptes sont impuissants à en maintenir les principes subversifs et composés de phraséologies vides de sens.

Les aristocraties meurent une à une emportées dans le grand courant des idées démocratiques qui sèment sur leur passage des germes de justice et de liberté. L'esclavage devient un mot du passé; et visiblement les inégalités sociales cessent d'exercer leur néfaste influence sur les faibles et les déshérités.

La conquête pour l'hégémonie du monde devient une utopie. La mégalomanie pangermaniste sombre dans l'impuissance finale.

Ce n'est plus par la guerre qu'il faudra conquérir, mais par la raison dont le règne devra se prolonger indéfiniment.

Nous devons assister à une résurrection longtemps attendue. Nous devons saluer avec joie le jour où de justes compensations seront accordées à tous les petits peuples, alors qu'on aura compris quel but ils doivent atteindre. Rien alors ne devra être laissé à l'arbitraire, parce que, dans l'évolution quelquefois imperceptible des masses, poussent les germes de la civilisation future du monde.

Alors, il nous sera donné de comprendre le sens des forces latentes de la nature. Elles produiront des phénomènes où nous découvrirons de profondes vérités. L'observation et l'expérience prouveront qu'il faut compter avec certains éléments dont notre aveuglement nous avait caché l'importance.

Nous aurons cessé aussi d'ajouter foi aux mythes, aux vaines illusions du passé. La croyance en la justice immanente pénétrera les âmes. De jour en jour, nos destinées se dessineront davantage et s'affirmeront efficacement.

C'est par la solidarité dans nos actes, par notre esprit de conservation que nous raffermirons, sur cette terre d'Amérique, nos plus nobles efforts pour la survivance d'un patrimoine sacré. Et comme je le disais plus haut, alors que les petits peuples auront acquis assez de puissance pour faire admettre qu'on ne saurait confondre ces deux antagonistes, la force et la liberté, ils en seront arrivés à posséder le secret d'un principe immortel qui saura toujours les sauver de leur décadence et, par conséquent, de leur perte irréversible.

III

Pour démontrer le triomphe de la volonté de conservation sur la volonté de domination, le XIX^e siècle, à ses débuts, nous fournit un exemple sans précédent dans le rôle providentiel que joua la France dans la guerre de 1914, et nous démontré, tel que nous le verrons ci-après, l'indestructibilité du génie latin qui demeurera, comme dans le passé, une des grandes forces de l'avenir.

En prétendant que nous devons unir davantage nos forces intellectuelles pour le maintien du génie latin en Amérique, une profonde raison appuie notre prétention ; c'est que, au début même de la grande guerre, il s'est d'abord opéré le phénomène le plus extraordinaire et le plus mir : celui de l'union de toutes les croyances et de tous les principes.

Toutes les haines passées nées du fanatisme religieux ou de raisons politiques et spéculatives, parurent s'éteindre en un seul jour, comme si l'humanité tout entière s'était cru le besoin de protester contre la violation d'un passé intellectuel et moral à qui la civilisation universelle était redevable de ses plus belles inspirations et de ses plus grandioses créations.

La réunion des idées et des croyances mettait en présence vingt peuples que la nécessité rapprochait, à un moment tragique où le monde était menacé, non seulement d'une domination barbare, mais d'un revirement monstrueux, d'un esclavage intellectuel sans exemple depuis la profondeur des temps.

L'Europe latine voyait l'effondrement systématiquement organisé de tous ses efforts par la volonté d'une nation rapace, ennemi irréconciliable d'un passé dont elle avait tout reçu, mais qu'elle s'appliquait à mépriser, parce qu'elle ne le pouvait dominer.

Car, d'après les données philosophiques inspirées de doctrines monstrueuses, cette nation aspirait, non seulement à la puissance économique du monde, mais à la domination définitive de la force intellectuelle de toutes les races de l'ancien et du Nouveau-Monde.

Ayant fait le rêve d'une paix universelle, mais ayant cependant échoué devant la volonté pangermaniste d'éteindre toute idée d'une société des nations, les puissances entrevoyaient maintenant une occasion exceptionnelle de s'unir étroitement pour la réalisation de ce projet pacifiste.

Et ce qui eût pu être scellé jadis par une entente sans conflit, s'accomplirait bientôt, mais cette fois, au prix du sang de vingt peuples. Si ces derniers entrevoyaient une guerre inévitable et telle qu'on en vit jamais, du moins, ils espéraient fermement sauver une fois pour toute leurs vieilles mais précieuses traditions par le triomphe de cette démocratie universelle que le monde allait glorifier dans une apothéose.

Cela était déjà suffisant pour qu'ils oubliassent leurs anciennes querelles et que de séculaires ennemis redevinssent les amis de demain.

En outre, ils avaient bien des erreurs à corriger, car ils avaient manqué de clairvoyance dans le dernier demi-siècle, alors qu'ils assistaient impassibles au formidable armement de l'Allemagne et sans vouloir ajouter foi à la possibilité d'une crise prochaine.

Mais s'ils avaient donné des preuves d'imprévoyance, leurs yeux allaient maintenant se dessiller. Le meilleur argument, c'était de préparer pour l'avenir ce qu'ils avaient semblé ne pas prévoir dans le passé.

Précisément parce que ses ennemis fermaient les yeux sur l'état d'engourdissement où croupissait l'Europe latine, le pangermanisme avait cru trouver l'heure propice de la prendre en défaut et de l'assujettir à sa volonté.

Il voulait démontrer combien erraient ceux-là qui prétendaient asseoir les problèmes sociaux sur des doctrines désuètes et en contradiction avec les besoins des peuples contemporains. Depuis cinquante ans, il avait prouvé assez visiblement que, dans le domaine des sciences, il était

parvenu à bouleverser les conditions économiques, financières et militaires du monde.

Comme il n'avait pu, dans le domaine intellectuel, apporter un renversement total des anciennes traditions de l'esprit latin, il concluait volontiers qu'en accomplissant une transformation du monde par la force, il en arriverait plus sûrement dans la suite à la conquête des intelligences. Allait-il réussir ?

Et dans son incommensurable orgueil, pouvait-il ignorer pourtant que les races latines se grouperaient dans un commun accord ?

Comme ils avaient vécu du militarisme et qu'ils le croyaient le seul instigateur des profonds mouvements, les pangermanistes ne voulaient reconnaître aux partisans de la paix aucune généreuse intention de rapprochement. Ils faisaient tendre toute leur volonté aux principes de la guerre, seule souveraine du monde.

Ils paraissaient oublier qu'en Europe, dominés par un sentiment de pacifisme, d'autres peuples travaillaient dans un sens opposé, celui de faire triompher la civilisation par un esprit de fraternité et de justice. Ils oubliaient que, dans un commun amour de l'humanité, ces mêmes peuples cherchaient un idéal de paix débarrassé des contingences terrestres et considéraient comme un devoir supérieur la tâche d'unir les âmes et les intelligences.

Les pangermanistes ne voyaient que les antiques civilisations formées lentement par une lutte perpétuelle entre les races ayant conquis la prédominance par la force des armes ; mais ils refusaient de croire aux promesses d'une paix

universelle dans nos époques d'ambitions insouviées où les intérêts matériels se font de plus en plus pressants, où les luttes formidables pour la vie comblent les existences, où le prestige des spéculations financières domine de plus en plus les jeunes générations.

Ils proclamaient hardiment les principes d'un nationalisme à outrance où tous les éléments étrangers seraient bannis sans miséricorde.

Ils voyaient le progrès du monde dans la réalisation seule de leur rêve, sans songer que les faits de l'histoire ne se créent pas par la volonté d'une seule intelligence, d'un seul groupe, mais qu'ils demandent pour se développer la participation de toutes les races; autrement, nous en arriverions à la conclusion qu'ils devront rester ou le jeu du hasard ou le caprice des potentats.

Dans ce cas, il arrive un moment où une coalition d'un certain nombre de peuples se produit, alors qu'on a voulu se priver d'une liberté à laquelle ils avaient droit, et parce qu'ils se sont convaincus que jamais la force brutale n'arrivera à contrôler complètement le monde créé pour une autre fin que pour la servitude à laquelle on les voulait condamner.

Mais cet acte de réflexion apparaissait comme le fruit de l'expérience du passé; et en raison de la puissance acquise, comme je le disais plus haut, par les petits peuples, nous allions assister à une lutte formidable entre la volonté de conservation des races latines et la volonté de domination du pangermanisme.

Cette coalition de toutes les puissances latines, tant en Europe qu'en Amérique, venait de

la volonté de sauvegarder leur passé, comme l'unité du pangermanisme était née de la volonté de dominer le monde.

Rien n'est plus clair et rien n'est plus vrai, quand nous avons vu, avant la guerre, se combattre mutuellement ces deux forces pour la domination de l'une sur l'autre.

Mais il devait arriver dans cette lutte, que par suite de leur inégalité, l'une de ces deux forces succomberait un jour.

Malgré la croyance au triomphe de la force brutale, sous le prétexte que, selon ses théoriciens, elle avait créé les grandes époques de l'histoire, il arriva pourtant que, par un retour des choses, la volonté de conservation devait vaincre.

Le pangermanisme, ou si vous voulez, la volonté de domination, représente cet élément qui veut et doit arriver sans discussion des moyens. C'est le machiavelisme renouvelé ou plutôt continué dans une époque particulière. Le choix des moyens lui importe peu : le résultat obtenu seul justifiera l'intention. Le sentimentalisme si funeste aux utopistes du passé sera banni de son programme. Faire du sentiment, c'est déjà céder une part de sa volonté.

Vous connaissez à ce propos les idées des théoriciens allemands, celles de supprimer tous les obstacles quels qu'ils soient, toutes les résistances, pourvu que le but soit atteint. Seulement, on oublie trop que la force mal dirigée est peu prodigue de miracles. Elle a pour ennemi la pitié, et celle-ci a plus fait pour l'humanité que toutes les doctrines autoritaires et sanglantes du militarisme.

Or, la volonté de conservation représente l'élément pacifiste qui s'apitoie sur les malheurs du monde, du puissant comme du faible. Précisément parce que ses moyens sont plus limités et plus modérés, elle comprend mieux la mensuetude. Elle sait que la pitié accompagne la fraternité qui, celle-là, n'ambitionne aucune domination si ce n'est que, les hommes devenus égaux devant les sociétés, s'aiment sans effort, se protègent sans contrainte.

La volonté de conservation représente donc la grande force morale de l'humanité, la seule pouvant opérer les vrais miracles qui, à une heure décisive, changent le cours des fleuves, la carte du monde et provoquent une transformation des âmes. Elle devient alors une puissance qu'aucune force ne saurait abattre.

Voilà ce qui arriva au moment où le pangermanisme, cette volonté de domination, crut au triomphe définitif de ses doctrines que tous les philosophes étaient en train d'adopter, parce qu'avant la guerre, elles avaient conquis une universelle sympathie et qu'elles s'imposaient par des résultats sans précédent dans l'histoire des hommes.

Le rôle de la France et des pays latins, dans la guerre mondiale qui vient de se terminer, devait donc se manifester dans la mise en action de cette volonté de conservation qui allait saper par sa base l'empire des Hohenzollern dont la chute consoliderait l'unité latine tant de fois menacée, au cours du XIX^e siècle.

Une fois de plus, la France, dont on avait dénoncé l'énerverment et l'insouciance, depuis 1870,

allait rétablir l'équilibre intellectuel et moral, en groupant une fois de plus les esprits trop longtemps égarés. Il lui fallait pour cela opérer le réveil d'une génération que des doctrines contradictoires et pessimistes avait endormie pour un temps. Il fallait encore que la France meurtrie par une vieille blessure, persistât davantage à s'attacher aux immortels principes d'une démocratie libre, parce que, traditionaliste et ennemie de l'innovation, — c'est là l'opinion des pangermanistes, — elle allait proclamer aux yeux du monde la vérité dans toute sa profondeur. Elle démontrerait l'inanité de la philosophie allemande, contradictoire et obscure, mais, selon ses théoriciens, régénératrice de la pensée future. Enfin, la France, dans son rêve humanitaire, éprise de liberté, d'amour et de fraternité, n'avait pas cessé de croire que l'idéal d'une profonde vertu et d'une perfection morale toujours accentuée, doit plus sûrement que la force brutale travailler à la civilisation et lui donner une puissance que jamais plus on ne parviendra à noyer dans un grossier nationalisme dont le monde était lui-même sur le point de devenir la proie.

Cependant, comme pour arriver à ce résultat, elle ne pouvait compter que sur ses seuls moyens matériels, il lui fallait pousser le cri de ralliement et pénétrer le monde latin de la profondeur de ses intentions. Il lui fallait démontrer comment la volonté de conservation est conforme aux idées démocratiques qui, dans un revirement gigantesque, allaient s'emparer de l'esprit de tous les peuples pour le plus grand avantage de leur triomphe définitif sur la volonté de domination.

Le mouvement démocratique, commencé avec la Révolution française, avait déjà fait la conquête d'une grande partie de la terre; mais il avait laissé subsister des aristocraties dangereuses qui avaient acquis le génie de la force brutale, et qui, plus que dans le passé encore, avaient fomenté les malheurs dont souffrait l'humanité.

Il fallait donc à la France l'appui de toutes les races latines, démocrates par hérédité. Or, l'Allemagne allait lui donner l'occasion, par une série d'erreurs qui lui furent fatales, d'ailleurs, de collaborer malgré elle à cette grande lutte de la volonté de conservation contre la volonté de domination.

Au lendemain de la déclaration de la guerre, en août 1914, l'Allemagne, au mépris de tous les traités antérieurs, violait la neutralité du territoire belge. Par ce fait, elle forçait l'Angleterre à se jeter dans la tourmente, et nous y entrâmes, nous, colonies britanniques, emportées dans ce mouvement.

Après une lutte diplomatique entre le prince de Bülow et M. Delcassé, le sacrifice des sombres jours d'Algésiras, lutte où l'Allemagne fit jouer tous les ressorts de ses intrigues cachées, l'Italie conquise par la justice d'une cause qu'elle regardait comme sienne, se rangeait du côté des Alliés. Ajoutant erreurs sur erreurs, l'Allemagne, au mépris de toutes les lois internationales des peuples, agissait de telle sorte que, dès 1917, les Etats-Unis d'Amérique venaient mettre leurs immenses ressources matérielles au service de la cause des races latines.

Déjà l'Allemagne était vaincue. De ce jour, s'entendirent les affres de son agonie. Et malgré les gigantesques ruées allemandes, après la défection de la Russie, le pangermanisme, un instant victorieux, périclitait misérablement, pour s'affaisser dans une mare de sang, et déposait les armes devant la formidable puissance des races latines réunies dans une même confraternité de sentiments, dans un même espoir d'effacer à jamais de la surface du monde le terrible cauchemar qui avait troublé son existence depuis un demi-siècle.

Du coup, les principes du droit et de la justice allaient reprendre le dessus.

Le génie latin allait retrouver sa force antique, car la vieille Europe venait de rappeler au monde que certaines idées ne sauraient mourir, que certains idéals sont immortels. La France allait se replonger dans une fontaine de Jouvence et reconquérir son ancienne vigueur. On allait exalter les forces chevaleresques des preux du moyen âge, on allait refaire les légendes où les chevaliers depuis Roland et Olivier se dépensent en générosité sublime et savent, au mépris du danger, offrir leur vie pour une noble cause. On allait retrouver la fierté gauloise et renouveler splendidement la conquête d'une autre Toison d'or.

La France se rendait encore compte que le réveil de la pensée latine, c'était l'aube d'une vie nouvelle pour l'humanité. Malgré les mensonges dont l'Allemagne avait leurré le monde, la conscience universelle devait remonter aux sources mêmes de la vérité. Elle allait comprendre, dans

un profond mouvement d'enthousiasme, le sens de la véritable liberté humaine.

Les races latines s'écrièrent d'un commun accord : Le droit est encore plus précieux que la paix.

Et la France, émue de tant de logique, allait redonner son vrai prestige à la démocratie, en abattant la puissance de *l'aristocratie anarchique* que l'Allemagne voulait imposer à l'univers.

Ennemi de la transcendance, la Gaule antique redevenait le pays où l'immanence devait reprendre sa forme la plus osée, la plus souverainement humaine. Elle allait nous rappeler encore, par l'exemple de sa vigueur même, le mépris du despotisme et le respect du droit. Tous les Alliés allaient se retremper dans une sorte de mysticisme où les races futures puiseront les lumières de leur genèse.

IV

Un revirement comme celui provoqué par la guerre n'a pas un sens seulement humain. Il n'embrasse pas seulement les transformations politiques présentes ou futures : il a une signification supra-sensible et se rattache à une pensée, à la Pensée.

Il ne suffit pas qu'un peuple comme l'Allemagne, par exemple, donne une signification idéologique aux théories qui la guidèrent depuis toujours. Sa philosophie de la guerre pour nous un vain prétexte..

Justifier les événements selon les conceptions que nous en voulons tirer, démontre souvent l'erreur de notre jugement. Il y a au-dessus de tout intérêt matériel une raison qui nous oblige à viser plus loin que les contingences terrestres. Autrement, l'homme ne serait plus l'être supérieur que nous nous sommes habitués à reconnaître: il ne serait dominé que par les grossiers instincts dont il est trop souvent l'esclave et auxquels, à travers les siècles, il sacrifie les meilleurs instants de sa vie.

Non, l'être fut créé pour des fins plus élevées, et doit participer à des manifestations d'un ordre supérieur.

D'un autre côté, tous les peuples ont pris l'habitude de donner un sens théologique à leurs actions. Ils justifient les événements favorables en mettant avec eux les desseins de la Providence qu'ils interprètent selon leurs caprices et selon le but qu'ils se proposent d'attendre. Quoique en contradiction avec ce qu'ils appellent la justice de leurs droits ou la grandeur de leur cause, ces mêmes peuples font Dieu complice volontaire des calamités qu'ils sèment, parce que aucun événement ne doit arriver sans sa participation.

Non qu'ils croient sincèrement en ce Dieu qu'ils invoquent dans toutes les manifestations de leur génie malfaisant, mais parce que, proclamant la vérité de leurs doctrines, ils ont besoin de les appuyer sur une autorité supérieure, afin de les faire accepter comme infaillibles. Et de ce fait, comme il est bien entendu que toutes les causes ne peuvent être bonnes et dignes d'être approuvées, il s'en suit qu'ils prêtent à la divi-

nité une intention qu'elle n'a pas et qu'ils la forcent alors d'errer dans un sens ou dans un autre.

Cependant, en proclamant l'infailibilité de doctrines imbues du grossier mysticisme de la force, les Allemands avaient bien garde de prêter à ce Dieu de leur choix les attributs de l'équité et du droit. Pour eux, la puissance divine ne saurait se manifester aux yeux d'une nation privilégiée qu'en lui conférant une domination suprême sur les autres races de la terre, précisément parce que, par la volonté divine, elle en doit diriger les destinées.

Mais ils oubliaient intentionnellement que si le Dieu qu'ils implorent possède la puissance infinie, il est en même temps le dispensateur de toute bonté, de toute vérité et de toute justice. Si nous admettons qu'une cause est juste ou injuste selon l'intention qu'on y apporte, il ne nous viendrait pas à l'idée que Dieu pencherait dans le sens de l'injustice. Il est le seul juge de nos actes et nous n'avons pas à lui dicter sa conduite dans l'organisation de l'univers. Il nous appartient seulement de chercher en quoi consiste notre devoir envers nos semblables et à le remplir consciencieusement selon le rôle que nous devons jouer comme nation. Si nous avons le bon droit de notre côté, l'éternelle vérité saura nous inspirer et nous guider infailliblement. Il n'est pas besoin d'être allemand pour comprendre ce raisonnement à la portée de toutes les intelligences bien équilibrées.

Le sens philosophique du droit et de la justice n'est donc pas un jeu du hasard que l'homme peut interpréter selon ses caprices et l'intention

qu'il veut bien lui prêter. La première pensée de ceux-là qui acceptèrent la guerre, fut de placer au-dessus de toutes spéculations terrestres le sens de l'équité et de la justice.

Le résultat obtenu justifie maintenant l'attitude ferme des nations alliées, alors qu'elles prêchaient cette sage philosophie. Le sens du mysticisme de la force nous est apparu clairement devant le formidable écroulement de toutes ses théories, bien qu'un Nietzsche, en mal de philosophie énergétique, ait proclamé que les vrais principes, dans nos rapports avec les hommes, résident dans la transformation de " l'énergie brute en énergie utile," ce qui demeure, d'après lui, le sens véritable de la vie.

Ici, d'ailleurs, le mysticisme de la force nous apparaît comme devant inévitablement contrôler la pensée. Or, sur quoi cette doctrine s'appuie-t-elle? Elle s'appuie sur l'autoritarisme, expression de la transcendance romaine qui consiste à s'attribuer comme nation une essence surnaturelle et une destinée privilégiée au détriment des autres races moins puissantes et, par conséquent, soumises à la domination du plus fort. Elle veut contrôler la pensée, en ce sens que, contrairement aux principes de l'humanisme qui se réhausse librement jusqu'aux domaines spirituels de la perfection, elle appuie ses prétentions sur le fait qu'il faut dompter la matière, satisfaction purement quantitative. Pour elle, la pensée devient un mécanisme devant fournir une énergie pratique et serviable à volonté. Elle veut pourvoir à des appétits grossiers qu'elle entrevoit dans les forces brutes de la nature.

Pour arriver à son but, elle aura soin de dénaturer le sens de toutes les philosophies et ne trouvera dans les manifestations de la nature qu'un prétexte à ses instincts de destruction. Pour elle encore, le travail humain apparaîtra comme un gigantesque effort à augmenter l'énergie dominatrice d'une seule race surhumaine, et c'est ici l'application qu'elle donne à la fameuse théorie du "surhomme" dont Nietzsche tire sa philosophie.

Pour elle, la raison qui procure à l'homme les douceurs de se sentir l'égal de son semblable, est réduite à une pure théorie d'utopiste; elle enchaîne l'idée de démocratie à l'esclavage. Dans le domaine de la politique comme dans celui de la pensée pure, elle tombe dans l'anarchisme et la confusion, parce qu'elle dénature la véritable signification de la puissance humaine.

Visiblement, elle s'arrête à saper tout le passé qui proclame la pensée humaine inviolable; car le mysticisme de la force ne s'arrête pas seulement à astreindre la puissance terrestre à ses caprices et à ses conceptions de la vie, mais à dicter ses lois jusque dans les sphères où seule doit régner une volonté supérieure et libre.

Ce qui nous fait dire que si la théorie du mysticisme de la force veut détruire toute égalité, il faut admettre que la pensée a toujours refusé de se courber aux caprices des hommes. Elle n'accepte de direction et d'ascendant que d'une puissance supérieure échappant à la volonté humaine. Elle est indépendante de la matière, par conséquent, ne doit pas être astreinte à se mêler à elle et à lui obéir. Elle ne naît de préférence ni dans

un milieu ni dans un autre. Elle plane dans l'espace, sans contrainte et sans liens. C'est fausser la vérité que de prétendre astreindre la pensée au caprice d'une caste par la permission d'une volonté supérieure. Se proclamer privé de la faculté de penser, c'est abdiquer immédiatement toute liberté humaine. A quoi bon répéter que la pensée rapproche l'homme de la perfection divine dont elle a reçu l'essence et la vie.

La pensée, c'est l'instrument aussi nécessaire à l'homme que les éléments naturels dont son organisme ne saurait se passer.

Comment pouvons-nous alors qualifier cette prétention mûrie dans des cerveaux dégénérés astreignant la pensée à ce mysticisme de la force dont la transcendance touche au délire et à la plus monstrueuse folie apparue sur la terre ? Combien ne nous inspire-t-elle pas de dégoût et d'horreur cette philosophie cherchant sa discipline dans un *aristocratisme* particulier qui voit dans la seule transformation de la matière le triomphe de la science humaine ?

Et que devient le droit à l'existence de chaque nation, si le respect qui lui est dû disparaît en même temps que le droit de penser, reconnu comme inviolable dans son essence même ? Et que devient en outre la société des petits peuples auxquels nous appartenons, si la puissance de penser se mesure à la faculté de dominer par la force ? Faut-il aussi prêter à la volonté divine maîtresse du monde une intention qui lui fait accorder une préférence au plus fort au détriment du plus faible ?

Mais arrêtons-nous-en là. Le triomphe de la

pensée universelle sur le mysticisme de la force brutale est un fait accompli. Nous allons entrer dans une ère nouvelle et nous assisterons demain, espérons-le, au triomphe d'un idéal que les doctrines matérialistes seront impuissantes à détruire.

Des consciences se sont rencontrées qui participaient au sentiment du droit et de la justice. O merveille! Des peuples, aux croyances différentes, se sont réunis avec la volonté d'affirmer une justice immanente et une raison universelle. C'est ici une philosophie dont on tirera des leçons sans nombre, à laquelle les penseurs consacreront des pages immortelles; car, par elle, la réorganisation de la carte du monde devra nous apporter les plus belles manifestations de l'intelligence, et dont nous verrons les effets répandus de par toute la terre.

Et alors que ce triomphe de la pensée démocratique apportera la paix dans le monde, il fera revivre le principe évangélique de l'amour fraternel que les siècles ont promené en vain, mais qui nous a pourtant valu une grande part de notre civilisation moderne.

Ceux-là mêmes qui reniaient les bienfaits de l'*humanisme* y retrouveront des principes niés dans le passé, mais que les circonstances les forceront à reconnaître comme remplis de sagesse et de modération. Ils y verront combien la douce pensée de fraternité entre en contradiction avec cette autoritarisme romain, dont je parlais plus haut, qui s'est pénétré de doctrines perverses et, par conséquent, imbues d'un transcendantalisme dangereux.

Réjouissons-nous du triomphe de la pensée sur le mysticisme de la force par qui le monde moderne allait être asservi à jamais et précipité dans un esclavage monstrueux. Les hommes vont recommencer une nouvelle existence, et s'ils savent comprendre que l'amour vaut mieux que la haine, ils en seront récompensés par la jouissance d'une paix dont ils avaient été à la veille de voir le règne s'éteindre à jamais de la surface de la terre.

Mais ils n'en seront récompensés qu'autant qu'ils comprendront demain la véritable signification de la valeur quantitative et qualitative de la force et de la perfection.

Même avant la Révolution, la France a joué un rôle prépondérant en Europe. Elle fut toujours prête "quand elle ne s'affaiblissait pas par ses propres forces, à faire contrepoids à une puissance quelconque." (1) On doit compter avec elle, ses idées parcoururent la terre. Du XVI^e au XVIII^e siècle, son art a inspiré toutes les conceptions artistiques de l'ancien et du Nouveau-Monde.

Déjà, sous Charles VII, un doge puissant de Venise s'écriait: "Le roi de France est le roi des rois, et nul ne peut rien sans lui." Ceci est dit à une époque où la France, décimée et considérée par ses ennemis comme perdue, va retrouver une splendeur jamais connue et répandre en Europe cette vitalité qui inspire le célèbre axiome "*que la France ne saurait mourir.*"

Son influence politique vient du fait que, plus

(1) Paroles de Contarini, sous Henri IV.

que toute autre nation civilisée, elle reste fidèle à des traditions sacrées et qu'alors, elle n'estime la valeur quantitative que dans la mesure où elle en reçoit ce qui lui faut pour vivre, sans songer plus que de raison aux bénéfices qu'elle en retire.

Au XVI^e siècle, elle ajoute foi au magnétisme des richesses alors qu'elles sauveront le peuple français de la misère et de la mort. Ce que la France estime surtout en elles, c'est le rayonnement qu'elles apportent à l'art et à la religion restés les piliers de sa grandeur sous l'influence de la Renaissance italienne. Au moyen âge, elle acquiert le goût de la perfection au point de vue architectural surtout, alors qu'elle élève des cathédrales somptueuses, vivante incarnation de l'éternelle Beauté. C'est dans la pureté attique et romaine qu'elle puise la splendeur des chefs-d'œuvre littéraires du XVII^e siècle ; mais son originalité lui appartient tellement qu'elle transforme l'art.

En somme, son industrie tend plutôt à lui faciliter l'accumulation des richesses artistiques. Son désir d'acquérir la prédominance quantitative découle de la volonté d'éblouir les générations par le faste incomparable de son culte aux choses du Beau.

Si l'on se reporte à la fin du XVII^e siècle, devant la pompe même des palais luxueux réunissant toutes les broderies architecturales, devant toutes les créations géniales dans l'art de la peinture, devant toutes les fantaisies d'un confort raffiné dans l'art décoratif, devant toute la pureté d'une langue dont la perfection égale et surpasse même celle des Virgile et des Horace, de-

vant toute l'accumulation de ces merveilles, dis-je, la valeur quantitative demeure encore un prétexte: le gain des richesses artistiques.

Et, bien que, sur les ruines déjà augmentées de l'ancien régime, l'époque de Louis XV nous fasse regretter l'odieux gaspillage des trésors publics, Paris reste encore l'arbitre des élégances jusque dans sa corruption même.

C'est à ces époques que l'on aurait pu s'écrier: "Périsse le progrès matériel pourvu que triomphe la Beauté sous toutes ses formes."

Même avant la Révolution, disais-je, la France s'était fait un idéal de la puissance quantitative qu'elle contrôlait logiquement. Elle pousse même ce scrupule jusqu'à proclamer que la nouveauté présente des dangers et que nous ne devons pas exagérer la valeur de nos forces humaines sans risquer de prétendre égaler la puissance divine.

Loin de moi la pensée de vouloir excuser l'excès d'un traditionalisme à outrance, alors qu'on accuse avec raison les hommes d'alors d'avoir tenu les peuples dans un état d'obscurantisme coupable et désastreux.

Mais quoi qu'il en soit, ce traditionalisme, à ces époques de lente civilisation, dans un moyen âge systématiquement superstitieux et esclave de préjugés rétrogrades, a encore un sens qui ajoute au rayonnement de la valeur qualitative. Le monde moderne doit une profonde reconnaissance aux créateurs de l'art gothique nous démontrant comment le génie français, dédaigneux de l'âpreté aux gains faciles, élabore la perfection de l'œuvre, et qui, par son renoncement à toutes les jouissances terrestres parvient à illuminer les

splendeurs de la forme dans l'intention de régénérer l'univers et de rendre les hommes meilleurs.

On peut s'imaginer l'empire qu'exerce sur les esprits une pareille entreprise de donner une forme éternelle à l'art. Aussi, malgré les luttes formidables soutenues contre les puissances de la terre pour sauver son existence nationale, et y réussissant au milieu des péripéties les plus étranges et les plus contradictoires, la France acquiert peu à peu cette prépondérance des idées en exaltant la Beauté et en se proclamant, à travers l'Europe, l'arbitre de l'Art dans toutes ses manifestations.

Tel est donc, à ces époques, le rôle que joue la France dans la représentation des idées, si l'on est forcé d'admettre immédiatement que la valeur qualitative l'emporte sur la valeur quantitative.

Jusqu'à nos jours, elle illumine de son génie les nations civilisées de l'Europe, elle dirige les opinions, et la crainte qu'elle inspire fait qu'on l'imite sans réserve. Le prestige qu'elle répand, et dont on s'imprègne irrésistiblement, la fait redouter et combattre, mais elle devra quand même conquérir le monde de la pensée.

La Révolution va-t-elle lui enlever sa prédominance dans le domaine politique comme dans celui des manifestations de l'art?

On a pu dire que la vieille Europe avait fait la Révolution française, (1) mais je crois qu'on exagère. La vieille Europe a préparé la Révolution, mais la France seule l'a accomplie. Or, il y a ici une distinction qui s'impose. L'Europe

(1) G. Ferrero.

a préparé la Révolution, en ce sens que, livrée à la merci des potentats et de régimes odieux, elle met les peuples à même de comprendre clairement combien leur existence est devenue insupportable; en cela, elle suggère un renversement complet des anciens systèmes. Comme cela devait arriver, le vieux monde, décrépît et corrompu, est destiné à mourir de l'abus des principes mêmes qui avaient fait sa force et sa grandeur dans le passé. Mais qui accomplira l'œuvre de régénération et provoquera l'avènement le plus considérable depuis la chute de l'empire romain et l'apparition de la merveilleuse Renaissance italienne?

Serait-ce par une coalition de toutes les races que l'Europe devra conquérir ses libertés ?

Non ; car dans ce cas, l'entreprise serait manquée et mourrait dans un avortement gigantesque, tous les peuples n'étant pas prêts à mettre en œuvre cette grande idée de régénération.

Il faudra que cette révolution s'accomplisse par la volonté du peuple le plus digne d'en comprendre la portée et les conséquences, les événements du passé l'ayant placé dans une situation exceptionnelle pour en préparer les heureux résultats. L'idée en sera donc suggérée par la force des circonstances, et l'accomplissement en reviendra de droit à la race prépondérante en Europe par la puissance de sa pensée ; car la Révolution française fut avant tout le travail de l'idée contre les préjugés du passé.

Nulle autre que la France ne paraissait plus digne d'entreprendre cette œuvre de régénération qui devait diriger le sort des races futures.

De nouveau donc, la France sera à la tâche; la grande œuvre s'accomplira et le prestige de cette vieille Gaule qu'on avait si souvent ébranlé, devra reprendre une force telle que, l'Europe coalisée, craignant déjà cette conquête par l'idée, osera tenter, mais en vain, d'en étouffer le majestueux développement, par crainte d'en devenir la victime, ou par dépit d'avoir laissé l'accomplissement d'un pareil fait à un peuple apparaissant comme prédestiné dans la politique future du monde. Mais je m'arrête.

Pour en revenir à notre sujet, la valeur qualitative de la perfection devra-t-elle céder devant la force quantitative, et le progrès moderne tendra-t-il à diminuer la France après la guerre? Cette idée ne saurait tenir devant les événements. Pour avoir été universelle et si durable, l'influence du génie artistique devra-t-elle céder devant l'idée de la valeur quantitative qui s'est emparée du monde même avant l'effort du pangermanisme à le dominer? Plus que jamais, il nous est permis d'en douter.

De toute évidence, une lutte formidable se livre depuis un siècle entre les races qui se développent matériellement et celles qui persistent à s'attacher à la valeur qualitative. Le "primum vivere" est devenu une doctrine mondiale que les grandes masses ont soutenue en raison des besoins toujours plus grandissants et plus pressants à mesure que l'industrie, exploitant les secrets de la nature, jette au monde une surproduction dans toutes les sphères.

Nous jouissons davantage des produits à cause de leur quantité devenue plus accessible en raison

d'une diminution de prix chaque jour plus accentuée. Et si, par ce fait, la valeur quantitative répond plus facilement à toutes les exigences, devons-nous en conclure qu'elle parviendra à annihiler la valeur qualitative? Ne le croyons pas; car ce serait alors la disparition d'un idéal indispensable à la vieille civilisation des races européennes dont le génie artistique est loin de vouloir s'éteindre dans le présent, et dont l'influence nous apparaît comme inhérente aux progrès futurs des idées.

Et comme je le disais plus haut, d'ailleurs, si le conflit qui vient de se terminer avait eu pour objectif une fin politique seulement, le problème pourrait se résoudre facilement et les conclusions s'imposeraient d'elles-mêmes. Mais devons-nous répéter que la lutte entre le pangermanisme et les peuples latins avait en vue un idéal de conservation, un conflit de deux idées, et que ce ne doit pas être en vain que l'idée de l'unité latine aura triomphé? L'idée de la valeur qualitative n'est pas morte, par conséquent, et les puissances qui en sont à réorganiser la société des nations n'oublieront pas que cette même idée doit nous apparaître comme la première raison de l'existence des peuples.

La France vaincue, l'union latine s'effondrait avec elle; victorieuse, c'est le triomphe de la valeur qualitative s'affirmant à l'égal de la force quantitative, c'est redonner à la France le rôle qu'elle a joué avant la guerre dans la représentation des idées, c'est le réveil de tout un passé de gloire qui nous reporte bien au delà de la Révolution, jusqu'aux jours les plus lumineux de

cette Renaissance même où éclate la plus gigantesque manifestation dans toutes les sphères de l'activité humaine, et d'où surgit, plein de promesses, le monde moderne.

Mais le monde moderne, c'est encore la France qui en a préparé l'épanouissement par la bataille de la Marne. Et c'est sur ses bords que se sont déroulés les événements les plus significatifs pour le salut des générations futures. La France a vu son sol ravagé, ses monuments détruits, ses enfants massacrés; elle a offert en holocauste des lambeaux de son cœur et, une fois de plus, elle a contribué, dans la plus large part, au triomphe de ces idées immortelles qui sont la justice immanente et les droits des humbles et des déshérités.

V

Nous pouvons proclamer hautement que si la France a sauvé le monde au début de la guerre par la victoire de la Marne, les autres peuples alliés, y compris les deux Amériques, ont ajouté aux effets immenses de cette victoire, par l'apport de leur prestige matériel. Tous nous sont apparus comme formant la plus colossale coalition depuis l'antiquité.

Les événements nous ont révélé par exemple la mentalité de certains peuples que nous connaissions incomplètement, le monde s'étant habitué à les regarder comme imbus d'un tempéra-

ment particulier et comme indissolublement attachés aux seuls problèmes de leur développement matériel et de leur prospérité financière. Nous les voyions comme ambitionnant la victoire définitive de leurs procédés sur les méthodes routinières de l'Europe, ennemis de la bureaucratie et théoriciens de la valeur quantitative.

Nous les apercevions, par cet effort à la conquête de la puissance commerciale, comme les organisateurs et les maîtres futurs de la véritable unité nationale.

Mais la guerre nous les a fait voir sous un autre jour.

S'ils se sont montrés ivres de liberté et de justice, ils nous apparaissent aussi comme ayant lutté non seulement dans une intention politique, mais voulant atteindre un idéal caractérisé par les raisons mêmes qui les avaient fait entrer franchement dans le terrible conflit.

Ils ont justifié leur acte en appuyant la création future d'un droit international non basé sur la force, et qui s'appliquerait à toutes les nations, aux grandes comme aux petites, d'un droit où ces dernières trouveraient la raison de leur existence libre et un appui certain à leur faiblesse. Cet idéal créait immédiatement un devoir assumé aux races fortes convaincues par expérience qu'elles devront travailler au bonheur de tout le monde, ce qui demande une collaboration de toutes les volontés humaines dans le sens d'une égalité sagement distribuée entre les peuples et sans intention de réveiller chez eux la moindre idée d'hégémonie.

Il y a là un problème difficile à résoudre, mais que les circonstances nous autorisent à étudier.

Cette collaboration des volontés, dis-je, indique aussi le désir de rechercher le bonheur par tous les moyens permis. Et en cela, les hommes manifestent leur caractère, c'est-à-dire, la qualité de leurs actes journaliers dans leur mouvement à travers la vie. C'est dans l'ensemble de ces mêmes actes qu'un peuple trahit la pureté ou la fausseté de ses intentions.

Cependant, l'ensemble des faits journaliers, en apparence insignifiants et sans intérêt immédiat, finit par prendre une signification caractéristique, parce que, nés de l'habitude, ces mêmes faits ont une origine atavique qui constitue le fond même de notre morale.

Ils indiquent la variabilité de nos sentiments, de nos croyances, le genre d'éducation reçue : ils révèlent le vrai caractère du groupe social d'où sort la nation. Ils nous font remonter aux caractères primordiaux des races et nous aident à les fixer ; c'est la recherche de la vérité quant à ce qui regarde l'âme collective d'un peuple, et qui nous démontre pourquoi et comment, dans les circonstances exceptionnelles de la vie, ce peuple prend une détermination, s'oriente dans une direction plutôt que dans une autre et y concentre tous ses efforts.

Il y a là une loi psychologique démontrant l'influence exercée sur l'intelligence de certains types particuliers.

C'est ainsi que M. Gustave LeBon, dans son étude sur les " Problèmes créés par la Guerre," nous indique que sous une domination mystique

d'un moment, "un des éléments de la personnalité prend une importance prépondérante et efface l'action des autres et devient le régulateur exclusif de la conduite."

Ceci nous indique comment les auteurs de la Révolution française furent poussés à l'entreprendre; comment l'Arabie, par exemple, envahie par une croyance, devint un empire colossal; comment l'influence d'un mysticisme à outrance imposa la domination de l'Islamisme; comment les pangermanistes, imbus d'une mission providentielle, se crurent les dominateurs futurs du monde; comment par une intuition quasi surnaturelle, les alliés de la France, dont la plupart n'avait rien de militaire, apparaissent, à un moment donné, comme obéissant à une loi psychologique, dans la défense du droit opprimé et de la justice violée.

A moins de transformations brusques, mais encore imprévues, le caractère de certaines nations *variera peu sans doute*, et restera à peu près, dans l'avenir, tel que la guerre nous l'a révélé. Car c'est encore une loi psychologique qui divise les races en deux catégories: celles qui croient à l'existence d'une justice immanente basée sur le droit invariable des gens, qu'une sorte d'intuition naturelle leur avait fait découvrir dans l'origine même des choses; et celles qui, se plaçant au-dessus des lois humaines, se créent des droits imaginaires et se donnent la mission divine d'imposer leur prédominance aux autres.

Or, ce qui nous incite à croire que les premières ne subiront pas de transformations considérables dans l'avenir, au point de vue de leur

caractère, bien entendu, c'est que, dans leur passé, dans leurs traditions, dans la discipline morale qu'elles se sont créée, elles nous apparaissent avec un esprit soucieux du maintien d'une solide agrégation que le temps et les changements politiques sont impuissants à ébranler.

Ce phénomène tient encore à une cause métaphysique que nous pourrions appeler la loi de l'immanence et que nous mettrons en opposition avec la loi de transcendance dont les deuxièmes tirent leur genèse.

L'idée de transcendance incline à proclamer que le bon droit et la justice furent créés à l'avantage d'une nation au détriment des autres; l'idée de l'immanence veut que le bon droit et la justice appartiennent à tous les citoyens, à tous les peuples sans distinction.

Ceux-là qui préconisent la première de ces idées manquent de discipline intérieure et sont destinés à voir se désagréger leur empire éphémère; ceux-là qui inclinent à la seconde de ces idées, conservent la force de se maintenir indéfiniment, nonobstant les transformations successives du monde aux prises avec l'instabilité des politiques.

Il faut encore croire — et c'est là un idéal puissant — qu'on ne saurait s'abandonner aux mains de maîtres capricieux, mais que l'on doit orienter ses destinées selon des lois éternelles, invariables, auxquelles nous devons obéir, les créatures humaines y étant subordonnées par une force qui les domine de toute éternité.

Une des lois fondamentales dont les Américains, par exemple, ont fait la base de leur idéal,

c'est celle de l'éducation individuelle et la façon dont ils en appliquent les principes. N'allons pas croire qu'ils les ont prêchés au hasard de leur inspiration.

A ce point de vue, préconisant l'immanence du droit égal et de la justice, l'Amérique a su plier son système d'éducation individuelle aux croyances de la formidable agglomération des diverses races qui ont contribué à l'agrégation même de la grande république. Elle a compris — toujours selon la loi de l'immanence — combien, sous l'influence des croyances religieuses, l'anarchié a dévasté l'Europe. En ceci, elle a en vue un idéal que peu de peuples avaient semblé comprendre et approprié aux nécessités d'une époque. Soucieuse du respect de la personnalité, elle reste jalouse de l'indépendance intellectuelle de ses enfants, et redoute la servitude dans le domaine politique autant que dans celui de la morale. Et contrairement à l'Allemagne dont la seule ambition est d'asservir les intelligences et les volontés, l'Amérique en arrive au plus haut degré d'indépendance et de liberté.

Par le genre d'éducation dont elle se fait un idéal, et en proclamant par dessus tout le respect de la personnalité, elle prêche en même temps l'effort de la volonté. Elle sait ses moyens illimités; elle doit tout oser, elle ne met pas de bornes à ses justes ambitions. Ayant commencé par dompter les énergies de la nature, elle perfectionne, ivre de liberté et de progrès, les machines qui réduiront le travail manuel et confirmeront la dignité et le génie de l'homme.

De la mécanique, elle passe à l'exploitation de

toutes les sciences appliquées. Elle fait naître les besoins nouveaux comme elle multiplie les innovations bienfaisantes, mais toujours dans le but de travailler au bonheur individuel de l'homme. Or, cet idéal tire encore son origine de la loi de l'immanence dont je parlais plus haut.

Depuis la Révolution française, prodigue en idées multiples et d'où sortit le monde moderne régénéré, on peut dire, avec M. Guglielmo Ferrero, que l'Europe et l'Amérique " unies dans un même idéal, ont marché à la conquête du globe."

Cette conquête s'est amplement réalisée : la présente guerre devait être le couronnement définitif de l'œuvre entreprise par l'ancien et le Nouveau-Monde.

La victoire de 1918 prouve la grandeur de leur idéal. Une défaite eut été une contradiction à tout ce passé fait de logique, d'application et d'initiative.

Si l'Allemagne a voulu faire croire au monde que l'évolution industrielle tire sa force d'un régime de fer que seule la domination de la volonté peut faire triompher, il est indéniable que, malgré tout, ce régime doit s'incliner devant les idées d'immanence qui furent à la base des transformations modernes et qui resteront comme le reflet d'un mysticisme profond à l'encontre de ce positivisme désastreux dont on avait proclamé l'empire et dont on avait fait une religion.

La religion de l'avenir exclura tout absolutisme devant les aspirations universelles d'indépendance et de liberté.

Il faudra se rappeler que, dans le passé, l'Allemagne a tiré aussi sa puissance de ses philo-

sophes et de ses historiens dont elle s'est inspirée pendant plusieurs générations aux fins d'inonder le monde de prétentieuses théories dont elle devint la victime consciente. Il faudra se rappeler que les peuples ne sont pas seulement dominés par les besoins matériels, ce qui serait incliner à un grossier matérialisme.

Les grandes idées ont toujours fini par triompher depuis les origines du monde. Il n'est pas besoin d'en rappeler ici les glorieuses péripéties. L'histoire n'est pas le fruit d'une formule banale qui obligerait les hommes à se détruire entre eux dans la seule ambition d'agrandir leurs territoires et de dompter la matière. Elle a une autre destinée.

Toute la dignité de l'homme apparaît donc dans la noblesse de sa pensée. "Travailler à bien penser, nous dit Pascal, c'est le principe de la morale."

Cette maxime dirigera le génie latin, car par elle il a triomphé.

Mais avant de proclamer définitivement le triomphe de cet idéal de la pensée dirigée selon les principes d'une morale supérieure, ne devons-nous pas nous demander si l'influence pangermaniste est morte et si elle ne ressuscitera pas dans l'avenir sous une autre forme destructive de la pensée telle que conçue par le génie latin?

Le pangermanisme, répondrons-nous, est fécond en enseignements. S'il a semé des ruines, il a fait des héros. Mais précisément parce qu'il a provoqué des désastres, ses fils de demain se demanderont sans doute quelle fut la cause de leur faillite et comment, dans l'avenir, ils parvien-

dront à ne plus subir l'empire de théories présentant les plus graves dangers pour la sécurité de leur descendance.

Nous avons vu au deuxième livre du présent ouvrage, comment, dans les siècles précédents, l'absolutisme sema de perturbations sans nombre. Nous croyions, parce que la Révolution française avait ébranlé les trônes, que les siècles à venir seraient débarrassés à jamais de ce fantôme du pouvoir absolu : il n'en est rien.

L'Europe du commencement du XX^e siècle a connu l'esclavage imposé par le régime absolu. Elle l'a connu consciemment, dans toute la possession de sa pensée. Elle en a subi le joug, satisfaite et béate, aveugle et sans prévoyance, feignant d'ignorer ou ignorant le cataclysme effroyable que ce siècle de civilisation intense allait déclencher, dans un moment d'aberration comme jamais le monde n'en subit depuis ses origines.

Et si nous croyons que le conflit de 1914 germa dans l'idée d'une partie de la population européenne seulement et qu'elle en précipita la venue, nous faisons erreur.

Cette masse compacte, habituée à courber sous la férule et à ne pas penser par elle-même, était le hochet d'une volonté entre les mains de deux potentats qui représentaient la monarchie absolue, au commencement du XX^e siècle, et dont la fantaisie allait faire naître le plus profond désastre que nous évoque l'histoire.

Effarante vérité que nous avons méditée trop tard. L'absolutisme incomplètement détruit un siècle auparavant, nous apparaissait plus puissant que jamais, jetant la confusion et la terreur parmi les hommes.

Du coup, il nous revenait à la mémoire les intrigues monstrueuses sorties de cerveaux morbides, œuvres de fous que les tares héréditaires avaient corrompus jusqu'à la moelle, et qui, dans le passé, avaient tenté l'œuvre de vouloir asseoir le monde sur d'ambitieuses chimères.

Cette vision, dans toute son horreur, si elle nous dessillait les yeux, nous ramenait à cette dure vérité que nous allions avoir à faire face, une fois de plus, aux barbares invasions des époques préhistoriques où la bestialité et l'instinct seuls dominaient l'esprit des hommes.

Certes, la déclaration des Droits de l'Homme avait ébranlé l'absolutisme monarchique dans le passé; mais si l'Europe coalisée n'avait pu faire triompher l'invasion, après les jours de 89, elle n'en avait pas moins fait naître le souffle d'une sorte de nationalisme particulier, et avait provoqué la création de nombreuses armées chez les potentats, leur inspirant le désir d'une hégémonie universelle, alors que, multipliant chacun leur puissance par les armes, par la science et par les efforts sans cesse multipliés à raffermir leur prestige, l'idée du militarisme avait, en même temps, pris une extension surhumaine et ne cessait de tourmenter ces esprits ambitieux et désordonnés qui voyaient la sécurité de leurs trônes chancelants dans le maintien du pouvoir absolu et des armements toujours augmentés.

Mais il arriva ceci. Alors que ces maîtres de la monarchie absolue tenaient les peuples dans un esclavagisme voulu, l'Europe, dans un élan surhumain, devait se lever et poursuivre l'hydre

jusque dans son repaire, afin de la mâter une fois pour toute.

Mais comment y parviendrait-elle ?

C'est sous l'aspect du pangermanisme que lui apparaissait le monstre sanglant. Pourtant avertie, depuis un demi-siècle, du danger toujours menaçant, l'Europe avait vu s'incliner, étape par étape, toutes ses forces intellectuelles sous le joug allemand. Du coup, l'Allemagne et l'Autriche allaient abattre le génie latin si longtemps le maître de la civilisation.

Leur puissance était à ce prix. Lentement, mais sûrement, elles travaillaient à cette œuvre de destruction. L'Europe allait-elle ainsi courber le front devant l'absolutisme intégral ? Devait-elle entreprendre la lutte, lorsqu'on sait que, depuis 1870, elle avait prêché plutôt le pacifisme et demandé aux peuples un désarmement universel ?

N'avait-elle pas devant elle la perspective de risquer le plus problématique des conflits, de le provoquer au prix des plus grands sacrifices, au début d'un siècle surtout disposé à l'accomplissement d'une œuvre profonde : la société des nations ?

Incertitude des destinées ! O mystère du revirement des empires !

Ce que les peuples latins hésitaient à entreprendre, en 1914, le pangermanisme en allait provoquer l'accomplissement par la guerre qu'il avait longtemps voulue et préparée.

Du jour où il s'attaquait aux races libres, sous le prétexte de les abattre, et du jour où il se proclamait le libérateur des populations de

L'Europe centrale, il avait signé son arrêt de mort: le militarisme prussien avait vu ses beaux jours. Les peuples alliés forcés de se défendre, sentirent immédiatement que le seul moyen de sauver l'unité latine, était de briser l'omnipotence des aristocraties.

C'est là la tâche que devaient s'imposer les pays alliés. Il fallait renverser la monarchie absolue. Il fallait en finir avec cette inavouable imprudence d'avoir laissé, en plein XX^e siècle, les destinées du monde entre les mains d'un Hohenzollern ou d'un Habsbourg. Autrement, ce serait l'esclavage systématique sous l'empire de ces représentants de la féodalité.

Les Alliés ont tenu parole.

La guerre entre la démocratie et le pouvoir absolu a valu le triomphe assuré et définitif de l'une sur l'autre. La glorieuse victoire de 1918 fut le prodrome d'une paix émancipatrice, de la liberté universelle vers laquelle l'Europe prendra son essor si elle parvient définitivement à rétablir l'équilibre tant de fois menacé depuis.

Or, cette œuvre devra s'accomplir si l'on veut asseoir la sécurité des nations sur une base solide et durable. Dès maintenant, le but du grand conflit apparaît dans une régénération complète.

Plus de recul, plus d'hésitation, plus de ces penchants à l'inertie coupable. Il faudra que l'inutile phraséologie des rêveurs le cède devant la puissance de l'action. Toute timidité devra être désormais bannie et les fils de la liberté qui changèrent la face du monde en 1789, redeviendront les libérateurs de 1920.

Mais une restriction s'impose ici.

Les Alliés de 1918 sont en effet devenus les libérateurs des peuples, mais encore une fois, je le répète, ne croyons pas que la paix ait donné le dernier coup au pangermanisme. Ce serait là une illusion dont les générations de demain auraient à se repentir.

Les ambitions de l'Allemagne ne sont pas prêtes à s'éteindre dans l'impuissance, si l'on songe que vaincue, elle n'abandonnera pas en un jour un projet qui devait lui donner la suprématie mondiale.

Si, dans l'avenir, le but de toutes les idées nouvelles doit apparaître surtout dans le soin d'éviter leur confusion et leur antagonisme meurtrier, il ne faut pas croire que la lutte entre la culture latine et la culture allemande a cessé avec la guerre. Il est inutile de répéter ici que des forces opposées luttent sans cesse dans la nature et que, de leur rencontre journalière, naît le mouvement et la vie.

Le rêve et l'action sont des antagonistes éternels: ils tirent leur origine du passé et se retrouveront encore en présence dans les événements que l'avenir fera naître.

Imprégnons-nous bien de ces vérités. Nous ne verrons le triomphe de l'unité latine sur le grossier matérialisme germanique que du jour où nous aurons définitivement vaincu l'omnipotence des aristocraties. C'est encore là une des conditions du triomphe de la volonté de conservation sur la volonté de domination.

Certes, la guerre a ébranlé les doctrines pangermanistes: le militarisme allemand reçoit un coup dont il se relèvera difficilement peut-être,

mais disons-nous bien que si l'Allemagne réhabilite le pouvoir absolu, dans cinquante ans ou plus, tout sera à recommencer : les progrès de la science réveilleront encore des haines mûries dans le silence, et l'œuvre de 1918 n'aura servi qu'à rendre le réveil plus terrible et les désastres plus sanglants.

Ceux-là mêmes qui n'avaient pas su comprendre les principes de la liberté et qu'une servitude honteuse vouait à l'obéissance passive, auront peut-être oublié leurs malheurs, sous la férule d'un nouveau maître auquel ils s'habitueront vite à obéir. Le passé ne les ayant pas faits libres, ils redeviendront plus volontiers les esclaves du moment et leurs instincts féroces s'aiguïseront facilement au souvenir des humiliations subies et des sacrifices imposés.

Les pangermanistes ne sont pas de ceux qui s'assagissent dans le malheur ; au contraire, leur abaissement ne fait qu'émousser plus profondément leur orgueil jamais dompté. Certains animaux n'offrent de sécurité que derrière les barreaux d'une cage : la liberté leur est aussi interdite qu'elle devient fatale à ceux qui la lui donnent.

Le pangermanisme n'est donc pas mort, l'Allemagne renaîtra, nul ne le peut contester. Mais n'allons pas recommencer de nous offrir comme de nouvelles victimes satisfaites de ses extravagantes passions et de ses idées illusoire qui nous replongeraient plus avant dans le doute et dans l'abîme. La victoire n'est pas toute la condition de la sécurité de demain : il faut la maintenir par une profonde ténacité à en perpétuer

les effets jusque dans les siècles lointains. Il ne faut pas que le mal, extirpé jusque dans ses racines les plus profondes, reprenne de sa vigueur antique et contamine les générations naissantes.

Poursuivons le pangermanisme sous toutes ses formes, jusque dans la pensée de ceux-là dont les doctrines mal comprises ou mal appliquées en ont répandu les méfaits sur la terre. Par ce travail, nous aurons redonné aux hommes la lumière dont on avait tenté d'éteindre les derniers rayons.

VI

La lumière du présent ne peut surgir que des principes dont nous l'avions reçue dans le passé.

L'Angleterre, malgré d'interminables malentendus avec la France d'hier, lui est redevable, en grande partie, de sa langue, au cours des siècles, et l'on sait quel prestige celle-ci acquit en illustrant la pensée anglaise depuis la conquête de la Grande-Bretagne par les Normands.

Nous connaissons les origines de la langue anglaise. Si le Saxon en fait le fond principal, le latin, le grec et le français lui prêtent un nombre considérable de mots.

Nous savons l'ascendant que prit la langue des vainqueurs au XI^e siècle, alors, qu'imprégnée elle-même de la civilisation romane, elle impose sa prédominance de l'autre côté de la Manche.

Nous savons aussi comment l'influence française la captive, d'époque en époque, à mesure même que la littérature anglaise manifeste quel-

que originalité : influence retracée jusqu'à nos jours.

En entrant avec la France dans le conflit où devait se décider le sort des races, l'Angleterre ne prenait-elle pas un engagement solennel d'intervenir chaque fois qu'il s'agira de la défense des idées dont la civilisation sera agitée demain? Le présent ne prépare-t-il pas l'avenir? Elle savait par expérience combien les idées gouvernent le monde. N'assumait-elle pas de grandes responsabilités politiques à l'égard d'un pays qui, par des moyens différents avait, depuis des siècles, travaillé avec elle aux libertés du monde?

Combien n'a-t-on pas répandu par la terre l'idée que la France et l'Angleterre, par leur situation géographique, par leur passé, par des relations impérieuses nées des exigences des siècles à venir, étaient plutôt destinées à s'entendre qu'à entretenir entre elles de perpétuelles discordes?

De grands écrivains avaient proclamé la valeur de cette prétention, de grands princes devaient en préparer les bienfaits: l'avenir nous dira qu'ils avaient raison.

En tout cas, la chute profonde du pangermanisme nous laisse en présence d'un fait: c'est que, au point de vue politique, en Europe, la France et l'Angleterre démocratiques dirigeront inévitablement la marche des problèmes économiques qui devront imposer de nombreuses transformations dans la politique future des races mêmes du Nouveau-Monde. Leur prestige incomparable leur donne indiscutablement l'autorité de maintenir une paix qu'elles ont conquise la main dans la main.

Mais si, dans le domaine politique, cette union des deux races devient d'un intérêt universel, en sera-t-il de même alors que nous les mettrons en présence sur le champ si vaste de la pensée?

L'Angleterre doit-elle se désintéresser de l'unité latine?

Certes, elle en a trop reçu pour qu'il en soit ainsi. Les bienfaits de la civilisation latine ne sauraient la laisser indifférente, alors qu'elle lui doit le fond même de ses origines. Autrement, elle renierait son passé, et le monde ne saurait lui prêter cette intention.

D'ailleurs, éprise de la grandeur des mouvements qui ont dirigé l'Europe dans le domaine des idées, fière de ses originalités natives, de ses qualités héréditaires, l'Angleterre n'a pu empêcher qu'un grand nombre des œuvres illustres de ses écrivains ne se ressentissent fortement de l'empreinte de la littérature française en particulier.

En effet, l'indiscutable prédominance de l'idée française s'affirme dans la littérature anglaise jusqu'au commencement du XVIII^e siècle. Elle ne s'affranchit même pas complètement de cette influence jusqu'à Dryden qui opère lui-même une transition très marquée entre les deux âges littéraires les plus importants chez elle. Si elle s'impose comme une des plus fécondes dans toutes les manifestations de l'art, depuis cinq siècles, on ne saurait nier, disais-je, qu'elle emprunta au génie latin une grande part de son inspiration. Elle fait partie de l'Europe latine, au même titre que l'Italie, que la France, que l'Espagne. Elle en partage le rayonnement et en reçoit le souffle à toutes les époques de sa profonde évolution.

L'Angleterre ne doit donc pas se désintéresser de l'unité latine.

Si elle a participé au triomphe du Beau par le monde, si elle a droit à une des premières places dans le domaine de la pensée, elle en doit maintenir le prestige en raison de sa haute situation, et parce que plusieurs de ses penseurs font partie de la lignée des génies créateurs qui appartiennent à l'univers et à l'art de tous les pays comme de vivants exemples de grandeur morale.

L'Angleterre ne saurait répudier l'unité des langues latines, parce qu'une chaîne mystérieuse les relie et parce que, toutes ensemble, elles ont fait naître une sorte de nationalité qui veut que l'art ait une patrie universelle et demeure comme le patrimoine de l'entière humanité.

Appartenir à la grande famille de la pensée universelle, c'est prêcher une société des nations libres, non seulement avides des libertés politiques, mais de celles des idées.

Par son amour de la liberté, l'Angleterre ne devra jamais entraver non plus, en Amérique, l'idée de l'unité latine. Si on attribue à sa constitution la plus grande somme de tolérance, parce qu'elle sut, dans le passé comme dans le présent, respecter la personnalité humaine, il ne faut pas oublier non plus qu'elle attribue à tout citoyen libre le droit de s'exprimer librement dans toutes les manifestations de la vie.

L'empire anglais, qui ne voit pas se coucher le soleil, se compose d'une variété de races comme on n'en vit jamais depuis les époques les plus reculées. Il s'est toujours appliqué à en respecter les religions, les caractères et les idées. L'Inde,

dont la littérature, à la période la plus ancienne de la civilisation aryenne, l'Inde de l'ère de la domination brahmanique aurait-elle subi le joug anglais si, dans un moment d'oubli, l'Angleterre n'eût pas respecté et maintenu les vieilles croyances hindonistes communes à toutes les branches de la famille indo-européenne?

Ent-elle pu conserver son prestige dans des colonies lointaines si elle n'avait pas su y respecter les coutumes et les croyances des peuples qu'elle voulait soumettre?

Et nous pouvons nous demander si elle aurait pu garder la possession de ses colonies d'Amérique, alors qu'au XVIII^e siècle et plus tard, après en avoir pesé les conséquences, elle aurait persisté dans l'idée d'imposer l'application intégrale du droit anglais qui ne répondait pas aux exigences du moment, aux idées, aux croyances des anciens colons.

Il est possible d'en douter, surtout aux époques où l'influence française subissait un assaut formidable et où l'on voyait la volonté de domination sur le point d'annihiler toute volonté de conservation en ce pays.

Si, après cela, nous rappelons ici l'extension prodigieuse de l'influence anglaise dans les cinq parties du monde, sa puissance sagement distribuée, ses moyens de propagation rapides, mais efficaces en raison de leur sagesse, l'expérience ne lui indique-t-elle pas ses devoirs envers l'unité latine qu'elle doit maintenir en Amérique, si elle veut confirmer dans l'avenir et pour le plus grand bien de la civilisation, des principes auxquels elle a voué les plus chers instants de sa vie nationale?

Elle ne saurait ignorer que demain, — car la guerre va confirmer cette vérité, — l'Amérique verra s'ouvrir une ère nouvelle et grandiose à laquelle la civilisation latine ne sera pas étrangère, puisque indiscutablement, c'est par elle que le monde ancien et nouveau, liés par un pacte solennel, ont pris l'engagement d'en maintenir l'influence, comme pour magnifier les bienfaits dont elle illustra les pages de l'histoire universelle.

L'Angleterre a donc une raison de défendre l'idée latine au Canada particulièrement : c'est que, par notre passé même, par nos traditions, nous demeurons les plus sûrs représentants du génie latin et que, par conséquent, nous avons acquis des droits que deux siècles de lutte nous justifient davantage de faire valoir. Deux siècles d'efforts nous font les représentants de la pensée latine en Amérique et nul ne saurait nous contester l'ambition de la défendre. L'Angleterre ne saurait nous nier ce devoir, si nous convenons que, depuis l'époque où elle entreprit ses nombreuses conquêtes coloniales, elle s'est rarement écartée d'une sage politique consistant à accorder le plus de libertés possibles aux pays conquis. Certes, il ne lui viendrait pas à l'idée, après cette guerre dont le but nous apparaît maintenant si lumineux, de reléguer dans l'ombre l'influence de la pensée française qui s'impose au mouvement de l'évolution humaine depuis tant de siècles et avec une si profonde autorité.

Dans un article publié récemment, un professeur de l'Université de Toronto, John Sqnair, nous rappelle que, depuis la guerre, l'Angleterre préconisant l'idée de l'enseignement du français

par le monde, s'est mise promptement à l'œuvre, nommant des commissions chargées de mettre à l'étude le projet d'enseigner les langues modernes dans les universités anglaises, et particulièrement le français. C'est un devoir patriotique, nous dit M. Squair, d'apprendre cette langue, car, depuis trois siècles, le mouvement de la littérature française a tellement dominé la littérature anglaise et les autres littératures qu'il est impossible de s'expliquer le phénomène de l'évolution littéraire dans le monde, sans posséder à fond l'histoire des lettres françaises.

L'Angleterre a vu un demi-million de ses enfants verser leur sang sur le sol français pour la défense de la civilisation.

Ce geste immortel devra cimenter l'amitié des deux races supérieures dans quelque partie du monde où elles auront à se rencontrer à l'avenir. Des paroles comme celles que je viens de citer et écrites à un moment où la France et l'Angleterre ont joué un rôle prépondérant dans la défense de toutes les libertés du monde, devront servir de lien éternel entre ces deux races prédestinées.

Car si la guerre devait terminer pour longtemps, espérons-le, les luttes fratricides qui ont ensanglanté l'histoire depuis des siècles, il faudra encore qu'on assigne à chaque race et à chaque langue le prestige qui lui est dû. De tous les fléaux meurtriers, nuls ne furent plus profonds et plus désastreux que ces antagonismes entre les races dont les conflits, s'ils se retrouvent dans l'histoire de tous les peuples, ont souvent retardé la marche de la civilisation.

De toutes les calamités dont se plaint l'humanité, nulle ne fut plus contagieuse que ces luttes de la pensée et qui travaillèrent plutôt à sa destruction. Or, ce fut l'intention des peuples alliés, depuis 1914, de rétablir l'équilibre dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Les peuples vainqueurs n'ont pas pris en vain cet engagement.

S'il leur fallait abattre les puissances nuisibles à l'avancement et à l'évolution de tout progrès matériel, ils devaient en même temps sauver du désastre les généreuses spéculations de la pensée qu'un fanatisme honteux voulut détruire sans retour, parce qu'il les entrevoyait comme un danger pour sa sécurité même. Or, le génie latin fut un de ses premiers objectifs.

En sapant la vieille civilisation latine par ses bases, le pangermanisme imposait une nouvelle domination à la pensée universelle, une nouvelle orientation aux politiques du monde.

Si, par les efforts de vingt peuples, la civilisation latine fut sauvée, il ne nous appartient plus de continuer, au Canada, ces vieilles luttes de races et de langues qui enrayèrent notre évolution intellectuelle dans le passé et qui préparèrent, pour l'avenir, l'anéantissement de nos plus beaux rêves.

Puissions-nous nous souvenir que cette éternelle question du droit des langages doit prendre, dans le présent, la meilleure part de nos volontés, quand nous savons que les langues française et anglaise vont être appelées à jouer, dans l'ère gigantesque qui s'ouvre, le rôle que jouèrent la Grèce et Rome à de certaines époques où elles

apportèrent à la pensée antique une survie que les peuples modernes ont voulu prendre comme exemple par un pacte scellé dans le sang de dix millions d'êtres humains.

C'est par ce pacte que la civilisation latine fut sauvée: c'est par lui que le génie latin a triomphé. Depuis la profondeur des temps, jamais une idée n'eut à supporter une plus grande et plus terrible épreuve.

La puissance la plus formidable de tous les temps menaçait de renverser à jamais les vieilles institutions européennes. Pour vaincre cette puissance, il fallait posséder un don exceptionnel et surhumain de résistance.

Tant de renversements ont affligé le monde et changé la face des choses, qu'il nous faut ici reconnaître une profonde vérité. L'indestructibilité de certains éléments indispensables à l'existence intellectuelle et morale des peuples dans des périodes indéterminées, la raison de leur unité dans toutes les circonstances violentes ou paisibles, dans les moments mêmes les plus contradictoires et qui semblent s'opposer à ces éléments, à leur nature même, cette indestructibilité, dis-je, nous fait présumer qu'ils sont à l'épreuve du temps.

Il en est de même, d'ailleurs, dans tous les domaines de l'activité humaine. Il est admis que la science a fixé certaines théories que jamais le génie humain ne saura détruire, parce qu'elles demeurent éternelles et qu'elles dérivent de Dieu même.

Nous connaissons, par exemple, les théories de l'attraction universelle qui, avec Newton, nous

ont expliqué les lois du mouvement des astres, des forces centrales et de la chute des corps. Elles nous démontrent qu'il y a dans le monde des lois scientifiques indestructibles, existant de toute éternité, et que le génie humain par ses efforts nous a dévoilées au cours des siècles comme une preuve de notre faiblesse et de notre puissance en même temps.

Or, que peut entreprendre l'homme contre ces théories sublimes, si, par hasard, il lui prenait fantaisie de les vouloir détruire?

En les niant, il se heurte au ridicule; en les admettant, il prouve la grandeur et la puissance divine. La science ne doit donc nous apparaître que comme la plus pure expression de la vérité divine.

Elle ne saurait errer: l'ignorance seule de l'homme nous induit en erreur, alors que la vérité lui est voilée et se dérobe à son entendement.

Depuis toujours, toutes les fausses théories, tous les faux systèmes sont nés d'une orientation erronée de l'intelligence et demeurent, par conséquent, d'une essence purement humaine.

La science tient sa profondeur d'un être supérieur dont nous ne saurions pénétrer les intentions.

Vouloir s'attaquer à la science, c'est prétendre renverser les lois régulatrices et éternelles de l'univers, contre lesquelles l'homme dépenserait inutilement des millions de vies.

Il vaut mieux être avec elles que d'en tenter le renversement, puisqu'elles sont inhérentes à notre existence.

Les adversaires de l'attraction universelle, par

exemple, s'il en existait, seraient dans la position de ces esprits attardés à la négation de tout mouvement et admettant la théorie de l'inertie comme principe d'existence.

Le mouvement, nul ne l'ignore, est aussi indispensable à l'homme que l'air qu'il respire. Le mouvement est partout et dans tout. Il accompagne les actes de la vie, les phénomènes physiques comme les manifestations de l'intelligence. Tout se meut perpétuellement : c'est la grande loi.

Arrêter le mouvement, c'est supprimer toute raison d'être.

L'homme est subordonné à la nature. Ses lois régissent l'être qui ne peut s'en libérer : il en est l'esclave perpétuel. Son esprit peut s'élever dans l'au delà, dans l'inconnu, mais toujours, il est forcé de revenir à la réalité qui est le monde visible. C'est là la volonté d'une force supérieure, invisible, inexplicable, dont on ne mesure la grandeur qu'avec des moyens limités et dont les manifestations visibles seules pénètrent nos faibles intelligences.

Nous sommes le jouet de notre imagination et nous errons au hasard de l'inconnu.

Il faut donc admettre que la science nous force à nous reconnaître non comme les maîtres de la vie, mais comme des automates condamnés à poursuivre, rivés aux choses qui nous entourent, notre course dans l'infini, infimes vers de terre dans l'inextricable dédale du mystère dont nous restons perpétuellement entourés.

Mais ce n'est pas tout. Si la science nous démontre l'indestructibilité des forces de la nature, nous trouvons, dans un domaine plus à la portée

de notre entendement, des éléments indestructibles aussi, et, par conséquent, à l'épreuve du temps.

Il existe de toute évidence des forces morales indestructibles. Il serait inutile de le nier. Tel est, par exemple, le prestige acquis par une langue dont l'ascendant s'exerce d'abord sur plusieurs générations et qui, par l'effusion de son influence morale, par les témoignages durables de ses effets intellectuels, se perpétue dans la mémoire des hommes et y exerce un empire ineffable.

L'histoire d'une langue privilégiée qui fait partie du domaine de la morale, puisqu'elle s'infiltre dans tous les champs de l'activité humaine, porte avec elle la cause de son indestructibilité. C'est que, malgré les événements, malgré les perturbations des politiques et des empires, elle a laissé, et pour toujours, son complet épanouissement. Elle en arrive avec le temps, et aidée par les circonstances, à devenir comme une formule indispensable à notre raison d'être, faisant alors partie de l'héritage commun des civilisations.

S'incorporant à tout ce qu'elle touche, elle s'impose à un tel point, qu'elle prend rang bientôt parmi les forces indestructibles dont je parlais plus haut.

Nous savons que les philosophies ont fait de la morale la base de toutes les organisations sociales; mais nous pouvons ajouter que le bien étant la raison de l'activité humaine, la force morale en est aussi la condition essentielle.

Vouloir renverser cette force morale, c'est saper par leur base tous les systèmes philoso-

phiques les uns après les autres; c'est, par conséquent, provoquer la désagrégation de l'universelle pensée, l'anarchie et la mort.

Quand une force morale devient ainsi indispensable à l'existence des peuples, c'est qu'elle prend un caractère d'indestructibilité. Il vaut mieux alors être avec elle que contre elle; car lutter contre une volonté supérieure et indestructible, est aussi insensé que le fait d'un fou qui frapperait à coups redoublés la terre dans l'intention de l'empêcher d'accomplir son mouvement de translation et de rotation autour du soleil.

La langue française, disons-le en concluant ce long travail, n'est pas seulement l'expression d'une pensée, en ce commencement du XX^e siècle; elle est devenue le miroir de la pensée universelle. Par le triomphe éclatant et peut-être définitif du génie latin sur le pangermanisme qui nous rappelle la lutte la plus formidable de la volonté de domination contre la volonté de conservation, la langue française prend rang parmi les grandes bienfaitrices de l'humanité. Elle en reste indiscutablement une des forces morales, de celles-là dont on peut dire qu'elles ont un caractère d'indestructibilité, puisque, à une heure la plus angoissante qu'ait vu le monde, elle sut remonter victorieusement le plus gigantesque assaut qu'aucune puissance ne subit jamais depuis la profondeur des temps.

Si elle est sortie triomphante et régénérée dans cette lutte homérique, ce n'est pas dû seulement au seul prestige de son charme et de sa perfection, mais parce qu'elle nous est apparue comme

le plus parfait instrument entre les mains d'une race indomptable par sa ténacité légendaire. Si elle fut l'âme des plus grandes époques intellectuelles apparues sur la terre, elle s'impose aussi comme la plus pure expression du génie humain à travers les temps.

“ De toutes les langues parlées, disait Albert Sorel, il n'y en a point eu, en outre, de plus pénétrante au cœur, de plus lumineuse à l'esprit que la langue française.”

Elle a pénétré l'âme des peuples, alors qu'avec des accents de suprême angoisse, elle leur montrait la France en danger. Et, comme jadis les peuples, avec un cri de stupeur, s'étaient écriés : “ la France ne peut pas mourir, la France ne doit pas mourir,” c'est aux accents de cette langue française, immortel langage des dieux, que tous se sont levés en masse et l'ont proclamée immortelle.

Ayant répandu tant de lumière, cette langue française implorait l'univers, non seulement pour le salut de la France, mais pour la liberté de la grande civilisation latine. Elle devenait la voix universelle faite de pitié et de mansuétude. Ayant assisté à tant d'héroïques aventures, aidé à tant de découvertes, à tant de transformations, chanté l'impérissable beauté sur une lyre si divinement harmonieuse, elle voulait maintenant que régnât la paix parmi les hommes, afin que, de nouveau, se levât l'aurore des libertés régénératrices.

Elle se faisait l'écho de l'entière humanité. Elle devenait le geste unissant les esprits, l'instrument de liaison entre des hommes parlant dix idiomes différents; elle les conviait à partager

une aspiration commune, à se fusionner en une association grandiose, à communier dans des principes d'unité, de fécondité, de fraternité et de progrès.

Quand on a le bonheur de comprendre et de parler une langue indestructible par son caractère même, il faut s'enorgueillir de lui pouvoir consacrer sa vie. Quand on a le privilège d'appartenir par le sang à une race l'ayant créée et rendue la plus parfaite parmi les langues humaines, on doit tressaillir profondément à la pensée que demain comme hier, il nous incombera la responsabilité de la perpétuer à jamais sur un continent où nous l'avons déjà maintenue par notre volonté de résistance et au milieu de tant de perturbations politiques.

Mais il nous faut nous pénétrer de cette idée que, comme elle, nous avons hérité d'un caractère d'indestructibilité et que, comme race, nous devons nous préparer à d'illustres destinées.

Une seule et grande loi ne saurait donc exister pour nous, celle qui doit orienter les manifestations de notre intelligence et qui demeurera la genèse de notre vie nationale tout entière : la loi de conservation, celle qui nous donna le courage de résister dans le passé et qui renforcera en nous notre volonté de persistance dans l'avenir.

FIN

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	4
-------------------------	---

PREMIERE PARTIE

	PAGE
CHAPITRE I.—Quelques réflexions sur l'Histoire	7
CHAPITRE II.—La volonté de domination des Anglo-Saxons et la volonté de conservation des Canadiens-français	29
CHAPITRE III.—Qu'est-ce que la volonté de conservation ? Qu'est-ce que la volonté de domination ?	43

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I.—Quelques réflexions sur la guerre de Sept ans	63
CHAPITRE II.—Le régime militaire après 1763	71
CHAPITRE III.—Réflexions sur l'Acte de 1774	91
CHAPITRE IV.—La volonté d'agir	105

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE I.—Réflexions sur le régime constitutionnel de 1794	119
CHAPITRE II.—Réflexions sur l'insurrection de 1837-38	141
CHAPITRE III.—Suite à ces réflexions	151
CHAPITRE IV.—Réflexions sur l'idée de révolution	161

QUATRIEME PARTIE

CHAPITRE I.—Réflexions sur l'Acte d'Union de 1840 :	173
I. Le Mépris du droit des gens	
II. Le Mépris du droit de représentation	
III. Le favoritisme	175

CHAPITRE II.—Réflexions sur les divers gouverneurs au Canada de 1840 à 1867..	193
CHAPITRE III.—Conséquences de l'Acte d'Union..	215

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE I.—Idée du fédéralisme. Comment fut compris le fédéralisme par les inspirateurs de la Confédération canadienne. Responsabilité des Canadiens-français dans le XXe siècle..	227
CHAPITRE II.—Le vertige éprouvé devant les forces du passé. La volonté de survivance. La force et la liberté..	254
CHAPITRE III.—Le rôle que joua la France dans la guerre de 1914 démontre le triomphe de la volonté de conservation. Unité des races latines..	266
CHAPITRE IV.—L'idée du pangermanisme. La pensée française à travers la civilisation. L'influence française depuis le Moyen Age. Rôle de la France dans la Révolution de 1789. L'idée de la valeur qualitative et de la valeur quantitative..	276
CHAPITRE V.—Rôle des Alliés dans l'idée du triomphe de la volonté de conservation. Le pangermanisme est-il mort?..	290
CHAPITRE VI.—L'Angleterre doit collaborer au triomphe de l'idée latine dans le monde et dans l'Amérique. L'indestructibilité de certaines forces de la nature, physiques et morales.	
La langue française est une force indestructible comme la race à laquelle elle appartient. Appartenir à la race française par le sang, c'est porter le signe de l'indestructibilité..	304

PAGE

193

215

227

254

266

276

290

304